



f. p.

u



Celise appartient a Madame
e Malenfant
ne de Sardina

Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a signature or header.

11

DES COLONIES,

ET PARTICULIÈREMENT

DE CELLE

DE SAINT-DOMINGUE.



DES COLONIES
ET PARTICULIÈREMENT
DE SAINT-DOMINGUE
DES COLONIES
ET PARTICULIÈREMENT
DE SAINT-DOMINGUE

On doit regarder comme contrefait tout exemplaire
de cet ouvrage qui ne serait pas revêtu du sceau de
l'auteur comme il se voit ici.



DES COLONIES,
 ET PARTICULIÈREMENT
 DE CELLE
 DE SAINT-DOMINGUE;
 MÉMOIRE
 HISTORIQUE ET POLITIQUE,



OU L'ON TROUVERA :

- 1° Un Exposé impartial des causes et un Précis historique des guerres civiles qui ont rendu cette dernière colonie indépendante ;
- 2° Des Considérations sur l'importance de la rattacher à la métropole et sur les moyens de le tenter avec succès, d'y ramener une paix durable, d'en rétablir et accroître la prospérité.

PAR LE COLONEL MALENFANT,

Sous-Inspecteur aux Revues, chevalier de la Légion d'honneur,
 Propriétaire à Saint-Domingue, ex-Délégué du Gouvernement
 français à Surinam.



A PARIS,

Chez AUDIBERT, lib., rue de la Colombe, n° 4, en la Cité.
 Et au Cabinet de lecture, rue de l'Échiquier, n° 42.

AOÛT 1814.

PREFACE.

QUELQUES jours après la publication de la paix, plusieurs grands planteurs de Saint-Domingue, mes amis, vinrent me témoigner la crainte qu'ils ont conçue de voir le gouvernement engagé dans de fausses mesures pour la réoccupation de cette colonie : ils voudraient empêcher de prévaloir les conseils de certains colons, qui n'écoutant qu'un intérêt aveugle, et mettant de côté les leçons de l'expérience, disent hautement que le seul moyen de reconquérir cette île, d'y ramener l'ordre et la prospérité, est d'y envoyer une armée formidable, et d'exterminer tous les mulâtres et les nègres.

Ces colons propriétaires savent qu'en l'an 10, j'ai présenté, au général Leclerc, un Mémoire destiné à l'éclairer dans l'expédition dont il avait le commandement ; ils n'ignorent pas que la dou-

ceur et la persuasion me paraissent les meilleurs moyens à employer pour faire rentrer sous la domination française les mulâtres et les noirs devenus indépendants; moyens qui, au besoin, n'excluent pas et justifient l'emploi ultérieur de la force. Mes vues, j'ose le dire, mises à exécution à cette époque, eussent rattaché à la métropole cette importante colonie; mais le gouvernement trompé voulait la guerre. On en connaît les résultats (1) : la France y a perdu une belle armée, et des

(1) On peut juger de l'importance de Saint-Domingue par les produits de cette colonie importés en France en 1789.

120 millions de livres pesant de sucre terré (cassonade), 250 millions de sucre brut, 230 millions de café, 1 million d'indigo, 8 millions de coton; en bois d'acajou, pour 2 millions de francs; 20 mille cuirs de bœuf.

En fraude, par les Anglais, les Hollandais et les Américains : 30 millions de livres pesant de sucre brut, 20 millions de café, 3 millions 500 mille livres de coton. Les sirops exportés se montaient à 25 millions de francs.

Voici les pertes que la France éprouve par l'envoi de l'armée de Leclerc : Il sortait de nos fabriques, et en produits territoriaux, pour 65 à 70 millions de francs ;

sommes énormes; un grand nombre de colons propriétaires, la vie; et ceux qui ont survécu, presque tout espoir de voir un terme à la spoliation dont ils sont victimes, et à la misère qui pèse sur eux.

Quelques armateurs de Nantes, à qui, sur leur demande, je communiquai ce Mémoire, m'invitèrent à le présenter, sous une autre forme, au ministre de la marine, et même à le faire imprimer : ils en jugèrent la publication utile, dans un moment où notre situation à l'égard de Saint-Do-

pendant les nègres esclaves étaient les neuf-dixièmes nus ; ils ne buvaient jamais de vin : cette consommation était faite par les blancs, les mulâtres, les nègres esclaves chefs, les domestiques. Par le régime que je propose, les noirs ayant une portion sur les produits, feront sortir, pour leur consommation, 150 à 200 millions de francs en sus.

La population blanche était de trente mille individus ; sur ce nombre on comptait trois mille femmes et trois mille enfants. Celle des mulâtres et nègres libres, trente-six mille, dont dix mille hommés ; le reste femmes et enfants ; mulâtres, quarterons esclaves, douze à quinze mille des deux sexes.

On avait déclaré en 1789 cinq cent mille noirs ; mais comme ces déclarations se faisaient par tête imposée à

mingue leur semble plus critique que celle ou s'est trouvé Bonaparte.

La conscience de mon peu de talent littéraire m'a d'abord porté à me refuser à leur demande : je sais que , dans tout écrit, le défaut de forme nuit considérablement au fonds. Considérant ensuite qu'en matière d'administration publique, on doit attacher moins d'importance aux mots qu'aux choses; et que, dans un ouvrage de ce genre, la clarté de l'expression suffit aux sincères amis du bien et

40 sols et 3 livres, on ne déclarait jamais les enfans ni les nègres qui avaient passé quarante - cinq ans. Le nombre de ces deux classes se montait à deux cent mille ; ce qui porte la population noire à sept cent mille avant 1789 : et si j'en juge par ce que j'ai vu, par ce qui m'a été rapporté, les naissances ont plus que remplacé les pertes occasionnées par la guerre et les maladies.

Chaque année on importait à Saint-Domingue vingt-huit à trente mille esclaves, qu'on tirait des côtes d'Afrique; vingt mille mâles, le reste en femmes et négrites.

Voici le nombre des habitations : sucreries, huit cents; caféyères, trois mille; indigoteries, quinze cents; cotonneries, neuf cents; plus, deux cents habitations où l'on ne fait que des légumes pour la consommation des villes.

aux personnes intéressées à la question agitée; je me suis décidé à publier mon travail, avec les augmentations et les changements que m'ont dictés une réflexion plus mûre et la différence des temps.

J'ai fait précéder la partie raisonnée de mon ouvrage d'un Précis historique des premières guerres civiles de Saint-Domingue. Ces guerres ont pris leur origine dans la différence des opinions politiques qui ont divisé les habitants d'une même couleur, dans les préjugés qui éloignaient les différentes castes les unes des autres; dans la non observation des règlements et les abus introduits dans l'administration intérieure de la colonie. Il a fallu faire connaître les causes du mal, avant d'en indiquer le remède.

La plupart des faits dont se compose ce récit, je les rapporte comme témoin oculaire: Je me suis efforcé d'appuyer ce titre à la croyance du lecteur des plus grandes preuves d'impartialité. Cette impartialité a dû peu coûter à un homme qui n'a jamais été d'aucune faction dans la colonie, qui

n'a jamais mis le pied dans une société populaire, et qui a eu le rare avantage de conserver ses amis dans les différents partis qui ont divisé les blancs.

La liberté donnée aux noirs a été en France un grand sujet de déclamations contre les commissaires du gouvernement : on verra que leur conduite en ce point ne fut pas réfléchie et systématique, mais plutôt la suite forcée d'événements imprévus.

Quoi qu'il en soit, depuis cette époque, la force a résolu, du moins pour cette colonie, la question si long-temps débattue entre l'intérêt et l'humanité. Vouloir remettre les noirs sous le joug, c'est, à mon avis, tenter l'impossible; c'est vouloir arracher de nouvelles larmes à la philosophie et à la religion.

Le véritable état de la question aujourd'hui est donc de proposer, pour les colonies, un mode de régime assorti aux circonstances, qui puisse accorder les droits des propriétaires avec la liberté des cultivateurs, et de trouver des moyens d'y in-

troduire et d'y faire adopter ce nouveau régime.

On obtiendra le premier point, 1° *en accordant, par une loi, des droits politiques aux hommes de couleur*; 2° en établissant, aussi par une loi, un code de culture dont l'article fondamental assurera aux cultivateurs une part dans les produits.

Quant aux mesures à prendre pour faire adopter ce mode de régime par la population coloniale, il suffira de le consacrer par une loi générale et applicable à toutes les colonies, et d'envoyer, pour en faire la promulgation sur les lieux, des commissaires précédés d'une grande réputation d'honneur et de probité. Il n'y a que de pareilles précautions, appuyées de la parole royale des Bourbons, qui puissent faire cesser la méfiance invétérée dans le cœur des mulâtres et des noirs; méfiance justifiée par la conduite perfide de Leclerc et les cruautés inouïes exercées par ce nouveau Pizarre.

On trouvera à la fin de cet ouvrage un

projet de code de culture, tel que je pense qu'il doit être décrété. Je ne crois pas qu'il contiène un seul article susceptible de contestation. Je l'ai communiqué à cinquante propriétaires cultivateurs; il a eu l'assentiment de tous : je n'ai trouvé de contradicteurs que parmi les partisans aveugles de l'esclavage, ou ceux qui n'ont aucune idée ni des cultures, ni de l'esprit des noirs. J'ajouterai qu'il a pour lui l'expérience. Il est aujourd'hui, pour le principe, mis à exécution à Saint-Domingue. Toussaint l'avait trouvé excellent.

J'ai fait un chapitre sur Cayenne et sur le Sénégal : les considérations sur les Guyannes qu'il renferme, paraîtront, j'espère, aussi neuves qu'utiles.

J'achevais mon ouvrage, rédigé avec la hâte que commandent les circonstances, lorsqu'il m'est tombé sous la main un écrit de M. Edouard Bryand, ayant pour titre : *Histoire des révolutions de Saint-Domingue, depuis 1790 jusqu'en 1794.*

Cet historien fait assez bien connaître les révolutions arrivées parmi les blancs;

il parle d'une manière assez impartiale de l'assassinat du brave colonel Mauduit, mon compatriote. Il se trompe lorsqu'il avance que M. Ogé est venu avec des munitions et des armes : M. Ogé est débarqué seul. Il a été aussi mal instruit sur les causes de l'incendie du Cap, et sur d'autres événements.

Mais c'est en lisant ce qui regarde son gouvernement, qu'on reconnaît sa partialité anglicane : elle ne garde quelquefois aucune retenue. Comment, par exemple, emprunter à la diplomatie la dénomination de *négociation secrète*, pour désigner la tentative de séduction à prix d'argent, de général à général, comme celle que s'est permise le colonel anglais Withelocke à l'égard du général Lavaux; ce brave Français répondit à cette infâme proposition par un cartel que l'anglais n'eût garde d'accepter.

M. *Edouard Bryand* appelle *brigands* tous ceux qui ont osé combattre et vaincre ses compatriotes ; il nomme *honnêtes gens* et *bons Français*, tous ceux qui se

sont réunis sous la bannière de Georges III. L'intérêt de son gouvernement, voilà la seule règle de morale qu'il connaisse. C'est cette infernale manière de penser qui a fait jeter dans les fers et périr misérablement tous les Français qui n'ont pas voulu voir dans les Anglais des amis et des protecteurs. J'ai porté ma part de cette persécution, je m'en glorifie. Heureusement que des émigrés, et le général anglais Williamson, par une exception honorable pour lui, ont eu, sur la véritable gloire et sur l'honneur, d'autres principes que le sieur Edouard Bryand et le général White.

Cet écrivain anglais n'a pas osé donner des détails sur la conspiration dont il parle page 181 de son ouvrage.

Voici la vérité sur cette conspiration. Les Anglais avaient promis de prendre la colonie au nom du Roi de France, et d'arborer le pavillon blanc; quelques colons crédules, qui ne connaissent pas comme moi toute la perfidie du gouvernement britannique, se sont laissé entraîner à leur

service. Dans le mois de janvier 1795, les Français se plaignirent de l'inexécution des promesses qu'on leur avait faites : on arrête les plaignants au Port-au-Prince, et vingt-cinq sont passés par les armes : c'étaient tous gens honnêtes et modérés.

Un brigand mulâtre, nommé Lapointe, qui avait trahi tous les partis, qui avait, en 1791, égorgé blancs et noirs indistinctement, voulant plaire aux Anglais, dénonce les blancs, les mulâtres et des nègres de *Saint-Marc*, de l'*Arcaye*, etc., qui, disait-il, *voulaient faire arborer le pavillon français* : il en fait arrêter et fusiller plus de deux cents; *et, de sa propre main, il tranche la tête à douze à bord de son brick, en criant vive Georges III.*

Pourquoi donc ce *loyal* et *impartial* Bryand ne fait-il pas mention de cette affaire? pourquoi oublie-t-il de parler de la proclamation du général anglais Maitland, du mois de mars 1795, qui désavoue ce crime atroce commis sous son pavillon, et voue à la vengeance des nations l'exécration férocité de Lapointe?

M. Bryand ose dire en note : *M. Lapointe nous a servis* : ce mot excuse tout à ses yeux. Partageait-il avec l'assassin les guinées de son maître ?

Ce Lapointe a été l'espion des Anglais, et depuis celui de Bonaparte. Il est aujourd'hui à la Jamaïque. Selon M. Edouard Bryand, c'était un *brave homme* : il *livrait aux Anglais* des pays florissants. Nous étions, nous, *des brigands* ; nous défendions la France, notre patrie.

M. Bryand, s'il lit cet ouvrage, verra qu'il s'est trouvé un militaire français qui a su dévoiler l'affreuse politique de son ministère à Saint-Domingue, depuis 1790 jusqu'en 1814 (1^{er} avril.).

Puisse le gouvernement anglais actuel ne plus se mêler de nos colonies ! c'est le premier gage de sécurité et de bonheur à donner aux propriétaires quand ils rentreront sur leurs habitations.

Paris, le 1^{er} juillet 1814.

DES COLONIES,

ET PARTICULIÈREMENT

DE CELLE

DE SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE PREMIER.

Précis historique de la guerre de Saint-Domingue. — Exposé des causes qui ont fait donner la liberté aux esclaves.

TOUT le monde connaît les terribles effets de la révolution de Saint-Domingue : des milliers d'habitants y ont perdu, les uns la vie, les autres leur fortune. Cependant personne en France ne sait au juste la cause de tous ces malheurs. Pourquoi? parce que la vérité a jusqu'ici manqué d'historien exempt de préjugés, d'intérêt, d'esprit de parti. Maintenant que les esprits sont plus calmes, que les Bourbons de retour garantissent la durée de la



paix, et que, par un noble exemple, ils imposent à tous les Français l'obligation de concourir de bonne foi à la restauration de la patrie, je ne craindrai point de proclamer cette vérité, qui peut enfin être entendue. Militaire mutilé dans les guerres qui ont dévasté la plus belle des colonies françaises, je dirai franchement tout ce que je sais de relatif aux troubles qui l'ont agitée. Impartial dans le récit de ses malheurs, j'espère me montrer non moins zélé pour sa prospérité, que j'indiquerai les moyens de rétablir et d'accroître.

En 1789, la majeure partie des Français adopta les principes de la liberté. Le talent avec lequel ils furent proclamés et développés au sein de l'Assemblée nationale, répandit et accrut rapidement l'enthousiasme auquel la philosophie avait depuis long-temps disposé les esprits. Une partie de la classe privilégiée ne vit pas sans chagrin des changements qui lui enlevaient ses privilèges et ses prérogatives. La révolution eut en naissant des ennemis qui cherchèrent à l'étouffer. Quelques-uns d'entre eux crurent qu'ils y parviendraient en aggravant les maux qu'elle devait entraîner

à sa suite : ils conçurent le dessein de détruire le commerce, de soulever et d'armer à cet effet les esclaves des colonies. Ils communiquèrent cette idée à quelques personnes de leur classe à Saint-Domingue, en les pressant de coopérer à leurs projets.

Ces vues ne pouvaient être louables, puisqu'elles n'avaient point l'assentiment du roi, ni des princes : le cœur généreux du bon Louis XVI et son esprit judicieux ne lui eussent pas permis de faire usage de moyens aussi violents. J'aime à croire que ceux qui sont accusés de les avoir employés, pensaient pouvoir arrêter à leur gré le mouvement des esclaves, et qu'ils ont éprouvé de vifs remords d'avoir eu recours à des mesures aussi atroces ; mesures qui ont porté le carnage, l'incendie, la misère et la mort même au sein d'un grand nombre de familles ennemies de la révolution. Ainsi s'égare un zèle mal dirigé !

Ces ennemis de la révolution, d'autres disent ses partisans, ont été accusés en 1790 d'avoir fait passer à Saint-Domingue M. Ogé, quateron propriétaire, lieutenant-colonel, décoré d'un ordre étranger. Il arriva au Cap le 17 octobre 1790, par un bâtiment américain : il était seul, sans armes et sans munitions, quoi-

qu'on l'ait accusé du contraire. Il arriva à la Grande Rivière, se joignit à M. Chavanne et à plusieurs autres hommes de couleur, et réclama, de concert avec eux, l'exécution du décret du 8 mars 1790, sanctionné par le roi, qui accordait les droits politiques aux hommes de couleur nés de pères et mères libres.

Les meneurs, instigateurs de la démarche de M. Ogé, connaissaient malheureusement trop bien l'esprit des neuf dixièmes des blancs, qui, quoique enthousiastes de la révolution, étaient trop imbus des préjugés contre les hommes de couleur pour souffrir qu'ils devinssent leurs égaux. Cette pomme de discorde eut le funeste effet qu'on s'en était promis : elle fut la première cause des troubles et des malheurs de cette belle possession française.

En effet, la réclamation des gens de couleur fut à peine connue, que les patriotes du Cap, réunis en assemblée provinciale, firent sonner l'alarme, battre la générale, et marchèrent contre M. Ogé avec cinq pièces de canon, trois cents soldats et soixante dragons du régiment du Cap, et quatre à cinq cents hommes de milices patriotiques.

A l'approche d'une force si formidable,

M. Ogé et ses amis se retirèrent dans la partie espagnole. Ils furent réclamés à l'instant par l'assemblée provinciale, auprès du gouverneur espagnol don Garcia, qui eut la barbarie de violer leur asile. Au mépris du droit des gens, il livra ces infortunés ; et, le 9 mars 1791, vingt-quatre, en vertu de jugement, furent exécutés à mort : vingt-deux furent pendus ; MM. Ogé et Chavanne furent rompus vifs, et expirèrent sur la roue. L'assemblée provinciale mit à cette exécution un appareil qui en combla la cruauté : elle crut donner un grand exemple en y assistant en corps, en entourant l'échafaud et en repaisant les yeux d'un spectacle horrible, repoussé par la nature et aboli en France, d'après la demande de la sensible Marie-Antoinette (1).

La sévérité dont on usa envers ces malheu-

(1) Le matin du jour de l'exécution, M. Vincent Ogé demanda un sursis, en représentant qu'il pouvait rendre les plus grands services, et que sa mort occasionnerait les plus grands malheurs : on ne voulut point l'écouter. La barbarie dont on usa envers lui souleva tous les mulâtres des provinces de l'Ouest et du Sud ; et, sans l'influence du colonel Mauduit, qui les calma, ces deux parties de la colonie auraient éprouvé les mêmes désastres que celle du Nord.

reux contiennent pendant quelque temps les mulâtres qui étaient restés au Cap ; mais elle fit prendre les armes à tous les hommes de couleur et à tous les nègres libres de tous les quartiers. Elle jeta dans leurs cœurs une haine implacable contre les blancs , soi-disant patriotes , qui acceptaient avec joie les décrets qui leur étaient favorables , mais rejetaient avec une sorte de fureur tous ceux qui semblaient tant soit peu diminuer leurs droits , et notamment celui du 15 mars , dont l'exécution pouvait seule sauver la colonie. Les agents du gouvernement , vexés par les *patriotes* et par les assemblées des colons , accueillirent des hommes qui avaient avec eux des ennemis communs.

C'est de cette époque que l'assemblée de Saint-Marc et ses adhérents donnèrent le nom d'aristocrates aux mulâtres , parce qu'ils s'étaient montrés les défenseurs des agents du roi , qu'ils s'étaient unis aux planteurs et aux gens sages qui ne voulaient pas qu'on fit de changements dans la colonie.

Je ne sais comment on a pu s'imaginer que les hommes de couleur , qui avaient tout à attendre de la révolution , auraient pu être aristocrates , si les patriotes ne les eussent immolés à leurs préjugés. Si les colons eussent voulu

se dépouiller de ces préjugés, s'ils eussent mis à exécution le décret du 15 mai, qu'ils se fussent rapprochés des mulâtres qui ne demandaient pas mieux, on n'aurait éprouvé aucune insurrection dans la colonie : les blancs, aidés par eux, auraient aisément contenu les nègres, et l'île eût continué à jouir de la plus grande tranquillité.

Il n'est pas moins inconcevable que les patriotes, qui voulaient la *liberté*, l'*égalité*, ne voulussent point regarder les hommes de couleur comme leurs égaux. Cependant il y en avait parmi ceux-ci qui étaient très-riches, bien élevés, d'un commerce agréable et sûr, enfin préférables à certains blancs, qui, quoique cordonniers ou tailleurs, avaient la sotte vanité de se croire les égaux des Bourbons et des Condés.

Enfin le coup terrible qui devait porter l'incendie et la mort dans toute l'île, fut frappé le 22 août 1791 dans la partie du Cap.

Les esclaves Jean-François et Biassou furent choisis par les ennemis de la révolution pour commencer l'insurrection. Ces deux chefs assassinèrent tout ce qu'ils rencontrèrent dans la plaine du Nord : *ami* ou *ennemi*, tout tomba sous le fer de ces brigands, qui se nommaient

les défenseurs de Louis XVI. *Ils avaient arboré la cocarde blanche, s'étaient décorés de la croix de Saint-Louis et marchaient sous le drapeau blanc.* Leur troupe, peu nombreuse d'abord, se grossit peu-à-peu.

Cette insurrection rapprocha entre eux les blancs jusque-là divisés d'opinions : ils se réunirent au Cap et marchèrent contre les révoltés. Dans leur rage ils regardèrent tout noir comme ennemi ; ils augmentèrent par-là le nombre des rebelles ; car, quoique souvent ils trouvassent des esclaves paisibles et attachés à leurs ateliers, ils n'en faisaient néanmoins aucune différence et les massacraient indistinctement. Alors ces malheureux, se voyant persécutés par les blancs dont ils attendaient protection, excités d'un autre côté par les noirs révoltés qui employaient jusqu'à la violence pour les faire soulever, n'eurent d'autre parti à prendre que de se joindre à leurs camarades. Mais ce ne fut que d'après les mauvais traitements des blancs : la conduite des esclaves dans la partie de l'ouest et du sud, prouve qu'en général ils n'ont jamais d'eux-mêmes l'intention de s'insurger. Si les blancs eussent eu plus de modération, jamais Jean-François et Biassou ne furent parvenus à incendier les habitations. On

a vu des ateliers combattre les brigands et éteindre les flammes qu'ils avaient allumées. Ces chefs organisèrent des compagnies d'incendiaires et d'assassins, avec ordre d'égorger les cultivateurs qui tâchaient d'arrêter les progrès du feu.

Les blancs firent plusieurs sorties, mais elles n'eurent pas le résultat qu'on en attendait ; soit qu'elles fussent mal combinées, soit que les chefs n'inspirassent pas de confiance, elles ne firent qu'augmenter le nombre des insurgés. Ceux-ci avaient à leur tête plusieurs blancs, qui recevaient des secours des Espagnols. Cette dernière circonstance, qui est très-remarquable, est prouvée par la lettre suivante trouvée le 27 septembre 1791, sur l'habitation Galifet après un combat où les nègres furent chassés.

« Je suis fâché que vous ne m'ayiez pas pré-
 « venu plus tôt que vous manquiez de muni-
 « tions : si je l'avais su, je vous en aurais en-
 « voyé et vous recevrez incessamment ce
 « secours, ainsi que tout ce que vous me de-
 « manderez quand vous défendrez les intérêts
 « du roi ».

Signé DON ALONZO.

Que pouvaient alors faire quelques milliers

d'hommes contre cinquante mille noirs armés, soutenus par les Espagnols et par quantité de blancs?

Une des causes qui ont encore contribué aux désastres de la colonie, c'est le peu de confiance que la garde nationale du Cap montrait pour ses chefs. Je ne veux sur ce point citer qu'un seul fait, qui suffira pour convaincre le lecteur à quel excès de déraison pouvaient se porter les patriotes exaltés. Le colonel du régiment du Cap, M. de Cambefort, posa un camp dans la plaine du Nord. La mortalité y fut très-considérable : on l'attribua à ce colonel en disant hautement qu'il avait fait empoisonner l'eau d'un puits qui servait à l'usage du camp. On a su depuis, et plusieurs nègres me l'ont certifié, que le premier sucrier de l'habitation sur laquelle on était campé avait jeté dans ce même puits tous les ustensiles de la sucrerie afin de les sauver : comme ces ustensiles étaient en grand nombre et en cuivre, l'eau dans laquelle ils restèrent plongés devint malfaisante et funeste à ceux qui en firent usage. J'ai eu occasion de voir M. de Cambefort aux Etats-Unis : cet officier était inconsolable des accusations qu'une grande partie des patriotes avaient portées contre lui. Je puis encore assurer qu'il

m'a paru très-dévoué aux intérêts des colons, et doué de vues très-philantropiques.

Malgré la haine que les mulâtres et les nègres libres conservaient contre les blancs depuis la mort d'Ogé, l'incendie du 25 août 1791 les fit gémir des malheurs causés par la révolte des esclaves. Ils sollicitèrent la permission d'aller les combattre : on la leur accorda, on les arma et ils se joignirent aux blancs ; mais quelque temps après ces mêmes hommes ayant réclamé les droits que leur accordait le décret du 15 mai, et ayant trouvé dans les blancs la même hauteur et la même obstination à rejeter leur demande, passèrent presque tous parmi les insurgés.

Voici un fait qui prouve jusqu'où les chefs blancs portaient le défaut de politique. Les révoltés demandèrent à reprendre leurs travaux à condition qu'on leur ferait grâce : on leur répondit, par une proclamation du 23 septembre 1791, qu'on accordait la grâce aux nègres qui rentreraient sur leurs habitations à condition qu'ils livreraient tous leurs chefs, et qu'ils déclareraient les auteurs de la révolte. Cette restriction fut cause que l'insurrection ne fut point apaisée : les chefs, qui furent les seuls à lire cette proclamation, n'en

firent sans doute part à leur troupe qu'en l'interprétant comme ils voulurent. Aussi ceux qui allèrent le lendemain chercher la réponse des rebelles furent-ils victimes de l'imprudence des blancs : trois seulement se sauvèrent , six furent tués.

Depuis cette époque l'insurrection du Nord devint de jour en jour plus terrible.

Tandis que ces tristes événements se passaient dans la province du Nord, les esclaves de la partie de l'Ouest et du Sud continuaient paisiblement leurs travaux. Voici les causes de cette tranquillité.

Dans les trois grandes villes, où la population blanche était considérable et conduite par des gens exaltés pour la révolution, les mulâtres, moins forts, furent chassés : ils refluèrent dans les plaines et dans les bourgs, où à leur tour ils s'emparèrent du pouvoir. Il en résulta que les blancs des villes traitèrent les planteurs, les gérants et les économistes d'*aristocrates*. J'avoue qu'ils étaient moins passionnés que les citadins. Prévoyant d'ailleurs que la révolution détruirait leurs propriétés, ils désiraient qu'il ne fût fait aucun changement dans la colonie.

La nécessité et le besoin de la tranquillité

engagèrent les grands planteurs à accorder par des *concordats* les droits que les mulâtres réclamaient. Malgré cet arrangement les préjugés subsistèrent dans l'esprit des blancs : mais ils furent contraints de se lier avec les hommes de couleur pour éviter le soulèvement des noirs, qui, dans quelques quartiers, s'étaient déjà réunis aux mulâtres. Par l'union des deux couleurs la culture continua d'être florissante dans ces deux provinces.

En vertu de ce concordat, les hommes de couleur rentrèrent au Port-au-Prince ; ils y demeurèrent *armés* et *casernés* en attendant que les habitants de cette ville eussent accédé à l'arrangement pris à la Croix-des-Bouquets le 11 septembre 1791.

Le 21 novembre, les quatre sections du Port-au-Prince s'assemblèrent. Trois de ces sections acquiescèrent à l'union des mulâtres et des blancs ; mais la quatrième s'y refusa : elle était dominée par la compagnie des canonniers, composée de Maltais, de Génois et d'ouvriers, tous ardents patriotes, ayant pour chef un matelot canonnier nommé Proloto.

Dans cet intervalle, un musicien, nommé Pistolet, nègre, eut dispute avec un canonier : celui-ci tira son sabre ; le nègre le dé-

sarma. Les patriotes indignés de cette action , s'emparent de ce noir , qui était de l'armée des mulâtres , le font juger *subito* et le pendent au réverbère de la municipalité. Les mulâtres irrités rencontrent un canonnier nommé Cadeau : cinq font feu sur lui. A l'instant on bat la générale , on court aux armes , on marche contre les mulâtres , ils sont dispersés ; les soldats d'Artois et de Normandie les poursuivent et en tuent plusieurs : nous perdons une douzaine d'hommes. Dans leur fuite les vaincus mettent le feu à plusieurs maisons dans le haut de la ville et à l'entrée de la plaine ; ils exercent , dit-on , des horreurs contre les malades de l'hôpital Robert. De là ils se réfugièrent dans les plaines de la Croix-des-Bouquets et de Léogane , où ils vécurent en paix avec les planteurs. Quant aux nègres , ils restèrent tranquilles et continuèrent leurs travaux.

Le lendemain 22 , au matin , le feu prit à une maison de la ville , et dans peu d'instants vingt-sept islets du Port-au-Prince furent incendiés. Par esprit de vengeance les patriotes canonniers accusèrent les négociants d'avoir mis le feu à leurs maisons pour s'exempter de payer leurs dettes en France. Depuis

cette époque, le Port-au-Prince fut bloqué par les mulâtres et toujours en guerre avec eux.

Dans le Sud, ceux-ci furent chassés des Cayes et se réfugièrent au Platon sous le commandement de Rigaud.

Cependant la paroisse de Jérémie, toute composée de chauds patriotes, ayant chassé ou tué tous les hommes de couleur, ne voulut point signer le concordat. Ils armèrent une partie de leurs esclaves, et se défendirent contre les nègres libres, les mulâtres, et même, dans la suite, contre les troupes des commissaires, qui furent battues au camp des Rivaux. Depuis cette affaire, ils restèrent isolés et tranquilles jusqu'à l'époque où ils allèrent chercher les Anglais en 1793.

Les blancs du Port-au-Prince, fatigués de n'avoir plus de communication avec la plaine, formèrent une compagnie de noirs domestiques, connue sous le nom d'Africains. Ces esclaves montrèrent, pour la première fois, combien ils sont intrépides et audacieux, lorsqu'ils sont commandés par des blancs. Excités par leurs chefs, ils firent la chasse aux mulâtres avec une ardeur qui tint de la férocité. Ils violèrent les droits de la guerre en commettant

mille cruautés ; c'étaient des combats à mort ; terribles effets des troubles civils !

Cependant la municipalité, retenue pendant quelques temps par l'espoir de voir les mulâtres se réunir à elle , et par la crainte du soulèvement des esclaves , voyant d'ailleurs la ville bloquée par Beauvais et Pétion , se décida enfin à marcher sur la Croix-des-Bouquets. En conséquence , il sortit un corps de deux mille hommes , deux tiers gardes nationaux , et un tiers des régiments de Normandie et d'Artois , de plus la compagnie des Africains.

Le 10 mars 1792, on se rendit à la Croix-des-Bouquets sans éprouver la moindre résistance. Les mulâtres s'étaient presque tous retirés à l'Arcaye , ou au Mirbalais. Les noirs esclaves étaient tranquilles.

Le maire de la Croix-des-Bouquets, M. de Jumicourt, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie , auquel les patriotes en voulaient , s'était retiré à leur approche aux Grands Bois.

Les grands planteurs, les gérants, les économes, craignant un mouvement dans la plaine, se réunissaient à la Croix-des-Bouquets pour y passer la nuit ; le matin ils retournaient chez eux avec des patrouilles.

La compagnie des Africains, et quelques gardes nationaux se permirent de faire des incursions sur les habitations, et d'aller en maraudeurs, voler les poules et les cochons des nègres : il n'en fallut pas davantage pour rendre ces derniers les ennemis déclarés des noirs africains.

A la nouvelle de la marche des blancs, les mulâtres se rassemblèrent, s'unirent à quelques milliers de nègres, marchèrent sur la Croix-des-Bouquets, le 28 mars 1792, à trois heures du matin. Ils surprirent les gardes nationaux qui, fiers de leur nombre et de leur belle tenue, avaient la folle confiance de croire qu'on n'oserait les attaquer.

Les blancs des plaines, réunis en cavalerie sous le nom de dragons, occupaient le bourg ; mais les gens de couleur, qui ne leur voulaient aucun mal, se contentèrent de les tenir en observation, tandis qu'ils attaquèrent avec vigueur le côté occupé par la garde nationale. Elle eût été écrasée sans le commandant Philibert, qui la veille avait été averti de cette attaque par ses nègres : il fit des dispositions qui continrent l'ennemi. Le choc fut terrible. Les Africains sauvèrent la garde nationale ; le courage des dragons ramena l'ordre dans les rangs. Les

troupes de ligne attendirent l'ennemi de pied ferme ; Normandie et d'Artois soutinrent leur ancienne réputation.

Les canonniers du Port-au-Prince furent attaqués avec un acharnement sans exemple par les mulâtres et les noirs , commandés par un petit nègre , nommé Hyacinthe. Ils se battirent avec un sang-froid et un courage héroïque. Les noirs qui n'avaient pas d'armes étaient si enragés, qu'ils venaient se faire tuer sous les pièces de 24, qui les foudroyaient. Leur aveuglement était si fort que plusieurs osaient mettre le bras dans les canons, en criant à leurs camarades, *veni, veni, moi tins ben li*. On mettait le feu, et ces noirs étaient victimes de leur imprudence. Leur chef Hyacinthe passait au milieu des balles, à portée du pistolet, tenant à sa main un petit fouet de crin de cheval, qu'il remuait avec vitesse en criant aux noirs : *En avant, c'est d'iau, c'est d'iau* (c'est de l'eau) *qui sort des canons, pas gagnez peur*. Les nègres étaient si furieux contre la garde nationale, qu'ils criaient, *tuyez tous blancs du Port-au-Prince; sauvez blancs de la plaine*. Les gardes nationaux s'apercevant qu'ils étaient l'unique objet de l'animosité des mulâtres et des noirs, ne demandèrent qu'à retourner dans

leurs foyers : cette circonstance nous obligea à faire une retraite sur le Port-au-Prince. Malgré ces troubles, aucune habitation ne fut incendiée, pas un blanc ne fut assassiné, pas une case ne fut pillée. Les noirs perdirent environ 500 hommes, les mulâtres très-peu, la garde nationale 80, les dragons 10.

Après cette affaire, Hyacinthe se rendit en ordre au presbytère, où il fit bénir sa troupe par le curé, après lui avoir demandé l'absolution. Le père Thomas se montra docile à tout ce que le vainqueur voulut, et resta tranquille avec une douzaine de blancs qui s'étaient réfugiés chez lui.

Hyacinthe se trouva ainsi maître de la plaine. Les noirs le regardaient avec admiration, et se persuadèrent qu'il était invulnérable. Il désarma ses soldats, c'est-à-dire, que trente des siens remirent leurs fusils : les autres n'avaient que des serpes et des bâtons.

Hyacinthe, totalement étranger à l'art de la culture, ordonna à tous les commandeurs de venir le trouver sur l'habitation Santo, et leur » dit : « Je suis votre capitaine ; regardez-moi » comme tel. Que les noirs reprènent leurs » travaux : le premier qui remuera sera pendu.

» qu'on ne s'occupe que du soin de *planter*
 » *des vivres.* »

Il fit prier M. de Jumecourt de venir à la Croix-des-Bouquets, en lui annonçant qu'il serait sous ses ordres comme capitaine de gendarmerie. Il se choisit une vingtaine de nègres, qu'il connaissait braves, et s'en fit une garde.

Quelques planteurs rentrés avec l'armée au Port-au-Prince, s'en sauvèrent, rassurés par les nègres des habitations, qui allaient au marché, et qui les invitaient à se rendre chez eux. Leur fuite inspira de la défiance aux canonnières et aux patriotes : ils répétaient que les nègres s'entendaient avec les planteurs. Ils allèrent jusqu'à dire qu'ils ne tiraient pas sur eux à l'affaire de la Croix-des-Bouquets ; que les chapeaux de paille que portaient ceux-ci étaient le signe de ralliement : les dragons eurent la condescendance de quitter cette coiffure pour calmer les esprits.

Pendant que les hommes de couleur se disposaient à chasser les blancs du Port-au-Prince et ceux de la plaine réunis à eux, le mulâtre Lapointe tentait la même expédition dans les quartiers du Boucassin et des Vases, où cependant les habitants des deux couleurs vivaient en bonne intelligence. Cet homme, qui avait

été obligé de s'expatrier pour éviter de subir un jugement à mort pour cause d'assassinat, sous les liens duquel il était depuis 1788, avait profité du désordre révolutionnaire pour rentrer dans ses foyers ; il était même venu à bout de se faire nommer maire de l'Arcaye. Il n'usa de son pouvoir que pour se livrer aux sinistres projets que lui suggérait sa méchanceté : sa conspiration contre les blancs suffirait pour donner une idée de la perfidie de son caractère. Pour exécuter son plan , il prétendit que dans les montagnes de Mateux il y avait une insurrection de nègres. Il invita les blancs de la plaine à se réunir aux hommes de couleur, et à marcher contre les prétendus révoltés. Deux cents dragons montent à cheval le 22 mars, et se rendent aux Mateux ; mais ils n'y rencontrèrent point la compagnie des mulâtres. Ils y trouvèrent seulement deux jeunes fils de M. Gamaut , propriétaire de couleur , qui se réunirent à eux. Il y avait à peine vingt-quatre heures que ces dragons étaient dans les montagnes , lorsqu'on leur apprit que les noirs du Boucassin étaient insurgés. Il ne leur fut pas difficile de voir qu'on ne les avait attirés là que pour ôter leurs secours à la plaine , et pour faire égorger tous ceux qui déplaisaient à

Lapointe. Ils se débandèrent et se rendirent chacun chez eux. En approchant de leurs foyers , la plupart d'entr'eux furent bientôt confirmés dans leurs soupçons sur l'auteur de ce mouvement : la prudence leur fit voir clairement le piège qui leur était tendu et le sort qui les attendait s'ils restaient isolés. Ils se rendirent au bourg de l'Arcaye : Lapointe était entouré de trois à quatre cents hommes de couleur.

Quelques blancs des Vases s'étaient réunis chez M. de Chanteloup , capitaine général , brave et intrépide , procureur de l'habitation Mérot, dont Lapointe était l'ennemi secret. Ce gentilhomme avait été attaqué dans la nuit par des esclaves et quelques mulâtres : il ne dut son salut qu'à son courage et à celui qu'il sut inspirer par son exemple à quelques blancs , qui l'aidèrent à soutenir l'assaut.

Au Boucassin , les blancs , au nombre de trente , étaient assemblés chez M. Garesché. S'ils ne furent pas attaqués , ils le durent à M. Beaulieu , très-brave et loyal mulâtre , qui les aida à s'embarquer pour le Port-au-Prince.

M. de Chanteloup , apprenant que les blancs qu'on avait éloignés dans les montagnes étaient

descendus au bourg de l'Arcaye, s'y rendit à l'instant avec une trentaine de dragons.

Il s'avance vers Lapointe, qui était à cheval et entouré de ses jeunes mulâtres, et lui crie : « C'est vous qui êtes l'auteur de cette insurrection ; c'est vous qui avez soulevé les esclaves contre moi, contre les blancs, qui auraient tous été égorgés dans les montagnes, s'ils ne fussent descendus sans ordre, et ne fussent revenus ici. »

A ces mots, Lapointe se trouble, pâlit, se croit déjà mort. Le mulâtre Prosper cria, *canonniers, à vos canons* ; mais, M. Leroux et plusieurs autres s'opposèrent à l'exécution de cet ordre, qu'un autre plus funeste aurait infailliblement suivi. Ces propriétaires de couleur gémissaient de la conduite de Lapointe à l'égard des planteurs avec lesquels ils vivaient depuis quinze mois en bonne amitié, et qui les traitaient sans fierté, même avant la révolution. C'est à ces braves gens, tous mulâtres, que M. de Chanteloup et les autres durent la vie. Tous les blancs qui accompagnaient Chanteloup, n'étaient pas plus de cinquante, et, quoique braves, ils auraient succombé sous le nombre.

Après cet évènement, ces blancs fugitifs se

voyant en trop petit nombre pour résister, s'embarquèrent, les uns pour le Port-au-Prince, sur les premières barques qu'ils rencontrèrent : de ce nombre fut le brave chevalier de Chanteloup ; les autres prirent la route de Saint-Marc, où, le 24 mars, ils furent tous égorgés. Le même jour, ceux qui eurent la faiblesse de se rendre sur leurs habitations éprouvèrent le même sort.

Les blancs du Bourg, et ceux de la Pâroisse qui avaient pu y parvenir, restèrent tranquilles quelques jours ; mais bientôt, s'apercevant qu'ils étaient en trop petit nombre et au milieu de leurs ennemis, ils prirent la funeste résolution de se retirer à Saint-Marc. Le 28 mars, quarante-quatre partirent avec Lapointe pour s'y rendre. A l'entrée de la ville, ils furent arrêtés ; on demanda à Lapointe s'il les connaissait et s'il répondait d'eux ; il dit qu'il n'en connaissait que deux (1), qu'on laissa passer. Les autres furent fusillés le même jour par le mulâtre Gautier.

De retour de Saint-Marc, Lapointe fit arrêter

(1) Il les connaissait tous ; c'étaient des habitants de la Pâroisse où il est né, et dont il s'était fait nommer maire.

les noirs qui avaient son secret, les fit fusiller et ordonna aux autres de rentrer et de travailler, ce qu'ils firent pour son compte. Il s'empara de toutes les denrées qu'il vendit, et dont le produit peut être évalué à plusieurs millions.

Peu de jours après son attentat contre les blancs, le 12 avril, un Bordelais, nommé Gerbaut, qui s'était voué à sa cause et qui était son agent dans les montagnes, vint avec confiance à l'Arcaye. Lapointe le fit arrêter, et une heure après il fut fusillé, ainsi que quelques mulâtres et plusieurs noirs esclaves.

C'est par cette politique que ce mulâtre en a imposé : il brisait de suite les instruments de ses crimes. Plus de cent cinquante blancs ont été égorgés dans les montagnes et dans les plaines par ses agents.

Tous ces funestes événements forcèrent M. le gouverneur de Blanchelande à se rendre du Cap au Port-au-Prince. Ce gouverneur ramena les esprits ; il arriva au mois de juin 1792. Les mulâtres rentrèrent isolément dans la ville, les blancs se rendirent dans la plaine du Cul-de-Sac, où Hyacinthe les reçut avec joie. Ceux du Boucassin et des Vases restèrent sous les ordres de Lapointe ; M. le chevalier de Chanteloup ne voulut jamais se trouver sous son

commandement. Il partit pour les Etats-Unis, où cet intrépide et loyal Français est mort. Lapointe ne vit pas sans la plus grande joie des planteurs, des chevaliers de Saint-Louis à ses pieds et monter la garde à sa porte. Cependant tous connaissaient à fond ce Lapointe, personne n'était sa dupe; une volonté seule aurait anéanti le pouvoir imaginaire de ce malheureux, et on trembla devant lui! On fut assez lâche pour encenser le brigand qui, à son gré et selon ses intérêts, excitait ou calmait les orages.

Proloto, commandant des canonnières, demanda à retourner en France; on l'embarqua pour être conduit à Saint-Marc, et on le noya en route. M. de Blanchelande fut faussement accusé de cette action: elle ne doit être imputée qu'aux conducteurs, à qui elle ne fut pas commandée. Proloto n'était pas un homme méchant; il avait la tête ardente et l'imagination exaltée, mais il était plus humain que beaucoup d'autres.

Hyacinthe se présenta à M. de Blanchelande, qui voulut le faire dîner avec lui: il refusa cet honneur en lui disant qu'un esclave, un nègre comme lui ne devait se trouver auprès de son gouverneur que pour le servir. Il demanda la permission de remplir et remplit en

effet cette modeste fonction. Quelle leçon pour ce Lapointe, qui, ce jour-là était invité à dîner avec le gouverneur, et mangeait avec lui ! Le crime était assis, et la vertu debout (1).

(1) Lapointe a joué trop de rôles, ce caméléon a trompé trop de monde pour que je le couvre du manteau de la charité.

Son père était un mulâtre de l'Arcaye, sa mère une négresse esclave ; on soigna un peu son éducation. Il passa en France en 1785 ; il aborda à Nantes ; il eut avec un Nantais, une querelle dans laquelle il ne montra pas plus de courage que d'adresse. Il vint à Paris pour acheter une charge dans la Louveterie ; il ne put l'obtenir. Il repassa en 1787 à l'Arcaye, laissant considérablement de dettes en France. Retiré dans un petit bien dans les montagnes du Boucassin, il en contracta de nouvelles. Un marchand à qui il devait vint réclamer son compte ; Lapointe lui dit des injures, prit son fusil et le tua. Pour échapper à la justice, il se sauva dans la partie espagnole ; il fut jugé par contumace, condamné à être pendu, et le fut en effigie.

Dans les premiers troubles, il se signala et se fit un parti parmi les mulâtres de son quartier. Un air d'impudence et d'audace, joint à de l'esprit naturel, lui gagna les jeunes mulâtres. Il se fit nommer commandant de la garde nationale et maire de l'Arcaye. Sans fortune, ayant toutes les passions d'un libertin, il résolut, en 1791, de chasser les blancs de son quartier, comme on vient de le voir. Il sut, par une

Telle était la position de la colonie lorsque les commissaires civils Polverel, Sonthonax et

perfidie , tromper M. de Blanchelande et même Jumeourt. Avec les royalistes , il était chaud et ardent royaliste. Avec les Jacobins , il était enragé jacobin. Sous les ordres de Montbrun il fit arrêter tous les propriétaires et procureurs de son quartier , les envoya en prison et s'empara de leurs biens.

Il sut capter l'esprit de Polverel.

Au retour de Sonthonax du Cap , où celui-ci venait de décréter la liberté des noirs , il lui dénonça la plus grande partie des blancs , et même beaucoup de mulâtres , en lui disant qu'ils étaient les ennemis de cette liberté et grands partisans des Anglais ; il lui dit avoir besoin de troupes de ligne pour les contenir. Le crédule commissaire fut sa dupe : il lui confia deux cents hommes de Provence et d'Artois , cent grenadiers noirs de la légion l'Égalité , un bâtiment armé et de l'argent pour se défendre. Le perfide Lapointe laissa partir son monde , s'embarqua sur son brick au mois de janvier 1794 ; et au lieu d'aller à l'Arcaye , il se rendit à Saint-Marc , où il était attendu par un commissaire anglais , auquel il livra la ville de concert avec les autres mulâtres et les blancs. Les grenadiers du quatrième régiment et du quarante-huitième , commandés par M. Millet , désespérés d'une telle trahison , versaient des larmes , et ne voulant pas rendre leurs armes aux colons et au commissaire anglais , les jetèrent dans la mer en s'embarquant pour la Jamaïque. Les noirs se

Ailhaud, avec six mille hommes de troupes, moitié de ligne, moitié de volontaires, débarquèrent au Cap le 13 septembre 1792.

firent jour au travers de leurs ennemis, se sauvèrent dans les montagnes et retournèrent au Port-au-Prince.

Cette conduite valut à Lapointe l'estime de tous les colons, et le grade de colonel au service d'Angleterre; mais malgré cela il était mulâtre, la peau de *grif* était toujours visible.

Pour plaire à ses protecteurs, et faire oublier aux blancs sa conduite précédente, il inventa, en janvier 1795, une conspiration contre les blancs, signala les mulâtres du Boucassin comme en étant les auteurs et les fit arrêter. Il fit fusiller les familles Leroux, Gamaut et dix autres riches propriétaires; il fit périr de même ses plus intimes amis, ceux qui lui étaient le plus dévoués, et entre autres son ami Prosper, commandant de canonniers. Pour mettre le comble à ses forfaits, il annonça qu'il avait ordre de faire embarquer sur son brick des blancs, des mulâtres, des nègres pour le Port-au-Prince. A moitié chemin il met le brick en panne; il appelle ses victimes l'une après l'autre, leur fait passer la tête par un sabord; là, les bras nus, un sabre à la main, il coupe lui-même la tête à quatre blancs, quatre mulâtres et quatre nègres, en expiation d'avoir servi sous le pavillon tricolor, et au nom du roi Georges. Il fit expédier les autres par ses amis. Le général anglais Maitland fut si indigné d'un crime si horrible, commis sous son pavillon, qu'il fit une procla-

Les anciens chefs militaires étant suspects, furent pour la plupart renvoyés en France, et l'armée se trouva sous le commandement du général Rochambeau.

Les mulâtres auxquels, comme nous l'avons dit, on avait refusé tout droit politique, aussitôt après l'arrivée des commissaires, se joignirent à leurs troupes et abandonnèrent les révoltés.

mation contre ce bourreau, qui se retira au Boucassin. Pourquoi M. Édouard Bryand, dans son ouvrage qui me tombe à l'instant sous les yeux, n'a-t-il pas parlé de cet événement? c'est que Lapointe servait ses compatriotes. Cet ouvrage est rempli de faits controuvés.

A l'évacuation des Anglais, Lapointe se réfugia en Angleterre; il résolut de revenir en France. Il écrivait souvent à sa sœur, madame Olive de Nantes; ses lettres furent interceptées. Comme elles ne parlaient que de plans contre les Anglais et de ramener l'esclavage, le ministre Fouché l'appela en France. Ce misérable y fut reçu par d'estimables colons, et une parente de l'archi-chancelier ne rougit pas de s'unir à cet homme abominable.

Un nommé *Collet* qui, d'obscur huissier du port de Paix, était parvenu par ses basses intrigues à être juge aux Cayes, dévoué, vendu comme Lapointe aux Anglais, sut si bien servir son digne patron, que le ministre crut à la sincérité de leur projet sur les colonies.

Les *patriotes* furent irrités, et murmurèrent de voir les mulâtres réunis aux blancs venus de France, et protégés par eux.

En arrivant, les délégués firent une proclamation par laquelle ils accordaient une amnistie générale. Jean-François et Toussaint ne voulurent pas se rendre; Rochambeau alla les combattre.

Polverel arriva pour la première fois du Cap au Port-au-Prince le 20 octobre 1792. Il y fut reçu avec enthousiasme par tous les blancs. Il fit un discours dans lequel il rappela aux patriotes que ceux de France n'avaient point de préjugés de couleurs, contraires à la raison et au bonheur de la colonie. Il leur dit que ceux qui passaient pour aristocrates étaient les plus

Bonaparte leur fit donner deux cent mille francs pour aller espionner soit aux États-Unis, soit à la Havanne. Le sieur Collet voulut être caissier : il donna 50,000 fr. à Lapointe, et se sauva à la Trinité avec les 150 mille restant. Lapointe s'embarqua pour Philadelphie, où il était en 1805; il est aujourd'hui à la Jamaïque. Anglais, voilà votre colonel, votre major-général! Fouché, voilà ton protégé!

Il disait un jour au Port-au-Prince devant dix blancs : « Un nègre m'a appelé mulâtre, je lui ai fait scier la » *jambe.* » Aussi les blancs l'appelaient-ils *citoyen de couleur*, et les nègres n'osaient lui parler.

sensés, puisqu'ils vivaient en bonne intelligence avec les gens de couleur. Ensuite il partit pour les Cayes (le commissaire Ailhaud était retourné en France), après avoir fait de vifs reproches à la municipalité pour s'être permis d'entrer en armes à la Croix-des-Bouquets sans y avoir été appelée (1).

M. le marquis de La Salle resta gouverneur. Ce général se fit aimer; son esprit, ses manières plurent; mais l'esprit public reçut une fâcheuse impulsion d'un chevalier de Saint-Louis, nommé Borel, parce que, réuni à quelques blancs saliniers, il avait combattu les mulâtres avec vigueur à l'Artibonite et à la Crête-à-Pierrot. Forcé de céder, il s'était réfugié au Port-au-Prince avec une cinquantaine de ses intrépides compagnons.

Ces individus augmentèrent le nombre des exaspérés et se mirent presque tous dans la compagnie des canonniers, qui recevait la ration, et même une solde de la municipalité.

Borel se fit nommer commandant de la garde nationale, place vacante par le départ de Caradeux aîné, qui s'était retiré avec soixante nègres dans l'Amérique septentrionale. Il n'avait

(1) Mars 1792.

aucun droit à cette place. Il n'était pas même militaire ; malgré sa croix de Saint-Louis, il était incapable de commander une compagnie. Quoi qu'il en soit, il devint bientôt maître dans la ville.

A peine en place, il domina tout le monde. M. le marquis de La Salle voulut faire valoir ses droits ; mais il fut humilié par Borel, qui le força par ses tracasseries à quitter le Port-au-Prince et à retourner avec son état-major près des commissaires.

Borel, resté maître de la ville, voulait l'être de la plaine. Il y avait du sucre : c'était bien attrayant pour ce grand patriote et ses amis. Quelques milliers de barriques de sucre !..... Quelle conquête !

Il n'était cependant pas aisé d'aller avec une armée au Cul-de-Sac. M. de Jumecourt, autre chevalier de Saint-Louis, était maire de la Croix-des-Bouquets. D'un autre côté on se rappelait la violente semonce que le commissaire avait faite aux officiers municipaux pour s'être permis d'entrer à main armée sur le territoire de la même paroisse ; Jumecourt, en outre, n'ignorait pas que Borel était son ennemi, ainsi que tous les patriotes.

Le Cul-de-Sac et les Mornes jouissaient

d'une tranquillité parfaite par l'infatigable activité de Hyacinthe, et par son influence sur les cultivateurs.

Borel était bien maître de ses canonniers ; mais la garde nationale, connaissant la paix dont jouissait la plaine et se rappelant la dernière bataille de la Croix-des-Bouquets, ne montrait aucune disposition hostile.

M. le comte de Boutillier, capitaine d'artillerie, était devenu, par la retraite de M. de La Salle, commandant temporaire des troupes de ligne. C'était un homme sage, intègre et généralement estimé. Il n'aurait pas obéi.

En attendant mieux, M. Borel fit quelques promenades militaires avec les Africains et quelques compagnies de la garde nationale dans une partie de la plaine dépendante de la paroisse du Port-au-Prince. Nouveau César, il était au bord du *Rubicon*. La rivière qui sépare les deux paroisses était facile à franchir ; mais la municipalité de la Croix-des-Bouquets aurait réclamé contre cet attentat. Comment trouver un prétexte ? on craignait Polverel. Hyacinthe avait ordonné aux nègres de la partie de la plaine qui appartient au Port-au-Prince de tout souffrir de la part des blancs, et de ne faire aucun mouvement contre eux. Ils furent obéis-

sants ; car des soldats africains , envoyés par Borel sur quelques habitations , y prirent des poules , et les noirs le souffrirent patiemment.

Borel voyant ses projets manqués , prit une autre marche. Il fallait troubler le repos de la plaine , la faire insurger et arrêter Jumecourt : c'est à quoi il travailla. A cet effet , il envoya deux Africains du corps de Philibert dans les montagnes du pays *Pourri* , et sur la lisière espagnole. Ils allèrent trouver des nègres marrons qui résidaient dans cette partie et dont le chef se faisait appeler *Mademoiselle* , nègre africain , indépendant de Hyacinthe. Ces noirs firent un mouvement insurrectionnel au fonds Parisien. A cette nouvelle , Borel et ses partisans crièrent que tout était en feu dans le Cul-de-Sac , lorsque tout y était tranquille.

Jumecourt , qui n'avait point envie de recevoir la visite de Borel à main armée , et qui savait par Hyacinthe que ce *Mademoiselle* n'était pas dangereux , persuada aux blancs de ne point s'inquiéter. Il ordonna qu'aucun colon de la plaine n'allât au Port-au-Prince. Borel cria contre cet arrêté , dont l'exécution attirerait sur les habitants de la ville les mêmes malheurs que ceux qui avaient accablé la plaine du Cap. Les canonnières répétaient que les aristocrates

de la plaine viendraient égorger les patriotes. On voulait sortir du Port-au-Prince , mais M. de Boutillier dit qu'il ne marcherait pas sans être commandé par la municipalité , qui , de son côté rappela la loi et l'ordre de Polverel. Pendant ce temps les planteurs sont mandés sur l'habitation Santo , avec dix de leurs meilleurs sujets , pour combattre les nègres d'Afrique commandés par Mademoiselle. Hyacinthe disait « que c'était inutile; qu'il n'avait besoin que » de son fouet , pour tuer toute la bande de ce » chef de marrons. » Il répétait « que cette in- » surrection n'avait d'autre cause que l'insti- » gation des canonniers et des Africains ; que » dans vingt-quatre heures ces nègres seraient » ou soumis ou pendus. »

M. de Jumecourt pensait comme Hyacinthe , ainsi que tous ceux qui prévoient les projets de Borel , et savaient que l'apparition d'une nouvelle armée allait encore faire insurger les noirs. Cependant ceux qui avaient été demandés, se rendirent au nombre de deux cents ; ils se rangèrent en bataille dans la Savane de Santo. Hyacinthe leur demanda de quel droit ils étaient venus sans ses ordres. Il les menaça d'en faire pendre plusieurs , et voulut les renvoyer tous ; Jumecourt s'y opposa. Les blancs de la plaine ,

au nombre de cent cinquante cavaliers, y compris les mulâtres, étaient aussi à Santo. Sur ce nombre, une trentaine crurent voir plus que de l'irrésolution dans la conduite de Jumecourt. La crainte s'empara d'eux ; et, prétextant une patrouille à faire, ils se rendirent au Port-au-Prince. Borel les accueillit avec transport.

Cette désertion ne changea rien aux projets de Hyacinthe : « Il répond de tout sur sa tête ; » offre son père, sa mère, son frère, sa femme » en otage ; assure que toute la bande de Ma- » demoiselle sera à ses pieds dans vingt-quatre » heures. Il répond de la plaine, si les canon- » niers et les Africains n'y entrent pas. »

Le lendemain, 2 février 1793, Borel annonce que des membres de la municipalité de la Croix-des-Bouquets demandent la troupe de ligne : cela s'était fait secrètement par une lettre de quelques municipaux, qui détestaient le maire Jumecourt. Borel veut marcher à la tête de la garde nationale, et dans un quart d'heure tout est prêt. Il part sans l'ordre de la municipalité : la troupe de ligne seule avait été demandée et commandée pour sortir.

On se met en route avec huit pièces de canon, dix-huit cents hommes d'infanterie,

cent dragons , qui sont augmentés par une partie de ceux de la plaine et par les mulâtres : une partie des gérants et des propriétaires restent sur leurs habitations.

L'armée arrive à la Croix - des - Bouquets. Borel se rend à la municipalité ; il embrasse Jumecourt. Hyacinthe, toujours soupçonneux , se retire avec une vingtaine de noirs au fonds des Varreux , opposé aux lieux où étaient les insurgés , après avoir renvoyé les deux cents cultivateurs dans leurs ateliers.

Aucun nègre de la plaine ne prit parti ; tous restèrent à leurs travaux. L'armée se rend à Peyra ; quelques noirs se trouvent à la grande case : on les charge comme s'ils eussent été des ennemis. C'étaient des domestiques. On les égorge , même ceux qui s'étaient cachés. On passe la nuit sur cette habitation , pour attendre les vivres et les munitions du Port-au-Prince , que la précipitation de Borel à se mettre en marche n'avait pas permis d'emmener.

Quelques braves de la garde nationale prétendent qu'il y a des noirs embusqués dans les cannes qui bordent le camp : ils vont y mettre le feu. On leur en fait des reproches ; ils répondent que « c'est le seul moyen d'empêcher » les esclaves d'incendier , parce que , voyant

» que les blancs n'attachent point d'importance à leurs propriétés , ils n'incendieront point. »

Cette politique, *très-patriotique*, ne plaisait pas beaucoup aux propriétaires, aux procureurs, ni aux gens sages de la garde nationale. Quelques colons allèrent en patrouille visiter leurs plantations : tous les noirs parurent tranquilles. Entre midi et une heure, on apprit, par un nègre ou un dragon, que le convoi qui portait des vivres et qu'on attendait à Peyra, venait d'être attaqué entre Santo et Gouraud ; que les munitions, les vivres avaient été pris, et que l'escorte avait été égorgée. A cette nouvelle, Borel et ses compagnons crient à la trahison. On accuse Jumecourt d'avoir fait assassiner, par les nègres, les cent cinquante hommes de l'escorte ; on allait les tailler en pièces, sans les dragons et les grenadiers de Provence et d'Artois, qui les prènent sous leur protection.

La garde nationale, sans pain, se croyait coupée du Port-au-Prince : à l'entendre, il y avait cent mille nègres sur les derrières.

A cette nouvelle, M. le comte de Boutillier, qui commandait l'armée, la fit rétrograder sur Santo, et fit camper à la Savane d'Oublon. On

y passa la nuit en carré, la cavalerie au centre.

Tout paraissait tranquille ; on voyait vingt sucreries rouler. Vers minuit, quelques cloches se firent entendre : l'alarme se mit aussitôt dans le camp ; mais bientôt ce bruit sinistre cessa, ce qui fit juger qu'il n'était pas le signal d'un mouvement concerté. Entre trois heures et demie et quatre heures, toutes les cloches de la plaine annoncèrent le travail : les planteurs n'en furent point étonnés ; mais il n'en fut pas de même des habitants de la ville, qui étaient fort disposés à la terreur, très-mécontents d'ailleurs d'avoir passé la nuit exposés à un froid qui fut extraordinaire et qui leur avait semblé peu propre à faire un apprentissage de bivouac.

Enfin, le jour parut, et l'armée se mit en marche sur Santo. M. Boutillier m'ordonna de marcher en avant avec ma compagnie ; j'avancai à une demi-lieue de la plaine d'Oublon. A trois portées de fusil de la barrière Santo, j'aperçus trois ou quatre cents nègres qui me firent signe d'aller à eux. Je marchai seul à leur rencontre : quatre nègres s'avancèrent vers moi. Ils étaient armés de flèches courtes et de deux fusils de chasse. J'allais causer avec eux, lorsque tout-à-coup ils poussent un grand cri. Je

me retourne ; c'était la tête de la cavalerie de l'armée.

Tous ces noirs se mirent en bataille derrière un petit talus qui borde un chemin conduisant à Ségur. Lorsque la cavalerie fut arrivée , nous chargeâmes ces malheureux , qui , presque tous sans armes , ne tinrent pas. Nous reprîmes le convoi et la pièce de canon qui était dans le bois.

Vers midi , on nous annonça qu'une multitude de noirs se disposaient à nous attaquer ; nous marchâmes à leur rencontre à la Savane d'Oublon. Ces prétendus ennemis consistaient en une centaine de nègres qui suivaient l'armée pour le pillage. Nous en tuâmes une douzaine , que nous pûmes joindre avec nos chevaux.

La garde nationale n'a pas tiré un coup de fusil dans cette *fameuse* campagne.

Nous n'avons pas tué trente noirs : les gazettes ont cependant dit que nous en avons tué plus de quinze cents.

Nous rentrâmes dans la ville le même jour.

J'envoyai mon noir à Gouraud : il vint me retrouver , et me rapporta que mes économes et M. Gouraud avaient été cachés dans une case à nègres , et qu'il y avait à Gouraud deux

blancs du convoi, dont l'un était Souchère-Rivière, que mes arroseurs avaient trouvés dans les cannes.

Quatre ou cinq jours après on sortit du Port-au-Prince; on forma deux camps, un à Santo, l'autre à Beaugé; mais Borel ne fut point de cette expédition. Jumecourt était en prison : c'était tout ce qu'il voulait, n'ayant pu enlever les sucres de la plaine.

Les noirs de Gouraud ne sont pas sortis ; les habitations d'alentour ont travaillé : les unes assez bien, les autres très-peu. Pour éclairer la route, on m'a brûlé quinze pièces de cannes.

Pendant notre séjour à Santo, nous ne fûmes pas attaqués; nous eûmes seulement, le 12 mars, une petite affaire sur l'habitation Dignerou, contre une bande de nègres d'Afrique commandés par Guimbeau. Ces noirs tinrent un peu dans le moulin; mais ils se sauvèrent, et nous ne pûmes en joindre que quelques-uns.

Hyacinthe m'a dit depuis que nous étions si confiants, qu'un jour il avait résolu d'enlever beaucoup de blancs de la plaine, qui allaient jouer dans une case près des cours des nègres; mais, qu'ayant appris que M. Ladoue, procureur de Santo et moi y allions, il n'avait pas voulu exécuter son projet, de crainte qu'en

nous défendant, nous eussions été blessés ou tués. Si ce noir eût été insurgé, jamais nous n'eussions pu retourner au Port-au-Prince.

Le 18 mars, le camp de Beaugé fut vivement attaqué par des nègres d'Afrique, commandés par ce même Guimbeau. Les brigands furent repoussés : les Africains de Philibert sauvèrent encore une fois la garde nationale.

Il faut rendre justice à Philibert : il tenait ses Africains du Port-au-Prince bien sévèrement. Ces noirs étaient les plus fidèles amis des blancs.

Les mulâtres, sous les ordres de Beauvais, firent partie de notre armée ; ils se montrèrent avec courage et dignes d'être commandés par un tel chef.

Telle était la position de la plaine, quand Polverel et Sonthonax se présentèrent par terre et par mer pour faire rentrer le marquis de La Salle dans son commandement. A cette nouvelle, les gardes nationales se rendent sans ordre au Port-au-Prince, quittent les camps de Beaugé et de Santo, et laissent les blancs de la plaine au milieu des nègres.

Les grenadiers du quatrième régiment de Provence étaient avec nous : ils reçurent l'ordre de se joindre à l'armée des commissaires. Quel-

ques centaines de soldats d'Artois ne voulurent pas rester à Santo : ils prétendirent qu'ils devaient se rendre au Port-au-Prince , où se trouvait leur drapeau. Ils se mirent en route avec quatre pièces de canon. A moitié chemin , ils trouvèrent leurs camarades de Provence qui leur firent entendre raison , et dirent aux plus mutins qu'il fallait obéir aux ordres des commissaires, et qu'ils les empêcheraient de passer.

Ces braves d'Artois n'eussent jamais tenu cette conduite , si des patriotes ne leur avaient pas dit qu'ils devaient rejoindre leur drapeau. Enfin , ils revinrent tous à Santo.

Les commissaires se présentèrent pour entrer par Léogane et par l'Arcaye. Ils marchaient sur deux colonnes de cinq mille hommes chacune , dont six à sept mille étaient blancs , les autres mulâtres libres.

Hyacinthe vint offrir ses services aux agents. Ils le blamèrent de n'avoir pas empêché l'insurrection. Il se défendit en disant que les blancs n'avaient pas voulu écouter ses avis , que partout sa plaine avoit travaillé , et qu'il était resté neutre. Ensuite de cette conversation il vint nous voir à Santo. Il marcha avec dix nègres au fonds Parisien. Tout fut tranquille après qu'il eut fait pendre cinq ou six

noirs de la bande de Mademoiselle. Le reste regagna ses montagnes , et ne les quitta plus.

Le 11 avril , je fus député par la municipalité de la Croix-des-Bouquets, près de celle du Port-au-Prince, pour l'engager à ne pas combattre contre les commissaires. Les canonniers me reçurent avec des sentiments de joie , parce qu'ils crurent que je venais me ranger sous leur bannière. Je fis tout pour empêcher qu'on en vînt aux mains ; mais le bossu Borel , frère du commandant de la garde nationale , me dit : « Ta place est avec nous. » Nos boulets sont rouges ; nous ne tirerons pas les premiers , mais nous nous défendrons. » Que les commissaires entrent seuls , et avec leurs troupes ; mais pas de mulâtres. » — « Mais, leur dis-je , ceux du Port-au-Prince que vous avez vus combattre parmi vous, vous ne pouvez pas leur refuser l'entrée de la ville. — Qu'ils y entrent sans armes et isolément, me répondirent-ils. »

Le 12 avril , après de longs pourparlers , ils promirent d'ouvrir leurs portes ; mais quand la troupe blanche fut arrivée sous le feu de la batterie Saint-Joseph , ils dirent qu'ils voyaient des mulâtres , ce qui était faux ; c'étaient des dragons de l'Arcaye.

Le général La Salle fit un mouvement rétrograde : alors le vaisseau l'*Amérique* et la frégate la *Fine* , qui étaient embossés , firent feu. Ces bâtimens tirèrent quatre mille cinq cents coups de canon. La frégate reçut huit boulets de vingt-quatre à fleur d'eau , le vaisseau en reçut deux rouges qui y mirent le feu ; mais il fut éteint. Les commissaires étaient sur le pont, ayant une longue-vue à la main.

Le bossu Borel fut tué au fort Sainte-Claire par un boulet qui toucha un caisson , et fit sauter dix-huit canonniers.

Cette circonstance força ceux que la crainte avait retenus à se montrer. Le commandant Borel était retenu chez lui par un mal à la jambe : *soixante-six mille francs* , que le procureur de la commune de la Croix-des-Bouquets , M. Robiou , lui envoya , le guérèrent subitement et lui rendirent la force de donner de nouvelles preuves de son *patriotisme*. Il se rendit à Jacquemel avec trois cent cinquante à quatre cents des siens , y compris la compagnie des Africains. Cette troupe fut bientôt abandonnée par Borel et par Philibert , qui s'embarquèrent pour la Jamaïque. Elle revint au Port-au-Prince , où elle fut désarmée : les noirs retournèrent chez leurs maîtres.

Les commissaires entrèrent au Port-au-Prince , le 14 avril 1793, et y reçurent les autorités. Les grands planteurs (1) firent rentrer

(1) J'étais du nombre de la députation qui se rendit chez les commissaires le 15 avril 1793.

Parmi ces députés se trouvaient dix ou douze grands propriétaires ; plusieurs sont ici, entr'autres M. Robiou, riche planteur et procureur alors de la commune de la Croix-des-Bouquets , etc.

Nous fûmes reçus par Sonthonax. Polverel ne parut pas ; il était indisposé.

Les habitants de la Croix-des-Bouquets avaient, outre le but de faire leur visite , le désir de prier les commissaires de nommer officier , chef de la gendarmerie , M. Vanzou , petit propriétaire.

Les preuves de bravoure qu'il avait données dans quelques affaires contre les nègres , lui avaient mérité la confiance des planteurs.

Voici mot-à-mot ce que nous dit Sonthonax :

« Des hommes qui se disent patriotes ont obligé le général de La Salle à quitter cette ville ; nous avons été forcés d'y entrer par la force des armes ; il n'a pas dépendu de nous d'empêcher l'effusion du sang. Heureusement, il y a eu peu de victimes. Nous espérons que les noirs vont se remettre aux travaux , et que la tranquillité sera rétablie dans les campagnes.

» Il nous en coûte beaucoup d'être contraints de faire partir pour la France et pour l'Amérique des hommes dévoués à la révolution ; mais leurs préjugés

dans le devoir les noirs, que les émissaires de Borel avaient commencé à mettre en mouvement dans la plaine du Cul-de-Sac, en faisant une proclamation qui défendait de leur donner

sont si violents, ils sont cause de tant d'événements, que nous craignons de les voir renouveler.

» La commission voit avec plaisir que les habitants des campagnes ont senti le besoin de l'union avec les hommes de couleur, pour obtenir la tranquillité. »

Alors le marquis de la Tremblaye lui dit : « Nous avons entendu dire que M. de Vanzou partait pour les Etats-Unis. Ce Monsieur est un homme bien utile ; il s'est battu contre les nègres ? — Nous le savons, répond Sonthonax. »

Voyant que M. de la Tremblaye ne parlait pas dans le sens convenable, je pris la parole, et je dis à Sonthonax : « M. de Vanzou a montré autant de courage que d'humanité. Nous avons été témoins des efforts qu'il a faits pour arracher à la mort des noirs qui, sans son influence, eussent été fusillés, lorsque la garde nationale vit plus de cent cadavres de blancs, nus, mutilés, à la barrière Santo.

—» Nous savons tous ce que vous nous dites ; M. Vanzou est un très-brave homme ; mais il est trop facile. Sa tête est trop ardente. Il partira pour les Etats-Unis. Dans quelques mois il reviendra ; les esprits seront plus calmes, et nous nous ferons un vrai plaisir de céder à votre recommandation ; nous désirons le bonheur de la colonie ; MM. les colons, ralliez-vous aux

plus de cinquante coups de fouet (1). La société populaire fut fermée.

Trente colons de la ville, une quarantaine

commissaires, vous trouverez en nous des amis, des pères, et vous serez heureux.»

Nous sortîmes. A peine fûmes-nous au bas de l'escalier, que M. de la Tremblaye s'exprima ainsi : « Voilà un beau coquin pour être notre ami.... notre père... le fils d'un cordonnier ! le beau-frère de Brissot ! Qu'importe qu'il soit fils d'un cordonnier, si nous sommes tranquilles, lui répondit-on ? Le plus grand homme d'Athènes était fils d'un cordonnier ; et vous-même, qui êtes si dévot, que direz-vous de Jésus-Christ, qui était fils d'un charpentier ?

» Votre marquis de Borel, qui est venu faire soulever les noirs, vaut-il mieux ? Les commissaires déportent les patriotes, ferment le club ; que faut-il donc qu'ils fassent ? Le Père éternel descendrait ici, qu'il ne changerait pas les esprits. On en fera tant, que la colonie sera perdue, et que nous serons tous égorgés. »

Qu'on juge d'après cela de l'esprit du parti opposé aux patriotes, et dans quelle position quelques hommes sages ont dû se trouver avec les commissaires ou leurs agents !

(1) Cette proclamation ranima un peu la confiance des colons. Les noirs reçurent cinquante coups de fouet. Cette indulgence des commissaires à leur égard tourna leurs cœurs vers les délégués ; ils les appelaient *papa nous*, nos pères. Les cultures furent florissantes. On voit qu'alors les cultivateurs n'étaient pas bien exigeants.



de soldats d'Artois, étant reconnus trop exaltés, furent embarqués et renvoyés en France, sans la moindre dénonciation contre eux, pour leur *apprendre*, disaient les commissaires, à *être patriotes et à perdre leurs préjugés de couleurs*.

Personne ne fut puni; quelques-uns eurent des passe-ports pour les Etats-Unis, afin d'y rester quelque temps.

Les choses étaient dans cet état, lorsque le général Galbaud arriva en mai 1793 au Cap, en qualité de gouverneur, en remplacement du général d'Esparbès. Galbaud fut bientôt entouré par les Colons : il en fut d'autant mieux reçu, qu'il était propriétaire à Saint-Domingue, et qu'il écoutait avec plaisir tout ce qu'on lui débitait au sujet des envoyés. Cependant si la haine des blancs n'eût pas été si grande, cette amitié eût été plus que refroidie par la contribution de 600,000 fr. que ce général leva sur les habitants de cette ville : mais les commissaires étaient détestés de presque tous les blancs, par l'accueil qu'ils faisaient aux mulâtres, auxquels ils avaient donné des grades et des épaulettes. Cette haine était si forte, qu'il fut décidé au Cap qu'on ne recevrait plus les bâtiments bordelais.

Les commissaires quittèrent le Port-au-Prince

et se rendirent au Cap ; ils y arrivèrent le 10 juin : ils étaient escortés par des troupes de ligne et par les dragons du 16^e d'Orléans. A leur arrivée le général Galbaud se rendit au gouvernement et montra sa commission. Elle était bien différente de ce que prétendaient les Colons du Port-au-Prince, qui disaient hautement : « Que ce nouveau gouverneur avait une autorité supérieure à celle des délégués du gouvernement français, et que ceux-ci seraient renvoyés. » Les délégués, voulant faire cesser ces bruits qui se répétaient au Cap, dirent au général Galbaud : « Nous n'ignorons pas, Monsieur, tout ce qui se débite relativement à votre mission ; nous n'y ferions nullement attention, bien persuadés que vous connaissez nos pouvoirs et les vôtres ; cependant nous sommes forcés de vous faire une question.

» — Je m'empresserai d'y répondre, dit le général.

» — Avez-vous instruit le gouvernement de France, lorsqu'il vous a nommé gouverneur, que vous êtes propriétaire à Saint-Domingue ? — Non, je n'en ai pas vu la nécessité. — Nous sommes bien fâchés d'être obligés de vous dire que vous ne pouvez être employé dans la colonie. Il y a une

» loi formelle à ce sujet ; la voici (en lui pré-
 » sentant le décret de l'assemblée constituante
 » sanctionné par le roi.) Vous pouvez retour-
 » ner en France , et demander de nouveaux
 » pouvoirs , sans cela nous ne pouvons vous
 » reconnaître (1). »

Le général Galbaud n'ayant rien à répondre , dit qu'il se rembarquerait avec plaisir. Il le fit sur la flûte *la Normande*.

Son départ fit murmurer hautement les habitants , qui se plaignaient de l'injustice des commissaires envers ce général.

Je ne sais par quel malheur pour le Cap cette flûte resta en rade. Dans cet intervalle , arrivèrent du Port-au-Prince les individus qui avaient été destinés à aller en France apprendre à *connaître les droits des mulâtres*. Ces nouveaux venus unirent leurs rumeurs à celles des blancs de la ville. Les envoyés étaient tranquilles au gouvernement , entourés des troupes de ligne , des dragons du seizième régiment et des mulâtres.

Dans cette circonstance , un officier de marine se prend de querelle sur le quai avec un

(1) Un propriétaire ne pouvait être gouverneur : c'était une mauvaise chicane de la part des commissaires , puisque le général Galbaud était sous leurs ordres.

officier mulâtre. L'officier retourne à bord, se plaint qu'un mulâtre l'avait insulté. L'équipage voulut descendre à terre, embosser le vaisseau sur le palais du gouvernement, occupé par les commissaires. Le capitaine, plus prudent, se rendit au gouvernement, accompagné de quelques officiers de marine, réclama contre l'injure faite par un mulâtre et en demanda une punition exemplaire. Les commissaires répondent qu'ils puniront le mulâtre s'il a tort, mais qu'ils doivent l'entendre en présence de l'officier. Cette réponse est regardée comme une insulte : « Quoi, dit un officier de la marine, » vous voulez qu'un officier se présente en face » d'un mulâtre ! Avant votre arrivée, il eût été » pendu. — Ce sont ces injustices qui nous ont » conduits à Saint-Domingue, et nous ferons » notre devoir en nous opposant à ce qu'elles » ne se renouvèlent plus désormais, répondit » Polverel. »

Après divers autres propos, les officiers de marine se retirèrent très-irrités et rapportèrent tous ces discours à leur bord. Alors tout se met en mouvement dans la rade : les capitaines des vaisseaux sont mis en arrestation par les matelots ; les déportés du Port-au-Prince s'en mêlent. Les habitants de la ville sont satisfaits ; on prépare les *cartahues* pour pendre

les délégués. Le général Galbaud descend à terre à quatre heures du soir. Ainsi commença, le 20 juin 1793, l'une des scènes les plus terribles de la guerre civile dont nous traçons le précis.

Les commissaires attendent de pied ferme ; une partie des troupes de ligne est consignée dans ses casernes. L'escadron du seizième charge les ennemis avec vigueur, les mulâtres se battent avec acharnement contre les matelots ; la nuit met fin au combat.

A la pointe du jour, le combat recommence. Les commissaires envoient le secrétaire-général, le jeune Polverel, escorté de douze dragons d'Orléans, porter des paroles de paix. Ils sont cernés par les matelots : conduits à bord, on veut les égorger. Ils ne doivent leur salut qu'au capitaine du vaisseau ; sans lui, ils étaient pendus dans le même moment.

César Galbaud, frère du général, qui s'était emparé d'une hauteur, foudroyait le gouvernement : il est attaqué avec fureur par les mulâtres ; il se défend avec courage ; à la fin, accablé par le nombre, il est fait prisonnier avec sa troupe. Ceux qui échappent, se retirent du côté de la mer. Ils enfoncent les maisons (1),

(1) Aussitôt que le général Galbaud sut que son frère était prisonnier, il envoya un parlementaire au gouver-

les boutiques, pillent, volent, massacrent tout ce qu'ils trouvent de mulâtres et de mulâtresses, s'emparent du trésor, enfoncent l'énorme caisse de fer qui le contient, se disputent les sacs et se fusillent entre eux pour posséder les piastres.

nement pour proposer son échange contre le fils de Polverel. Sonthonax dit que c'était au père qu'il fallait s'adresser. Polverel met la main sur ses yeux, reste un instant sans parler. « Non, dit-il, mon fils a été pris portant des paroles de paix à des révoltés ; Galbaud a été pris les armes à la main contre les délégués de la France : mon fils ne peut être échangé contre un coupable. Il peut périr ; je sens tout ce qu'a de pénible ma position ; mais j'en fais le sacrifice à la république. »

Sonthonax et plusieurs blancs, frappés d'un tel stoïcisme, l'engagent à faire cet échange. « J'adore mon fils ; ne m'en parlez plus. » Il ne put retenir ses larmes. César Galbaud resta en prison, et Polverel fils arriva aux États-Unis. Ils sont l'un et l'autre en France, tous deux militaires, je crois.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les brigands n'insultèrent pas un seul blanc ; ils s'empressèrent de débayer la ville, et d'aller dans la plaine chercher des vivres pour ces mêmes blancs qu'ils avaient ruinés par un incendie, qui n'eût peut-être pas eu lieu s'ils n'eussent brisé les chaînes des nègres prisonniers : mais c'étaient leurs amis, leurs compagnons d'armes, et ils ne pensaient qu'à les délivrer en entrant au Cap. Il est faux qu'on soit allé les chercher.

très qu'ils ont dispersées dans la rue. Les uns se portent ensuite aux batteries qui dominent la mer, et enclouent les canons. Les autres vont à l'arsenal, jettent la poudre et une partie des farines dans le port.

Du côté de la plaine, les chefs nègres insurgés qui bloquoient le Cap, entrent dans la ville au nombre de trois mille, courent aux prisons, délivrent quatre à cinq cents noirs prisonniers de guerre, que les commissaires avaient fait mettre à la chaîne. Ils mettent le feu à la geôle ; pillent, volent d'une main, incendient de l'autre, et ne font qu'un monceau de cendres et de ruines de cette belle et puissante cité.

Les vaisseaux lèvent l'ancre. Plus de trois cents bâtiments chargés des victimes de la querelle d'un mulâtre et d'un officier de marine, quittent la rade et vont chercher un asile aux Etats-Unis. Ils trouvent des secours auprès des agents de la république des sages Américains et des sensibles quakers, qui accueillirent indistinctement tous ceux qui purent toucher cette terre hospitalière. Tous n'eurent pas ce bonheur : la frégate *la Fine* périt ayant à son bord plus de sept cents de ces malheureux. D'autres navires ont éprouvé le même sort.

Au départ de la flotte , les brigands se précipitent en torrent sur l'arsenal. La garde envoyée dans la nuit par les commissaires les reçoit avec deux pièces de canon à mitraille : la rue est encombrée de cadavres. Ceux qui échappent , se rendent près des délégués. Ces agents protègent par leur influence sur les noirs les malheureux blancs , qui , fuyant à travers les flammes , s'étaient réunis près d'eux , ou dans les casernes des soldats d'Europe.

Quatre à cinq cents cadavres sont jetés à la mer , les requins les dévorent , et sont les seuls à se réjouir d'une si affligeante et si terrible catastrophe.

Peu de temps après il parut une proclamation des délégués , par laquelle ils rendaient libres tous les noirs qui voudraient s'enrôler et combattre sous les drapeaux de la république.

Cette mesure en attira un grand nombre ; mais dès qu'ils furent armés et vêtus , une grande partie se sauva dans les montagnes , où ils continuèrent la vie de brigands.

Après cette proclamation , Polverel se rendit au Port-au-Prince. Tout y était tranquille , et la culture était très-florissante. De là il visita les Cayes , en septembre 1793.

Avant de partir, il confia le gouvernement de la province de l'Ouest à un mulâtre adjudant-commandant, nommé Montbrun, qui y était venu comme chef de bataillon d'un régiment de la Gironde. Cet homme, élevé en France et propriétaire à Saint-Domingue, de qui les blancs attendaient le plus grand bien, se montra leur plus indigne persécuteur. Il les désarma tous, sans excepter même les officiers de la marine marchande. Il les fit incarcérer, et jeta dans les prisons du Port-au-Prince plus de cinq cents blancs, arrivés de tous les quartiers de son département.

Ce fut dans cet intervalle que Polverel fit une proclamation datée des Cayes, par laquelle, disait-il, Sonthonax n'avait pu donner la liberté aux nègres, vu qu'il n'était pas libre lui-même, et qu'il y avoit été forcé par eux (1).

(1) Polverel, tranquille aux Cayes et éloigné du théâtre de la révolte, pouvait s'exprimer ainsi à son aise. Après l'incendie, il laissa son collègue avec environ mille blancs de troupes de ligne, et sept à huit cents Colons de toute espèce.

Le Cap se trouvait sans poudre, par la conduite de ceux qui avaient fait jeter à la mer toute celle qui était destinée à la défense de la colonie, et presque toutes les farines.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de position plus

« Cette circonstance , ajoutait-il , l'obligeait ,

critique que celle où s'est trouvé Sonthonax avec les blancs , après l'incendie du Cap.

Les Espagnols , après s'être emparés du fort Dauphin , voulaient faire marcher Jean-François sur cette ville , et exterminer les blancs et le commissaire. Plus instruit que Jean-François , qui ne savait ni lire ni écrire , Tous-saint , en sa qualité de major-général , s'y opposa avec fermeté ; il chercha à gagner le général noir Jean-François , en lui disant que , s'il écoutait les Espagnols , il quitterait l'armée et se battrait pour les blancs.

C'est à ce digne noir que les blancs doivent leur salut. Il fit dire à Sonthonax que le seul moyen de sauver les Colons était de donner la liberté générale : voilà ce qui décida Sonthonax. Il en fut sollicité bien plus par les blancs restés au Cap que par les nègres de cette ville.

M. Artau était le plus riche propriétaire de Saint-Domingue. Il possédait les plus belles maisons de la ville ; la comédie était sa propriété. Il avait mille nègres esclaves-ouvriers , et une habitation.

Ce colon vint solliciter Sonthonax de donner la liberté aux nègres , parce qu'il savait par ses noirs que cette mesure pouvait seule mettre les blancs en sûreté. Je tiens cela de lui et de dix autres Colons.

C'est à ce brave homme qu'on doit le déblayement du Cap. Il organisa ses ouvriers et ses autres noirs. Il fit fouiller les décombres et réparer le Cap en très-peu de temps. Ce colon , riche planteur et propriétaire , n'a point été à l'abri de la calomnie. *c'est un scélérat , c'est un ami de Sonthonax* , disent quelques bons et patients patriotes colons.

» pour éviter les malheurs qui étaient arrivés

Polverel, à cent vingt lieues de cette ville, ignorait ce qui s'y passait; et ce sont sans doute les observations des colons libres de toute couleur, du Sud, qui lui firent mettre sa proclamation au jour. Sonthonax y répondit en disant qu'on le pilerait plutôt dans un mortier que de le faire revenir sur une telle action.

Le scélérat..., le brigand..., disaient les colons retirés aux États-Unis (Je l'ai entendu dire à cinq cents). Je le répète à ces colons, que sans cette liberté donnée à des hommes alors les plus forts, tous les blancs de Saint-Domingue auraient été égorgés.

Une partie des colons réfugiés à Philadelphie fêtait, le 21 janvier de chaque année, la mort du *tyran*, de *Louis XVI*; l'autre partie assistait au service de ce bon roi : néanmoins les uns et les autres traitaient aussi Sonthonax de brigand... de scélérat... Polverel avait aussi sa part; mais elle était moins forte que celle de son collègue : celui-ci n'était pas si détesté des blancs, parce qu'il n'avait pas donné la liberté le premier. Il eût même été aimé de tous, s'il eût repoussé les mulâtres, et ils eussent été même adorés tous les deux s'ils les eussent fait égorgé; alors ils auraient été comblés de millions et cités comme de braves gens.

A l'arrivée des Anglais au Port-au-Prince, je fus, quoique blessé, conduit en prison. J'y trouvai le payeur de la guerre, M. Duval; je lui demandai s'il était vrai que les commissaires eussent envoyé des millions : « C'est une calomnie, me répondit-il; Polverel était exact à recevoir ses appointements, Sonthonax ne les touchait

» dans la plaine du Nord, à engager les pro-

pas ; lorsqu'il avait besoin d'argent, il envoyait un bon. Il lui est même dû. »

Arrivé à la Jamaïque, j'eus occasion de voir souvent le commissaire Anglais, M. Innes, je le priai de m'instruire d'un fait.

« Le navire le *Réparateur*, de Bordeaux, lui dis-je, capitaine Sercès et le *Vengeur Américain*, capitaine Barney, sont partis du Port-au-Prince en décembre 1793; ils avaient des caisses à bord. Ces deux navires ont été conduits à la Jamaïque. Au Port-au-Prince, on débitait que ces caisses étaient pleines de piastres ; et à bord du *Réparateur*, *prison-ship*, les matelots et les soldats me disaient, lorsque j'étais sur ce bâtiment : mon commandant, si nous avions tout l'or que ces coquins de Sonthonax et de Polverel ont chargé sur ce navire, nous serions bien riches. »

M. Innes me répondit : « Les caisses trouvées à bord sont ici, nous les avons ouvertes ; elles étaient remplies de papiers, de pièces de comptabilité, de proclamations. » — Il n'y avait donc point d'argent, pas un sou.

« J'étais, lui dis-je, procureur de quatre sucreries ; j'ai toujours fait beaucoup de sucre depuis l'arrivée des commissaires, et je n'ai jamais payé un sou d'imposition, pas même la réquisition d'une barrique de sucre. »

C'est d'après cela que je ne pouvais me persuader que les commissaires eussent trente millions comme on le disait. Tristes effets de la prévention ! vous êtes cause de ma ruine et de celle de tous les colons.

» propriétaires à concourir eux - mêmes à une
 » mesure qui seule pouvait les sauver et empê-
 » cher la révolte.» En conséquence il fit ou-
 vrir au gouvernement un registre où tous les
 habitants allèrent signer la liberté de leurs es-
 claves. Cette liste a été imprimée (1).

Voilà comme la liberté des noirs a été dé-
 crétée à Saint-Domingue.

Après cette liberté, les nègres restèrent
 tranquilles dans la partie du Sud et de l'Ouest,
 et ils continuèrent le travail sur toutes les ha-
 bitations ; mais, comme beaucoup de procu-
 reurs, de gérants et de propriétaires avaient
 été arrêtés par Montbrun, ceux qui restaient,
 craignant les violences de cet adjudant-com-
 mandant, se sauvèrent dans les quartiers qui
 venaient d'être livrés aux Anglais. Les nègres
 de ces habitations abandonnées continuèrent
 les travaux sous les ordres des commandeurs ;
 mais peu-à-peu, n'ayant point de blancs pour
 les guider, ils se mirent à planter des vivres ;
 ce qu'ils ont fait jusqu'à l'arrivée des Anglais.

Sur toutes les habitations où les blancs

(1) Je suis le seul blanc qui aie refusé de signer la
 liberté des noirs.

étaient restés , les noirs reprirent et continuèrent tranquillement leurs travaux.

Sonthonax quitta le Cap le 15 novembre. Il laissa au milieu des ruines le général Lavaux , avec quelques centaines de soldats d'Europe , des mulâtres et des nègres qui s'étaient enrôlés.

Jean-François et Toussaint , nègres , commandaient une armée protégée par les Espagnols. (La guerre entre la France et l'Espagne était déclarée.) La partie du Nord était à eux ; la ville du Cap était sans poudre , sans vivres , par les terribles effets de l'affaire du 20 juin 1793.

Le général Lavaux , par son étonnante activité et par celle de l'ordonnateur Péroud , organisa une garde nationale de noirs , pour lutter contre Jean-François et Toussaint. Il se fit tellement aimer des nègres , par sa politique , sa bravoure et son humanité , qu'à la fin il s'acquit l'estime et la confiance des rebelles. C'est à ce général qu'on dut la rentrée de Toussaint. Il le fit colonel , ensuite général de brigade.

La défection de Toussaint fit que Jean-François ne fut plus redoutable : néanmoins celui-ci ne voulut jamais se ranger sous les

drapeaux de la république ; mais il resta assez tranquille. Il est aujourd'hui en Espagne , avec son état-major , et chargé des cordons de cette cour. Il commande , m'a-t-on dit , à Oran.

Ce chef insurgé s'est montré très-humain au fort Dauphin en 1794 , envers les blancs que les Espagnols égorgeaient : il s'opposa avec vigueur à cette cruauté , et il fut près de tirer sur le régiment espagnol qui fusillait les Colons.

Toussaint aimait tant Lavaux , que je lui ai entendu dire : « Après bon Dieu , c'est Lavaux. » Si ce général avait été envoyé avec 3000 hommes , au lieu de Leclerc , tout était sauvé. On l'a répété à Bonaparte , mais.....

Bonaparte n'a pas daigné accorder une audience à ce général , distingué par sa conduite à Saint-Domingue , par sa naissance , par son désintéressement , et par les talents qu'il a montrés comme président des Cinq-Cents.

Ce général s'est trouvé dans une si mauvaise position à Saint-Domingue , qu'on était obligé d'aller au fourrage avec deux cartouches.

Les Anglais lui offrirent 500,000 liv. pour

leur livrer le Port-de-Paix : il fut indigné d'une telle bassesse de la part du colonel Whitelocke. Ce rôle de séducteur, indigne d'un militaire, mérita le mépris de tous mes camarades : Whitelocke croyait sans doute trouver dans un Français, le mulâtre Lapointe, son ami, ou un traître de son espèce. La lettre que lui écrivit le général Lavaux en réponse à sa proposition, mérite d'être conservée.

« Vous avez voulu, dit-il, me déshonorer
 » aux yeux de mes soldats, en me supposant
 » assez vil, assez infâme pour trahir ma foi
 » pour un présent. C'est un affront pour lequel
 » vous me devez une satisfaction personnelle,
 » et je la demande au nom de l'honneur. Avant
 » donc aucune action générale, je vous offre
 » un combat singulier, jusqu'à ce que la mort
 » s'ensuive de l'un de nous deux ; je laisse à
 » votre choix les armes et la manière du com-
 » bat, à pied ou à cheval. Votre qualité d'en-
 » nemi, sous le rapport de la patrie, ne vous
 » donnait pas le droit de me faire une insulte
 » personnelle ; et, comme particulier, je de-
 » mande satisfaction d'une injure qui m'a été
 » faite par un individu. »

Voilà l'homme que Bonaparte a persécuté.

Je sais que quelques mulâtres ont eu contre M. Lavaux des préventions : malheureusement cette espèce d'hommes a eu des chefs ambitieux , qui ont cru qu'ils devaient gouverner , commander les blancs et humilier les noirs. Puissent-ils être revenus de leurs préjugés ! Voilà ce qui a éloigné d'eux une grande quantité de colons leurs amis , ce qui a irrité Tous-saint , et beaucoup de noirs contre eux.

La majeure partie des hommes de couleur ont autant de préjugés sur les noirs , que les blancs et surtout *les patriotes* des colonies en ont envers eux.

Ce qui est inconcevable , c'est ce que ces deux classes d'hommes , ayant les mêmes idées sur l'esclavage , n'ont jamais pu s'accorder. Dans beaucoup d'occasions , les blancs , quoique divisés par leurs opinions , se sont réunis ; mais jamais ils n'ont voulu se relâcher de leurs prétendus droits sur les mulâtres.

Sonthonax , à son arrivée au Port-au-Prince , fit élargir les blancs qui y étaient détenus par Montbrun , et même Jumecourt ; en incorpora une partie dans Artois , comme volontaires , pour le temps que les Anglais menaceraient la place , et renvoya les autres sur leurs habitations. Cette démarche déplut à Mont-

brun, qui regardait ces blancs comme ennemis des mulâtres. Quelques jours après l'arrivée du commissaire, la cour martiale jugea un gérenent nommé Pélou, natif de Rouen ; ce blanc fut guillotiné ; les nègres, effrayés d'un spectacle nouveau pour eux, firent un si grand cri, que Montbrun, qui entourait l'échafaud, ne put l'entendre sans être ému. Le lendemain, Sonthonax fit enlever la guillotine. Elle n'a jamais servi depuis.

Le 17 mars 1794, Montbrun fit entrer pendant la nuit (à l'insu du colonel d'Artois, Desfourneaux, commandant de la place,) une compagnie de mulâtres et de nègres à lui dévoués. Il marcha à leur tête contre la caserne des blancs, et canonna les soldats d'Artois, qui y étaient tranquillement couchés et endormis. Une partie de sa troupe se répandit dans la ville, et égorgea tous les blancs qu'elle rencontra. Le gouvernement fut cerné ; et, sans le courage et l'intrépidité de Desfourneaux, le commissaire aurait péri. Ce général vint le délivrer à la tête de quelques soldats d'Artois qu'il rassembla des postes, de la caserne et dans les rues où ils se sauvaient en désordre pour échapper à l'artillerie de Montbrun.

En passant devant la prison , Sonthonax donna ordre d'en ouvrir les portes : sans cette précaution , le peu de blancs qui y étaient encore détenus couraient les risques d'être égorgés.

Montbrun , à la tête de ses révoltés , dicta la loi à Sonthonax , qui s'était retiré à une heure du matin avec les blancs au fort Sainte-Claire.

A la pointe du jour , le colonel Desfourneaux avec sa troupe , suivi des marins blancs et de la compagnie des mulâtres canonniers commandés par Pétion , allèrent solliciter Sonthonax de marcher sur Montbrun , qui eût été d'autant plus facilement exterminé , que Hyacinthe , le chef des noirs de la plaine , était arrivé avec plus de six mille nègres au secours du commissaire et des blancs. C'est à ce noir que les habitants de la ville doivent leur salut.

Sonthonax , se rappelant sans doute l'incendie du Cap , ne voulut pas consentir à la proposition qui lui fut faite : il préféra rentrer seul au Gouvernement , et se mettre à la merci de Montbrun. Il donna un congé au colonel Desfourneaux , et une permission à tous les blancs pour sortir de la place. Alors ils se sauvèrent à Léogane , ainsi que les navires qui

purent quitter la rade. (Cette ville avait été livrée aux Anglais au commencement de janvier 1794, par le mulâtre Labussonière, Sanellec et Tibi, blancs : ces derniers étaient allés chercher les Anglais à la Jamaïque.)

A leur arrivée dans cette ville, ces malheureux fugitifs furent obligés de prendre parti avec les Anglais ; pour les y forcer, on leur refusait toute nourriture. Ceux qui eurent le courage de résister, furent jetés dans les *ships-prison* de la Jamaïque, où, à force de mauvais traitements, on est parvenu à en enrôler quelques douzaines. Sans M. le marquis de la Roche-Jaquelin, ces braves Français eussent tous péri.

On ne peut pardonner à Sonthonax la faiblesse qu'il montra dans cette occasion : s'il eût fait marcher contre Montbrun, cet homme eût été abandonné par sa troupe noire. Elle eût été détournée par Hyacinthe, tout dévoué aux blancs. Il ne réfléchit pas dans cette terrible crise que cette affaire n'était pas la même que celle du Cap. Tous les blancs, tous les nègres aimaient Sonthonax, et beaucoup de mulâtres commandés par Pétion lui étaient attachés.

Montbrun, qui était ennemi de Desfour-

neaux, et qui redoutait Sonthonax, fit croire à ceux qu'il introduisit dans la ville, le 16 mars, qu'on avait conjuré la perte de ce dernier, et que Desfourneaux voulait désarmer la légion Egalité, qui était casernée et vivait en bonne intelligence avec le régiment d'Artois. Pour exciter la défiance de cette légion, Montbrun plaça trois de ses complices du côté de la caserne des blancs, et leur fit tirer à minuit trois coups de fusil sur celle des noirs. Ceux-ci, qui étaient prévenus et presque tous sous les armes parce qu'on leur avait insinué qu'on voulait les leur ôter, firent feu sur la caserne des blancs, dont ils se croyaient attaqués. Les soldats d'Artois tous endormis, réveillés par cette attaque imprévue, sautent sur leurs armes : les uns, quoique à demi-nus, ripostent au feu avec vigueur ; les autres enfoncent les panneaux, et se sauvent dans la ville, où ils trouvent leur colonel qui venait à leur secours.

Si le commissaire eût été tué, ce que désirait peut-être Montbrun, qui n'aimait pas Sonthonax, on eût dit aux nègres : les blancs l'ont assassiné. C'était le moyen de les faire tous égorger, et voilà le but qu'on se proposait.

Sonthonax, n'ayant plus que l'apparence de l'autorité, donnait secrètement des passe-ports

aux blancs, pour se rendre à Léogane : les agents de Montbrun en arrêtaient quelques-uns, entr'autres M. Goy, propriétaire, et plusieurs autres, qui furent ramenés en prison malgré ces passe-ports.

A cette nouvelle, Polverel arrive des Cayes, reçoit très-froidement son collègue, embrassé, dit-on, Montbrun, pousse l'injustice jusqu'à faire arrêter M. Gau, propriétaire et secrétaire-général du Gouvernement. Il fit mille reproches à Sonthonax d'avoir fait sortir de prison Jumecourt, l'ennemi, disait-il, le plus dangereux qui fût parmi les Anglais. Il fit faire quelques autres arrestations tant de blancs que de mulâtres et même de nègres. Montbrun se porta à Bizoton avec quelques troupes noires et le peu de blancs qui étaient restés au Port-au-Prince.

Le 30 juin les Anglais se présentèrent encore pour sommer la ville. Le parlementaire ne put aborder : les commissaires lui firent répondre qu'on n'admettrait point de parlementaire. Montbrun fut attaqué à Bizoton par les Anglais ; il les repoussa ; mais un orage, accompagné d'une pluie extraordinaire, procura aux Anglais le moyen de s'introduire dans le fort. Deux traîtres allèrent les prévenir, ils entrè-

rent par la barrière. Monbrun pensa, comme il était nuit, que c'était un détachement de quelques compagnies de la légion noire, qui rentraient à cause de la pluie. Il était dans cette pensée, lorsqu'un officier Anglais lui dit : *Vous êtes mon prisonnier.* Montbrun, armé de son espingole, lui brûla la cervelle. Cette surprise néanmoins mit le désordre dans sa troupe; elle se crut trahie et se sauva, ainsi que lui, au Port-au-Prince.

Polverel voulut le faire arrêter; mais les circonstances forcèrent les deux commissaires à se retirer sur Jacquemel : en évacuant la place, ils défendirent aux noirs d'y mettre le feu. Ils furent obéissants : plusieurs se jetèrent au fort Robert, où ils attendirent les Anglais, et leur tirèrent des coups de canon.

Les blancs qui étaient restés dans la ville, craignant les noirs, se sauvèrent, les uns à bord des navires marchands, les autres en plus grand nombre au fort St.-Joseph, d'où ils députèrent vers les Anglais pour les solliciter de venir promptement. Ces fâcheux libérateurs arrivèrent le 5 juin 1794, à trois heures du soir. La légion Montalembert fut la première à entrer : elle tira sur tout ce qui se rencontra dans les rues.

Un officier de cette légion se transporta au fort, où plus de deux cents blancs et beaucoup de noirs s'étaient réfugiés. Cet officier, nommé Bérenger, muni d'une liste, commença par appeler M. Goy, M. Gau, et trente autres. A la sortie du fort il eut la barbarie de tirer un coup de pistolet à chacun d'eux en les poussant d'une main de dessus la rampe du fort, et leur disant : *Républicain, fais le saut de la roche Tarpeïenne.* C'est ainsi que trente-deux malheureux propriétaires ou autres, déjà victimes de Montbrun et de Polverel, furent assassinés par cet officier, qui m'avait été recommandé par M. Gouraud et à qui j'avais prêté dix portugaises et un cheval pour émigrer il y avait quatre mois. S'il m'eût trouvé, il ne m'eût pas épargné plus qu'un autre.

Tous eussent péri de cette manière sans le général anglais White, qui envoya de suite au fort Saint-Joseph la compagnie des canonnières de Léogane, avec deux de ses aides-de-camp, pour mettre fin au carnage. Il fit le 6 une proclamation contre cet attentat. Malgré la profession qu'il y fait de justice et d'humanité, ce général n'a pas mon estime : sa conduite envers moi fut des plus barbares. J'étais horriblement blessé et me traînais à peine : cependant il me

fit mettre en prison et aux fers , sans égard aux démarches de mes amis , Toutine et plus de trente personnes à leur service. M. le général Williamson, m'a dédommagé de son injustice : c'est un de ces braves Anglais qu'on rencontre très-souvent parmi les militaires de cette nation.

L'infâme Bérenger se sauva , mais le maître de l'univers vengea ces malheureuses victimes : en fuyant à Jérémie, l'assassin se noya dans la rivière de Voldroque.

Les Anglais, les blancs de l'Arcaye et Hyacinthe, qui resta à leur service, prirent sous leur protection tous les blancs, et on se fit loyalement la guerre.

A peine les commissaires furent-ils rendus à Jacquemel, qu'il arriva de France une corvette commandée par M. Chambon. Il était porteur d'ordres qui les rappelaient en France. Ils s'embarquèrent avec la certitude de porter leur tête sur l'échafaud. La mort du féroce Robespierre les sauva. Amis des Girondins, ils avaient leurs principes. Maintenant ils sont morts, c'est à la postérité de les juger.

Montbrun fut arrêté à Jacquemel par Rigaud et mis aux fers. Il est repassé en France, où il a su par ses intrigues se faire nommer commandant du château Trompette à Bordeaux.

Hyacinthe a été du plus grand secours aux colons en restant avec les Anglais : s'il eût accompagné les commissaires, jamais les cultivateurs n'auraient travaillé, et les Anglais ne fussent pas resté trois jours au Port-au-Prince. Il eût suivi Sonthonax ; mais il détestait Polverel et Montbrun.

Sa résidence près des Anglais lui fit perdre une partie de son influence. Les mulâtres lui ont tendu un piège, en lui indiquant un rendez-vous par le moyen de quelques noirs : il s'y rendit, fut saisi et fusillé (1). Ainsi périt ce jeune chef, âgé de vingt-deux ans. Ami des blancs, il ne fut jamais l'ennemi des mulâtres ; cependant ils ne l'aimaient pas.... il était *nègre*. Ah ! *mulâtres* !

(1) Je dois faire connaître ce petit Hyacinthe. Il était d'une superbe figure ; mais très-petit , très-rablé et âgé d'environ vingt-deux ans.

Il était esclave de M. Ducoudrai , négociant au Port-au-Prince.

Ce petit noir alla voir son maître après avoir servi M. de Blanchelande. M. Ducoudrai lui dit : « Je te croyais mort ; pourquoi m'as-tu quitté le jour de l'incendie ? — Les blancs ont voulu me tuer , répondit-il ; sans un bon blanc , j'étais mort. MM. T... L.... Ch.... voulaient me passer leurs baïonnettes au travers du corps. »

Il dit à son maître qu'il avait sauvé de l'incendie

Le brave Philibert avait aussi pris parti avec les Anglais : il vint me voir à la Jamaïque , où j'étais prisonnier. Je l'engageai à quitter son habit rouge : *Je suis lié*, me dit-il , les larmes aux yeux , *il n'est plus temps*. Trop confiant dans les noirs , il a aussi péri comme Hyacinthe par une trahison ; il a été victime de sa bonne foi , en croyant qu'il était encore aimé de ses Africains. Les mulâtres l'exécraient et il les payait de retour : il était aussi féroce envers eux que le *flibustier Olonais* envers les Espagnols. Deux de ses frères avaient été tués par eux aux Mateux. Il ne pouvait encore leur pardonner de vouloir l'esclavage des nègres et d'être plus durs envers eux que les blancs. Ce Philibert était un philanthrope dans le genre du flibustier. Lapointe était le seul coupable de la mort de ses deux frères ; mais dans ce maudit pays ,

quatre sacs de gourdes , et bien des effets ; qu'il les avait cachés dans un trou à la montagne de la Charbonnière. Il alla les chercher , et il lui remit des objets que son maître croyait brûlés ou perdus.

Il reçut de M. Ducoudrai la liberté ; ensuite il fut en plaine et il y rendit les plus grands services.

Son autorité était d'autant plus grande , que les noirs l'aimaient avec idolâtrie , mais il a toujours été le protecteur des blancs.

S'il eût voulu , il aurait été le chef de la colonie , et plus puissant que Toussaint ne l'a jamais été.

si un blanc tue un mulâtre, tous les blancs sont coupables ; si c'est un mulâtre qui tue un blanc, tous les mulâtres sont criminels. Les nègres sont tués par les deux partis et ils disent : *Nègre, c'est toujours nègre ; yo connais, yo doit mourir* ; ce qui veut dire : « Les pauvres nègres seront toujours des nègres, ils n'ont d'autre espoir que mourir. »

Rigaud et Pétion, chefs des mulâtres, ont fait la guerre aux Anglais avec honneur et ont refusé leurs millions. Malgré les colons blancs et de couleur, malgré leurs troupes d'Europe, et plus de douze mille noirs enrégimentés et ayant pour auxiliaires les Espagnols, les Anglais n'ont pu gagner un pouce de terrain. Ils ont au contraire perdu Léogane et toute la côte du Sud. Voyant qu'ils ne pouvaient plus se maintenir dans la colonie, après avoir tout tenté près de Rigaud, de Pétion et de Toussaint pour les séduire, ils ont évacué le Port-au-Prince, etc. Mais par une politique attachée à ce gouvernement, ils ont semé la guerre civile entre Toussaint et Rigaud. Le premier protégé par eux, et comme noir, a chassé le mulâtre.

Cette guerre a fait périr plus de noirs que toutes les guerres précédentes. Il s'y est fait des prodiges de valeur ; ce n'était pas une guerre, mais une extermination ; la rage était

telle, que dans des sièges on mangeait les blessés plutôt que de se rendre.

La colonie était florissante sous Toussaint. Les blancs étaient heureux et tranquilles sur leurs biens, les nègres travaillaient. Leclerc, semblable à Cortès, a cru y trouver le Mexique. Toussaint a éprouvé à peu près le sort du malheureux Montézuma, il est mort de faim dans un cachot à l'île d'Elbe.

Je ne voudrais pas être forcé d'écrire la guerre de 1803 de Saint-Domingue : ma plume ne pourrait tracer des crimes aussi épouvantables. Je laisse aux acteurs dans cette guerre le soin de ce tableau. Si on éprouve des obstacles pour rentrer dans cette colonie, on les devra aux horreurs, aux perfidies, aux noyades, aux crimes atroces, dont quelques hommes se sont rendus coupables envers des noirs, des mulâtres et des blancs même, dont ils n'avaient aucun sujet de plainte avant leur arrivée.

Quelle honte pour l'humanité et pour B...!
Je finis.

Jamais les Anglais n'auraient pris le Port-au-Prince, si les blancs qui étaient résolus de le défendre, n'eussent été forcés, le 17 mars, de quitter cette ville ; et si, en arrivant à Léogane, ils ne se fussent décidés à aider les

Anglais dans leur expédition contre la capitale; démarche à laquelle les uns furent portés par la force, les autres par leur haine contre Montbrun (1).

Voilà quelles sont les causes de l'incendie de cette cité, de celle du Cap, de la liberté et de la prise de la capitale de l'Ouest, et de l'évacuation des Anglais.

(1) Desfourneaux, qui commandait au Port-au-Prince, fut aussi conduit à Léogane sur un brick de l'état. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les Anglais qui connaissaient sa haine contre Montbrun, et s'imaginaient le voir marcher avec eux contre les commissaires. Deux jours après son arrivée, dînant avec le général anglais qui l'avait invité, il lui dit : « Général, j'ai une grâce à vous demander. — Parlez, général. — Donnez-moi votre parole d'honneur que vous me l'accorderez. — Foi d'Anglais, je vous le promets. — Eh bien! je vous demande, que vous m'accordiez, à moi et à mes aides-de-camp, un passe-port pour les Etats-Unis. » A ces mots, l'Anglais confondu vit qu'il avait mal à propos compté sur la défection du général français; il lui tint parole, et lui donna, outre ce qu'il lui avait promis, les témoignages d'estime dûs à l'honneur qui ne sait pas se démentir.

CHAPITRE II.

Opinion du gouvernement anglais sur Saint-Domingue , et de son influence sur l'expédition du général Leclerc.

IL est prouvé que le cabinet britannique a dirigé notre système colonial , lors de sa paix avec Bonaparte ; mais avant d'entrer en matière , je vais faire connaître de quelle manière cette colonie leur a été livrée , et rapporter des faits dont j'ai été témoin.

Oui , je le proclame à la face de l'Europe entière , c'est au ministère anglais que Saint-Domingue doit tous ses maux , c'est à lui que les *cupides* et *crédules* Français , qui les ont appelés dans cette colonie dès 1793 , doivent reprocher les malheurs dont ils ont été les victimes , et la perte de cette île florissante.

Les Anglais s'emparèrent du môle Saint-Nicolas en 1793. On ne peut les blâmer d'avoir pris ce port important , il était utile à leurs opérations militaires. Je ne suis point injuste , la guerre a ses droits ; mais depuis cette épo-

que , c'est à eux que les tranquilles colons , résidant en France et aux États-Unis , sont redevables de la perte de leur fortune.

Les Anglais me diront : jamais nous n'aurions cherché à nous emparer de Saint-Domingue , si des colons ne fussent venus nous solliciter de les protéger contre les commissaires : nous nous serions bornés à garder le môle (1). Je répondrai : il est vrai que des colons (2) sont allés vous prier , vous supplier même de chasser les délégués ; mais vous ne deviez point vous annoncer comme les protecteurs de Louis XVIII ; nous dire , que vous preniez cette colonie en son nom , et , tout en faisant ces promesses , ne jamais montrer le pavillon blanc , mais bien les griffes de votre sangui-naire léopard.

(1) On sait que les Anglais n'aiment pas beaucoup les plaines et les grandes terres : les points qui dominent sont ceux qu'ils capturent plus volontiers. Gibraltar , le Cap de Bonne-Espérance , Malte , etc. ; le Môle avait pour eux le même avantage.

(2) Quels étaient ces colons ? Sanlec et Tibi de Léogane , fils de banqueroutiers confiseurs à Nantes ; un mulâtre , Lapointe , qui avait été pendu en effigie au Port-au-Prince en 1787 ! voilà les colons qui allèrent vous solliciter. Ils voulaient des guinées : combien leur en avez-vous donné ?

Le 31 décembre 1793, il parut en face du Port-au-Prince une frégate. Elle mouilla. On crut qu'elle était Française; dans la nuit elle disparut avec Sanlec et Tibi, qui, de Léogane, étaient venus la joindre.

Sonthonax arrivant du Cap depuis peu, ne pouvait imaginer que les mulâtres, nommés commandants des places de l'ouest par Polverel, seraient des traîtres. Il les crut fidèles, et montra de la confiance dans des hommes qui semblaient devoir être les plus attachés à la France.

Le mulâtre Lapointe vint de l'Arcaye au Port-au-Prince. Plus perfide que le grec Sinon, il dénonça au commissaire les blancs, et même quelques mulâtres de Saint-Marc, de l'Arcaye, du Boucassin et des Vases, comme amis des Anglais (1).

(1) Voici comment ce Lapointe gagna la confiance de Sonthonax qui revenait du Cap. Ce commissaire passa à Saint-Marc. Lapointe vint l'y recevoir. Il se rendit à l'Arcaye, escorté par ce mulâtre. A son arrivée dans ce bourg, un jeune homme de couleur, esclave de l'habitation Poix, demande à lui parler. Le commissaire voyant ce jeune homme tout troublé, lui dit : « Qu'avez-vous, mon ami? — Je suis un malheureux, répondit-il. » Il tombe à genoux, et laisse

Le facile Sonthonax lui donna des secours d'hommes et d'argent. A peine ce brigand l'eut-il quitté qu'il alla livrer à un commissaire britannique les soldats d'Europe qu'on lui

échapper un poignard. « Quoi! vous vouliez m'assas-
 » siner?.... Je vous pardonne. » A l'instant Lapointe
 entre comme un furieux, avec quatre ou cinq mulâtres.
 « Scélérat, tu as voulu assassiner notre ami, notre
 » père, le délégué de la république! — Je lui ai par-
 » donné, répétait Sonthonax. — Point de pardon! »
 s'écrie Lapointe. Le jeune mulâtre voulut parler, mais
 celui-ci lui imposa silence; les autres hommes de
 couleur, qui n'étaient pas du complot, indignés, l'en-
 traînent, et vont le fusiller, sans lui permettre d'ouvrir
 la bouche. Lapointe ne le quitta pas; et lorsque ce mu-
 lâtre, qui était abattu par les remords et par la perfidie de
 ce nouveau Mahomet, ouvrait la bouche, on lui criait:
 » Veux-tu te taire, scélérat! » Ce jeune homme fut
 assassiné le 20 novembre 1793, à midi, sur la route de
 l'Arcaye au Boucassin.

Ce ne fut qu'après la livraison de Saint-Marc que Son-
 thonax a su que ce mulâtre avait été fusillé, et qu'il a
 connu la vérité sur cette affaire. Cependant personne
 parmi tous les blancs du Port-au-Prince ne l'ignorait.
 On le disait hautement, et mes amis me répétaient:
 « C'est un grand malheur que ce coquin de Sonthonax
 » n'ait pas été tué. Ce mulâtre a manqué son coup, il
 » mérite son sort. » Il y a à Paris un commis de la
 maison Corvoisier et Benoit, qui peut attester ce fait.

avait confiés , et les quartiers qu'il devait défendre , quartiers très-florissans, et où les cultivateurs étaient tous occupés à leurs travaux, quoiqu'on leur eût donné la liberté (1).

Peu de temps après la ville de Léogane fut livrée aux Anglais. Lapointe gagna le mulâtre Labuissonnière , qui dirigea le commandant Gréfin (2). Deux cent - cinquante Anglais ar-

Les colons, à quelques exceptions près, pardonnent les crimes les plus atroces, les forfaits les plus épouvantables, à tout blanc qui leur dit : Les nègres sont faits pour être esclaves ; les colonies ne peuvent exister sans esclavage. C'est pour cette raison que les hommes les plus vertueux, les plus grands philosophes, sont traités de scélérats, etc.

Je leur ai mille fois reproché cette manière de voir, mais c'est inutilement. « Voulez-vous que nous soyons » réduits à la misère ? » Cela prouve que ces déclamations ne partent pas de leurs cœurs ; et c'est pour aller au-devant de leurs craintes que je me suis étudié à trouver un moyen qui puisse convenir à tous les blancs et aux noirs.

(1) Par politique, Polverel leur avait fait accroire que les maîtres étaient venus le solliciter de leur donner la liberté. Cette croyance les faisait tenir tranquilles, et les avait attachés à leurs patrons.

(2) Lapointe avait gagné le mulâtre Labuissonnière, maire de Léogane, et qui avait une grande influence sur

rivèrent, Sanlec et Tibi à leur tête. Tel était le nombre de soldats anglais qui entrèrent à Léogane ; cependant, à entendre leurs partisans, ils avaient plus de douze mille Hessois arrivés à la Jamaïque : c'était avec cette force imposante qu'ils devaient ramener l'ordre et le bonheur dans la colonie.

Le 2 février, les vaisseaux anglais l'*Europe*,

le jeune Gréfin, mulâtre, commandant de la place. Ce fut avec beaucoup de peine qu'il obtint le consentement de ce jeune homme.

A peine les Anglais furent-ils entrés, que Gréfin, voyant qu'ils n'étaient que deux cent cinquante hommes, dit qu'on l'avait trompé. Ces murmures le firent arrêter.

Il était le filleul de Lapointe : il fut réclamé par son parrain. Ce brave jeune homme lui fit des reproches d'avoir trahi la république. Lapointe le fit fusiller le 10 mars 1794, sur la place de l'Arcaye.

Ce jeune Gréfin, que je connaissais beaucoup, mourut en héros, en disant à ses amis : « Oui, Lapointe » vous fera tous périr ; c'est mon parrain, mon oncle ; » c'est un traître. J'ai trahi la France, je mérite mon » sort. Vive la république ! » A l'instant il fut fusillé. Il était chef d'escadron. Il ne s'est pas trompé : un an après, Lapointe, croyant complaire aux Anglais, égorga plus de soixante mulâtres, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent.

Le *Sceptre*, quatre frégates et quelques bâtimens légers mouillèrent en grande rade du Port-au-Prince. Un canot parlementaire se rendit au rivage. Deux officiers de marine et un de terre furent conduits au gouvernement.

Ces envoyés furent introduits dans la grande salle, au milieu de plus de mille blancs. Sonthonax parut. La foule était si grande qu'il eut de la peine à parvenir jusqu'à eux.

Un des Anglais prit la parole, et demanda à Sonthonax un entretien particulier. Le commissaire répondit : « Des Anglais ne peuvent » avoir rien de secret à me dire. Je ne peux, » messieurs, vous écouter qu'en public : parlez » devant tout le monde, sinon vous pouvez » retourner à votre bord. » L'officier de marine dit alors : « Je viens vous sommer de la » part du roi d'Angleterre, de lui rendre cette » ville, qu'il prend sous sa protection.

— « Votre roi, dit Sonthonax en souriant, est » bien généreux ; mais je ne suis pas disposé, » non plus que tous les Français ici présents, à » lui remettre cette place. *Les cinquante-deux* » *bâtiments qui sont en rade, sont-ils aussi* » *sous cette protection ?* » L'Anglais répondit : *Nous sommes en guerre avec la France, ils sont de bonne prise. — Si nous étions forcés*

d'abandonner la place , ils seraient réduits en cendres , reprit Sonthonax. Vive la République ! vive Sonthonax ! s'écria toute l'assemblée.

Ces paroles partirent spontanément du cœur de tous les Français , de toute couleur , et démontrèrent à ces Anglais que ce n'était pas avec leur escadrille qu'ils pourraient prendre le Port-au-Prince. *Mort aux traitres , s'écriait-on ?*

On était indigné de la conduite de Lapointe et du commandant de Léogane.

Sonthonax invita les trois parlementaires à se rafraîchir. Ils acceptèrent ; alors il proposa une santé à la république , les Anglais y burent ; ils proposèrent à leur tour un *toast* au roi Georges. Sonthonax s'y prêta avec grâce. « Les républicains ne doivent pas s'empressez » de boire à la santé des rois , dit-il. Celui » d'Angleterre gouverne un peuple libre, cette » raison me porte à le faire avec plaisir. »

Un pareil discours , si Sonthonax eût comparu devant le tribunal révolutionnaire , n'eût pas manqué d'être le sujet d'une accusation capitale.

Avant de partir , les Anglais voulurent s'étendre sur les malheurs qu'entraînerait une ré-

sistance inutile. « Soyez tranquilles, messieurs, » dit le commissaire, d'un mot j'aurai cent » mille soldats, et sous peu Léogane, Saint- » Marc, l'Arcaye, Jérémie, le Môle, ver- » ront flotter le pavillon national. »

Les Anglais retournèrent à bord de leur chaloupe. Sonthonax l'avait fait remplir de *dindes*, de *poules*, d'*œufs*, de *légumes*, de *fruits*, etc. Ils partirent.

Le lendemain, le comodore J. Ford écrivit une lettre au commissaire, par laquelle il le sommait de rendre la ville, ou qu'il allait la bombarder et la réduire en cendres.

Sonthonax répondit :

« Monsieur le comodore ,
» Nos canonniers sont à leurs postes. »

Le commissaire, SONTONAX.

On s'attendait à être attaqué ; mais, à la pointe du jour, tout avait disparu. Quelle leçon pour les Français qui commanderont aux îles !

Cette conduite de Sonthonax lui attira tous les cœurs. Dussent quelques colons me traiter de *scélérat*, de *brigand*, je courus lui offrir mes services, avec cette ardeur d'un vrai Français, d'un Breton qui, en temps de guerre, ne peut voir sans frémir le pavillon britannique.

Cette conduite franche de Sonthonax changea les esprits prévenus contre lui.

Nous fîmes quelques sorties sur Léogane, sur l'Arcaye, toujours avec le plus grand succès.

Sans la malheureuse affaire du 17 mars, tous les quartiers avant un mois auraient vu renverser ce pavillon qui n'avait jamais flotté à Saint-Domingue : cette colonie vierge était sauvée et tranquille (1).

C'est de l'affaire du 17 mars, qu'il faut dater les maux dont les provinces de l'ouest et du sud ont été accablées.

Sans doute quelques particuliers ont fait d'immenses fortunes avec les Anglais ; mais combien de milliers de familles ont été ruinées et jetées dans la plus affreuse misère par l'arrivée

(1) Montbrun, voilà ton ouvrage ! Si tu n'avais pas arrêté les blancs, si tu ne les avais pas désarmés, si tu n'avais projeté l'affaire du 17 mars, tu te serais couvert de gloire ; nous aurions chassé les Anglais, tu aurais profité de notre courage. Car je te rends justice : je crois que tu ne voulais pas livrer la colonie aux ennemis ; mais était-ce avec des noirs que tu voulais défendre la ville et les bâtiments de la rade ? Tu as trop d'esprit pour ignorer que les noirs n'attachent point d'importance aux villes, et que leur défense est de les brûler. Dis-moi donc ce que tu voulais ?

de ses insulaires, et par la trahison de La-pointe !

Comment ce gouvernement spéculateur n'a-t-il pas vu qu'il lui était impossible de faire la conquête de cet île ? Comment les honorables membres du parlement ne se sont-ils pas élevés contre un ministère qui jetait inconsidérément de l'or et des hommes, sur une terre qui dévorait dans un instant et ses soldats et ses trésors ?

L'expérience avait démontré aux Anglais que malgré leurs troupes et les colons de toute couleur de Saint-Marc, de Léogane, du Port-au-Prince et de l'Arcaye, de Jérémie, ils ne pouvaient gagner un pouce de terrain. Ils formèrent douze mille hommes de troupes noires, ce qui n'eût pas eu lieu si Hyacinthe n'eût redouté Polverel et Montbrun. Ce petit noir valait plus que cinquante mille hommes aux Anglais. S'il se fût réuni aux commissaires, les Anglais n'auraient pu rester huit jours au Port-au-Prince ; ce qu'on a pu remarquer au premier chapitre.

Malgré ces nouveaux renforts, malgré cette armée de noirs, commandés par des Français braves et audacieux, ils ont perdu Léogane, Tiburon, et enfin ont été forcés d'évacuer la

colonie devant Toussaint et Rigaud , quoique ces deux chefs n'eussent que des troupes noires mal disciplinées , mal armées et soutenues seulement par quelques centaines de soldats d'Europe.

Les Anglais ont perdu dans cette guerre plus de quarante-cinq mille soldats blancs , dépensé plus de 20 millions sterlings , et ont fini par traiter avec un noir , ci-devant esclave , qu'il méprisaient , et que , deux jours auparavant , ils traitaient de brigand (1).

L'univers aura peine à croire que les Anglais ont mieux aimé traiter avec un noir qu'avec le général Hédouville ; c'est à eux seuls que ce général doit son départ de la colonie (2).

Toussaint en a été accusé par lui. Il ne peut être coupable (c'est un noir). Le rétablissement de Saint-Domingue était son ouvrage. Il était jaloux de n'en partager la gloire avec personne , et de rendre cette colonie à la France.

(1) Je ne comprends pas dans ces pertes les Français de toutes couleurs morts à leur service. Qu'importait au ministre *Pitt* ! c'étaient des Français.

(2) Ils voulaient l'indépendance. Ils n'auraient pu l'obtenir du général Hédouville ; il était trop brave et trop attaché à sa patrie pour le souffrir.

Il voulait attacher son nom à l'évacuation des Anglais.

Si le général Hédouville avoit voulu mettre de côté son amour propre , se dessaisir de ses prérogatives militaires , laisser Toussaint jouir de son ouvrage , il eût épargné bien des maux , et la guerre entre Toussaint et Rigaud n'aurait pas eu lieu.

Un général blanc eût été coupable d'avoir agi comme l'a fait Toussaint. Cependant bien peu de généraux français auraient cédé avec plaisir le fruit de victoires achetées , comme celles de Toussaint , par tant de peines et de sacrifices. Le général Moreau est le seul qui ait montré ce dévouement à sa patrie. Combien trouve-t-on d'Aristide ?

Les Anglais , s'apercevant que Rigaud , les mulâtres et beaucoup de noirs blâmaient Toussaint de sa conduite envers le général Hédouville , excitèrent l'animosité de ces deux chefs , et , semblables à Caton qui , pour sauver sa patrie , voulait que le sénat décrêtât la guerre civile , ils la firent déclarer , non pour rendre la colonie aux Bourbons , mais pour y faire entrer leurs marchandises avec *l'indépendance*.

Toussaint fit son entrée au Port-au-Prince.

Les blanches les plus élégantes allèrent au-devant de lui. Les colons si fiers, si orgueilleux (qui le même jour, sans doute, le traitaient de brigand, de scélérat, ainsi que les blancs qui servaient sous ce noir), se prosternèrent à ses pieds. Ils allèrent à sa rencontre avec la croix, la bannière, les encensoirs, et le sollicitèrent de se mettre sous un dais porté par les quatre plus grands planteurs.

Le vieux Toussaint, avec son mouchoir sur la tête, son chapeau à trois cornes par-dessus, son habit bleu sans épaulettes, et dans le costume le plus simple, refusa tant d'honneurs, en disant : « Qu'il n'y a que Dieu qui doit » marcher sous un dais, et qu'au seul maître » de l'univers on doit présenter de l'encens. » C'est ainsi que parlait un nègre.

On lui fit observer qu'il était d'usage que les gouverneurs fussent reçus de même. Il dit que son usage était d'être à cheval. Il fit son entrée de cette manière, escorté par tout ce qu'il y avait de blancs et de dames les mieux parées.

Toussaint était trop fin pour être dupe de tant de bassesses (1).

(1) Un colon blanc désirait, en 1798, être garde-magasin; il avait présenté une demande, et fait solli-

Les colons étaient au comble de la joie ; on espérait que , sous les ordres du général *noir*, on tuerait tous les *mulâtres* , et qu'on serait *indépendants* : c'est ainsi que pensaient alors les cinq sixièmes des colons. Les Anglais donnèrent des armes et des munitions à leur *allié Toussaint*. Il combattit sous le drapeau national contre les *mulâtres* qui combattaient sous la même bannière ; mais ceux-ci , bloqués

citer Toussaint de lui accorder cette place. Soit qu'il ne connût pas ce blanc , soit qu'il le connût trop , il lui avait refusé cet emploi. L'épouse de ce pétitionnaire avait fait bien des démarches près de Toussaint ; elles avaient été inutiles.

Peu de temps après , elle accoucha d'un garçon ; elle alla prier le général noir d'en être le parrain. « Pourquoi ,
 » Madame , voulez-vous que je nomme votre fils ? Vo-
 » tre démarche n'a d'autre but que de me faire donner
 » une place à votre mari ; car votre cœur dément la de-
 » mande que vous me faites. — Comment , général ,
 » pouvez-vous croire cela ? Mon mari vous aime ; tous
 » les blancs vous sont attachés. — Madame , je connais
 » les blancs ; si j'avais leur peau , oui ; mais je suis noir ,
 » et je connais leur aversion pour nous. Avez-vous bien
 » réfléchi à la demande que vous me faites ? Si j'ac-
 » cepte , qui vous a dit qu'à l'époque de la raison votre
 » fils , voyant qu'un noir est son parrain , ne vous en
 » fasse pas des reproches ? — Mais , général..... —
 » Madame (en lui montrant le ciel) , celui qui gou-

par les Anglais, ne pouvant plus recevoir des munitions par les Américains, furent obligés de se sauver. On fusilla ceux qui furent pris. Le frère du général Rigaud se réfugia à la Guadeloupe. Il n'y avait jamais mis les pieds. Il y fut pendu par la raison qu'il était frère de Rigaud. Cette belle province du Sud, qui faisait beaucoup de revenus, fut ravagée.

Toussaint, flatté par les partisans de l'indépendance et menacé d'être bloqué par les

» verne tout est seul immortel. Je suis général, il est
 » vrai, mais je suis noir. Après ma mort, qui sait si
 » mes frères ne seront pas remis dans l'esclavage, et
 » ne périront pas encore sous le fouet des blancs ?
 » L'ouvrage des hommes n'est pas durable. Les blancs
 » colons sont les ennemis des noirs. La révolution fran-
 » çaise a éclairé les Européens ; nous sommes aimés et
 » plaints par eux. Vous voulez placer votre mari, eh
 » bien, je lui donne la place qu'il demande. Qu'il soit
 » honnête homme, et qu'il se rappelle que je ne puis
 » tout voir, mais que rien n'échappe à Dieu. Je ne
 » peux accepter d'être parrain de votre enfant : vous en
 » auriez des reproches des colons, et peut-être un jour
 » de votre fils. »

Cette réponse de Toussaint, en créole, est superbe, et mille fois plus animée dans ce langage naturel que dans notre langue. Je ne l'ai pas écrite ainsi, parce que mon ouvrage, j'espère, sera lu par d'autres que par des colons.

Anglais, accepta, pour le salut de la colonie, la constitution qui l'en nommait président, *en déclarant que cette présidence ne pouvait durer que pendant la guerre.*

Les Anglais sont au comble de la joie, tous les ports de Saint-Domingue leur sont ouverts, ils aiment Toussaint, le fêtent; c'est un brave homme. Ainsi se méthamorphose au gré des passions et de la cupidité, le *ministère* britannique!

Toussaint jouissait déjà de l'espérance de la paix; il ne cachait pas la joie qu'il aurait de remettre à la France la colonie florissante et tranquille; il se flattait hautement de mériter par là l'estime de Bonaparte, alors premier consul, dont il était l'admirateur, et qu'il avait, comme bien d'autres, la bonhomie de croire ami sincère de la liberté.

Depuis qu'il avait chassé les Anglais, il désirait cette paix plus que tout autre; il la regardait comme l'époque où il pourrait jouir de son triomphe.

Elle arriva. Alors la politique du cabinet britannique changea. *Ce Toussaint dont il n'avait rien à craindre tant qu'il était son allié, quoiqu'il fût le plus zélé défenseur de la liberté de ses frères,* devint de suite un

homme dangereux, ou plutôt Saint-Domingue, indépendante, était utile à l'Angleterre. Rendue à la France, il fallait l'anéantir et faire périr des Français.

Bonaparte, qui voulait passer pour pacificateur et qui n'était sans doute pas fâché de se débarrasser de l'armée d'Égypte qui le détestait et de celle du Rhin dont il connaissait l'attachement pour Moreau, ne balança pas à accepter la proposition qui lui fut faite, d'envoyer cinquante mille hommes à Saint-Domingue, et de ramener l'esclavage. Il ne fut pas si délicat que le directoire : ses membres n'avaient pas voulu consentir à la paix, parce que la première condition était d'envoyer une armée dans cette île et d'y remettre les noirs sous le joug. (1).

(1) A mon retour de Brest, lors de l'expédition de Leclerc, je me trouvai en société avec M. Niou. Il me dit hautement que : « Les Anglais n'avaient jamais voulu » faire la paix avec le directoire, qu'à la condition qu'il » enverrait 50,000 hommes à Saint-Domingue, et qu'on » y ramènerait l'esclavage. » Les directeurs répondirent qu'ils ne voulaient point s'immiscer dans le régime des colonies anglaises, et qu'ils ne pouvaient changer un système décrété par la nation, et reconnu d'autant plus équitable, que Saint-Domingue se réparait de jour en jour.

Le ministère anglais ne s'écarta point de sa politique accoutumée : quelle joie pour lui de voir enfin arriver l'instant de l'accomplissement des vœux qu'il n'a cessé de faire depuis cent ans pour l'anéantissement de Saint-Domingue ! Ces ministres savaient bien que les soixante mille hommes seraient reçus par Tous-saint, si on allait en amis ; mais ils voulaient qu'on trouvât des ennemis. Ils voulaient que Saint-Domingue fût un monceau de cendres, et que cent mille Français périssent.

Bonaparte fut fidèle à son traité avec eux ; son beau-frère Leclerc fut obéissant à ses instructions (1), et il n'y manqua qu'après qu'il

(1) Je me trouvai à l'arrivée de Moreau à Philadelphie, en septembre 1805. Nous nous embrassâmes comme les deux plus anciens amis. Dès le lendemain nous partîmes pour Morisseville.

Je demeurai quinze jours avec lui. Un soir je lui dis :
 « J'ai vu à la Guadeloupe le tombeau de Richepanse ,
 » placé sur le rempart du fort Saint-Charles. »

— « Richepanse , me dit-il , s'est chargé d'une mis-
 » sion indigne de lui, de ses talents, d'un honnête
 » homme. »

— « Tu me surprends , lui répondis-je. »

— « Avant son départ, le général Richepanse me com-
 » muniqua ses instructions. Il ne me dissimula pas
 » qu'il lui répugnait de les exécuter. Elles portaient

eut vu que les nègres avaient brûlé la ville du Cap, qu'ils s'étaient armés et que le noir Maurepas (1) avaient battu les généraux Debelle et

» que si les mulâtres et les nègres de la Guadeloupe
 » recevaient les Français avec plaisir, il fallait em-
 » ployer tous les moyens pour les forcer à la révolte,
 » afin d'avoir le prétexte de les combattre. J'observai à
 » Richepanse qu'il ne devait point se charger d'une
 » pareille mission. Il me répondit : « J'ai accepté, mais
 » je trouverai les moyens d'éluder les ordres du pre-
 » mier consul. »

» La conduite qu'il a tenue en arrêtant le colonel
 » Pélage, qui venait le voir, le reconnaît comme gou-
 » verneur et lui demander ses ordres, n'est pas excu-
 » sable. Si ce général vivait, il ne se pardonnerait ja-
 » mais d'avoir commis une action qui a causé la mort
 » à tant d'hommes, dont trois cents, comme les Spar-
 » tiates, se sont fait sauter plutôt que d'être remis dans
 » les fers. Il est heureux d'être mort; sa conscience lui
 » eût toujours reproché sa conduite. »

A son arrivée à la Nouvelle-Angleterre, l'ambassa-
 deur, le général Thureau, cherchait à faire des ennemis
 à Moreau. Je lui écrivis d'être sur ses gardes, en lui
 disant que le général Rey se comportait différemment.
 Voici sa réponse : « Thureau n'a jamais fait que des sot-
 » tises, comme patriote, comme guerrier; il continue
 » comme diplomate. Rey est un bon enfant; je ferai
 » mon possible pour ne pas le compromettre. »

(1) Le général Maurepas commandait au Port-de-
 Paix; on fit marcher contre lui le général Humbert.

Humbert au Port-de-Paix, et qu'ailleurs, ils trouvaient à chaque pas des flammes, des révoltés et des cendres.

Maurepas, qui était réuni avec les blancs de cette ville, était disposé à recevoir les vaisseaux; mais voyant des pavillons hollandais, il ne savait ce que cela signifiait.

Le général Humbert s'approcha des forts avec une colonne. Maurepas envoya un aide-de-camp au devant de lui, pour savoir ce qu'il voulait. On signifiâ à l'aide-de-camp de dire à Maurepas de livrer de suite les forts au général français. Maurepas sortit seul au-devant d'Humbert, et lui dit : « Je suis sous les ordres de » Toussaint qui est mon chef, je ne puis vous remettre » les forts sans ses ordres; attendez un peu, je vais lui » demander la conduite que je dois tenir; c'est l'affaire » de vingt-quatre heures. » Humbert, qui savait que Toussaint était en révolte, ce qu'ignorait Maurepas, lui dit qu'il avait des ordres d'attaquer. Maurepas lui observa que tout était préparé pour recevoir les Français, qu'on avait fait réparer les casernes pour eux, qu'il le priait d'attendre un jour ou deux. — « J'ai des ordres » d'attaquer. — Je ne puis vous rendre mes forts sans » ordre du général Toussaint : si vous m'attaquez je » serai obligé de me défendre. — J'ai mes ordres, je » suis forcé d'obéir ». Maurepas se retire, se met seul sur le rempart du fort. La troupe du général Humbert, forte de quatre mille hommes, fait feu sur lui : il reste avec le plus grand sang froid sur le parapet. Il descend dans le fort, et alors commande le feu à l'infanterie, qui consistait en sept cents noirs et soixante blancs. Les

C'est à cette époque que le général Leclerc fit une proclamation par laquelle il annonçait

Français furent quatre fois repoussés, et perdirent plus de quinze cents hommes. Humbert fit sa retraite. Maurepas ne fit pas de sortie ; son but était de se défendre et non d'attaquer. Il sut que le général Debelle marchait sur lui. Il avait un poste au Calvaire ; il s'y rendit : le général Debelle y fut battu et perdit sept canons.

Enfin, à la crête à Pierrot, position qui a été si fameuse dans cette expédition, et dont le nom occupa les oisifs de Paris, nous avons perdu plus de trois mille hommes ; et si les noirs eussent enlevé le bac, l'armée n'aurait pu faire sa retraite sur l'Artibonité : beaucoup de soldats se sont noyés dans cette rivière.

Quelque temps après, le général Leclerc voyant que les noirs défendaient leur liberté, fit une proclamation par laquelle il déclarait que *son intention n'avait jamais été de ramener l'esclavage*. Humbert la porta à Maurepas. Celui-ci lui dit : « Si vous m'aviez dit cela, vous » auriez épargné la vie à de braves Français que j'aime » de tout mon cœur. *Nous voulons notre liberté, et » nous périrons tous pour la maintenir*. Je vais tout » faire auprès de Toussaint pour l'engager à se rendre, » et, s'il persiste, je tournerai mes armes contre lui. »

Maurepas alla trouver Toussaint, qui lui dit : « Peux-tu » croire à la franchise des Français ? s'ils avaient été » nos amis, auraient-ils agi comme ils l'ont fait ? ne » devaient-ils pas entrer au Cap comme amis ? ils y au- » raient été bien reçus ; voyant qu'ils ne sont pas les » plus forts, ils veulent nous détruire par une perf-

que , si les colons parlaient de *ramener l'esclavage*, il les ferait rotir comme leurs cannes

» die , et nous attirer pour nous mieux anéantir. »
Maurepas employa tout ce qui était en son pouvoir pour le porter à la paix ; mais Toussaint continua la guerre.

Maurepas donna quatre mille hommes noirs qui furent sous les ordres du général Desfourneaux. Ce général fut attaqué à Plaisance par Toussaint. Sans le courage des troupes blanches et la présence d'esprit du général français qui avait combattu dans ce pays , Toussaint eût remporté la victoire ; heureusement il la perdit. Les noirs étaient placés sur une des ailes , et se battaient avec acharnement. Toussaint se présente seul à eux et leur dit : *Quoi ! vous tirez sur papa , z'autres !* A l'instant ces quatre mille noirs se jètent à genoux. Il y avait quelques blancs qui tirèrent sur Toussaint : il manqua d'être tué.

Peu de temps après ce général noir rentra , et fut arrêté par une perfidie.

Maurepas reçut une lettre du général Leclerc datée du Cap. Ce général lui marquait qu'il était content de ses services , qu'il voulait faire sa connaissance , et qu'il lui réservait le commandement du Cap.

Maurepas s'embarqua sur une frégate au Port-de-Paix , avec sa femme , ses enfants et quatre cents soldats noirs. Arrivés dans la rade du Cap , on veut lui mettre des boulets au pieds , et le jeter à la mer. Il s'y élance lui-même , en disant : *Brigands , c'est ma fortune que vous voulez ; vous n'aurez pas l'honneur de me noyer.* Sa

desséchées (1). Ministres anglais , voilà votre ouvrage : dix milles pères de famille , tous

femme , ses enfants et quatre cents soldats nègres furent jetés à la mer dans la rade du Cap. Un nommé Coupet se dégagea des boulets , et se sauva sur le rivage de la petite anse. Il annonça cette nouvelle à Christophe , et dans le même instant on trouva le cadavre de Maurepas que les flots avaient jeté sur la rive. Ce général n'avait pu gagner la terre ; un requin lui avait coupé la cuisse.

Christophe reconnaît son beau-frère : alors , n'écoulant que sa rage , il extermine tous les blancs qu'il rencontre sous sa main , et recommence les hostilités.

Telles sont les circonstances du renouvellement de la guerre. L'arrestation de Toussaint n'en a pas été la première cause ; c'est la mort de Maurepas et du général noir Charles Chevalier , qui fut pendu avec sa femme. Cette nouvelle Arric , voyant que son mari montrait de la faiblesse , lui dit : « Quoi ! tu ne sais pas mourir pour » la liberté ! » Elle sauta sur la corde et se pendit.

(1) Quelques colons du Cap ne purent s'empêcher de dire à M. de Bénézech : « Cette armée que nous dési- » rions avec tant d'ardeur , nous traite , nous colons » comme elle traite les nègres ; sa conduite nous fait » regretter Toussaint. »

— « Messieurs , répondit Bénézech , remerciez vos nè- » gres de s'être révoltés ; s'ils se fussent soumis , vous » étiez tous traités comme des traîtres , des émigrés ; » vos biens eussent été confisqués , et ils vous restent. »
 Oui , mais dans quel état ?

Français, vous invitent à ne plus vous mêler de notre système des colonies; dans peu de temps elles seront florissantes. Mettez un terme aux maux que vous avez faits à ma patrie; regardez les ossements de cent cinquante mille individus de tout sexe qui vous béniraient, si vous aviez proposé à Bonaparte un traité contraire à celui que vous aviez fait avec un nègre esclave, *Toussaint*.

Serez-vous assez barbares, après nous avoir aidés à reconquérir les Bourbons, pour porter envers cette race antique de nos rois une défiance que vous n'avez pas eue pour Toussaint? Exigerez-vous encore de cette auguste famille le sacrifice de cent mille Français, pour que la France n'ait d'autres trophées que des cadavres et des cendres? Voulez-vous voir ruisseler encore le sang des Européens et des Africains sous les terres brûlantes et fertiles d'Haïti? Voulez-vous encore rallumer les passions de ces colons aveugles qui ne désirent que l'incendie, le carnage et la mort! Si vous avez conçu de tels projets, quelle garantie nous donnerez-vous? Votre parole? on ne peut s'y fier. Vous deviez rendre Malte, l'avez-vous fait? Voulez-vous encore nous déclarer la guerre, lorsque nos armées seront à Saint-Domingue? Donnez-

nous en ôtage Gibraltar , Malte , le Cap de Bonne - Espérance , Anvers et les forts de la Jamaïque , alors on pourra envoyer e armée.

Puisque vous voulez dominer sur tout le globe , que vous voulez faire peser votre sceptre mercantile sur toute la terre , exigez donc que les Espagnols , les Portugais , fassent périr dans leurs auto-da-fé les noirs et les mulâtres dont ils ont fait des ministres de la religion ; exigez donc que ces nations traitent leurs noirs avec une barbarie semblable à celle que vous avez exercée naguère sur vos esclaves et sur les Indiens des rives du Gange. Votre injustice envers la nation française a prouvé à toute la terre la haine implacable que vous portez depuis des siècles à des Français qui dans tous les temps ont aimé et admiré vos compatriotes.

Interrogez nos prisonniers , ils vous diront que si l'injustice est dans votre politique , vous leur avez prouvé qu'elle était aussi dans vos cœurs : j'en ai été témoin et victime.

Vous avez cédé aux instances de la brave , de la généreuse nation que vous gouvernez ; vous avez aboli la traite ; pourquoi n'avez-vous pas détruit l'esclavage ? est-ce pour avoir encore le prétexte de publier que vos colo-

nies des Antilles ne peuvent exister sans que Saint-Domingue soit sous ce régime? Voilà votre tactique : si vous aviez donné la liberté à vos noirs , vous n'auriez pu forcer la France à rétablir l'esclavage , et l'obliger à détruire une nouvelle armée , comme vous avez fait sous Bonaparte. Oui, vous le voulez. Vous ne pouvez mettre en avant vos colonies d'Antigues, de Saint-Christophe, etc. , puisque dans vingt-quatre heures vous êtes les maîtres de faire mourir de faim tous les noirs , s'ils se révoltaient. Vous ne citez jamais que la Jamaïque. Quelle est donc cette Jamaïque dont vous parlez toujours ? elle ne vaut pas la paroisse de la Croix-des-Bouquets. Avec trois mille hommes vous en réduiriez tous les noirs. S'ils ne se sont pas insurgés à l'époque où vous n'aviez que six cents hommes dans cette île , pouvez-vous craindre aujourd'hui une révolte , lorsque vous avez formé des régiments d'Africains qui peuvent facilement les contenir ?

On dit que vous avez adouci le sort de vos esclaves : achevez votre généreuse action , et ordonnez que les noirs de vos colonies soient co-partageants. Ils ne se révolteront pas si vous leur déclarez que le parlement ordonne qu'ils

recevront le quart du revenu, pour fruit de leurs sueurs ; ils se jèteront à vos genoux, ils vous béniront de ce bienfait, et la tranquillité sera éternelle dans toutes les colonies. Adoptez le réglemeut que je présente à toutes les nations ; il est fondé sur l'expérience, et assure, par son exécution, cette véritable liberté qui quadruplera la consommation de vos fabriques.

Craindriez-vous les colons ? Quoi ! depuis six cents ans vous inondez le monde entier de sang humain pour forcer les peuples à se fournir dans vos magasins, et vous n'oseriez maintenant donner la liberté à quelques esclaves ! Les colons sont donc plus puissants que tous les souverains de l'Europe, qui ont plié jusqu'ici sous votre verge mercantile ?

Nous verrons au congrès qui va se tenir, si votre gouvernement actuel aura aussi la force de dicter sa loi, en forçant les puissances à ne pas exiger que le pavillon couvre la marchandise.

C'est à ce congrès qu'on pourra découvrir si le ministère anglais conserve envers ma patrie la haine que tous les Français ont droit de lui reprocher. Si le pavillon couvre la marchandise, nous pourrons dire : Le gouverne-

ment britannique cesse enfin d'être notre implacable ennemi.

Philantropes anglais, français, espagnols, hollandais, hommes sans passions, lisez le règlement ci-joint. J'ai le droit de réclamer son exécution près de vous ; il est le fruit de mes observations , de mes fatigues et de mes voyages dans presque toutes les colonies ; il est votre sûreté contre les perfidies que le gouvernement anglais emploie contre ses ennemis.

Colons aliénés, qui voulez *tuer tous les mulâtres, tous les noirs*, je vous défie de me citer un seul article de mon code qui ne puisse convenir à toutes les colonies, un seul qui contrarie vos intérêts, si ce n'est celui de *ne plus vendre des hommes*. Si vous le rejetez, vous servez la cause du cabinet britannique (1). Je connais votre caractère : vous n'êtes point

(1) Ce cabinet nous a appris à porter envers lui la même défiance que les noirs de Saint-Domingue doivent avoir envers nous. Il a été aussi perfide , aussi cruel envers la France que le gouverneur de Bonaparte l'a été envers Toussaint, les mulâtres et les nègres.

Pourquoi ne gouverne-t-on pas les hommes avec la franchise et la loyauté ? La diplomatie n'est autre chose que le mensonge couvert de son masque.

méchants ni durs par réflexion ; c'est, chez la plupart de vous, la colère, la passion, la crainte de voir vos noirs oisifs, qui vous font tenir des propos qui, s'ils sortaient de vos cœurs, prouveraient que vous êtes des tigres. Dans l'Inde, le sultan de Mysore avait apprivoisé de ces féroces animaux (1) : heureux s'il eût pu adoucir les facteurs anglais qui ont désolé sa patrie ! Voulez-vous leur ressembler ? partez pour les rives de l'Indostan ; vous trouverez des amis, des protecteurs et même des maîtres parmi les agents de la compagnie des Indes. Cependant, si le ministère anglais était aussi équitable dans sa politique qu'il l'est dans ses transactions et dans celles de ses agents, il serait le premier ministère du monde, et les hommes le placeraient dans l'Olympe. Qu'il agisse ainsi, il sera le plus grand, le plus puissant de tous les cabinets : alors les peuples lui sauront gré de tenir dans ses mains la balance de la justice ; s'il s'y refuse, ils doivent se réunir pour le forcer à être juste.

(1) Les Indiens du fils d'Hyder Aly avaient élevé trois gros et énormes tigres. Ils étaient si bien privés, qu'ils les suivaient dans les bazards (marchés) de Seringapatam.

CHAPITRE III.

Des malheurs qui résulteraient d'une nouvelle guerre portée à Saint-Domingue.

MON opinion a toujours été qu'on ne devait point chercher à recouvrer Saint-Domingue par la force des armes. J'en fis part au général Leclerc, par un mémoire que je lui adressai à Brest, le 21 frimaire an 10 : il ne fit point d'attention à ce que je lui écrivais, il méprisa mes avis : qu'en est-il résulté ? qu'il a péri avec toute son armée, et que la colonie, régénérée par Toussaint, a été perdue pour la France.

Si je pensais ainsi en l'an 10, je n'ai pu que me confirmer dans ma manière de voir, par le mauvais succès de Leclerc ; mauvais succès que j'avais prévu et prédit avant l'embarquement des troupes.

Je sais que malgré ce terrible événement, il y a beaucoup de colons, qui, oubliant leurs propres malheurs et la perte que la France a faite de cinquante mille hommes, l'élite des armées du Rhin et d'Egypte, désirent ardemment une expédition, afin de combattre

les mulâtres et les noirs : ils ne rougissent même pas de dire qu'il faut tous les exterminer et repeupler la colonie avec la côte d'Afrique. Ils ne réfléchissent pas qu'il serait impossible , quand bien même on pourrait parvenir à tuer tous les noirs , de trouver assez de capitaux chez les négociants de France pour faire la traite et leur vendre encore à crédit des esclaves. Ils ne se rappèlent pas que depuis deux cents ans on transporte des nègres à Saint-Domingue ; et , malgré ce long espace de temps leur population n'a pas excédé sept cents mille. Ceux qui pensent ainsi sont des fous qu'on doit plaindre et ne pas écouter , car cette cruelle conduite mettrait dans la plus excessive misère ces colons qui parlent avec tant d'inconséquence. (1)

(1) J'ai remarqué que tous ces *égorgeurs* qui veulent anéantir jusqu'au dernier des noirs , sont ceux qui n'en possèdent aucun. Qu'on interroge les propriétaires , et aujourd'hui les grands seigneurs rentrés avec Louis XVIII , tels que les d'Orléans , les Duras , les Rohan , les Vaudreuil , les Praslin , les Ségur , etc. , tous se refuseront à une action aussi ruineuse qu'atroce. Que ces déclamateurs marchent à l'avant-garde ; mais non , c'est à l'arrière-garde , aux États-Unis et à Paris qu'ils se tiennent.

Les colons animés par la haine et la vengeance , ne veulent pas voir qu'au moment où Leclerc est arrivé à Saint-Domingue , Toussaint n'avait aucune vue hostile , qu'il n'avait fait aucun préparatif pour s'opposer aux Français , qu'au contraire il avait fait mettre en prison le noir Anneci , député à la convention , qui était revenu de Paris , et qui avait annoncé que Bonaparte voulait ramener l'esclavage , et qu'à cet effet il viendrait une armée de blancs.

Malgré la sécurité dans laquelle étaient tous les noirs , Leclerc trouva la plus vive résistance , après que ce général eut écrit à Christophe , commandant du Cap , une lettre que celui-ci trouva arrogante. Voici quelle fut sa réponse : « On nous prend donc encore pour des esclaves ! Allez dire au général que les Français ne marcheront ici que sur un monceau de cendres , et que la terre les brûlera. »

A ces mots , il prend une torche , met lui-même le feu à sa maison , qui était décorée de la manière la plus élégante , et se met en défense : ainsi commença l'incendie (1).

(2) Je dois à la vérité de dire , que jamais Christophe ne s'est battu avec les brigands , qu'il a toujours été

La première faute que fit Leclerc, fut de rester trois jours en panne devant le Cap, ce qui fit croire aux blancs et aux noirs que c'étaient des Anglais, car ils ignoraient que la paix fût faite. Sa lettre à Christophe les désabusa, et leur fit connaître que les Français ne venaient point comme amis. Ils furent confirmés dans cette opinion par les dispositions militaires que nous fîmes pour entrer au Cap. Alors ils marchèrent contre nous comme ils auraient fait contre les Anglais.

Si Leclerc eût envoyé un avis aux chefs noirs, pour les prévenir de l'arrivée des troupes, et qu'il fût entré en droiture dans le Cap, il n'y aurait peut-être pas eu d'insurrection ; mais sa conduite lui fit trouver de la résistance, et le força de revenir sur le plan qu'il avait adopté

l'ami des blancs, que le jour même que la flotte a paru devant le Cap, il en avait trente à dîner sur son habitation, et qu'ayant appris par la vigie qu'on signalait des vaisseaux, il dit : « Si c'étaient des vaisseaux » français ! » Et à l'instant il porta un toast à l'armée française.

Il était maître-d'hôtel chez madame Modion, qui tenait la première auberge du Cap. Quand cette dame s'est réfugiée aux Etats-Unis, Christophe lui a fait une pension de 6,000 francs. Combien de blancs n'ont pas les mêmes sentiments de reconnaissance !

d'après les ordres de Bonaparte, en déclarant qu'il ne venait point ramener l'esclavage (ce qui fit rentrer le général Maurepas et sa troupe); et pour en convaincre, *il fit des noirs officiers supérieurs*: mais le coup était porté, ils ne virent plus de bonne foi dans les blancs, et ils s'en défièrent encore davantage, lorsque Leclerc, par une trahison, eut fait arrêter Toussaint, qui s'était retiré, et vivait paisiblement sur son habitation. Il aliéna, par cette conduite, l'esprit de tous les noirs, qui ne virent plus en lui qu'un homme qui voulait les tromper.

Il donna sa confiance au féroce Dessaline, dont il fut la dupe: ce général noir allait d'habitations en habitations égorger les nègres qu'il savoit dévoués aux blancs, et revenait ensuite rapporter que c'étaient des brigands qui ne voulaient pas travailler. Il se joignit à Christophe, qui le premier leva l'étendard de la révolte; il fit capituler l'armée de Rochambeau, qui à la sortie du port fut prise par les Anglais.

Les noirs savaient tout ce qui se passait, par le moyen des domestiques nègres; car tel paraît dévoué à son maître, *pour ramener l'esclavage*, qui n'est qu'un espion qui dissimule avec un art connu des seuls Africains, art

dont les Européens seront toujours les dupes.

Telles furent les causes qui firent manquer l'expédition de Leclerc , incendier le Cap , et massacrer tous les blancs par Dessaline.

Il y a long - temps que Pétion serait vaincu par Christophe, sans la rivalité qui existe entre les noirs du nord et ceux de l'ouest , rivalité dont les blancs de ces deux provinces ne sont pas exempts ; mais aussitôt qu'une armée paraîtra , on verra cesser cette jalousie : il est naturel que le mot de ralliement des noirs soit celui de *liberté*, puisque le mot d'*esclavage* est celui de tous les colons , dont les divisions ont été bien plus grandes que celles qui existent entre les noirs.

On peut voir les sentiments des noirs au sujet de la liberté par la lettre citée en note, trouvée le 27 septembre 1791 sur l'habitation Galilifet (1).

(1) Le 4 septembre 1791.

A monsieur le général et citoyens du Cap.

« Monsieur , nous n'avons jamais prétendu nous écarter du devoir et respect que nous devons au représentant de la personne du roi , ni même à tout ce qui dépend de sa majesté : nous en avons des preuves par devers nous ; mais vous , mon général , homme

Je ne doute pas que les mulâtres anciens libres, ne soient très-satisfaits de la chute de Bonaparte et de la rentrée des Bourbons. Dans

juste, descendez vers nous, voyez cette terre que nous avons arrosée de notre sueur, que dis-je, de notre sang; ces édifices que nous avons élevés et dans l'espoir d'une juste récompense : l'avons-nous obtenue ? Non, mon Général; le roi, l'univers, ont gémi sur notre sort, et ont brisé les chaînes que nous portions, et nous, humbles victimes, nous étions prêts à tout, ne voulant point abandonner nos maîtres : que dis-je ? je me trompe, ceux qui devaient nous servir de pères, après Dieu, étaient des tyrans, des monstres indignes du fruit de nos travaux; et vous voulez, brave Général, que nous ressemblions à des brebis, que nous allions nous jeter entre la gueule du loup ! Non, il est trop tard; Dieu qui combat pour l'innocent, est notre guide, il ne nous abandonnera jamais, ainsi voilà notre devise : *Vaincre ou mourir*. Pour vous prouver, mon Général, que nous ne sommes pas aussi cruels que l'on pourrait le croire, nous désirons du meilleur de notre âme, de faire la paix; mais aux clauses et conditions que tous les blancs se retireront par devers vous, soit des mornes, ou de la plaine pour se retirer dans leurs foyers, sans en excepter un seul, et par conséquent abandonneront le Cap; qu'ils emportent leur or et leurs bijoux, nous ne courons qu'après notre chère *liberté*, objet si précieux. Voilà, mon Général, notre profession de foi, que nous soutiendrons jus-

toutes les discussions au sujet de leurs droits, je les ai souvent entendus répéter que Louis XIV leur avait accordé ces mêmes droits politiques.

qu'à la dernière goutte de notre sang ; il ne nous manque ni poudre, ni canon, ainsi la *mort* ou la *liberté*. Dieu veuille nous la faire obtenir sans effusion de sang, tous nos vœux seront accomplis ; et croyez qu'il en coûte beaucoup à nos cœurs pour avoir pris cette voie, mais hélas..... !

» Je finis en vous assurant que tout le contenu de la présente, est aussi sincère que si nous étions par devers vous tous. Le respect que nous vous portons, et que nous jurons de maintenir, n'allez point prendre cela pour faiblesse, en ce que nous n'aurons jamais d'autre devise : *Vaincre ou mourir pour la liberté*. Nous sommes avec respect, Monsieur et Général, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. Les généraux et chefs qui composent notre armée.

» *P. S.* Permettez, si vous daignez nous répondre, vous pouvez envoyer une personne en parlementaire, nous le recevrons avec plaisir, pourvu qu'il soit muni d'un *pavillon blanc*, et qu'il soit seul et sans armes. Nous vous jurons sur tout ce qu'il y a de plus sacré, que nous respecterons ce parlementaire, comme nous exigeons qu'il nous en soit fait autant à nous. Nous vous prions que ce soit un blanc de préférence à un nègre, et nous jurons qu'il sera respecté. »

Signé JEAN-FRANÇOIS.

Cette lettre a été transcrite sur l'original.

Ils savent que la famille des Bourbons a toujours conduit avec bonté le peuple Français. Nul doute qu'ils se réuniront sous la bannière du roi : mais, pour être victimes des préjugés des blancs, et subir de nouveau les humiliations dont ils ont été trop long-temps abreuvés, ils suivront plutôt l'exemple du mulâtre Delgrès, qui leva l'étendart de la guerre à la Guadeloupe, et qui aima mieux se faire sauter avec trois cents des siens que de se soumettre.

Ce n'est donc qu'en faisant cesser ce préjugé si ridicule, si funeste à la colonie, et que les habitants de l'île de France et de Bourbon ont senti la nécessité d'étouffer, qu'on peut s'assurer de cette portion de la moitié du sang des blancs, qui n'eût jamais dû être esclave. Les Hollandais n'ont aucun préjugé de couleurs envers les hommes libres ; les Anglais n'en ont que très-peu ; les Espagnols et les Portugais, aucun ; puisqu'il y a des mulâtres et des nègres prêtres, et qui disent la messe. Les mulâtres ne sont pas nombreux aujourd'hui. Toussaint s'est rendu criminel en cherchant à anéantir une classe d'hommes qui, à la vérité, n'aime point les noirs, mais qui avait combattu les Anglais, sous Rigaud et Pétion, avec des succès honorables pour eux et utiles pour

la France. Leur petit nombre ne leur permet de se soutenir que parce qu'ils ne parlent pas de ramener l'esclavage. Les troupes sont composées de noirs et de mulâtres esclaves ; et si ces troupes s'aperçoivent que les hommes de couleur , *anciens libres* , sont dans l'intention de les livrer à une armée de blancs , Pétion lui-même sera leur première victime.

D'ailleurs , il ne faut pas s'imaginer que tous les mulâtres soient partisans des blancs colons : en général , ils ne les voient qu'avec horreur ; et , si Rigaud et Pétion les ont soufferts , c'est parce qu'ils les jugent utiles comme négociants , et qu'ils ont la certitude de pouvoir d'un mot les arrêter , les chasser ou disposer de leur vie.

Les hommes de couleur sont aussi divisés entre eux que les blancs : plusieurs généraux distingués , tels que Martial Besse et autres , sont réunis à Christophe et servent volontairement sous ses ordres. En général , les mulâtres du nord aiment Christophe , qui n'a jamais cessé d'être l'ami des blancs et qui a un ton et des manières très-distingués ; tous ceux qui l'ont vu lui rendent cette justice. Leclerc pouvait dès le premier jour trouver ce noir dévoué à la mère-patrie , puisqu'il était

décidé à passer en France, pour rejoindre son fils qu'il y avait envoyé pour son éducation : mais la lettre insolente de ce général blanc et ses menaces avant d'entrer au Cap l'irritèrent tellement, qu'il se résolut à la guerre.

Les noirs ne me paraissent pas si faciles à séduire que les mulâtres (anciens libres). Les premiers ont long-temps été enthousiastes de Bonaparte ; mais la conduite de ce conquérant les a rendus tellement soupçonneux, qu'il n'y a que les actes de la plus grande loyauté qui puissent leur persuader que les Bourbons veulent adoucir leur sort.

Je crois donc qu'on doit envoyer à Saint-Domingue, comme commissaires du roi, des personnes en qui la considération que donne la naissance soit soutenue par une grande réputation d'honneur et de modération. De pareils interprètes des volontés du roi peuvent seuls espérer de se faire écouter. M. le baron Malouet, ministre de la marine, est connu par ses principes sages et sa conduite philanthropique : son ouvrage sur les colonies, s'il y était répandu, pourrait opérer le plus grand bien.

Il semblerait d'abord convenable d'envoyer à Saint-Domingue, comme commissaires du roi, des personnes qui y sont propriétaires. Mais

où trouver de ces hommes sans passions, des hommes qui sachent mettre de côté tous les préjugés? Il en est sans doute; mais, je le dis, il en est très-peu dans la seconde classe des propriétaires : c'est donc parmi les anciens grands seigneurs qu'on peut trouver de véritables pacificateurs. On en rencontrerait encore dans le clergé : j'ai la conviction que trois évêques, accompagnés de curés et de vicaires, les uns et les autres reconnus pour joindre à la pureté du dogme une morale douce et tolérante, exerceraient l'influence la plus heureuse sur les esprits. Ces prêtres devraient être laissés dans les paroisses, et y prêcheraient, comme première base de la liberté, l'amour de l'ordre et du travail.

Je connais un sage dont Bonaparte n'a pas voulu suivre les conseils; c'est M. le colonel du génie de Vincent. Il est très-aimé des chefs noirs, et non moins estimé des mulâtres, qui n'ont aucun reproche à lui faire. Il a été le conseil de Toussaint, lorsque ce noir n'avait pas encore persécuté ces derniers, ce qui l'a fait lui-même persécuter par Bonaparte. Son âge, son expérience, sa qualité de propriétaire à Saint-Domingue et en France, le dévouement qu'il a toujours manifesté pour les

Bourbons dès l'an 1795, où je l'ai connu à Philadelphie ; tout me fait croire que c'est un des hommes qui peuvent le plus aisément persuader aux noirs que les intentions du roi sont de faire leur bonheur. Il était employé à l'île d'Elbe avant la révolution qui y a relégué Bonaparte : malgré son âge et les distances, il se fera un devoir de répondre à la confiance de son souverain, et de remplir une mission honorable et utile.

Mais, si l'on envoie une armée avant de connaître les intentions des chefs, c'est, selon moi, vouloir obtenir le même résultat que sous Leclerc, et un résultat plus funeste encore, car *les noirs sont mieux armés, plus aguerris, plus fortifiés, mieux commandés qu'à cette époque* ; ils ont d'ailleurs le cœur ulcéré par les cruautés qu'on a exercées envers eux (*en faisant des noyades à la Carrier, en les faisant dévorer vivants par des chiens, que, pour rendre plus féroces, on ne nourrissait que de chair de noir*) : cruautés peut-être au-dessus de celles des Pizarro, des Almagro, féroces conquérants du Pérou.

Ne pourrait-on pas laisser à Christophe le commandement de la partie du nord, à Pétion celle du sud, et donner à un capitaine-général

blanc celui de la partie de l'ouest? Chaque général serait indépendant l'un de l'autre, et correspondrait directement avec le ministre de la marine. Je présume que cette division est le premier acheminement, pour qu'un blanc, dans quelques années, soit le seul commandant de la colonie. Je crois même que cela plaira à tous les généraux mulâtres et noirs, qui savent bien qu'ils doivent être commandés par un blanc, mais qui redoutent la perfidie dont Leclerc a rendu victimes leurs frères et leurs amis. Il me paraît urgent que le général blanc qui commandera dans l'ouest, soit bien convaincu que son principal but est de faire travailler les cultivateurs, de les protéger contre la haine de quelques blancs, si ceux-ci avaient l'imprudence et la maladresse d'en manifester encore; enfin, d'employer tous les moyens de douceur, de conciliation, de prévenance même, pour rapprocher les blancs et les mulâtres, et cimenter leur union dans cette province.

Il sera encore sage et généreux d'accorder des titres et des décorations aux généraux, aux officiers supérieurs, même aux soldats qui auront donné ou qui donneront à l'avenir des preuves d'attachement et de fidélité au

roi, et qui concourront à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les ateliers.

Je suis propriétaire à Saint-Domingue, mes plus grandes espérances pour élever ma famille sont fondées sur la restauration de la culture; je ne dois à qui que ce soit, il m'est au contraire dû d'assez fortes sommes : si l'amour de l'humanité conduit ma plume, on voit aussi que mon intérêt personnel me porte à rechercher les moyens les plus propres à réintégrer les colons exilés et dépossédés, et à augmenter le produit de leurs biens. Je me félicite de ce que mon intérêt privé est, ainsi que celui de tous les colons, lié à l'intérêt public. Du reste, je ne demande aucune place : la seule que j'ambitionne est d'être au milieu des miens, et d'y vivre de manière à en être un jour regretté.

Il faut que les noirs travaillent, qu'ils obéissent à leurs patrons comme un soldat à son capitaine; il faut une discipline juste et sévère; il faut qu'ils soient protégés par les lois. Il n'existe pas un seul noir qui ne soit convaincu de ce que j'avance, pas un chef qui n'en donne encore aujourd'hui des preuves, pas un soldat noir qui se refuse à punir un cultivateur qui ne veut pas travailler, puisque

ce soldat même sait que, sans la culture, il ne peut recevoir ni solde, ni les choses qui sont nécessaires à ses besoins et à ses jouissances.

On ne cesse de répéter que, pour faire travailler les noirs, il faut en tuer une partie ; ne leur parlez point de *ramener l'esclavage*, vous ne serez obligés d'en tuer aucun : parlez-leur de *liberté*, avec ce mot vous les enchaînez à la culture. Comment a fait Toussaint ? comment ai-je fait avant lui dans la plaine du Cul-de-Sac, sur l'habitation Gouraud, pendant plus de huit mois après la liberté décrétée ? Qu'on interroge ceux qui m'ont connu, les noirs même : tous vous diront que pas un nègre de cet atelier, qui était de plus de quatre cent cinquante, n'a cessé de travailler : cependant cet atelier passait pour le plus indiscipliné et le plus méchant de la plaine. J'avais animé du même esprit trois sucreries dont j'avais la gestion. Si tous les noirs étaient depuis six mois venus d'Afrique ; s'ils avaient les idées des Indiens, des Guyannes, sur la vie indépendante, je dirais : Mon plan est idéal, impossible dans l'exécution ; c'est la force qu'il faut employer : mais les quatre-vingt-dix-neuvièmes des noirs savent que, sans travail, ils ne peuvent obtenir les objets qui leur sont nécessaires,

qu'il n'est pas d'autre moyen pour satisfaire leurs besoins et leurs goûts. Ils savent qu'ils doivent travailler ; ils le désirent et le veulent ; mais le souvenir des cruelles épreuves qu'ils ont faites les tient dans une continuelle méfiance.

Je vais traiter, dans le chapitre suivant, du mode à adopter pour concilier ou consolider les intérêts de tous. Ce mode, je pense, ne sera rejeté ni par les noirs ni par leurs chefs, et aura, j'en suis convaincu, l'approbation des grands planteurs.

CHAPITRE IV.

De la nécessité de conserver aux Noirs la portion du quart qui leur a été allouée sur les revenus, et de l'avantage que le Propriétaire retirera de cette concession.

JE crois avoir démontré dans le chapitre précédent les malheurs qu'entraînerait l'envoi d'une armée sans avoir préalablement envoyé des commissaires du roi. Je vais maintenant tâcher de prouver l'avantage que le propriétaire retirera de la cession du quart du revenu aux cultivateurs.

J'ai suivi les noirs sous le régime de l'esclavage, je les ai suivis sous celui de la liberté, je les ai vus dans les colonies françaises, anglaises, bataves et espagnoles. J'ai étudié dans toutes ces contrées, leur esprit, leurs mœurs, leurs usages ; c'est en vivant près d'eux, en les conduisant à la culture, à la guerre, que j'ai appris à les connaître. C'est en m'aidant de l'expérience autant que de la raison, que j'ai dressé le code annexé à cet écrit.

En l'an 4, je fus chargé par le ministre des colonies de l'inspection des cultures et des biens vacants de Saint-Domingue. Mon premier soin, en arrivant au Cap, fut d'aller consulter Toussaint; je lui communiquai mon règlement. Le jugement qu'en porta ce général est bien capable de me le faire présenter avec quelque assurance. Après l'avoir lu attentivement, il me dit : « Il est étonnant qu'un blanc, rempli ordinairement de préjugés contre nous, ait si bien trouvé les moyens de concilier les intérêts des propriétaires avec ceux des cultivateurs. »

Il me fit quelques observations dont j'ai profité, et il adopta mon code. S'il ne fut pas mis totalement à exécution, il faut l'attribuer à mon départ de la colonie, qu'une longue maladie me força de quitter, et aux troubles qui suivirent : en ce moment, les insurgés, qui étaient en grand nombre dans les montagnes de Sainte-Susanne, étaient secondés par les Anglais : Edouard de Rouvrai était à leur tête; ils furent, en l'an 4, chassés par les troupes aux ordres du général Desfourneaux et de Christophe. Depuis cette affaire, les noirs se sont remis au travail et sont restés tranquilles jusqu'à l'arrivée de Leclerc.

Quelques jours après ce combat livré aux insurgés soulevés et secondés par les Anglais, dix blancs pacotilleurs du Cap partirent pour les montagnes de Sainte-Suzanne, principal foyer de l'insurrection ; pas un n'a été tué, ni même volé. *Guerre la li caba*, disent les nègres, *nous té ben contents*, ce qui veut dire : *la guerre est finie*. Quelle est la province en Europe où les blancs tiennent une semblable conduite, après une guerre longue et cruelle ? Colons, voyagez dans le Piémont, dans les Etats Romains, dans les Calabres, vous y serez égorgés : à Saint-Domingue, lorsqu'un noir a dit : *guerre la li caba*, vous pouvez aller nuit et jour votre bourse à la main, vous ne perdrez pas une piastre : jamais, depuis que la colonie existe, un noir n'a volé sur un grand chemin.

En lisant ce règlement, on verra que je rends les noirs co-partageants du revenu, mais qu'ils sont attachés à la glèbe. Les vins, les farines, les toiles, les draps, les souliers, les goûts européens, voilà les moyens de les asservir : l'habitude, en leur faisant un besoin de ces objets dont ils sont déjà très-envieux, leur imposera un esclavage volontaire ; et la portion de revenu dont on payera leurs travaux leur fournira de quoi satisfaire ce besoin. Voilà ce

qu'exige l'intérêt général de la colonie et de la métropole, et ce qui assurera aux propriétaires leurs fortunes, au lieu qu'elles ne seront jamais que précaires sous un esclavage sans récompense.

Si les esclaves de la partie du Nord avaient eu une part dans les revenus, *Jean-François* et *Biassou*, en 1791, n'auraient jamais réussi à incendier cette province ; ils auraient trouvé presque tous les cultivateurs ardents à défendre des plantations sur lesquelles ils auraient eu des droits, et ceux-ci eussent découvert aux blancs les projets criminels des ennemis de la France.

Les colons les plus raisonnables ne sont point éloignés d'adopter mon opinion, et j'en ai beaucoup rencontré parmi les propriétaires que l'amour de l'humanité et du bien public a depuis long-temps disposés à la partager. Quelques uns m'ont fait observer que la répartition leur paraissait difficile. On verra combien elle est d'une facile exécution au chapitre qui traitera de cette partie administrative.

Les planteurs verront qu'en accordant à leurs cultivateurs le quart sur les revenus, après avoir prélevé les frais de manutention exprimés dans le règlement de culture, ils auront une autorité d'autant plus grande, que

toujours , sous ce régime , ils trouveront la masse de leurs ateliers prête à contraindre les paresseux (s'il s'en trouve) et même à les punir (1), par la raison que , si l'un travaillait moins que l'autre , le cultivateur actif se trouverait lésé lors des partages.

En payant les noirs sur les produits , on évite les incendies ; car enfin , quel sera le noir qui , pour se venger aujourd'hui de son propriétaire , ira mettre le feu à une pièce de cannes , à une pile à bagasse ? Ces cas , qui étaient très-rares sous l'esclavage , n'arriveront jamais lorsque le cultivateur sera certain que lui , son père , ses frères , ses sœurs , ses amis

(1) Pendant la liberté , deux mauvais sujets de l'habitation Gouraud me furent dénoncés par leurs camarades , qui me forcèrent de les envoyer à la chaîne au Port-au-Prince. Lorsque je leur disais : ils peuvent changer , *non , non* , répondaient-ils , *bon Dieu li fait yo comme ça , yo pas capable changer , li déshonorer nègres Gouraud , yo voleur trop*. Ils les ont conduits à la chaîne. Tel est l'esprit de tous les ateliers ; vous le savez tous , colons propriétaires. Les notaires , les procureurs des villes , les négociants ne connaissent les nègres et ne les jugent que par la conduite de leurs domestiques , que l'oisiveté rend en général de mauvais garnements. Ce que je prouverai au chapitre *des Noirs*.

ont la certitude d'une part dans la pièce de cannes qu'il incendierait.

Sous l'esclavage, on sait que les cultivateurs étaient très-zélés pour la conservation des propriétés de leurs maîtres, qu'ils regardaient comme les leurs, puisqu'ils disaient toujours : *habitation nous* ; et cependant ces mêmes noirs n'avaient d'autres récompenses que des *coups de fouet* et un *travail excessif*. Aujourd'hui ces noirs deviendront des argus, qui surveilleront les biens de leurs patrons avec un tout autre soin que lorsqu'ils étaient esclaves. L'intérêt viendra se joindre à l'habitude pour les attacher à l'habitation qui les nourrira et qui les aura vu naître.

Un autre avantage que les propriétaires retireront en accordant un quart sur les revenus, c'est que ce quart deviendra le représentatif des trois autres quarts : ils connaîtront ainsi le véritable produit de leurs habitations, et ils s'assureront en même temps de la fidélité de leurs agents.

Je connais assez les noirs pour avancer qu'ils seront les premiers à faire punir les réfractaires, et à les *fouetter* comme on le faisait sous l'esclavage. Je n'ai pas voulu parler de cette punition et d'un châtiment qui leur rappelle

toujours la servitude. D'ailleurs, j'ai la conviction que les noirs n'ont pas besoin de *fouet* pour travailler, puisqu'il y a des planteurs qui en faisaient rarement usage. Je me glorifie d'avoir été de ce nombre; et certes, sur les habitations dont j'étais chargé, j'ai fait plus de revenu que mes prédécesseurs. Je n'ai jamais eu un seul marron. Sur l'habitation Gouraud, quatre s'étaient échappés depuis dix ans: six mois après mon séjour sur cette habitation, ils vinrent me demander leur pardon, que je leur accordai. Je punissais les noirs en les renfermant le dimanche à une barre que j'avais établie dans l'hôpital. Cette punition leur était plus sensible que le fouet, puisque plusieurs d'entre eux, m'ont souvent dit : *t'en pri, ba nous, putot cinquante coups de fouet, que de mettre nous à la barre le dimanche.*

Cette manière de les punir les affligeait d'autant plus, que je les faisais arrêter le samedi au soir, et que ce même samedi on dansait depuis huit heures jusqu'à minuit. Il faut bien peu connaître les noirs pour douter de ce que j'avance : les écoliers eux-mêmes pensent ainsi.

Je suis si persuadé que le rétablissement de la colonie tient à la portion accordée aux cultivateurs, et qu'elle ne nuit point à l'intérêt

des propriétaires, que je m'engage à faire sur les quatre habitations du Cul-de-Sac qu'on me désignera, avec la même quantité d'ouvriers qu'avant la révolution, un douzième de revenu de plus qu'en 1789, et sans fatiguer autant l'atelier.

Si j'étais long-temps sur ces habitations, je prouverais que la population augmenterait de plus de moitié que sous l'esclavage. J'assure de plus, que tous les cultivateurs seront heureux et contents; non riches, puisque, portés par leurs goûts à acheter des vêtements et à se mettre avec une propreté recherchée, ils ne feront jamais aucune économie (1).

Si les administrateurs des habitations veulent

(1) Je puis assurer cela avec d'autant plus de certitude, que les noirs qui ont quelques moyens sont toujours très-proprement mis. Nous en avons en France des exemples par les officiers, qui, quoique réformés, sont toujours vêtus avec une propreté recherchée. Je puis encore citer un fait à l'appui de ce que j'avance.

A la première insurrection dans la partie de l'Ouest, les nègres s'emparèrent des serrures qui servaient aux portes des blancs, et les apposèrent aux leurs; ensuite ils s'approprièrent les voitures et s'y firent traîner à leur tour. Les voitures furent bientôt abandonnées; mais ils en ôtèrent les garnitures, et s'en firent des vêtements. D'autres prirent les garde-robes de leurs maîtres, et en firent usage.

mettre un peu de bonne volonté (je ne dis pas les propriétaires, dont l'intérêt est de conserver leurs cultivateurs), et se prêter *un peu* à ce régime, tous les colons verront leur aisance s'accroître, et jouiront d'un bonheur d'autant plus grand, qu'il sera partagé par tous ceux qui travaillent à le leur procurer.

Dans mes voyages, j'ai fait part à plusieurs colons anglais et hollandais (car ces gens écoutent avec plaisir les observations qui tendent au bonheur de leurs esclaves) j'ai, dis-je, fait part de mes idées sur la portion accordée aux cultivateurs; je n'en ai pas trouvé un seul qui ne m'ait répondu : « Nous n'avons nul » doute que, si les noirs avaient une part, ils » ne travaillassent de cœur et bien davantage. » Il est surprenant que lorsqu'on a fondé des » colonies, on n'ait pas songé à leur accorder » une portion sur les revenus : on aurait évité » par là bien des crimes et des malheurs. »

Je passais souvent des journées entières avec M. le gouverneur Frédérick, riche propriétaire à Surinam, homme instruit non moins qu'aimable. Je lui faisais observer que, si les esclaves se battaient avec acharnement contre les noirs marrons pour conserver quelques *cochons*, quelques *poules*, ils le feraient avec plus d'ardeur encore lorsqu'ils défendraient,

outre leurs poules et leurs cochons, l'espérance que leur donnerait une pièce de cannes et de café. « Cela est vrai, me répondit-il, et j'ai la » certitude qu'un tel régime serait avantageux » aux colons propriétaires, ainsi qu'aux manu- » factures de la métropole, quoique les pro- » priétaires qui résident en Hollande en- » voient tous les six mois tout ce qui est né- » cessaire à leurs esclaves, et même à leurs » gérants. »

Si je vais chercher des exemples si loin, c'est que les colons ignorent presque tous que sur les habitations adjacentes aux quartiers occupés par les nègres marrons, telles que celles qui sont voisines du *Sal Trou*, les propriétaires sont obligés de fortifier leurs plantages, et d'armer leurs propres esclaves contre les nègres marrons, qui ont fait des incursions chez eux. Ces nègres n'ont jamais pu être subjugués malgré les attaques des blancs, des mulâtres, des nègres libres, commandés par M. le général Belcombe et autres officiers du roi.

Mais il y a des colons français qui refusent de voir ce qui se passe sous leurs yeux : tout ce qu'ils disent le prouve. Ces nègres marrons se nomment d'Occo ; leur premier chef a été un noir commandeur, nommé Lafortune, que son maître avait *taillé* injustement.

CHAPITRE V.

Avantages que retirera la France en accordant aux Cultivateurs une portion sur les revenus. Objections que font quelques Colons.

ON a vu, dans le chapitre précédent, que la portion accordée aux cultivateurs, loin de nuire aux colons, sert leurs intérêts, puisque cette portion assurera la tranquillité de la colonie, et rendra les noirs plus laborieux. De son côté, le gouvernement connaîtra au juste la *quotité des productions des colonies*, ce qui sera d'un grand avantage pour ses douanes.

Il me reste maintenant à prouver que le commerce en retirera de plus grands bénéfices; c'est le résultat d'un calcul fort simple.

D'après les données sur la population des noirs, qui n'a jamais pu être exactement évaluée, je pense qu'elle était au moins d'un million pour toutes les colonies françaises.

Le code noir ordonnait aux propriétaires de donner tous les ans à chaque esclave un

chapeau et deux rechanges, etc. Cette loi , qui annonçait que le gouvernement voulait procurer un débouché à ses manufactures , n'a malheureusement pas été mise à exécution , par la négligence des agents du roi.

Si on faisait un recensement à ce sujet , on serait bien convaincu qu'il n'y a peut-être pas deux habitations dans toutes les colonies où cette sage loi ait été suivie. Je pourrais même assurer qu'il n'était pas distribué parmi tous les cultivateurs, depuis dix ans avant la révolution, plus de trois cent mille rechanges. Quant aux chapeaux, il n'en était pas délivré deux cent cinquante mille par an. Cependant j'accorde qu'on délivrait cinq cent mille rechanges, qui, à cinq aunes chaque, faisaient deux millions cinq cent mille aunes de toile. Je veux encore qu'on donnât les deux cent cinquante mille chapeaux ; voici ce que cela produisait pour les manufactures de France :

2,500,000 aunes de toile, à 1 fr. 50 centimes	3,750,000 fr.
250,000 chapeaux, à 4 fr.	1,000,000.

Débit des manufactures de France pour les dépenses des esclaves 4,750,000 fr.

Voyons maintenant ce qu'elles produiront d'après mon cadre :

2 pantalons brin Mortagne.	} le tout 10 ann. à 1 f. 50 c.	15 f. c.
2 chemises de travail.		
1 pantalon en ginga.	} le tout 5 ann. à 2 f.	10
1 vareuse, <i>id.</i>		
1 pantalon Morlaix ou Laval.	} le tout 5 ann. à 2 50.	12 50
1 chemise, <i>id.</i>		
1 mouchoir Rouen ou Cholet, pour le col.		3
1 paire de souliers.		5
1 chapeau.		8
Autres petits objets de luxe estimés		10
Dépense annuelle de chaque noir.		<u>63 f. 50 c.</u>

Si un noir dépense 63 francs 50 centimes, combien dépenseront un million de noirs ?

Ils dépenseront 63,500,000 francs.

Après avoir soustrait les 4,750,000 francs, valeur de l'ancien débouché des manufactures, des 63,500,000 fr. que je trouve, je vois qu'il reste 58,750,000 francs qui sortiront de plus de nos manufactures.

D'après ce calcul, on me demandera : Combien le quart de chaque noir lui produira-t-il donc ? Je répondrai : Les colons conviennent que chaque nègre rapporte l'un dans l'autre une somme de 800 francs ; par conséquent chaque cultivateur aura 200 francs. Mais s'il ne dépense que 63 francs 50 centimes pour son entretien, il lui restera 156 fr. 50 cent., qui seront employés en meubles, ustensiles

et enfin en nourriture, telle que pain, vin, viande, poisson salé, etc. et en objets de luxe à son goût.

Il résulte de mon calcul que, si un nègre a 200 francs, un million de nègres auront 200,000,000 fr.; et certes, c'est porté au plus bas. Ces 200,000,000 fr. seront dépensés par les cultivateurs, et augmenteront l'industrie française (1).

Le noir, ressemblant à l'homme primitif, on peut dire, dans ce cas, au civilisé, préfère se montrer bien vêtu et manquer dans sa case des choses de première nécessité.

J'ai remarqué que leurs maladies les plus

(1) J'ai été obligé d'entrer dans ces détails, qui paraîtront minutieux à quelques personnes : mon but est de convaincre le gouvernement et tous les Français, de l'avantage qu'ils retireront en affectant un quart aux cultivateurs. Ce calcul n'offre, comme on voit, que 800,000,000 liv. de revenus pour toutes les colonies, et je suis persuadé qu'elles produiraient le double (seize cent millions).

Malgré que j'établisse que le noir pourra acheter des vivres, je ne dispense point le propriétaire de lui donner ceux d'usage, tels que patates, bananes, etc. d'autant mieux que ces productions ne lui coûtent rien. J'observe que le noir n'a aucune part sur le bois patates, parce que ce fourrage est réservé pour la nourriture des animaux de l'habitation.

fréquentes sont les rhumes , qui dégénèrent souvent en maux de poitrine et les conduisent très-jeunes à la mort : les propriétaires doivent forcer leurs cultivateurs à coucher sur un lit de sangle , et à avoir une petite couverture de laine ou un drap.

Je prévois que quelques colons , animés par l'esprit de vengeance , blâmeront ce régime : mais que peut , contre l'intérêt de la France entière , la voix de quelques individus qui souvent méconnaissent leur propre avantage ? Car enfin qui se plaindra ? sera-ce le manufacturier qui trouvera un sûr débouché des produits de ses fabriques ? sera-ce le négociant , qui multipliera ses expéditions ? sera-ce le capitaine de navire et ses officiers , qui portent tous des pacotilles dans les colonies ? sera-ce le matelot , quoiqu'ayant plus de préjugés que les gens les mieux élevés des colonies , qui refusera pour sa petite pacotille la gourde d'un nègre pour recevoir celle d'un blanc ? sera-ce le propriétaire de France , qui trouvera un débit assuré de ses farines , vins , laines , chanvres , etc. ? sera-ce le négociant des colonies , qui , recevant en consignment des marchandises de ses amis d'Europe , trouvera un plus grand débouché qui quadruplera la commission ? sera-ce le petit marchand détailleur dans la colonie , qui

les dimanches couvre les marchés des villes et des bourgs de ses boutiques portatives, afin de vendre quelques marchandises aux noirs cultivateurs ? sera-ce le petit pacotilleur, qui parcourt les habitations des plaines et des montagnes pour débiter sa marchandise aux ateliers ? sera-ce enfin ce propriétaire bon, humain, ayant pour ses noirs des sentiments paternels, comme j'en ai vu un grand nombre, ou ceux qui tirent vanité de voir leurs nègres vêtus avec une élégance recherchée ?

Y aura-t-il dans aucune de ces classes un seul colon qui se plaigne ? Non. Il ne peut y avoir qu'un mauvais citoyen, un ennemi du commerce, de sa patrie, de l'humanité, de la tranquillité des colonies, qui puisse élever la voix contre une mesure qui peut rétablir, en peu d'années, notre commerce détruit par les malheurs d'une guerre aussi longue. Cette mesure seule fait sortir de nos fabriques deux cent millions de marchandises de plus qu'il ne s'en exportait autrefois. Ces deux cent millions ne peuvent-ils pas, par l'augmentation des productions coloniales, être portés par la suite à une somme deux ou trois plus forte (1) ?

(1) Il me vient à l'esprit une réflexion que me dicte l'amour de ma patrie. D'où vient que les Américains

Quelques spéculateurs colons, qui n'ont peut-être pas dans la colonie un pouce de terrain qui soit en culture, m'objecteront que le quart du revenu sera perdu pour les propriétaires; que d'ailleurs ils versaient ce quart dans le commerce.

Je leur répondrai : 1.^o qu'ils n'en perdent

seuls introduisent dans nos colonies la morue (poisson dont les nègres sont très-friands)? Est-ce que la consommation n'en était pas assez considérable pour assurer une défaite avantageuse aux armateurs de cette pêche, ainsi que de celle des harengs et des sardines? L'introduction de la morue par les bâtimens français est de la plus grande facilité, puisqu'en sortant du banc, les navires qui en seraient chargés trouveraient, par le code que je propose, un débit certain et avantageux de cette marchandise.

Les navires venant de Terre-Neuve pourraient importer en France des sirops, que les Américains importent chez eux, et dont ils savent faire d'excellent rhum: pourquoi donc les Français, qui paraissent si industrieux depuis vingt-cinq ans, n'en feraient-ils pas?

Je trouve qu'il est plus profitable pour le commerce de France et pour la santé des cultivateurs, que les noirs emploient une portion de leurs revenus en vin qu'en tafia, qui nuit à leur santé et les enivre avec trop de facilité. Le tafia ne devrait être fabriqué que dans quelques villes de la colonie. Je ne vois pas la nécessité de cette boisson, lorsque les eaux-de-vie de France sont moins malfaisantes, et qu'elles peuvent remplacer le tafia dont on se sert quelquefois dans la pharmacie.

point un quart, parce qu'il est prouvé qu'un homme qui travaille pour ses propres intérêts le fait avec plus de zèle que celui qui travaille pour autrui et sous le fouet toujours prêt à le frapper : il n'y a point de terres en France plus productives que celles qui sont à moitié profits et revenus. 2.° Les cultivateurs feront plus d'attention, soit dans les plantations, soit dans les récoltes, principalement dans celles des cafés, dont beaucoup se perdaient par négligence.

Ils s'empresseront aujourd'hui de chasser les mulets, qui dévoraient les jeunes cannes, et que les cultivateurs ne chassaient point, parce qu'ils disaient que c'était le travail des gardeurs d'animaux. 3.° Le propriétaire ne perd point le quart de son revenu, puisque sur ce quart on retient les frais de manutention et d'entretien, que par le code noir les colons étaient forcés de donner à leurs esclaves, tels que rechanges, chapeaux, sel, etc., et qu'aujourd'hui ils ne seront plus tenus de fournir. 4.° Je dis que le quart que j'affecte aux noirs n'était pas reversé dans le commerce d'une manière aussi utile, puisque les dépenses des colons, résidants en France, portaient principalement sur des chevaux, des diamants et autres choses de luxe, qui ne peuvent entrer en comparaison avec nos

objets manufacturés et nos produits agricoles.

Les noirs aujourd'hui mangeront du pain , boiront du vin , porteront des souliers , seront couchés d'une manière plus saine ; ce qui leur conservera la santé. Tout cela ne leur était pas possible autrefois , puisque pour solde ils ne recevaient que *des coups de fouet* , et jamais *une seule récompense*. 5° L'aisance revenant en France , rendra plus forte la consommation des denrées coloniales ; augmentation qui tournera au profit des colons.

L'économie des habitants de Saint-Domingue et leur desir de repasser en France , se reconnaissait à la pauvre apparence que présentait l'intérieur de la plupart des grandes cases : à peine y avait-il des meubles ; on ne trouvait dans leurs cuisines *niâtre , ni fourneau , ni casseroles , ni pincettes , ni tourne-broches , ni broche , etc.* comme on en voit en Europe et dans les colonies bataves et anglaises.

Certes , si les colons eussent voulu regarder Saint-Domingue comme leur patrie , ils auraient pu s'y procurer plus d'agrémens , puisqu'il est prouvé qu'on peut dans cette île trouver des expositions où tous nos fruits d'Europe viendraient parfaitement. Malheureusement , ils se regardaient comme oiseaux de passage.

CHAPITRE VI.

De la Comptabilité.

J'AURAIS passé sous silence un article aussi simple que celui-ci , si quelques colons propriétaires ne m'eussent fait observer que cette mesure les met en compte avec leurs nègres , et qu'elle offre bien des difficultés.

Puisque j'ai prouvé les avantages que la part accordée aux cultivateurs procure aux propriétaires , aux négociants , aux marchands , à tout le commerce de France , je dois aussi prouver la facilité de la répartition. Voici comment on doit opérer.

Ainsi qu'autrefois , on aura une feuille d'appel qui indiquera le mouvement de tout l'atelier. Cette feuille (comme savent tous ceux qui ont géré des habitations) renferme le nom , l'emploi de chaque cultivateur , désigne la bande à laquelle il est attaché , et enfin indique le rang que chaque noir tient dans l'atelier , depuis le commandeur jusqu'au dernier négillon. Voici comment je divise les parts :

	PARTS.
Je donne au 1 ^{er} Commandeur,	4
Second Commandeur,	2
1 ^{er} Sucrier,	3
2 ^e <i>idem</i>	2
Hospitalier,	2
1 ^{er} Cabrouetier,	2 $\frac{1}{2}$
Gardeur d'animaux,	2
1 ^{er} Arroseur,	3
Charpentier,	2 $\frac{1}{2}$
Tonnelier,	2 $\frac{1}{2}$
	<hr/>
	25 $\frac{1}{2}$

Je suppose maintenant mon habitation de 100 nègres dont 50 à la grande bande, auxquels j'accorde une part et demie, parce que ce sont eux qui font les travaux les plus pénibles, ainsi :

50 nègres à	1 part $\frac{1}{2}$,	75
La seconde bande, composée de		
20 nègres à	1 part,	20
Le restant de mon atelier, composé de vieux nègres, vieilles négresses et négrillons, n'aura qu'une demi part;		
30 noirs à	$\frac{1}{2}$ part,	15
		<hr/>
Total des parts de mon habitation,		135 $\frac{1}{2}$

L'habitation est supposée produire 300,000 milliers de sucre, qui, à 30 fr. le $\frac{0}{0}$, font 90,000 f.

Le quart, pour l'atelier, est de 22,500.

A déduire les frais d'exploitation, que je suppose de 4,500.

Reste net à l'atelier 18,000 f.

Je divise cette somme par 135 f. $\frac{1}{2}$;	
Son résultat est de . . .	132. 84 c.
Reste 18 centimes , fraction à négliger. Maintenant que je connais le montant de chaque part, je dis : il revient au commandeur quatre parts ; il aura donc quatre fois 132 f. 84 c. , qui font .	531. 36.
Le second commandeur , à 2 . . .	265. 68.
Premier sucrier , à 3.	398. 52.
Second sucrier , à 2.	265. 68.
Hospitalier , à 2.	265. 68.
Premier Cabrouetier , à 2 $\frac{1}{2}$	332. 10.
Premier gardeur d'animaux , à 2.	265. 68.
Un arroseur , à 3	398. 52.
Un charpentier , à 2 $\frac{1}{2}$	332. 10.
Un tonnelier , à 2 $\frac{1}{2}$	332. 10.
Première bande , 50 noirs , à 1 $\frac{1}{2}$,	
75 parts ; en tout	9,963.
Seconde bande , 20 noirs , à 1	2,656. 80.
Trente noirs restant , à 1 $\frac{1}{2}$	1,992. 60.
	<hr/>
	17,999 f. 82 c.
Ajouter le reste	18 c.
	<hr/>
Total du net produit	18,000 f.

Il sera retenu à chaque cultivateur, depuis le commandeur jusqu'au dernier des enfants qui sont employés, une masse qui sera reversée pour les objets nécessaires à sa santé, s'il leur préférerait les choses futiles et de luxe.

Cette masse sera du quart de la portion : ainsi

le commandeur, au lieu de recevoir quatre parts, n'en recevra que trois, qui lui feront 398 fr. 36 c.; le deuxième commandeur n'aura que 199 fr. 26 cent., ainsi des autres. Cette somme sera versée dans une caisse particulière, dont le propriétaire sera responsable et dont il rendra compte à l'inspecteur.

Chaque cultivateur recevra un livret, dont le montant de l'achat lui sera retenu; ce livret indiquera son nom, celui de l'habitation sur laquelle il travaille, et les fonctions qu'il y remplit. La somme qui proviendra de son quart de retenue sera indiquée à la colonne de masse; les sommes qu'on lui avancera seront portées à la colonne des avances.

Les amendes qu'il sera tenu de payer, comme punition, seront portées à la colonne des amendes, en indiquant le jour de la condamnation et le montant de la somme. Le livret sera signé et paraphé du propriétaire et du cultivateur: si celui-ci ne sait pas écrire, il y fera une croix.

A la fin de l'année, l'excédent du décompte sera versé au cultivateur; et en cas de mort, à ses héritiers, s'il en a, ou à celui qu'il aura désigné avant son décès. Sinon cet excédent entrera à la caisse des amendes (1).

(1) Voilà encore une circonstance qui assurera au



CHAPITRE VII.

De la Culture, de son amélioration; des causes du peu de population des noirs, moyens de l'augmenter, et du soin à apporter aux animaux.

Je n'entrerai point ici dans les détails sur la manière dont on cultive les cannes à sucre, le

propriétaire un grand ascendant, puisqu'il peut rendre service à ses cultivateurs en leur faisant des avances sur sa part, soit en argent, soit en lui faisant obtenir à crédit chez les marchands des villes ou des bourgs une pièce de toile ou autres marchandises dont ils auront besoin, et dont il retiendra le montant sur sa portion.

Il pourrait lui-même acheter ce qui serait nécessaire à ses cultivateurs, s'il était assez désintéressé pour ne pas bénéficier sur eux : s'il avait cette générosité, il serait adoré de ses noirs ; mais ni les procureurs, ni les gérants, ni les économes, ni les ménagères mulâtresses ne doivent rien vendre aux nègres.

L'inspecteur doit veiller à cet article avec le plus grand soin. Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi les colons des hommes capables de procédés généreux : je suis loin de le penser ; mais il ne faut pas que les cases des blancs soient des boutiques de marchands. Si les procureurs ou les gérants veulent rendre service aux cultivateurs, ils le pourront en leur avançant de l'argent, ou par un cautionnement chez le marchand.

café, le coton, l'indigo, le rocou, le cacao, parce que ces travaux ont été décrits par divers écrivains ; mon but n'est que d'éclairer les propriétaires sur les abus qui existent dans la culture, principalement dans celle des cannes ; de faire connaître les causes qui empêchent la population des noirs, et celles qui occasionnent la mortalité d'un grand nombre d'animaux.

Les agriculteurs de Saint-Domingue se donnent pour les plus savants cultivateurs des Antilles ; ceux du Cul-de-Sac (Port-au-Prince) ne craignent pas de dire qu'il n'y a de véritables talents que dans cette plaine, et que les productions du Cap seraient bien plus abondantes si les économes de ces habitations venaient faire leur apprentissage chez eux. Quoique je ne partage pas tout-à-fait cette opinion, je ne peux m'empêcher d'observer que la partie du nord étant singulièrement favorisée par une grande abondance de pluie, n'exige pas qu'on apporte à la culture de la canne les mêmes soins qu'elle demande au Cul-de-Sac et dans l'Arcaye. Les sucreries de la partie de l'ouest ne produiraient presque rien, si on n'avait pas trouvé les moyens, par d'immenses et dispendieux travaux, de faire parvenir les eaux des rivières sur chaque habitation, pour servir, nuit

et jour, à l'arrosage des cannes ; voilà ce qui a pu faire croire que les cultivateurs de l'ouest étaient plus savants que ceux du nord. Une autre raison, c'est qu'en général les habitations y produisent une plus grande quantité de revenu, car il y en a qui donnent douze à quinze cents milliers de sucre par an, ce qui n'arrive point dans la plaine du nord, peut-être parce que les habitations n'y sont pas d'une aussi grande étendue. D'ailleurs, dans toutes les plaines, les terrains ne sont pas égaux : il y a dans le même quartier des terres qui exigent un tiers de plus de cultivateurs pour donner le même revenu.

En réfléchissant sur la manière de cultiver les cannes, je ne puis concevoir pourquoi les agriculteurs ont continué leur plantation comme les anciens colons ; il est étonnant qu'on ait toujours tenu à une routine telle que celle de la houe, qui exige une moitié plus de bras que l'usage de la charrue.

Certes, le plant de canne mis dans un trou fait avec la houe, ou dans un rayon tracé par la charrue, viendra également bien ; je dis même plus, le plant qui sera placé dans un rayon, sera plus productif, par la raison que les cannes seront plus favorisées par l'air, qui

circulera plus aisément dans l'intérieur de la pièce. Il y croîtra peut-être moins de pieds de cannes, mais ils seront plus beaux, plus longs, et parviendront tous en maturité; ce qui n'arrivait que sur les bordages des pièces, où la canne montait à la hauteur de dix à douze pieds, tandis que dans l'intérieur elle n'avait que deux à quatre pieds, encore y en avait-il un grand nombre de vertes et remplies d'eau. Je suis persuadé que la canne plantée sur le sillon fait par la charrue donnera une plus grande quantité de sucre, et qu'il sera de meilleure qualité. Le travail du cultivateur sera abrégé de moitié, puisqu'avec la charrue on aura plus tôt planté quatre pièces que fouillé une seule avec la boue. Cela se fera encore mieux sentir dans les habitations qui ne peuvent avoir qu'une fois des rejetons, ce qui exige de nouveaux plants et beaucoup plus de bras.

On a fait, dit-on, des essais avec la charrue, d'après les ordres de quelques colons résidant en France, qui même en ont envoyé à leurs fondés de pouvoirs. Tous ceux de Saint-Dominique à qui j'en ai parlé m'ont dit que cela ne pouvait pas réussir; d'autres, plus vrais, m'ont assuré que la charrue serait avantageuse.

Mais si ces essais sont les mêmes que ceux

qui ont été faits sur deux habitations de l'Arcaye, on n'en peut rien conclure, puisque ces charrues n'ont jamais été attelées, et que le procureur n'a pas eu assez de courage ni de force d'âme pour lutter contre l'habitude et les mauvaises plaisanteries de ses voisins. Les esclaves même riaient les premiers de cette innovation en disant : *Mirez zautres qué petit cabrouet ci la la ; maître nous envoyé li la France pour planter cannes ; maître nous li pas connai yen.* Si j'avais eu une charrue, j'aurais fait la culture de mes cannes de cette manière, et il ne m'eût pas été difficile de faire entendre raison à mes noirs, non par de mauvais traitements, mais en les excitant par des récompenses pécuniaires : je me serais moqué des *lazzis* des colons, surtout si le propriétaire m'eût permis de faire un essai en ce genre.

J'ai connu bien des gérants qui, en France, avaient habité la campagne ; ils m'ont assuré que les propriétaires diminueraient par là de moitié le nombre des bras.

M. le propriétaire Gouraud, connu par son humanité pour ses esclaves et par ses lumières, me témoigna, à son retour de France en 1793, le regret qu'il avait d'avoir oublié d'apporter avec lui plusieurs charrues. M. Gouraud est le

meilleur agriculteur que j'aye jamais rencontré à Saint-Domingue.

Ce propriétaire pouvait d'autant mieux faire cette expérience, qu'il ne craignait pas de faire trente à quarante barriques de sucre de moins par an, afin d'avoir plus d'enfants dans son atelier.

Les colons qui reviennent de France, étant partis fort jeunes de la colonie, n'ont aucune idée de sa culture; leurs occupations en Europe ne leur permettent pas de faire des observations sur l'agriculture française; il en est même qui n'ont vu de charrue qu'en peinture et n'ont aperçu nos paysans que sur les théâtres. D'ailleurs, ces colons étaient détournés de tout essai par le procureur: celui-ci pouvait craindre qu'une telle innovation ne lui fit perdre une partie de son traitement, qui était du dixième du revenu. D'un autre côté, il n'aurait peut-être pas su instruire les noirs à se servir de cet instrument; et, l'eût-il pu faire, il n'aurait pas osé l'avouer, crainte de passer pour descendant de paysans: sottise vanité, qui dans ce pays plus que dans tout autre, est ennemie des choses utiles!

Si un laboureur est amené ou envoyé de France pour enseigner l'usage de la charrue,

cet homme trouvera les noirs maladroits ; n'entendant point le créole , il se dépitera ; les nègres le traiteront de *mouton France*, et le tourneront en ridicule dans leurs chansons ; les colons blancs lui diront que depuis deux cents ans on fait le sucre sans charrue ; alors ce paysan abandonnera tout , et voilà l'expérience délaissée. Cet asservissement à la routine s'oppose ainsi à toute amélioration dans l'agriculture.

La charrue peut même être employée sur les terrains qui sont arrosés ; il suffit de la lever pour passer les rigoles. Toutes les plaines de la Lombardie, dans lesquelles on plante en juillet le maïs, sont cultivées de la même manière que les pièces de cannes, par divisions et par planches. Pour retenir les eaux, on établit des bordages avec la houe.

Cette façon de cultiver me paraît d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que la révolution a fait périr une grande quantité de noirs : ces cultivateurs ne peuvent être remplacés par les enfants survenus depuis, qui se trouvent trop jeunes (1).

(1) Les colons qui ont résidé aux États-Unis ont dû remarquer qu'un nègre seul conduit la charrue du colon américain avec autant d'adresse qu'un blanc. Ne serait-

Les Français se montrent partout diligents

il pas facile de faire venir quelques-uns de ces noirs qui instruiraient les autres ? Dans ce pays, il y a une multitude de noirs des colonies françaises qui ont prouvé qu'ils ont plus d'aptitude qu'on ne pense, puisqu'au bout d'un an, ils savent tous l'anglais, et qu'il y a des blancs qui y ont demeuré dix ans, et qui sont obligés de se servir de leurs nègres pour interprètes. Ces mêmes colons français ont été mille fois témoins de l'adresse des mulâtres ou nègres qui conduisent les voitures publiques. Cette adresse est sans exemple, même en Angleterre, où les cochers sont si renommés. Un noir conduit un stage attelé de quatre chevaux avec une telle rapidité qu'on arrive en douze heures de New-York à Philadelphie ; cependant il y a trente lieues, et on s'arrête au moins deux heures en route. Le conducteur ne réclame jamais le pour-boire, il refuse même l'argent que les voyageurs lui présentent, en disant : « Je vous remercie, je suis payé par mon maître. » Cochers anglais, postillons français, italiens, napolitains, voyagez en Amérique ; c'est là qu'un mulâtre ou un noir vous apprendra qu'un homme, même esclave, se croirait deshonoré en tendant la main comme vous le faites avec une imperturbable audace, qui dégénère en insolence lorsque les voyageurs ne satisfont pas votre cupidité.

Sur tous les bâtiments américains, il se trouve une partie de l'équipage composée de matelots mulâtres et noirs ; ces hommes ne le cèdent en rien aux marins anglais, même dans les mers d'Archangel et dans le Groënland. Ne dites donc plus que les noirs sont des bêtes brutes.

et infatigables. Le colon de Saint-Domingue surtout met plus de soin, plus de zèle à suivre les cultivateurs, que ne font les Anglais ni les Hollandais; ils portent même à l'excès cette vigilance. On ne peut attribuer cette surprenante activité, dans un pays aussi chaud, qu'à l'ambition de faire fortune: l'économe veut devenir gérant; le gérant, procureur; celui-ci veut mériter la confiance de son propriétaire, faire plus de revenu que celui qu'il a remplacé, et mériter ainsi la réputation de grand agriculteur. Le jeune Européen, économe, après deux jours de travail sent tout le désagrément de cet état, non seulement par les fatigues qu'il éprouve, mais encore par le peu d'égards que le propriétaire ou le procureur ont pour lui.

Le zèle d'un économe ne laisse pas un instant l'esclave dans l'inaction; il le surveille dans la fabrication du sucre, ne quitte pas un moment la sucrerie ni les moulins; on ne lui permet pas d'y mettre une chaise; il se lève la nuit pour surveiller les arroseurs, afin qu'ils ne laissent pas perdre l'eau destinée pour les cannes. Dans les temps de pluie, il se réunit à eux; veille à ce que l'eau qui tombe par torrents ne s'échappe pas; il épie et fait épier

par quelques noirs affidés tout ce qui se passe sur l'habitation ; il fait son rapport par un billet, le matin, en venant déjeuner avec le propriétaire ou le procureur, qui font à peine attention à lui ; *s'il est bien mouillé par la rosée, si ses vêtements sont transpercés de sueur, si ses souliers sont bien couverts de boue*, cela prouve son activité, et fait présager qu'il sera bon habitant. Quelle fausse idée ! A peine a-t-il mangé qu'il retourne au jardin, en fait le tour deux ou trois fois, visite les différents cultivateurs détachés, et rentre lorsque l'atelier a quitté ses travaux. Alors il va dans sa case, où il se jète sur un mauvais lit, en attendant qu'on vienne le chercher pour dîner. A table, il occupe le petit bout, ne lève pas les yeux, ne prononce pas un mot, et ne répond que par monosyllabes aux questions qu'on veut bien lui faire. L'instant du dessert est pour lui le signal du départ. Il se rend à la suite des nègres au jardin, se retire à six heures du soir, et retourne pour souper à huit. Enfin, le moment du repos arrive ; il va oublier ses peines et se délasser de ses fatigues dans les bras d'une sensible Africaine (1), qu'il finit ordinairement par acheter,

(1) Il ne faut pas croire que cette négresse, si elle est du

ou tout au moins ses enfants, lorsque le propriétaire veut bien les lui vendre. Voilà l'origine de l'affranchissement des *noirs et des mulâtres libres*.

Ce jeune homme est mille fois plus malheureux que le chien de berger. Ses malheurs augmentent encore, si son ame est sensible aux traitements qu'éprouvent les noirs ; s'il a l'air de les plaindre , de suite on lui répond : *Vous ne connaissez pas ces coquins-là ; la nature les a faits pour être esclaves : en arrivant nous avons pensé comme vous , mais nous avons été bientôt désabusés : si vous voulez faire fortune , il faut laisser au tropique tous ces sentiments d'Europe , qui ne peuvent convenir à la colonie*. Le pauvre jeune homme , forcé par le besoin d'y rester , se fait peu à peu à un régime qui paraît au premier abord plus terrible qu'il n'est en effet ; surtout lorsqu'il trouve

jardin , soit plus protégée par l'économe ; au contraire , le plus petit retard est puni plus sévèrement , et l'économe lui-même fait tailler sa femme plus vigoureusement qu'une autre. On doit bien penser que les coups de fouet ne partent pas de son cœur ; mais la crainte d'avoir des reproches du procureur ou du propriétaire , arrache un châtement au malheureux économe , qui est souvent cause du retard.

de bons propriétaires, qui croient cependant presque tous qu'on ne peut conduire les noirs qu'en paraissant avoir une excessive sévérité et un air rébarbatif, quoique souvent ils soient très-humains. Nos marins français sont de même à l'égard des matelots : les Anglais et les Hollandais, au contraire, n'agissent pas ainsi. M. Gouraud n'appelait ses noirs que *mes enfants*. Il était adoré et obéi avec empressement de tous ses esclaves.

Tel est le seul métier dur de la colonie, et il est d'autant plus pénible que celui qui le fait n'a aucun salaire ; il est nourri, blanchi et voilà tout. Heureux quand il a l'espoir d'être procureur !

Ces fatigues ne seraient rien pour un homme bien né, si le propriétaire ou le procureur le dédommageaient par des prévenances et des attentions. Il en est quelques-uns qui en agissent ainsi, mais ils sont cités comme *des gâtemétiers* ; cela est cause que le jeune homme qui veut faire son chemin préfère être chez un colon dont la réputation est *terrible*, à celui qui a quelques égards, parce qu'on prend de préférence aux appointements celui qui sort de chez le *terrible*. Devenu gérant, il fait le tour du jardin à pied ou à cheval ; il se repose

un peu sur son économe du soin dont il a donné l'exemple pendant trois ou quatre ans d'économe ; ses honoraires sont de 5 à 6000 francs , avec les douceurs de l'habitation.

S'il devient procureur , le voilà au comble de ses vœux. Il achète de suite une voiture ; la négresse ménagère est abandonnée pour une mulâtresse , qui désole les nègres sur l'habitation ; c'est presque toujours une chèvre insatiable. Tous les dimanches , ou samedi au soir , il se rend à la ville , chez les négociants avec lesquels il est en relation d'affaires ; il y trouve tous les propriétaires et les procureurs ; là un bon dîner , servi avec autant de goût que d'élégance , l'attend ; il fait sa partie , va au bal des mulâtresses ou au spectacle , revient le lendemain sur l'habitation. Il s'occupe , dans la semaine , de la comptabilité , de la correspondance ; jouit du dixième du revenu de l'habitation ; ne sort plus qu'à la fraîcheur du matin ou du soir , et se dédommage amplement des fatigues qu'il a éprouvées étant économe.

Il donne ses ordres aux commandeurs ; punit , *taille* les noirs à sa volonté , les enchaîne , les tue s'il lui plaît : enfin c'est le plus fier et le plus insolent des despotes.

Son principal but est d'envoyer à son pro-

priétaire, en France, le plus de revenu possible. Celui-ci ne songe guère à ce qui se passe chez lui relativement à ses esclaves; il se livre avec confiance à un homme qui lui envoie d'immenses sommes : j'ai un bon procureur, dit-il. La bonne dupe ! Dans cinq ou six ans cet agent si vanté quitte l'habitation après avoir fait sa fortune.

Un nouveau procureur veut renchérir sur son prédécesseur, et en même-temps s'enrichir promptement ; pour cela il évite les dépenses, il force les noirs à des travaux qui, dans peu d'années, lui font véritablement son bien-être, mais qui détruisent l'atelier : il faut cinquante noirs nouveaux. Le propriétaire se récrie contre une telle dépense : mais bientôt il s'apaise..... c'est à crédit.

Les propriétaires qui résident à Saint-Domingue suivent à peu près la même marche. Comme ce ne sont en général que ceux qui y sont contraints pour se libérer des dettes qu'ils ont contractées soit dans la colonie, soit en France, alors, pour vite acquitter leurs obligations, pour retourner promptement briller à Paris, ils emploient la plus grande économie ; souvent ils veulent augmenter leurs plantations aux dépens des pièces destinées pour les vivres ;

ils calculent qu'une pièce plantée ainsi en patates ne leur produit rien, et que plantée en cannes elle leur donnerait trente-cinq à quarante milliers de sucre. Insensé, elle nourrit les esclaves (1)!

Voilà une des causes du peu de population des Noirs. Une autre cause plus nuisible encore, c'est qu'une nourrice pendant deux ans ne faisait que de faibles travaux, et que son enfant pendant douze ans ne gagnait rien; alors le colon aimait mieux acheter un nègre, qui ne lui coûtait que 1,500 francs, et qui lui gagnait tout de suite 1,200 fr. par an. Ajoutons que dans l'hôpital le plus renommé les noirs malades ne sont couchés que sur *des lits de camp*; c'est là que le poitrinaire, que celui qui est attaqué de la fièvre putride, bilieuse, etc. périt; heureux s'il a une natte en jonc pour se couvrir! Combien d'esclaves se rétabliraient, si les hôpitaux étaient fournis comme les nôtres!

Colons, que vos maisons de santé aient des lits de sangles avec des matelas, des draps,

(1) Je parle principalement des *sucriers*, parce que leur fortune leur permettait plus qu'aux autres d'habiter la France.

une couverture. Si vous eussiez fait ces sacrifices, si vous eussiez donné un peu de vin à vos esclaves dans leurs maladies et leurs convalescences, vous n'eussiez pas perdu tant de noirs, qui meurent de la poitrine dans un pays où jamais les blancs ne sont poitrinaires. Songez que la traite doit être abolie, et qu'en ménageant votre atelier dans les travaux, vous aurez beaucoup d'enfants, dont le grand nombre périt parce que la nuit ils couchent *nus sur la terre*, et que vous ne leur donnez jamais rien ni *pour les vêtir*, ni *pour les nourrir*. Donnez-leur tous les lundis et tous les jeudis un verre rempli de riz, vous serez adoré de vos noirs, et vos enfants ne mourront pas de misère. Je n'ai fait que cela pour être aimé de mes nègres, et surtout des mères : vous savez bien qu'ils ne sont pas exigeants.

Dans les colonies anglaises et bataves les noirs ne sont pas si pressés par les blancs ; ces bons gros allemands qui sortent presque tous des régiments au service de ces puissances se font ordinairement économes. Comme ils n'ont point l'espoir de devenir procureurs ni même gérants, ils ne fatiguent point autant les noirs ; ils se contentent de faire pas à pas un tour de jardin en fumant la cigare ; mais

s'ils sont moins exigeants pour les hommes , ils sont beaucoup plus soigneux pour les animaux ; ils en prennent un tout autre soin que les propriétaires français. Ceux-ci ont porté la négligence si loin qu'il n'y a pas dans tout Saint-Domingue une seule écurie sur les habitations pour les chevaux de selle. On ne les étrille jamais ; on les laisse à la pluie , au vent , à l'ardeur du soleil ; heureux quand ces pauvres et utiles animaux , après avoir fait sept à huit lieues au galop (car on ne va jamais autrement ni en voiture , ni à cheval) , peuvent trouver un arbre pour se mettre à l'abri de la pluie et de l'ardeur du soleil !

Les mulets sont entassés dans un parc trop étroit pour leur nombre et sans aucun couvert. Le fourrage y est jeté de distance en distance : il se trouve à l'instant foulé par les pieds des animaux , et dans peu de temps il est mis dans un état à ne pouvoir être mangé.

Dans les temps pluvieux , ils s'enfoncent jusqu'au jarret dans un marécage de fumier. Il serait cependant très-facile , sans occasionner la moindre dépense , d'établir un hangard assez vaste pour que ces animaux en sortant des travaux pussent être abrités. Il serait encore aisé d'y établir des rateliers , comme le

font les Hollandais et les Anglais dans leurs colonies.

J'ai remarqué encore le besoin qu'éprouvent ces animaux en sortant des moulins, de chercher de l'eau pour boire et même pour se baigner. Cette observation m'a fait creuser sur l'habitation Gouraud, et sur les habitations dont j'étais chargé, un abreuvoir destiné à cet usage; et j'ai vu que les mulets en sortant du moulin allaient s'y précipiter et s'y baignaient avec délices. Depuis cette époque, mes mulets n'ont point éprouvé les maladies qui auparavant en avaient fait périr une grande quantité.

J'observe encore qu'il serait nécessaire d'établir sur tous les moulins à bêtes une tente, soit en toile, soit en bois, pour que les animaux, qui tournent pendant deux heures au trot, fussent à l'abri de l'ardeur du soleil ou de la pluie. Les Anglais et les Hollandais n'ont pas oublié cet article important de l'administration rurale.

Si l'on ne veut pas croire que les colons de Saint-Domingue ont à peine chez eux des meubles (1) et des instruments de cuisine, on peut

(1) J'excepte cependant madame Rousseau, la plus riche propriétaire de la province de l'Ouest. Cette

consulter les comptes d'armemens des négociants de France ; on n'y trouvera jamais ces objets comme faisant partie d'une cargaison. On sera bien plus étonné lorsqu'on apprendra que les cuisiniers nègres n'ont ni fourneaux , ni âtre , et que tous les ragoûts , même les *omelettes* se font dans de petites marmites : cependant , un cuisinier nègre donne à dîner à cinquante personnes parfaitement servies : cuisiniers les plus fameux de la capitale , êtes-vous capables d'en faire autant ? D'où vient cette

dame aussi bonne et aussi aimable que jolie , à son retour de France , avait monté sa case de la manière la plus élégante ; sa cuisine était fournie de tous les ustensiles nécessaires et d'excellents cuisiniers.

Sa table était délicieusement servie , et elle en augmentait les charmes par son esprit et ses grâces , qui enchantaient tous les convives.

J'aime à lui payer , ainsi qu'à son mari , ce tribut de ma reconnaissance pour l'hospitalité qu'ils m'ont donnée pendant plusieurs années à Saint-Domingue , et les remercier de l'amitié dont ils ne cessent encore aujourd'hui de me donner des témoignages.

Je dois encore rendre justice à ce grand propriétaire. Dès 1788 , je l'ai entendu discuter à Paris avec les autres colons les droits des hommes de couleur , et prouver qu'il fallait leur accorder les droits politiques , que c'était le seul moyen d'avoir la tranquillité dans la colonie.

négligence des colons ? ce n'est point avarice , puisqu'ils sont très-grands , très-généreux , très-magnifiques ; cette négligence est causée par l'espoir qu'ils ont de partir chaque année pour la France : il n'y pas un colon qui ne dise *je partirai l'an prochain* , et pendant vingt ans ils tiennent le même langage.

C'est la paresse, mère de la routine, qui jusqu'ici les a empêchés d'acheter une *fourche* , un *tombereau* pour curer les parcs. Lorsqu'on a besoin de fumier , l'atelier va au parc , et c'est avec les doigts des nègres et négresses que la fiente est arrachée : elle est mise dans des gamelles et portée sur la tête de chaque cultivateur à la pièce que l'on doit fumer. Cette manière de travailler fait perdre 4 à 500 journées, qui seraient employées à d'autres travaux si l'on avait un tombereau pour transporter le fumier dont on a besoin. On a toujours fait comme cela , vous répond-on ?

On me demandera pourquoi on ne fait pas tous ces travaux qui paraissent si utiles. Je répondrai, le colon ne demande que du *sucre* , du *sucre*. Dix nègres détournés pour couper des bois , pour construire des hangards , des rateliers , sont nécessaires au dixième du procureur ; d'ailleurs le remplacement des mulets

morts donne un bénéfice par le *boni* qu'on met *incognito* dans sa poche. A toutes ces raisons se joint la force de l'habitude : *J'ai trouvé l'habitation sans hangard ; si j'en établissais , j'aurais l'air d'un novateur, je me ferais des ennemis.* Le propriétaire, ne désirant que faire du revenu pour payer ses dettes, ne pourrait retourner en France ; lui qui se prive de choses les plus urgentes à sa maison, voulez-vous qu'il songe à ces détails ?

—Je sens bien cela, me disait un propriétaire qui faisait 1,200,000 de sucre ; mais je dois plusieurs millions ; j'ai à cœur de payer ; je veux retourner en France ; je sais que nous n'avons pas assez de soin des animaux ; *l'année prochaine* je ferai ce que vous me dites. —L'année prochaine arrive, on n'y songe pas, une épizootie enlève cent à cent cinquante mulets ; on n'en sait pas la cause, on gémit, on se plaint, on finit par en acheter d'autres 7 à 800 francs, et on n'y songe plus. Le voyage de France est manqué.

Colons, voulez-vous conserver vos animaux ? ordonnez à vos fondés de pouvoirs d'établir dans vos savannes plusieurs hangards de cent pieds de long sur quarante de large ; ils ne vous coûteront pas un sou de déboursé ;

les noirs iront couper des bois ronds , les planteront. Le côté de l'Est sera clissé pour le garantir des vents violents qui soufflent de ce point : la couverture sera faite avec des têtes de cannes.

Du côté qui sera à l'abri , établissez un ratelier pour y jeter le fourrage ; il sera bien d'y faire une mangeoire comme dans nos écuries. Moyennant ces soins , les mulets iront se mettre à l'abri de la pluie et du soleil , et ils ne périront plus. Ordonnez que tous les jours le fumier de ces animaux soit enlevé par leur gardeurs.

Que vos bœufs , ou plutôt vos taureaux soient à couvert : en soignant de même vos vaches , vous serez obligés d'avoir une baratte , et de quitter votre bouteille de verre dans laquelle vous *brassiez* le lait de quatre vaches pour avoir une livre de beurre (1).

(1) Ce qui m'a le plus surpris dans mes voyages , c'est de voir faire le beurre dans une bouteille à vin. Les Hollandais ont de petites barattes , et ils en font d'excellent sur leur plantage. La viande de boucherie est détestable ; on tue cent taureaux contre un bœuf. A la Jamaïque , la viande de boucherie est superbe ; c'est un plaisir de manger un *beef-steak* , et un morceau de *roasted-beef*. A Surinam , la viande est excellente ; mais à Saint-Domingue on n'a jamais veillé aux boucheries ; devrait-on laisser vendre des taureaux ?

J'attribue une partie des malheurs arrivés à Saint-Domingue au peu de surveillance des agents du roi ; on concevra à peine que ces gouverneurs, qui étaient distingués par leur naissance et par la douceur de leur caractère, aient souffert que des crimes atroces fussent commis sous le règne de ce bon Louis XVI, crimes connus de tous les colons, qui eux-mêmes en frémissaient.

On a vu un Caradeu aîné, un Latoison-Laboule, qui de sang-froid faisaient jeter des nègres dans des fourneaux, dans des chaudières bouillantes, ou qui les faisaient enterrer vifs et debout, ayant seulement la tête dehors, et les laissaient périr de cette manière : heureux quand, par pitié, leurs amis, leurs camarades abrégeaient leurs tourments en les assommant à coups de pierre !

Un certain procureur de l'habitation Vaudreuil et Duras (qu'on aurait pris pour une demoiselle, tant il était mielleux et paraissait doux), ne sortait jamais sans avoir des clous et un petit marteau dans sa poche, avec lequel, pour la moindre faute, il clouait l'oreille d'un noir à un poteau placé dans la cour.

Je citerai encore un *Flonc* et un *Broq*, charpentiers, qui dans leur colère tuaient d'un

coup d'ermurette ou de besaiguë un noir qui valait quelquefois *douze mille francs*, et qui croyaient s'en consoler, lorsqu'on cherchait à faire parler leurs intérêts, en disant : *la côte d'Afrique est une bonne mère.*

J'ai connu plusieurs procureurs et même des gérants, qui frémissaient de colère quand un nègre venait dire qu'il était malade. *Montre ta langue, donne-moi ton bras*, lui disaient-ils : si la langue ou le pouls n'indiquait point la maladie à ces docteurs, l'esclave, loin d'aller à l'hôpital, était reconduit à grands coups de pied, de poing et de bâton. J'ai vu sur l'habitation de M. Foucaud, au Boucassin, un nommé Fassi, qui, lorsqu'un noir venait lui annoncer qu'il souffrait, lui répondait : *malade, gueux!* et accompagnait son grincement de dents d'un coup de bambou, qui renfonçait la parole à l'esclave et qui souvent brisait deux ou trois dents à celui qui venait réclamer la maison de santé. Cet ancien laquais, devenu procureur, n'était pas d'ailleurs très-méchant ; il était mou, lâche et paresseux. Mais sa rage ne pouvait se contenir lorsqu'un nègre se disait malade. *Un esclave, disait-il, ne peut pas souffrir et encore moins se plaindre ; un nègre n'est pas un homme.* D'autres faisaient administrer, en pu-

niton , jusqu'à trente ou quarante clistères (1).

S'il y eût eu des inspecteurs de culture , tous ces crimes atroces ne seraient pas arrivés , non plus que les châtimens de cinq cents coups de fouet , distribués par deux commandeurs à la fois et recommencés souvent le lendemain , jusqu'à ce que le nègre mourût dans un cachot dans lequel à peine pouvait-il entrer.

Ces inspecteurs auraient empêché ces cruautés , qui naguères ont été si funestes à la colonie de Surinam (2) , dont les habitants se sont

(1) Je sais que les noirs sont comme les écoliers , et qu'ils sont souvent les malades ; mais ce n'est pas une raison pour qu'on les maltraite. Je n'ai jamais employé la rigueur dans ce cas-là ; je me contentais de les envoyer à l'hôpital , mais au bout de deux jours , si je m'apercevais que c'était la paresse qui les retenait , je les mettais à la barre et ne les laissais pas sortir. Ennuyés d'être ainsi détenus , ils me demandaient tous à retourner au travail.

(2) Si les colons connaissaient la terrible insurrection de Surinam , ils verraient combien la barbarie leur est préjudiciable. Cette insurrection a fait se jeter dans les Guyanes plus de cinquante mille nègres , avec lesquels après beaucoup de sang répandu , les Hollandais ont été forcés de traiter , en leur donnant des otages blancs , et en recevant des enfans des chefs noirs.

Par ce traité la paix y existe aujourd'hui.

corrigés en établissant un régime aussi doux qu'il était féroce et sanguinaire.

Colons de Saint-Domingue, vous osez dire que par la douceur on ne fait rien des esclaves! visitez les colonies hollandaises, les belles

Cette révolution si terrible a obligé le gouvernement batave à tracer un cordon qui cerne la colonie, et à y établir de distance en distance des postes de blancs et de noirs pour la sûreté des colons.

Comme les noirs marrons dans leurs incursions s'emparaient des poules, des cochons, et même des négresses, ils ont trouvé dans les esclaves des ennemis redoutables. Depuis cette époque, sur chaque habitation adjacente aux nègres marrons, on a formé un petit arsenal de quinze ou vingt fusils, même de deux petites pièces de canon, qui sont tenus dans le meilleur état. A la première alerte, ces armes sont distribuées aux esclaves pour qu'ils défendent l'habitation et leurs propriétés; ce qu'ils ont toujours fait avec le plus grands succès.

Dans cette colonie, si sagement gouvernée, les hommes de couleur, libres, jouissent des mêmes droits que les blancs; plusieurs sont notaires, le secrétaire général du gouvernement, M. Vanonna, est mulâtre, c'est un homme instruit et littérateur, etc. Les femmes blanches les plus distinguées, ne rougissent point de la société des mulâtresses, qui ont des mœurs et des principes; plusieurs de celles-ci sont mariées avec des blancs.

Je me suis trouvé en 1804 à Paramaribo, à un bal

cultures de Surinam , de Démérari ; vous apprendrez , s'il est possible de vous convaincre , combien la bonté jointe à la justice influe sur tous les hommes , et combien vos cultures , vos bâtimens sont médiocres à côté de ces belles habitations des Hollandais , qui savent jouir d'une vie heureuse et tranquille sur des maré-

que le général anglais , sir Charles Green , donna aux dames du pays . Plusieurs mulâtresses y avaient été engagées et y dansaient .

J'ai mangé souvent , chez les premiers négocians anglais de cette colonie , avec plusieurs mulâtres de la Barbade , et avec le premier négociant de Curaçao (Jhon Wéter) , homme de couleur .

Les nègres de cette colonie sont bien vêtus , nourris à profusion . Il manque de bons chirurgiens dans les campagnes ; ils y sont en petit nombre . Chirurgiens français , vous y seriez utiles et bien reçus .

J'ai souvent eu occasion de voir ces nègres (nommés des bois) , à Paramaribo ; ce sont des colosses , et les plus beaux que j'aye vus dans mes voyages ; ils plantent du riz et quelque coton .

Que ces bons colons de Surinam doivent se féliciter de voir la Hollande rentrée dans son gouvernement !

Les préjugés français auraient anéanti leur colonie dans vingt-quatre heures ; ils seront plus joyeux que personne de la rentrée des Bourbons : leur joie augmente la mienne .

cages dont, comme en Hollande, ils ont su lieux enchanteurs.

Lisez, incrédules colons, l'ouvrage de notre ministre de la marine ; voyez ce qu'il rapporte au sujet de cette négresse, appartenant à madame Bourgeois, qui implorait avec tant d'instances sa protection et le sollicitait si vivement de demander sa grâce ! Quelle était cette grâce qu'elle réclamait ? quelle était cette punition qu'elle redoutait si fort ? *était-ce un fourneau ? était-ce une fosse ? était-ce une chaudière bouillante ? était-ce la torture de votre fouet ?* non ; c'était que monsieur le baron de Malouet voulût bien intercéder pour elle, afin que sa maîtresse lui permît de se présenter devant elle et qu'elle daignât jeter un regard sur son esclave..... Vous riez, colons !

Je crois que dans chaque province on doit établir un inspecteur, et dans chaque paroisse où quartier un sous-inspecteur.

Cet inspecteur doit correspondre directement avec le gouverneur et le ministre de la marine. Les sous-inspecteurs correspondront avec l'inspecteur et même avec le gouverneur.

L'inspecteur se rendra dans toutes les habitations où il sera mandé ; il veillera à ce que les

noirs soient bien traités , qu'ils ayent des lits , des couvertures ; que les hôpitaux soient tenus proprement et bien clos ; que les matelas soient en bon état ; qu'on accorde aux malades tout ce dont ils auront besoin ; que la répartition du quart soit faite aux cultivateurs avec équité.

Il écoutera les plaintes des blancs , celles des noirs ; punira ces derniers , s'il croit qu'ils le méritent ; sévira contre tel procureur , ou gérant ou économiste qui commettrait des injustices ou infligerait des punitions autres que celles qui sont ordonnées par le règlement de culture. Si c'est un propriétaire , il fera son rapport au gouverneur.

Ces inspecteurs doivent être chargés de l'administration des biens vacants dans leurs provinces ; les sous-inspecteurs , dans leurs quartiers. Ils doivent choisir les gérants , les économistes des plantations vacantes , veiller à tous leurs besoins. Les sous-inspecteurs rendront compte de tout à l'inspecteur de la province ; celui-ci en rendra compte au ministre.

Il vérifiera la comptabilité et l'arrêtera tous les ans ; il engagera les habitants à établir des hangards , pour mettre les animaux à l'abri ; à creuser des mares pour qu'ils puissent s'y baigner.

Il fera planter des chênes ou des ormeaux le long des grandes routes et dans les savannes; ce qui pourra attirer les pluies si nécessaires dans la plaine du Cul-de-Sac et ailleurs.

Je pense que les inspecteurs doivent être choisis parmi les généraux de brigade; les sous-inspecteurs, parmi les colonels et les majors; les adjoints, si les circonstances en exigent, parmi les officiers supérieurs, ou parmi les habitants qui seront reconnus les plus propres à remplir cet emploi; emploi qui sera le plus utile de la colonie, puisque sans culture il n'y a point de commerce, et qu'elle est la source des fortunes publiques et particulières.

Le gouvernement ne doit pas permettre qu'on fasse du sucre blanc et terré, si ce n'est pour la consommation des colonies de Saint-Domingue et de la Guadeloupe. J'en excepte la Martinique, qui, par la mauvaise qualité de ses sucres bruts et par ses établissemens montés pour ses sucres terrés, doit conserver cette faveur.

L'intérêt de la mère-patrie exige encore que les cafés de toutes les colonies soient chargés dans leurs parchemins. Cette graine, ainsi envoyée, sera nettoyée en France; elle procurera le double avantage de charger un plus grand nombre de navires et d'occuper dans les ports

un grand nombre de malheureux , qui seront employés à mettre le café dans l'état où il doit être livré aux marchands.

Les colons ne peuvent se plaindre de cette mesure, puisque le travail de rouler en blanc (1) exige beaucoup de frais, soit en bâtiments soit en formes; de plus ce travail enlève une grande quantité de bras à la culture.

Les propriétaires de caféières trouveront le même avantage. Ils pourront augmenter leurs plantations; ils n'auront plus besoin de moulins; et leurs noirs, qui passaient un temps considérable à ce travail, seront employés aux opérations agricoles.

A la Martinique et à la Guadeloupe, où les noirs sont conduits par leurs maîtres, ils sont bien mieux nourris qu'à Saint-Domingue. Ils sont encore mieux à Cayenne: dans cette colonie, les nègres, leur tâche finie, plantent en vivres pour leurs besoins, le terrain que le maître ne peut cultiver en denrées; ils ont en outre beaucoup de poisson, de gibier, etc. Aussi ces noirs sont-ils les plus heureux de nos colonies.

(1) Rouler, c'est fabriquer le sucre brut; rouler en blanc, c'est fabriquer le sucre terré, nommé cassonade.

Je pense que pour améliorer le sort de ceux de Saint-Domingue, il serait à propos que les procureurs entrassent dans les pertes de l'habitation, soit dans celles de l'atelier, soit dans celles des parcs. Ils seraient plus soigneux pour les animaux et moins barbares pour les cultivateurs. S'il en périssait par leur faute, ils seraient tenus de les remplacer à leurs frais et à dire d'experts, en présence de l'inspecteur. On excepterait les mortalités pour cause de vieillesse, ou produites par force majeure, tels que le jugement d'un noir à la peine de mort, une épizootie, etc.

Les cultivateurs doivent aussi payer un dixième des pertes sur les animaux ; ce dixième sera pris sur les sommes qui proviendront des amendes pour les mortalités par cause d'accidents non majeurs.

Si, pendant l'administration du procureur, il est survenu une augmentation dans l'atelier, il est juste qu'il en ait le dixième du bénéfice ; pour cet effet l'estimation en sera faite : je crois que c'est le plus sûr moyen de favoriser la population.

Telles sont, à mon avis, les mesures qui doivent rendre Saint-Domingue plus florissant que jamais. Ces mesures en assureront la

tranquillité, et mettront fin aux cruautés qui s'y commettaient ; cruautés contre lesquelles la nature et l'humanité se révoltent.

Je finirai ce chapitre par un article qui me paraît d'autant plus important , qu'il assure la subsistance des noirs, et même des blancs, en cas de nécessité.

Les plaines ne manqueraient jamais de vivres , si la cupidité n'avait fait détruire les bananeries sur presque toutes les habitations. Ce fruit, le plus sain , le meilleur de tous les aliments , est bien préférable aux patates, qui , en général, donnent la diarrhée aux noirs nouveaux et surtout aux *Congos*. Ils périraient tous si on les privait de bananes.

Grands seigneurs propriétaires , et autres colons , qui avez toujours désiré que vos esclaves fussent bien traités , bien nourris ; qui ne connaissez vos plantations que par les richesses qu'elles vous ont procurées ; ordonnez que, sur vos habitations à sucre , la meilleure pièce de quatre carreaux (le carreau est de cent pas carrés) soit cultivée en bananes : vos noirs seront au comble de la joie et vous béniront. Et vous, froids colons, mauvais calculateurs , prenez une plume , et dites : une pièce de canne de quatre carreaux produit,

dans une terre ordinaire, trente mille livres de sucre par an, qui, à 30 francs le 100, donnent 9,000 fr. ; le sirop, estimé 1,000 fr. : total, 10,000 fr. Une pièce en bananes ne vous donnera rien, il est vrai, du moins en apparence ; mais songez que si vous perdez dix noirs par an, cette perte n'aura d'autre cause que le peu de nourriture de vos esclaves. Songez qu'en perdant dix noirs à 3,000 fr. chacun, votre perte s'élèvera à 30,000 fr. au lieu de 10,000 fr. que vous perdez ; en cultivant des bananes, vous gagnez donc 20,000 francs.

La population augmentera lorsque les noirs seront alimentés par un fruit si sain, si nourrissant, que l'Européen pourrait en vivre et à la rigueur se passer de pain.

Caradeu aîné, grand administrateur, n'avait point suivi l'exemple de ses compatriotes ; il avait une immense bananerie dont il tirait, en en faisant vendre les fruits, plus de 50,000 francs par an ; encore en donnait-il de temps en temps à ses noirs.

A Surinam, où les esclaves font des travaux mille fois plus pénibles qu'à Saint-Domingue (en creusant, dans la vase, de larges et profonds canaux), on ne les nourrit qu'avec des bananes. Les patates y sont indigènes, et

ils n'en mangent jamais. Lorsqu'ils labourent, s'ils en trouvent, ils les jètent, ou ils les donnent à leurs cochons. Cette racine est cependant excellente et d'un goût bien supérieur à celui de nos pommes de terre, même de nos marrons. Elle est si abondante dans les Guyannes, que les colons ont bien de la peine à s'en débarrasser : les forêts sont couvertes de ses liannes, qui présentent un rideau de verdure magnifique et impénétrable aux rayons du soleil. A Philadelphie les patates ont été cultivées ; elles y ont bien réussi et y sont superbes. Les colons de Saint-Domingue les plantent dans les terres les plus légères ; je crois qu'elles y produisent peu. A Surinam, où la terre est compacte et humide, elles viennent superbes et sont d'un goût plus sucré encore que celles qu'on cultive à Saint-Domingue.

Tous ceux qui me connaissent savent combien je déteste la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente ; mais je crois que le gouvernement doit forcer tous les colons à établir une bananerie sur chaque sucrerie. Cette plante étonnante, bienfait du Créateur, est trop utile en cas de disette et trop salutaire aux premiers besoins de l'homme, quelle que soit sa couleur, pour que les bananeries ne soient

pas rétablies dans les colonies par ordre du roi.

Sur chaque habitation, lorsqu'on plantait une pièce en cannes, on semait du maïs (blé de Turquie), mais il n'était point généralement donné aux noirs; il était réservé pour les poules et les chevaux des blancs. Dans les habitations qui manquaient de bras et dans celles qui exigeaient qu'on replantât souvent les cannes, il y avait davantage de maïs; mais les procureurs et les gérants le faisaient souvent *vendre* au lieu de le donner aux noirs. Dans les sucreries où les rejetons donnaient encore du revenu après dix ou douze ans, on plantait peu de grandes cannes, et le maïs n'était pas si abondant. Si on veut se servir de la charrue, on plantera cinq pièces de cannes pour une: alors on se procurera du maïs. Cette graine indigène à Saint-Domingue, vient en deux mois et demi, et produit plus qu'en Europe, où cependant elle donne beaucoup, surtout en Italie et en Calabre. Pourquoi les colons n'en feraient-ils pas des provisions? pourquoi ne le mettraient-ils pas dans des barriques pour le préserver des rats? Ces animaux sont devenus si nombreux qu'ils dévorent tout malgré les chats marrons et les couleuvres dont ils sont la proie. Les

nègres les chassent aussi, surtout à la fin de chaque coupe de cannes : c'est la seule viande fraîche dont ils se régalent. Ils en sont si friands, qu'ils mangent eux-mêmes de ces animaux qu'ils trouvent morts : c'est par cette raison sans doute qu'on s'abstient d'employer le poison pour détruire cette race parasite. Ce goût des noirs ne doit point surprendre les Européens, puisqu'il y a des nations de nègres qui mangent des charognes et même qui s'en régalent. Mais ces nègres sont d'Afrique et méprisés par les autres noirs, et sont nommés *Mondonguies* (*qui mange charogne*).

Il est encore un moyen bien simple de diminuer les dépenses ; moyen *qui a échappé aux colons de Saint-Domingue* : c'est un moulin à vent. Une sucrerie qui roule avec un moulin à eau, économise plus de cent cinquante mulets, dont elle a besoin pour les moulins à bêtes.

Une sucrerie, forcée de rouler avec ces derniers, est obligée d'en avoir deux, qui même ne suffisent pas à fournir le vésou (jus de cannes) pour remplir les chaudières.

Chaque moulin tourne par le moyen de six mulets. Ils trottent deux heures et ne peuvent résister plus long-temps, surtout pendant le jour.

Comment les colons ne se sont-ils pas servis de moulins à vent? Rien ne serait plus facile dans un pays où les brises sont réglées, et où le vent souffle tous les jours à des heures fixes.

On m'objectera, 1° qu'il y a des habitations qui se trouvent à l'abri du vent, par les mornes. Je répondrai que bien peu sont dans ce cas et qu'elles ont généralement des moulins à eau; 2° que les ouragans ne permettent pas de se servir de ces moulins. — Les ouragans sont très-rare et toujours précédés par un vent médiocre : alors on retirera les ailes; 3° que les tremblements de terre peuvent renverser ces moulins. — Ils ne renversent pas vos villes, vos cases, vos étuves, qui sont en maçonnerie, non-seulement dans la partie du nord, mais même dans celle de l'ouest, où les tremblements de terre sont bien plus fréquents.

Je connais dans la plaine du Cul-de-Sac, dans celles du Cap, aux Vases, au Boucassin, deux cents habitations qui devraient se servir de moulins à vent; elles n'auraient besoin que d'un tourniquet avec cinquante mulets pour ne pas laisser ralentir la rouaison, si le vent n'était pas assez fort, ou s'il était trop violent.

Dans la plaine de l'ouest, où quinze, vingt, trente pouces cubes d'eau passent sur chaque

habitation pour les arrosages, il serait facile d'établir une pompe à feu qui serait entretenue par un filet de cette eau et par le feu qu'alimenterait la bagasse (1), ou le charbon de terre qu'apportent les Nantais qui viennent sur leur lest. D'ailleurs, il y a des mines de ce charbon à Saint-Domingue.

Les animaux sont nourris avec le pampre ou la tête de la canne. Le bâton passe au moulin ; desséché, il fait la bagasse, avec laquelle on chauffe les chaudières ; le feu en est plus violent que celui du charbon de terre. La paille qui entoure la canne, sert quelquefois à chauffer, quand on ne la brûle pas sur la place. C'est une mauvaise méthode. Avec la charrue on peut enterrer cette paille, surtout dans les *salinages*.

Si la canne ne procurait pas le chauffage et le fourrage, il faudrait abandonner la culture du sucre ; car à peine trouve-t-on sur une sucrerie, du bois pour la cuisine ; on n'y connaît point le charbon ; on abat les arbres et on ne replante jamais. On n'a de fourrage, que les têtes de cannes et le bois-patate. La moitié de l'année,

(1) La bagasse est le roseau passé au moulin.

les mulets ne mangent que ce qu'ils peuvent ramasser dans les savannes grillées par le soleil.

On ne veut pas semer de la luzerne, qui, comme on sait, réussit partout; mais, disent-ils, *la luzerne* ne prend pas à Saint-Domingue. Pitoyable calembour! M. de la Luzerne, ministre des colonies, n'était pas aimé des colons. Peut-on porter plus loin l'esprit de vertige!

J'engage les planteurs qui ont le bonheur d'avoir des habitations près de la mer, d'envoyer à leurs fondés de pouvoirs un grand filet avec ordre de pêcher tous les dimanches, pour que les noirs profitent du poisson. Il est inconcevable qu'au Boucassin et aux Vases il n'y eût qu'un seul filet, encore était-ce moi qui en avais fait cadeau à mon ami Ducos, chez qui j'avais passé une convalescence de trois mois.

Je n'oublierai jamais la joie que tous les cultivateurs ressentaient en allant pêcher. On prenait des brochets superbes, des dormeuses, des mulets excellents et une immense quantité de sardines. Les nègres s'en allaient tous chargés du petit poisson, qui leur suffisait pour la semaine. Les gros étaient mangés par les blancs et envoyés aux voisins.

Ces parties n'ont été troublées que par la mort d'un blanc. Il voulut aller à la nage cher-

cher un oiseau qui avait été tué ; un énorme requin le dévora devant nous. Nous jetâmes la seine , mais tout avait disparu.

Plusieurs nègres d'Afrique demandèrent des couteaux pour aller le combattre ; nous nous y opposâmes. Mon bon Prosper , Congo , se jeta à mes genoux pour que je lui permisse de tuer ce requin. Il en avait tué plus de dix , me disait-il. Malgré cela je lui défendis de se baigner dans la mer ; mais il avait tant d'envie de me montrer son adresse , qu'il alla se baigner à mon insu. Heureusement il ne trouva pas de requin.

Avant cet événement j'avais l'habitude d'aller nager avec mon nègre. Depuis, je n'y suis plus retourné.

Prosper nageait et plongeait d'une force étonnante : il eût peut-être tué le requin ; mais s'il eût péri, je me serais reproché la mort du meilleur esclave qui ait jamais existé à Saint-Domingue. Il me parlait souvent de sa mère qu'il avait laissée en Afrique. Il me sollicitait de la faire venir à Saint-Domingue : j'étais même convenu avec un capitaine négrier de mes amis de laisser partir Prosper, pour aller chercher sa mère. Les événements m'en ont empêché.

Il avait un frère qui avait été pris et conduit

dans les colonies avant lui. Il l'a retrouvé au Port-au-Prince et me l'a de suite amené. Il était esclave d'un ferblantier, qui lui avait appris son état.

Lorsque je fus pris par les Anglais, ils se refusèrent à ce que mon nègre me suivît. Il faillit se faire tuer par les soldats anglais, le 10 juin 1794.

 CHAPITRE VIII.

Des Noirs.

J'INTITULE ce chapitre *des Noirs*, parce que je sais que rien n'affecte plus ces hommes , que d'être appelés nègres par un blanc (1),

(1) En 1794 je fus conduit prisonnier à la Jamaïque. Ignorant le nom du domestique noir qui servait les prisonniers , et ayant besoin de lui , je lui dis : *negro, come here* (nègre , viens ici) , il se retourna d'un air mécontent et me dit : *no negro, iam a black man* (je ne suis point un nègre , mais un homme noir.) Je lui repondis , *iam sorry, i beg you pardon* (je vous demande pardon , je suis fâché de vous avoir dit cela). Depuis cette époque cet esclave se serait jeté au feu pour moi. Il m'a vingt fois offert de me sauver , et c'est à lui que je dois la vie ; car j'étais horriblement blessé et abandonné sans secours ; il se chargea d'une lettre , et je fus prisonnier sur parole , d'après la recommandation de M. le marquis de la Roche-Jacquelin. J'aime à payer ce tribut à la reconnaissance , quoique je n'aye pas manqué , à mon retour , en 1795 , d'annoncer au comité de salut public (par écrit) , que c'était à ce brave émigré que bien des Français devaient la vie , et un meilleur traitement à la Jamaïque.

quoique entre eux , lorsqu'ils parlent collectivement de leurs camarades , ils s'expriment ainsi : *Nègre du Cap , nègre du Port-au-Prince* ; mais , quand les domestiques se rencontrent , ils s'appellent ordinairement *monsieur* ; et , quand ils sont ensemble en société , ils portent le nom de leurs maîtres. Dans les festins qu'ils se donnent , s'ils régalent le noir du gouverneur , il a la première place , et jamais les autres noirs ne l'appellent que *M. le gouverneur*. Tel noir , esclave d'un gouverneur , d'un intendant , se croit bien au-dessus d'un blanc qui n'a pas l'honneur de manger avec son maître. Voici un fait dont j'ai été témoin , et qui donne une idée de l'orgueil dont un esclave est capable.

En 1790 un noir , valet de chambre de l'habitation Rousseau avait volé une ou deux chemises à son maître ; il recevait le fouet. Après une vingtaine de coups , je demandai sa grace : M. Rousseau faisait quelques difficultés de pardonner ; lorsqu'un blanc , cabrouétier du Port-au-Prince , nous joignit et dit : « Ne pardonnez pas à ce coquin : je le reconnais , il ma volé une redingotte il y a quinze jours. » Le noir , qui était couché sur le ventre et tenu par deux nègres , se lève avec la rapidité de l'éclair , et ,

s'adressant à son maître , il lui dit : « *Maître*
 » *moi, mirez blanc là, et vous voir si nègre*
 » *Rousseau li capable volé blanc ci la là* ». Ce
 qui veut dire : « Mon maître, examinez ce
 » blanc , et jugez si votre esclave , si un nègre
 » qui vous appartient est assez déhonté, assez
 » vil, pour s'abaisser à voler un homme de cette
 » espèce. »

La politique exigea que ce noir fût taillé. M. Rousseau , après une vingtaine de coups de fouet bien vigoureux , dit au blanc en se retirant, *je vous l'abandonne* ; et, après quelques coups qui portaient à terre, et qui prouvaient que le commandeur ne l'atteindrait pas différemment, le blanc tourna le dos et la punition fut finie.

Les cultivateurs s'appèlent tous frères ; lorsqu'ils se rencontrent, ils se saluent en se passant l'index l'un dans l'autre. Si les domestiques ont des chapeaux , ils les prennent à la main et se font les mêmes civilités que leurs patrons. Les nègres français , anglais , hollandais ont la même tournure que leurs maîtres , et tout observateur peut juger à leurs manières de quelle nation est leur maître.

L'observateur qui a un peu étudié le caractère des noirs , doit avoir trouvé une dif-

férence très-sensible entre celui du noir domestique et celui du noir cultivateur.

Si en France on avait pu connaître ces derniers, on aurait certainement vu qu'ils ne méritaient pas d'être assimilés aux autres, parmi lesquels cependant il y a quelques distinctions à faire.

Les noirs domestiques qui sont dans les villes y vivent dans une grande oisiveté, et ont en général de grands défauts : ils sont ogueilleux, fastueux, joueurs, paresseux, libertins, et presque toujours voleurs (1); méchants, et même quelquefois cruels, quand ils acquièrent le droit de commander à leurs semblables. Il en est cependant, dans cette classe, qui ont donné de grandes preuves d'attachement à leurs maîtres, et ont fait de belles actions.

Les noirs cultivateurs sont généralement doux, humains, généreux (2), hospitaliers,

(1) J'entends par voleurs, voleurs domestiques; car il n'y a pas d'exemple qu'un nègre ait volé des étrangers, ni sur une grande route : ce qu'ils prennent consiste en quelques monnaies, des hardes pour se vêtir, et des friandises.

(2) Caradeu, aîné, s'il n'eût pas été si féroce, si violent, eût pu être regardé comme un des colons les plus nécessaires. — Ses vues étaient grandes; tout an-

bons pères , bons maris , bons fils , respectueux
 envers les vieillards , soumis à leurs maîtres ,

nonçait des idées , des plans utiles et avantageux à la Colonie. Il avait fait venir des chameaux qui ont engendré. Ses chaudières étaient en cuivre ; son moulin à eau était dans la sucrerie ; ce qui était cité comme une merveille ; (à Surinam et à la Jamaïque toutes les chaudières sont en cuivre et les moulins placés comme celui de Caradeu). Ses bâtiments pour rouler en blanc , étaient bien tenus et très-propres ; il avait la passion de faire le plus beau sucre de la colonie ; c'est ce qui le rendait quelquefois furieux contre ses sucriers et ses chauffeurs ; c'est aussi sur eux qu'il a exercé le plus de cruautés.

En 1788 il ordonna qu'on attelât sa voiture : le postillon se trouve malade , il demande le second ; mais le matin il avait été taillé ; mauvaise excuse pour Caradeu (je dois faire observer que sur les habitations on donnait souvent trente à quarante coups de fouet qui n'effleuraient que la peau) ; il ordonne qu'il monte à cheval ; le noir remontre qu'il ne peut marcher ni se mettre en selle ; Caradeu le force , il faut obéir. Pour arriver sur l'habitation où il devait se rendre , il fallait faire un grand détour , ou s'exposer à passer un torrent que les dernières pluies avaient considérablement grossi. Le noir fait cette observation ; Caradeu lui dit d'aller par le plus court chemin. Arrivé sur le bord de la rivière , le postillon déclare que le courant est trop fort , qu'il ne peut passer. Caradeu lui crie : « Crois-tu que » Caradeu ait jamais eu peur ? Passe. » Le noir réclame et soutient qu'il sera entraîné. « Veux-tu obéir ,

à leurs pères ; laborieux quoi qu'on en puisse dire. La dissemblance de ces deux classes pro-

» s'écrie Caradeu. » L'esclave entre dans l'eau ; mais le courant et les grosses pierres renversent la voiture et Caradeu se serait noyé sans le courage de son nègre qui se jeta dans la rivière , et parvint , avec une peine infinie , à faire arriver son maître sur le bord qu'il venait de quitter.

Caradeu lui dit : « tu es un bon nègre , je te donne la liberté ; » mais il ne put jouir de ce bienfait : ayant le derrière tout coupé , et étant resté trop long-temps dans l'eau , il fut pris du tétanos , et mourut quelques jours après. (Je ne peux m'empêcher de dire que les colons ont fait beaucoup de mal en donnant aux noirs cette espèce de liberté qui les rendait oisifs ; en les rendant libres , il fallait leur assurer l'existence. A Surinam on ne peut donner la liberté à un esclave , sans préalablement lui avoir donné un bon terrain , lui avoir fait construire une case , et lui avoir fourni des instruments aratoires pour travailler.)

Peu de temps après cette belle action de Caradeu , il dit à son premier sucrier : « Voilà du vilain sucre ; je te déclare que si la première fois tu m'en fais de pareil , je te fais enterrer vif ; tu me connais. » Le nègre répond, *vous maître*. A la première roulaison Caradeu lui dit : « Tu m'as fait du plus vilain sucre que le dernier , je tiendrai parole. » Il fait conduire le noir au cachot.

Caradeu n'avait point envie de tuer son noir , mais croyant qu'en lui pardonnant il commettrait une fai-

vient de ce que ceux-ci sont occupés, et que les autres vivent dans l'oisiveté, qu'on sait produire tous les vices.

blesse qui eût fait tort à son caractère, il invita une douzaine de dames; et pendant le diner il leur dit qu'il avait contre son sucrier une exécution à faire, dont elles seraient témoins: elles en frémirent et lui demandèrent sa grâce. « Je ne veux que lui faire peur; mais je ne veux pas que mes nègres croient que le pardon vient de moi; vous resterez à table, et lorsque vous me verrez tirer mon mouchoir, vous viendrez me solliciter de lui laisser la vie. »

Caradeu après le dessert sort, se rend où était le nègre qui avait été forcé de faire un trou et de s'y placer, ce qu'il avait fait en chantant; il était enfoncé jusqu'au cou, la terre fut rejetée dans le trou, la tête seule paraissait. Caradeu tire son mouchoir, les dames accourent, se jettent à ses pieds; enfin, après bien des peines, il dit: « je te fais grâce à la sollicitation de ces dames. » Le nègre lui répondit: « *Toi, t'é pas Caradeu, si toi fait grâce à moi* (tu ne serais pas Caradeu si tu pouvais me faire grâce.) » — Que dis-tu, répond Caradeu furieux. — *Si toi pas tuyé moi, moi jure marraine moi, moi va tuyé toi.* (Si tu ne me tue pas, je jure par ma marraine que je te tuerai). » Ce courage du désespoir, lui valut une mort prompte: Caradeu prit une énorme roche, et la lui jeta sur la tête; les autres noirs pour l'empêcher de souffrir se hâtèrent de l'achever.

Caraden était le chef de l'indépendance, le capitaine de la garde nationale du Port-au-Prince, et par con-

Sous l'ancien régime, les cultivateurs travaillaient depuis cinq heures du matin jusqu'à la

séquent le chef des patriotes de cette ville ; il l'a quittée avant l'arrivée des commissaires ; il a emmené une soixantaine des noirs à Charlestown ; où il a acheté une habitation. C'était un homme de mérite, d'une force prodigieuse ; il ne buvait que de l'eau , mangeait de suite trois ou quatre melons. Il était brave et faisait trembler tous les planteurs. Ses noirs croyant que sa force et sa méchanceté venaient d'un gros arbre sous lequel il avait l'habitude de s'asseoir tous les jours , l'ont abbatu, et ont tué le chameau femelle qui lui restait. Sa cruauté venait de son amour-propre ; ses cultivateurs n'étaient pas très-maltraités par lui.

En l'an 7 étant à Surinam, comme délégué, j'eus occasion de recevoir la visite de M. le baron d'Howith, propriétaire à Cayenne. Ce vieillard revenait des États-Unis ; il me pria de l'aider à retourner sur son habitation , ce que je lui promis en lui disant que je ne pensais pas qu'il dût y avoir des émigrés pour les colonies. Ce baron m'entretint de ses biens, de ses bons esclaves, dont aucun ne l'avait quitté ; je lui répondis que je pensais qu'on avait eu tort, en donnant la liberté aux noirs de Cayenne, de permettre que les cultivateurs quittassent leurs ateliers, et que beaucoup de colons se plaignaient de cela.

M. le baron d'Howith me parut un saint ; lorsque je lui rendis sa visite, il était sur un prie-dieu tenant un crucifix à la main ; il ne vivait que de lait, etc.

De retour à Cayenne avant lui, les colons me ré-

nuît. Dans la fabrication du sucre, ils passaient aussi la nuit, et ne murmuraient jamais, quoi-

pétaient sans cesse qu'un tel colon avait débauché ses noirs, et qu'on devait le forcer à les rendre. Alors je je dis à cinq ou six qui étaient près de moi : « J'ai vu à Surinam M. le baron d'Howith, qui m'a fait le plus grand éloge de ses noirs : pas un ne l'a quitté, m'a-t-il dit. — Ah ! le coquin, le scélérat, s'écrièrent-ils tous à l'unisson ! » Frappé d'une telle harmonie « Vous vous moquez de moi, leur dis-je ; j'ai eu occasion de voir ce propriétaire et de causer avec lui ; c'est la douceur même. — Venez chez moi, me dit M. Métercau, je vous montrerai un nègre qui a encore aux lèvres les trous que cet hypocrite lui a fait faire ; il y passait un fil de laiton et cousait ainsi la bouche à ce malheureux. Pour l'arracher à la tyrannie de ce féroce habitant, j'ai acheté ce nègre qui est un très-bon sujet. — C'est vrai, ajoutèrent-ils tous.

« Il est certain, continua-il, qu'aucun de ses nègres ne l'a quitté ; mais voici pourquoi : il était chez l'agent Jeannet lorsque celui-ci reçut le décret de la liberté ; l'agent le lui montra. M. d'Howith quitte à l'instant la ville, se rend sur son habitation, assemble son atelier, et lui dit : *Je vous annonce une nouvelle à laquelle je prends bien part, la France vous a donné la liberté, je m'empresse de vous l'apprendre.* Lorsque vous étiez esclaves, je vous ai traités comme tels ; j'ai été sévère, mais c'était la loi. Aujourd'hui que vous *êtes libres*, je vous regarderai comme *mes amis*, comme si vous étiez des paysans blancs. J'ai une prière à vous faire ;

qu'ils vissent le fouet toujours prêt à les frapper s'ils restaient un seul moment dans l'inaction, ou s'ils témoignaient le désir de se reposer.

A midi, heure de leur repas qui consistait en quelques patates que leurs femmes leur préparaient, ils couraient à leurs petits jardins, y travaillaient avec ardeur, jusqu'à ce qu'ils retournassent aux travaux de l'habitation; et lorsque le clair de la lune leur permettait de cultiver leurs propriétés, ils ne les négligeaient

je suis vieux, ma santé m'oblige à quitter l'habitation pour aller en Amérique; promettez-moi que vous ne m'abandonnerez pas; si vous me laissez, je serais réduit à la misère; jurez-moi que vous ne cesserez pas vos travaux. Alors, sortant de la poche un crucifix et un livre d'évangile, il leur parla de Dieu, leur dit qu'il les récompenserait dans l'autre monde, etc., etc. les nègres jurèrent, et voilà comme cet hypocrite, le seul habitant méchant de la colonie, a subjugué ses noirs » M. Métereau ajouta : « Bien des blancs ont cherché à débaucher ses noirs, mais ils n'ont jamais voulu se laisser séduire; ils travaillent mieux que les autres. » Alors je leur dis : « Pourquoi n'avez-vous pas fait comme lui? — Quoi! vous auriez voulu que nous allions prier nos esclaves de rester? Ils ne seraient jamais partis, si des blancs ne les eussent sollicités à aller chez eux en leur faisant de belles promesses. »

point. Ils se levaient même la nuit pour laisser échapper un filet d'eau et arroser leurs patates, quoiqu'ils sussent qu'ils seraient vigoureusement fustigés, si le lendemain l'économe s'apercevait de leur larcin.

C'est de là que j'ai conclu, et l'expérience me l'a démontré depuis leur liberté, que si on leur accorde un quart sur les revenus, ils emploieront leur temps avec une telle ardeur, que le propriétaire, au lieu d'y perdre, y gagnera indubitablement.

Les dimanches matin, les uns travaillaient à leurs petits jardins, tandis que les autres se rendaient à la ville pour y vendre les légumes, les fruits qu'ils recueillaient; les volailles, les cochons que les chefs élevaient. Cet argent était de suite placé dans des objets de nos manufactures dont il leur était permis de faire usage.

Pendant le temps que les blancs ont été forcés de quitter les plaines pour entrer dans les villes, les cultivateurs ont planté des vivres, et se faisaient des jardins dans les allées des habitations : l'argent qu'ils tiraient de leurs produits était employé à acheter des vêtements et des bananes.

D'après ces faits incontestables, peut-on

douter que lorsque ces noirs deviendront plus riches et libres d'acheter et de porter comme nous ce que bon leur semblera, notre commerce ne trouve de l'avantage à ce qu'ils reçoivent en paiement de leurs travaux, une portion des fruits que donne un sol arrosé de leurs sueurs. Philantropes anglais, comment cela a-t-il pu échapper à vos vues bienfaisantes? En les faisant adopter, vous eussiez épargné bien du sang, bien des crimes aux blancs, aux mulâtres et aux noirs.

Je sais que presque sur toutes les habitations il se trouvait deux ou trois noirs qui préféraient couper dans les bois un paquet qu'ils portaient en ville afin de le vendre. Le montant de ce bois était d'un *escalin*, qui était employé à boire du tafia. Mais ces noirs étaient en général de vieux nègres d'Afrique, à moitié imbécilles, et surnommés *papa tafia*; aujourd'hui ils sont morts.

Le noir est très-sobre; il vit de peu : sept ou huit patates bouillies ou rôties, et un peu d'eau, lui suffisent pour tout un jour. Telle était la nourriture qu'il recevait du propriétaire. Était-elle assez abondante? Non; puisque beaucoup de nègres se levaient la nuit pour aller

marroner quelques vivres. Lorsqu'ils étaient découverts, ils étaient *taillés*.

Que de fois j'ai vu, à l'instant du déjeuner, les noirs ne pas avoir une patate, et rester sans manger! Cela arrive sur presque toutes les habitations à sucre, lorsque les pièces de vivres ne donnent pas en abondance; alors les noirs souffrent pendant quelques mois.

En 1789 je me promenais souvent avec un riche propriétaire du Cul-de-Sac, qui régissait lui-même son habitation. A l'instant du déjeuner, il quittait ses cultivateurs, et me disait : « J'ai l'ame navrée; deux de mes pièces de » vivres n'ont pas produit autant que je m'y » attendais; mes noirs n'ont pas de quoi man- » ger. Je me retire, parce que pendant mon » absence ils vont prendre des cannes pour leur » déjeuner. » Aussitôt que les nègres de cette habitation se sont aperçus de la conduite de leur maître, et de la peine qu'il éprouvait, ils chantaient : « *Si patates pas veni, c'est bon* » *Dieu qui pas vlé li; si nous gagné grand* » *goût, c'est bon Dieu qui vlé li.* »

Les noirs ne se plaignent jamais quand on les bat et qu'ils le méritent, surtout si c'est leur maître; mais ils ne souffrent qu'avec impatience les coups de fouet que leur font donner

les économes ; ils savent bien leur dire : « *Vous*
 » *té pas maître moi, pour battre moi coups*
 » *poings, coups pieds, coups bâton.* » Un
 maître, ne fût-il pas très-bon, est sûr d'être
 aimé, par la persuasion où sont les nègres que
 leurs maîtres peuvent les battre, les tuer.

Les chauffeurs, les arroseurs, les cabrouet-
 tiers, sont les plus fustigés ; les premiers,
 parce qu'ils ne chauffent pas assez rondement ;
 les seconds, parce qu'ils s'endorment la nuit,
 et qu'ils laissent perdre l'eau ; enfin, les troi-
 sièmes, parce qu'ils taillent leurs mulets et qu'ils
 leur font de larges plaies. Lorsqu'on bat ces
 conducteurs, ils disent : « *Vous taillé moi,*
 » *quand moi pas travaillé ; moi taillé mulet,*
 » *li pas vlé marché ; c'est nègre moi.* »

Lorsqu'on achète des mulets, le premier
 cabrouettier leur donne à chacun un nom, sui-
 vant l'air qu'il lui trouve, après l'avoir bien
 considéré dans tous les sens. Lorsqu'il le met
 au cabrouet, il lui parle à l'oreille, en lui di-
 sant : « *Si toi ben marché, si toi pas chica-*
 » *né moi, toi sera ben content moi : mais si*
 » *toi pas allé ben, moi dis toi, moi va taillé*
 » *toi, tendez ben.* » Alors il lui tord l'oreille,
 pour qu'il se rappelle la leçon.

Qu'on examine l'oreille des mulets de ca-

bronets, ils en ont tous une pendante. Avoués et notaires, avez-vous fait cette remarque ?

Pendant la révolution, il s'est égaré beaucoup de mulets que des gendarmes avaient pris, et ensuite abandonnés dans les chemins. Lorsque ces mulets étaient reconnus par leurs cabrouettiers, ils les arrêtaient, et ils se seraient fait tuer plutôt que de céder ; *c'est mulet moi* ; jamais ils ne s'en allaient sans ramener le mulet à l'habitation.

A l'époque de la liberté, les noirs de Cazeau et de Fleuriau sont venus me solliciter de les conduire et de leur donner des ordres pour leurs travaux. Ces habitations étaient voisines de celle de Gouraud. Je fis beaucoup de reproches aux nègres Fleuriau, en leur disant qu'on m'avait appris que les négresses faisaient mourir leurs enfants du *mal de mâchoire*. Ils m'ont répondu : « *Procureur là li mentortrop ;*
 » *lorsqu'il voit négresse grosse, li juré tant*
 » *comme diable ; quand petit veni au monde,*
 » *tout suite li vlé que maman allé dans tra-*
 » *vail ; li jamais baillé ren à nourrice. Quand*
 » *maman la cité petit Gouraud, il dit que pro-*
 » *cureur là li gâté nègres. — Nous té pas con-*
 » *nai qué métier procureur là fait avec maître*
 » *nous ; li gagné une habitation dans morne ;*

» *c'est nègres Fleuriau planté café , qui*
 » *fait tout travail là. Li gagné 15 à 20 nègres*
 » *à li. Toutes les semaines li envoyé sur ha-*
 » *bitation li, 30 à 40 nègres Fleuriau, ça pas*
 » *coquin blanc ci la là? nous connais, nous*
 » *dois travail pour maître nous sur habitation*
 » *li, mais nous dois pas travail sur habitation*
 » *procureur nous. »*

J'ai vu au Cap , en l'an 4 , mettre des noirs à la chaîne pour avoir volé quelques piastres à leurs maîtres ; leurs camarades leur disaient chez le noir Télémaque , juge de paix : « *citoyen Télémaque , li ben fait punir toi ; astor yo payé monde , yo doit pas volé. »*

Sur la ferme Garesché au Boucassin , où j'ai passé une convalescence de trois mois , j'ai vu un noir qui était attaché avec une chaîne de dix pieds de long , à un arbre dans la cour. Ce noir était âgé de plus de 60 ans ; depuis 25 ans il était ainsi enchaîné. Il avait pour se mettre à l'abri , un petit ajoupa de six pieds de long , couvert en paille. Plusieurs fois on lui avait donné la liberté , et toujours il volait , soit un mouton , soit un bœuf qu'il tuait , soit des effets aux blancs ou aux nègres.

J'ai souvent causé avec ce noir ; je lui ai fait toutes les remontrances possibles pour

le corriger. Il me promettait de ne plus voler ; malgré ses promesses, j'en'ai pu obtenir sa grâce.

En 1791, Lapointe, comme on l'a vu, fit faire un mouvement à quelques nègres des montagnes, qui se répandirent au Boucassin. Cette insurrection eut le but que s'était proposé ce mulâtre, de contraindre les blancs à se retirer au Port-au-Prince et à Saint-Marc. Les nègres de l'habitation Garesché, sur la demande du noir enchaîné, lui ôtèrent ses fers, lui donnèrent une case, un petit jardin ; mais au bout de deux jours, il avait repris son métier de voleur ; ils le remirent à la chaîne, où il était encore en 1794.

Tous les nègres ont de pareils sentiments de justice ; les colons ne l'ignorent pas. A les entendre parler de leurs noirs, ils sont tous de bons sujets ; mais ceux de leurs voisins *sont des coquins*.

Les noirs de la côte d'Afrique sont remplis de vanité, ils ont bientôt pris l'orgueil des nègres créoles. Après un an de séjour c'est leur faire injure et les irriter que de les traiter de *bossales*, ce qui veut dire *nouveau venu*. Lorsque vous dites à un noir : es-tu créole, il vous répond : oui, Monsieur, moi *fin créole* ; c'est-à-dire que son père et sa

mère sont nés dans la colonie. Bien des créoles blancs vous disent : je ne suis pas Français , je suis créole.

Les noirs d'Afrique sont beaucoup plus nombreux que les créolés. On en a vu les raisons dans le chapitre de la population. Les derniers sont moins estimés pour la culture ; ils se fatiguent plus vite , sont moins vigoureux. Cela vient du peu de soin qu'on a pour eux dans leur enfance , et de ce qu'ils sont libertins et plus recherchés des négresses : aussi c'est parmi eux qu'on trouve les chefs des habitations , les domestiques , les postillons , les ouvriers. Ils sont plus intelligents que nos paysans de France : ceux-ci vivent entre eux , et ne cherchent point à prendre nos manières ; au lieu que les noirs créoles étant imitateurs copient les blancs. Cela ne doit point étonner ; car tel paysan de France , tel ouvrier qui passe à Saint-Domingue , y prend , après deux ans de séjour , une tournure si différente de celle qu'il avait étant *mouton France* (expression qui équivaut à *bossale*), que, s'il retournait dans sa paroisse , on le prendrait pour le seigneur du village , tant il est dégourdi.

Les Africains les plus estimés pour domestiques , ouvriers , sont les Sénégalais ; ce sont

les plus noirs, les plus jolis. Ils ont les lèvres minces, le nez droit, et ils sont créolisés dans peu d'années.

Les meilleurs cultivateurs, les mieux faits, les plus vigoureux, sont les noirs de la côte d'ivoire, connus sous le nom de *Bambaras*, *Tacouas*, *Haoussas*, *Arradas*. Ces nègres sont aussi bien jambés que nos grenadiers les mieux faits. Leur taille est depuis cinq pieds cinq pouces jusqu'à cinq pieds dix pouces. Ils manient la hache, la houe avec adresse ; ils sont de grands travailleurs, guerriers intrépides et fiers. On les emploie à la houe et communément sur les chaudières à sucre.

Les Nagos, Ibos, Congos ne sont pas si estimés pour les sucreries. Les premiers sont d'assez jolie figure ; ils ont trois ou six petites coupures sur les joues, ce qui les fait reconnaître. Ils sont plus voleurs que les noirs de la côte d'Or et d'Ivoire. Les Ibos qui viennent du Gabon sous l'équateur sont de bons travailleurs ; mais l'amour du pays les domine à un tel point qu'ils se pendent quelquefois à l'envi l'un de l'autre. Trente se sont pendus en un seul jour sur une habitation. Ils sont taciturnes, et ne rient jamais. Ces noirs ne sont pas très-recherchés. A Surinam on les

préfère , et ils s'y plaisent ; cela vient sans doute du climat , qui ressemble beaucoup au leur , et de la grande quantité de bananes et de poisson qu'ils y ont à profusion.

Les Congos , les joyeux et bruyants Congos , chantent sans cesse ; ils ne sont pas très-labourieux , parce que , dans leur pays , les femmes labourent ; ils sont doux et bons , leur bonheur est *la danse et le repos*. Ils réussissent bien dans les plaines , lorsqu'il y a des bananeries ; mais les patates leur donnent des coliques , même quand ils sont acclimatés ; aussi ne les appelle-t-on jamais que *Congos mal au ventre*. Dans les plantages à café sur les montagnes , ils sont estimés ; et comme ils ont des bananes et d'autres vivres , ils y sont contents. Ils sont en général très-faciles à reconnaître : ils sont bien de figure , ont les yeux un peu gros et jaunes , les lèvres assez minces , les dents belles , lorsque les premières ne sont pas limées en arc-en-ciel. J'en ai vu de très-bien faits , et grands de cinq pieds six pouces ; mais en général ils sont hauts de cinq pieds , à cinq pieds trois pouces.

Les femmes Congo sont recherchées ; elles travaillent aussi bien que les hommes Arradas et Tacouas.

Il existe encore une grande quantité de noirs venus de l'intérieur de l'Afrique, dont la langue n'est pas connue des nègres des bords de la mer. Ces nègres sont introduits en fraude par les Anglais, qui, n'étant pas si sévères que les Français dans le choix des esclaves, prennent tout ce qui se présente; aussi se trouve-t-il souvent dans un même négrier anglais, une grande quantité d'esclaves qui ne s'entendent pas, et qui sont inconnus des autres noirs.

Dans les guerres que j'ai été forcé de faire contre les noirs, on a souvent trouvé, dans les sacs, ou *macoutes* du peu de nègres qu'on tuait, des papiers écrits. Les patriotes s'écriaient, lorsque les dragons apportaient ces papiers : *voyez, voilà la correspondance des aristocrates*. Ces écrits n'étaient compris par qui que ce soit. C'était de l'arabe. Cela me donne occasion de rappeler une aventure qui m'est arrivée au Boucassin en 1791.

Je reçus une lettre d'un jeune homme, nommé Edon, natif d'Étampes : ce jeune homme m'écrivait de l'habitation Leroi. Comme je lisais sa lettre, je surpris le noir commissionnaire qui jetait les yeux sur l'écriture; une petite glace trahit sa curiosité. Après avoir lu ma lettre, je lui dis : « Est-ce que tu sais lire? — Non, mon-

sieur, me répondit-il. — Pourquoi donc regardais-tu ce que je lisais ? — Je vous demande pardon, je ne sais pas lire le français. — Mais enfin, tu sais donc lire ? — Oui, monsieur, et écrire la langue de mon pays, et celle d'une espèce de mulâtre à cheveux longs. — Écris-moi quelque chose. » Il prend une plume, et se met à écrire de droite à gauche ; ses caractères étoient très-bien peints, et il écrivait avec vitesse. — « Qu'as-tu mis dans cet écrit ? je ne connais pas cette langue, je crois que c'est de l'arabe ; est-ce ainsi que tu la nommes ? — Non, me répondit-il. » Je lui fis écrire le nom de sa langue ; je l'ai gardé long-temps ; mais je l'ai oublié ainsi que l'orthographe. La première lettre étoit, autant que je peux me le rappeler, une espèce de *g*, et la dernière un *o*. — « Eh bien, qu'as-tu écrit ? — C'est une prière. » Il y avait plus de vingt lignes.

Ce noir se nommait Tamerlan ; il étoit âgé d'environ quarante-quatre ans. Il me dit qu'il étoit prêtre dans son pays ; qu'il faisoit des livres ; que le grand roi de l'Afrique l'avoit choisi pour l'instituteur de son fils ; qu'il voyageoit avec ce prince, lorsqu'il fut attaqué par des nègres, qui les firent captifs, et qui, après plus de trois mois de traversée, les conduisirent au bord de la mer près des blancs.

Il me parla beaucoup de la puissance de son roi ; du prix qu'il donnerait pour le racheter. Il me dit que le fils du roi avait été tué dans le combat que sa garde soutint contre les nègres voleurs. Selon lui la ville qu'il me nomma était bâtie en bois , bien alignée , comme le Cap et le Port-au-Prince ; les maisons presque toutes à un étage. Il dit qu'il n'y était jamais venu de blancs ; mais bien des mulâtres à cheveux longs. Je lui demandai qu'elle pouvait être la population de cette ville. Il estima qu'il y avait autant d'habitants que dans le Port-au-Prince, la plaine du Cul-de-Sac , l'Arcaye et Léogane , ce que je porte à 300,000.

C'était au mois de juin 1791 qu'il me parla ainsi. Je me rendis en novembre même année au Port-au-Prince. L'incendie du 21 de ce mois , me fit perdre mon porte-manteau , qui fut porté à bord d'un américain , lorsque je travaillais à éteindre les flammes. Je n'ai jamais pu le retrouver. L'écrit de ce nègre , le nom de sa grande ville , celui de son roi y étaient renfermés. J'avais d'autres papiers dans mon portefeuille , entre autres une comédie manuscrite , intitulée *le Gérent devenu Procureur* , ou *les Économistes disgraciés*. Si ceux entre les mains de qui est tombé mon porte-manteau , n'ont

point déchiré ces papiers , ils trouveront l'écrit que j'indique.

Ce noir eût été très - utile à l'infortuné et courageux Mungo-Parck. Je suis certain que , si on faisait des recherches dans les colonies anglaises , il se trouverait des nègres qui serviraient utilement de nouveaux voyageurs.

C'est le seul esclave que j'aye trouvé désireux de retourner en Afrique ; plus de trente auxquels j'en ai parlé , m'ont tous dit qu'ils préféreraient Saint-Domingue. Disaient-ils la vérité ?

Il y a des colons qui m'ont assuré qu'ils avaient eu pour esclaves des noirs mahométants , et même des derviches.

Les voyageurs qui veulent parcourir l'Afrique devraient se faire initier à une secte connue sous le nom de *Vaudou* , secte très-sévèrement punie par les blancs , et aussi cruellement que les francs - maçons par les Espagnols et les Portugais.

Il y avait à Gouraud une grande prêtresse du Vaudou , et un noir , grand chef ; je n'ai jamais voulu les dénoncer ; ils eussent été pendus ou brûlés de suite. J'ai su ce fait par une négresse qui était initiée. Il y a un mot de passe , mais elle n'a jamais voulu me l'indiquer : elle disait que les femmes ne le connaissent pas. Elle m'a donné

les signes pour la reconnaissance avec la main : c'est , à quelque chose près , celui des maçons. Très-peu de créoles sont initiés ; il n'y a que les enfants des chefs du Vaudou. Elle me le dit sous le secret, en m'assurant que , malgré que les nègres m'aimassent beaucoup , je serais tué ou empoisonné si je cherchais à découvrir le grand mystère de la secte.

Il existe chez les prêtres du Vaudou , une grosse couleuvre privée , cachée sous terre , dans une grande caisse de bois, qu'on lève dans les cérémonies en forme d'autel. On fait des serments entre les mains de la grande prêtresse. Les danses conduisent à des convulsions , qui cessent lorsqu'on boit une espèce d'huile , qu'elle m'a dit être de serpent ; on en frotte aussi les tempes , les jarrets et les aisselles.

Le chef du Vaudou mourut lorsque j'étais à Gouraud. Il avait un grand ascendant sur tous les noirs ; ils lui ont fait des funérailles magnifiques ; on y a dansé le Vaudou. Je n'ai point voulu troubler leur fête : je lui ai donné au contraire vingt bouteilles de vin.

Cette secte me paraît tenir aux illuminés. Il n'y a que des fanatiques , des sots , ou des imbécilles, qui puissent s'inquiéter d'une secte, qui me paraît à peu près celle de la maçonnerie.

Il faut espérer que les philanthropes qui ont établi sur la Sierra Léona une colonie libre , parviendront à trouver l'origine de cette institution , qui remonte peut-être aux temps les plus reculés. Les Arradas sont ceux qui m'ont paru y être le plus attachés.

Si l'on eût su à Saint-Domingue qu'un blanc eût été initié au Vaudou , il eût été brûlé vif. Voilà comme l'ignorance fait des persécuteurs ! et l'on trouve des Français dans ce nombre !

Je vais faire connaître sur cette secte quelques faits dont j'ai été témoin. Au mois de février 1792 , nous marchâmes pour attaquer un camp de nègres qui était au fonds Parisien , dans la plaine du Cul-de-Sac.

L'armée était composée de deux mille hommes d'infanterie , et de quatre cents dragons coloniaux. J'étais toujours des avant-gardes , et choisi par M. le comte de Boutillier pour ces expéditions. En approchant du camp , nous fûmes bien étonnés de voir , sur le bord de la route , de grandes perches piquées en terre , sur lesquelles on avait attaché différents oiseaux morts , placés de différentes manières. Sur quelques-unes étaient des oiseaux crabiers ; sur d'autres , des poules blanches , sur d'autres des poules noires. Dans le



chemin étaient des oiseaux coupés , jetés de distance en distance, et entourés par des pierres artistement arrangées ; enfin , une huitaine d'œufs cassés , et aussi entourés de grands cercles en zig-zag. Cela nous fit beaucoup rire. Malgré tous ces prestiges , je poussai avec cinquante dragons. Après un petit quart d'heure de marche , j'aperçus le camp qui était couvert d'ajoupas , rangés comme les tentes des troupes. Quel fut mon étonnement , lorsque nous vîmes tous les noirs qui sautaient , et plus de deux cents négresses qui dansaient en chantant avec sécurité ! Nous courûmes à toute bride sur le camp ; la danse fut bientôt finie ; les nègres prirent la fuite. Nous nous attachâmes à les poursuivre jusque dans la partie Espagnole ; nous en tuâmes une vingtaine , et ils nous tuèrent trois dragons , entr'autres un brave jeune homme , nommé Montalent ; ce qui fit croire au camp que c'était moi.

A mon retour , les dragons qui étaient restés avec l'infanterie poursuivirent les négresses ; on en fit prisonnières deux cents , auxquelles on ne fit aucun mal. La grande prêtresse du Vaudou n'avait point fui ; elle fut prise ; au lieu de l'écouter , de prendre des renseignements sur ses desseins , on la tailla en pièces à



coups de sabre. C'était une très-belle négresse, bien vêtue. Si je n'avais pas été à la poursuite des noirs, je n'aurais pas souffert qu'on l'eût massacrée, sans au moins avoir pris d'amples renseignements sur ses projets.

J'interrogeai plusieurs négresses en particulier; j'en rencontrai de la petite habitation Gouraud, au fonds Parisien, qui me connaissaient; elles ne pouvaient concevoir comment nous avions pu passer après les obstacles que la grande maîtresse du Vaudou avait multipliés sous nos pas. C'est l'assurance que cette négresse leur avait donnée, qui les avait tenues dans cette confiance et les faisait danser. Comme j'étais resté un peu de temps sur un petit morne à les examiner, ils s'imaginèrent que nous étions fixés là par enchantement. Cette prêtresse était une belle négresse créole, de l'habitation de Boynes, à ce que je crois, et un excellent sujet d'ailleurs.

En l'an 4, nous primes dans les montagnes de Sainte-Susanne une négresse d'Arrada. Elle était du Vaudou. Cette femme fut conduite au Cap; on l'interrogea; mais elle parlait peu le créole. Elle fut jugée par le noir Télémaque, et conduite sur la grande place au milieu d'une multitude de peuple de toute couleur. Les

nègres et les négresses ne se cachèrent pas pour dire qu'on ne pourrait avoir aucun pouvoir humain sur elle.

Télémaque fit un discours plein de chaleur, ne craignit pas de publier qu'il était honteux d'être noir, lorsqu'il voyait ses frères être aussi crédules. « Les cheveux de cette né- » gresse, dit-il, qui sont si bien frisés, si bien » couverts de mastic et de gomme, que vous » croyez si puissants, vont tomber. » Il adressa ensuite quelques paroles à cette sorcière, qui, comme la Pythie, était placée devant un brasier et sur un petit trépied; mais elle était triste et d'un grand sang froid. Alors il ordonna au bourreau nègre de lui couper les cheveux, qui tombèrent sous les ciseaux au grand étonnement de tous les crédules spectateurs. Ils ne furent pas moins surpris de voir ces cheveux sacrés dévorés par le feu dans lequel ils furent jetés. Cette femme fut reconduite en prison; et, peu de jours après, on la confia sur une habitation à des noirs pour qui elle devint un objet de risée.

Qu'on ne croie pas en France que tous les noirs pensent ainsi : les créoles et ceux qui sont créolisés rient et se moquent de cette imbécillité.

CHAPITRE IX.

De la Traite.

JE ne rapporterai point ici tout ce qu'on a écrit sur le commerce des nègres : il est malheureux pour l'humanité et la justice, que le sensible Las-Casas, pour sauver les Indiens, ait jeté les yeux sur les Africains. Je dois cependant dire que les nègres n'étaient pas aussi malheureux que les Européens l'ont cru. Ils l'auraient bien moins été, si les agents du roi et les intendants eussent sévi contre ceux qui exerçaient des cruautés.

J'ose assurer que, si l'on veut mettre mon règlement à exécution, les noirs seront beaucoup plus heureux que la plupart de nos paysans et de nos ouvriers, que la misère afflige, sur-tout pendant l'hiver.

Si cet ouvrage est honoré des regards du roi, s'il fixe pour quelques instants son attention, je ne doute pas que Sa Majesté ne soit convaincue que le plan que je propose peut être adopté, même par les Anglais. J'espère

que mon code ouvrira les yeux aux colons qui n'ont point voulu réfléchir sur le mot *liberté*, qui se plaisent à confondre la liberté politique avec la liberté individuelle, et n'en connaissent d'autre que celle que le colon donne à son esclave. Les nègres sont sur ce point plus éclairés ou de meilleure foi que les blancs. Ceux-ci disent : Si les noirs sont libres, ils doivent faire ce qu'ils veulent, et ne rien faire s'ils veulent. Les nègres disent : Si nous ne travaillons pas, nous irons nus et nous mourrons bientôt de faim.

Les Anglais ont aboli la traite ; ils désirent que cette abolition soit générale. La sensibilité de Louis XVIII lui a fait accueillir cette mesure.

Les amis de l'humanité doivent l'en remercier ; les colons eux-mêmes, un jour lui en auront de l'obligation, puisque, s'ils protègent la population, ils n'auront plus besoin d'employer des sommes énormes pour l'achat des nègres. Je le répète, si les ateliers ne sont pas garnis d'enfants, c'est par leurs faux calculs, c'est par le peu de soin qu'ils prennent de leurs esclaves.

J'ai la persuasion que la quantité d'enfants nés à Saint-Domingue surpasse aujourd'hui de beaucoup le nombre des gens tués à la guerre ; car, je dois l'avouer, lorsque dans une gazette, nous

avons annoncé qu'on avait tué cinq à six cents nègres, on n'en avait pas tué vingt. Je puis l'assurer, puisque je servais dans la cavalerie et au premier rang.

Je vois la raison de la conduite des Anglais, concernant l'abolition de la traite. Ce sont : 1° les pertes que leur marine supporte en matelots; il est prouvé que, dans un voyage à la côte de Guinée, on perd plus de la moitié de l'équipage; 2° la quantité de noirs dont leurs colonies sont pourvues, n'ayant plus de terrain en friche; 3° les propriétés qu'ils ont dans l'Inde, où l'on fait du sucre, du café; 4° leurs établissements sur la Sierra Léone, qui leur assurent le commerce de l'Afrique, partie du monde dont ils regardent les habitants comme autant de consommateurs et de colons anglais. En effet, que ne doivent-ils pas attendre de ces philanthropes leurs compatriotes, qui ont fondé une colonie libre à laquelle, avant dix ans, peut-être, nous devons la connaissance de toute l'Afrique; qui leur fourniront par là le moyen d'établir un commerce avec ce pays, et de le subjuguier, non pas comme l'Inde, avec du canon et des crimes, mais avec des marchandises d'Europe, de la douceur et de la persuasion?

Les raisons que nous venons d'exposer sont véritablement celles qui ont décidé le gouvernement anglais à abolir la traite : elle est la suite de son système commercial. Les amis de l'humanité, qui sont en grand nombre chez ce peuple libre et orgueilleux, ont aussi réclamé cet abolissement. C'était sans doute pour forcer les colons anglais à mieux traiter les esclaves dans leurs maladies. Plus calculateurs que les Français, les colons anglais favorisaient encore moins la population ; selon eux, les nègres malades ne valaient pas les remèdes qui leur étaient nécessaires, sur-tout lorsque ces noirs étaient vieux et impotents. J'ai vu à la Jamaïque une vieille négresse venir mourir à Potneloge devant ma porte ; son maître l'avait chassée. Il a payé quelques punds d'amende, voilà tout. Jamais un colon français n'eût agi avec cette barbarie. La traite est maintenue pour cinq ans. Je crois ce temps suffisant pour relever nos colonies, si on ne fait pas la guerre à Saint-Domingue ; mais, si on l'y fait, dans cinquante ans on n'aura pas assez de noirs pour cultiver la partie qu'on pourra maintenir tranquille.

Avec mon plan, j'envoie à la traite comme jadis ; les bâtimens du commerce iront, comme autrefois, acheter des nègres à la côte

d'Afrique, et les vendront de même dans nos colonies. Les nouveaux nègres travailleront comme esclaves pendant neuf ans, au profit du propriétaire qui les aura achetés; c'est-à-dire que celui-ci, pour se rembourser du prix de son acquisition, retiendra, chaque année, sur le quart accordé aux cultivateurs, autant de parts qu'il aura de noirs nouveaux.

Après ce temps, qui, comme je l'ai démontré, suffira pour que le colon soit rempli de ses avances, ces noirs jouiront des mêmes avantages que les anciens cultivateurs.

Avant la révolution, un noir de premier choix acheté à bord, n'a jamais coûté plus de 2,000 à 2,200 francs, argent de la colonie, payables le premier tiers *comptant compté*, le second tiers à un an, et le troisième à dix-huit mois ou deux ans (ce dernier tiers n'était presque jamais payé; on peut, sur cet article, consulter les négociants de France).

Si les conditions sont les mêmes, le colon verra que neuf années du travail d'un nègre feront plus que de doubler les sommes qu'il aura déboursées, tant pour son achat que pour ses vêtements, les soins d'hôpital et sa nourriture; d'autant mieux que ce dernier objet ne lui a jamais coûté et ne lui coûtera jamais

un sou ; des patates sèches et des bananes vertes que le nègre cultive , l'eau du ruisseau qui passe sur l'habitation , voilà la ration qu'il lui donnait et lui donnera sans doute encore.

Il est prouvé qu'un noir occupé aux grands travaux produit 1,000 francs par an. A la vérité , les nouveaux ne sont pas de suite employés aussi avantageusement. D'abord on les purge , on les rafraîchit , ils ne travaillent que peu ; mais , après six mois , ils s'occupent comme les anciens , et à la fin de l'année ils sont aussi laborieux , aussi utiles. Ils fouillent un trou de canne , la plantent , la sarclent , la coupent comme les autres cultivateurs.

Dans les caféyères , les cotonneries , où les travaux sont moins pénibles , ils sont plutôt instruits de leurs devoirs et les remplissent bien en moins de temps.

CHAPITRE X.

De la Religion.

AU mot de religion, il me semble entendre tous les colons s'écrier : Vous voulez aussi que nos nègres soient religieux?... Oui, colons, oui, je le désire pour que la tranquillité ne soit plus troublée.

Les noirs, comme tous les hommes dans l'état de nature, sont simples ; plusieurs même sont si crédules, qu'on les prendrait pour idiots. Ils croient aux sorciers, aux revenants, etc. ; mais presque tous les paysans d'Europe n'ont-ils pas la même croyance ? Cependant ces paysans sont instruits dans les devoirs des chrétiens ; l'instruction devrait les exempter de cette crédulité qui ne vient que de l'ignorance. Je le dis : les nègres ne sont pas si bornés que mes compatriotes les Bas-Bretons des campagnés.

Quels étaient les principes de religion que vous donniez à vos esclaves, colons ? Aucun ; vous les faisiez baptiser, voilà tout. S'ils sa-

vaient quelques mots de prières , ce n'était pas de vous qu'ils les apprenaient : vous ne vous donniez pas cette peine. Néanmoins , malgré cette négligence , j'ai vu des nègres très-dévots , et qui étaient très-exacts à faire leurs prières tous les soirs. Il y avait même des négresses qui faisaient dire des messes , quand elles avaient quelques grâces à demander. Enfin , je puis assurer que je me suis servi des armes de la religion pour obtenir de mes noirs ce que je n'aurais peut-être pu obtenir sans cet important secours. En voici un exemple :

Le révérend père Thomas vint me voir sur l'habitation Gouraud ; je le conduisis dans l'atelier. Lorsque j'y fus , je lui dis : « Monsieur le curé , si je suis content de mes nègres , j'espère que vous aurez la bonté de venir faire la procession sur l'habitation , et que vous bénirez les cases de ceux qui auront le mieux mérité ? » Il me répondit qu'il le ferait avec plaisir. A ces mots , beaucoup de nègres et toutes les négresses se jetèrent à nos genoux , nous remercièrent , nous promirent qu'ils travailleraient , qu'ils feraient leurs devoirs , et ils lui demandèrent sa bénédiction.

J'ai vu un vieux noir qui avait donné des

principes de religion à sept enfants qu'il avait : l'un d'eux lui manqua un peu de respect ; le père prit un bâton , et le frappa en lui criant : « *Toi déshonoré moi , toi coquin ! Bon Dieu puni toi.* » Le fils , âgé de vingt ans , était couché à terre , recevant la correction et la semonce , sans proférer d'autres paroles que des excuses , et demandant pardon à son père. Je fus si touché du respect que ce nègre avait pour l'auteur de ses jours , que je fis cesser le châtiment et accorder sa grâce.

Une autre raison bien convaincante , c'est que dans le fort de l'insurrection ils ont respecté les prêtres , tandis que les blancs les pendaient.

Lisez ce que j'ai cité dans le chapitre précédent au sujet de M. le baron d'Howith ; vous verrez que ses nègres , lui ayant juré de ne point le quitter , lui ont tenu parole. La religion a donc de l'empire sur les noirs.

Ils ont beaucoup de respect pour leur marraine ; et jamais le nègre ne viole son serment , lorsqu'il dit : *Moi juré par marraine , moi.*

Cessez donc de vous opposer à l'établissement de la religion parmi vos noirs ; sachez qu'elle mettra un frein à ces hommes simples ,

frein qui servira à votre sûreté, à votre bonheur.

Je désirerais donc qu'il fût établi, dans chaque atelier, une femme, reconnue pour la plus sage et la plus instruite. Cette négresse aurait soin d'instruire les jeunes enfants, de leur apprendre nos prières, enfin de les mettre en état de faire leur première communion.

Je voudrais encore que chaque commandeur fît faire la prière tous les matins en se mettant au travail, et le soir en se retirant : comme dans nos collèges, un seul la ferait pour tous. La prière doit être courte, et contenir surtout des préceptes sur l'amour du travail, l'obéissance aux lois, au roi, à leurs chefs et à leur patron, etc. Cette formule de prières serait dressée par l'évêque et envoyée dans les ateliers.

Le samedi soir, l'oraison devrait être un peu plus longue. Lorsqu'elle serait finie, les cultivateurs danseraient comme à l'ordinaire.

Le dimanche, on choisirait un nombre de noirs qu'on menerait à la messe : ils agiraient à tour de rôle, afin que tout l'atelier assistât aux offices le plus souvent possible. Si les églises

étaient trop éloignées, le commandeur ferait la prière les dimanches.

En prescrivant ce règlement, je ne prétends point faire de nos noirs des bigots, comme ont fait les Espagnols et les Portugais : à Dieu ne plaise ! Mais je veux que les principes d'une religion douce et bonne leur apprennent à aimer leurs patrons, et leur fassent remplir leurs devoirs.

Les colonies, dont les gouvernements professent la religion réformée, ne font point baptiser leurs esclaves. Ce n'est point oubli, insouciance : c'est une négligence raisonnée. Quelques-uns de ces colons, auxquels j'ai parlé de l'avantage de la religion, m'ont répondu : « Nous concevons bien que si les noirs avaient des principes religieux, ce serait avantageux pour la tranquillité ; mais la religion que nous professons ne nous permet pas d'avoir des chrétiens pour esclaves, et dans nos colonies nous ne pouvons point nous passer de l'esclavage. Nous faisons tout ce qui dépend de nous pour rendre les nègres les plus heureux possibles, mais nous ne pouvons les faire baptiser. » C'est ainsi qu'agissent ces hommes dont nous avons égorgé les pères, ces hommes que nous avons forcés à fuir leur

patrie, en les traitant d'hérétiques, d'huguenots.

Parcourez l'Amérique septentrionale, c'est là que vous verrez qu'on sait adorer Dieu ; c'est là que les nègres sont aussi religieux observateurs de la loi que vous l'êtes peu, vous, Français, Italiens, Espagnols. Jamais les noirs n'ont tué à coups de poignard.

Par le réglemeut de culture, j'ai établi que les noirs ne pourront entrer en ville sans être habillés de telle manière les jours ouvrables, et de telle autre le dimanche. N'est-il pas honteux, indécent de voir des noirs et des négresses presque nus, de jeunes filles de dix à douze ans, des négrillons jusqu'au même âge, sans aucun vêtement, servir à table de jeunes demoiselles créoles ? J'ai connu deux de celles-ci qui arrivaient de France, où elles avaient été élevées à Nantes dans un couvent. Elles se plaignirent à leur oncle et à leur tante de la nudité des jeunes nègres et négrillons. — « On voit bien que vous arrivez de France ! Pourquoi ne nous demandez-vous pas aussi d'habiller nos vaches, nos mulets et nos chiens ! »

Cette manière de servir est malheureusement celle des colonies françaises, anglaises et hollandaises ; et n'est-elle pas contraire à la religion, aux mœurs et à la pudeur ?

CHAPITRE XI.

*Réformes à faire dans l'armée noire. —
Moyens de les opérer.*

LA révolution de Saint-Domingue a placé dans les mains des noirs une grande quantité de fusils ; ils en ont été armés par tous les partis et par toutes les nations. Les Espagnols, les Anglais, les Français leur en ont donné. Les Américains leur en ont vendu ; mais ce qui leur en a le plus fourni, c'est l'expédition de Leclerc : depuis cette époque ils en sont abondamment pourvus de toute espèce.

Le temps et la prudence peuvent seuls les leur ôter. J'avoue que je n'ose parler d'un sujet tel que le désarmement des noirs : je crains d'occasionner de nouveaux malheurs, qui retomberaient encore sur les blancs.

Vouloir opérer ce désarmement par la force, comme le demandent quelques colons, c'est selon moi vouloir l'impossible : à peine auroit-on désarmé un régiment, que ce sera sans doute le signal de l'insurrection générale et

de l'assassinat de tous les blancs qui habitent la campagne. Après ce massacre tous les noirs fuiront dans les bois , et se retireront dans les montagnes. Là , ils planteront dans les endroits les plus reculés des bananes , du maïs , des pois , des patates. S'ils sont attaqués , ils braveront la faim , la soif , la mort même plutôt que de se rendre. S'ils tiennent cette conduite , il faudra renoncer à la culture , les ateliers seront dégarnis.

Les noirs nous ont prouvé que pour faire la guerre , ils n'ont besoin ni d'habits , ni de souliers , ni de chapeaux , ni de chariots , ni de vivres en magasin.

Les noirs , qui autrefois ne combattaient pas de pied ferme , se sont aguerris ; maintenant ils se battent très-bien en ligne , et joignent à notre tactique leur ancienne méthode de faire la guerre , qui consiste à harceler sans cesse leur ennemi , à profiter de la nuit , des pluies , des orages , pour faire leurs attaques qu'ils renouvellent d'heure en heure , à être toujours sur les derrières de l'armée , à ne pas attacher d'importance à conserver une position. Ils connaissent toujours celle de leurs ennemis : en cela ils sont bien servis par leurs pères , leurs frères , leurs sœurs , leurs amis , leurs

maîtresses , qui sont auprès des blancs (1), dont l'indiscrétion et la jactance sont toujours mises à profit par ceux-là , et causent souvent de grands malheurs.

Les fatigues, la chaleur du climat , les pluies anéantissent, dévorent promptement le soldat européen.

Je pense donc qu'il faut éviter d'effrayer les noirs, ne point parler de les désarmer. Lorsque les chefs verront qu'on ne cherche point à les tromper et qu'on n'emploie pas la

(1) Dans la guerre de Saint-Domingue , on a souvent trouvé sur des prisonniers nègres révoltés des cartouches françaises nouvellement faites; les blancs étonnés en accusaient le gouvernement et ses agents; mais je tiens d'Hyacinthe, un des chefs de la révolte, que j'ai fait rentrer ainsi que plusieurs autres nègres sur les habitations, que ces cartouches leur étaient envoyées par des négresses qui fréquentaient les camps et habitaient les villes. Ces femmes les recevaient en échange des choux, des carottes, des légumes qu'elles vendaient aux soldats blancs; et souvent elles en obtenaient pour prix de leurs faveurs. Des noirs domestiques qui servaient leurs maîtres dans les camps , sortaient dans la nuit malgré la vigilance des sentinelles , et portaient à des noirs, expédiés du camp des rebelles , les cartouches qui leur avaient été données par les négresses , ou qu'ils avaient volées à leurs maîtres.

perfidie , ils seront les premiers à aider le désarmement et à demander des réformes. Mais pour les convaincre, il faut bien traiter ces chefs, confirmer leurs grades, même les augmenter ; ne point avoir l'air de les mépriser, au contraire faire cas de leur mérite, etc., et surtout agir de bonne foi avec eux. Tous ceux qui ont des épaulettes doivent être traités comme les officiers blancs, soit dans leur service, soit dans leur réforme. Une fois qu'on aura gagné les généraux, pourvu que l'on se conduise loyalement avec eux et qu'ils soient contents, on deviendra avant peu maîtres de l'île. Mais surtout point de cette politique astucieuse employée par Leclerc ; que le gouvernement ait de la franchise avec les noirs comme avec les blancs.

Il faut aussi que les colons aient de la générosité ; qu'ils oublient leurs préjugés, leurs projets de vengeance ; qu'ils fassent des sacrifices à leur amour-propre ; qu'ils traitent bien les noirs qu'ils trouveront paisibles sur leurs habitations ; qu'ils reçoivent bien ceux qui reviendront à la culture ; qu'ils se gardent bien dans leur colère de les menacer du fouet, des tortures, de l'esclavage ; qu'au contraire, ils ne leur parlent qu'avec douceur, aménité ;

qu'ils aient pour eux le plus grand soin et même beaucoup d'égards. C'est le seul moyen de reconquérir cette île, et d'y rétablir l'ordre et le calme.

La douceur fera ce que cinquante mille hommes ne feraient pas. Par cette conduite les blancs reprendront l'ascendant qu'ils doivent avoir sur ses noirs.

J'ai remarqué partout que le noir armé, aime beaucoup la tranquillité, dont jouit le soldat dans une garnison. Un habit militaire, un chapeau, un panache, un sabre, lui plaisent : avec son habit et ses armes, il se croit fort au-dessus du cultivateur ; son orgueil est flaté ; mais les fatigues de la discipline contraignent ses goûts et l'ennuient bientôt.

Il me semble, d'après les plaintes que je leur ai entendu faire à la suite des marches et des fatigues militaires, qui n'étaient cependant pas très-fortes, qu'en les obligeant à coucher à la caserne, à y manger surtout à midi, à changer très-souvent de garnisons, sans que leurs femmes ou leurs maîtresses pussent les suivre ; enfin, en les fatignant sans cesse par des marches et par des manœuvres militaires, on parviendrait facilement à les dégoûter du métier de soldat.

Pourvu que d'un autre côté on protège les cultivateurs, qu'on ne les vexé point, qu'on leur donne exactement leur quart; enfin qu'ils soient heureux, les soldats diront bientôt : « *Soldat pas bon encor, moi mieux aimer planter cannes, café, coton, indigo* : et presque tous les militaires retourneront à leurs ateliers.

En employant ces moyens, les chefs eux-mêmes entreront dans les vues du gouvernement; et, pourvu qu'ils soient bien traités, ils feront rentrer leurs troupes dans l'obéissance; car un officier nègre soulève les noirs à sa volonté, et les fait rentrer de même dans le devoir; un seul mot lui suffit.

Enfin, s'il se trouve des nègres propres au service militaire, on les organisera et ils serviront dans la colonie. C'est d'autant plus nécessaire, que les Anglais ont acheté des nègres à la côte d'Afrique, dont ils ont fait des soldats. Il me semble que quatre mille noirs enrégimentés, suffiraient en temps de paix pour maintenir la police à Saint-Domingue.

Après huit ans de service, le noir aura son congé; et s'il est susceptible d'obtenir une réforme, il aura une gratification de dix francs

par chaque année de service en sus de ses huit années.

Les colons disent que les noirs ne sont pas braves ! Et quels sont les colons qui parlent ainsi ? presque tous des *notaires*, des *avoués*, qui ne devraient raisonner que de *Cujas*, de *Barthole*, et ne jamais s'entretenir sur un pays, dont ils connaissent à peine les grandes routes, mais seulement les sacs de gourdes, qu'ils n'auraient pas ramassés en si grande quantité s'ils eussent suivis le tarif, et qu'ils eussent été, comme ceux de France, trente ans à faire fortune. Moi qui ai vu ces *intrépides* dans les camps, je connais leur audace ; c'est dans le club du Port-au-Prince, c'est dans les assemblées que je les ai vu *invincibles*, et tuer par milliers des nègres ; c'est à Paris, c'est aux États-Unis qu'ils font *vaillamment* la guerre ; mais dans les sorties qu'ils ont été forcés de faire, après deux jours de marche, ils ne pouvaient plus tenir ; il leur fallait *leur bain*, *leur muldtresse pour laver leurs pieds* ; *les maringouins les dévoraient*, *dormir sans moustiquaire leur était impossible*.

Les procureurs d'habitations, quoiqu'élevés durement quand ils n'étaient qu'écono-

mes, en agissaient cependant de même ; et quoique moins intimidés devant les noirs armés que les habitants des villes, ils ne se trouvaient pas moins incommodés que les citadins par les fatigues et les privations des camps. Ils se sont presque tous sauvés aux États-Unis avec les barriques de sucre. Là, ils ont été rejoints par les enfants de la basoche.

Je défie un garde national du Port-au-Prince, de me citer, dans la province de l'ouest en 1792 et 1793, une seule affaire où il ait tiré un coup de fusil en ligne contre les nègres, si ce n'est le 28 mars, à la Croix-des-Bouquets, au combat de Baugé ; encore furent-ils saisis d'une si grande terreur panique, qu'ils rentrèrent tous dans la ville. Ces braves gardes nationaux me citeront le combat du 10 février 1792 entre Santo et Gouraud, où cent cinquante hommes des leurs, escortant un convoi de poudre et de vivres pour l'armée se laissèrent égorger, sans tirer un seul coup de canon, par quelques centaines de noirs qui n'avaient pas trente fusils, et qui n'étaient armés que de mauvaises flèches, convoi que trente dragons de la plaine auraient conservé, et qui le surlendemain fut repris par moi avec quelques douzaines de ceux-ci. Je dis le surlendemain, car la ter-

reur était si grande parmi l'infanterie , que l'on nous força de passer la nuit à la Savanne d'Oublon en bataillon carré, n'osant risquer le passage des Roseaux , tant la garde nationale était effrayée. Les habitants des villes sont très-braves en duel ; mais contre les nègres ils n'ont point cette assurance nécessaire devant cette espèce d'ennemi : aussi s'écrièrent-ils tous à ce même Baugé où ils étaient campés : *on veut nous faire égorger par les nègres*, et ils se sauvèrent au Port-au-Prince , malgré les ordres qu'ils avaient de rester à l'armée. Nous dragons , nous y demeurâmes à notre poste sans aucune frayeur.

Oui , je ne crains pas de déclarer que mille nègres de troupes de ligne battraient trois mille gardes nationaux des colonies.

Sur l'habitation Peyra , ils mettaient le feu aux cannes , en disant que les nègres y étaient embusqués. J'entraiseul dans ces cannes brûlées ; j'y vis un pauvre nègre qui était couché ; je m'aperçus qu'il n'était pas mort ; je visitai sa macoute , il y avait une banane ; je lui laissai le tout , et lui dis : *Quand nuit là li té veni , tendez , allé sur habitation toi , travail , moi connais toi astor.*

Je fus suivi par cinq gardes nationaux ; lors-

que je les aperçus , j'allai à eux. « Comment, » me dirent-ils, vous osez aller seul ? — Je » suis à cheval, et j'ai voulu voir s'il n'y avait » pas de nègres brûlés ; je n'en ai vu aucun. » Je voulais détourner ces braves pour sauver la vie au malheureux noir qui y était ; mais par une triste fatalité, ils dirent qu'ils étaient de patrouille. Ils avancèrent, aperçurent le noir et lui tirèrent chacun un coup de fusil, lorsqu'il faisait le mort. A peine furent-ils au camp, qu'ils répétèrent fièrement, *j'en ai tué un, j'en ai tué un.* — « Oui, leur dis-je, vous avez eu bien du mal ; vous avez tiré tous les cinq sur un pauvre nègre qui était couché ; vous avez tous tué le même. » Cette expédition confirma l'opinion qu'on avait de leur jactance. L'un était le procureur C..., l'autre son clerc, le troisième était le clerc du notaire Loreille.

Voilà les hommes qui ne cessent de dire que les nègres sont des lâches. Qu'ils interrogent trente mille Français, qui ont vu le régiment noir dans les Calabres et au siège de Gaëte : ce sont tous des noirs de Saint-Domingue et des colonies françaises ; il n'y a pas un officier, pas un soldat qui n'ait admiré l'excessive audace de ce régiment.

Au siège de Gaëte, ils ont fait des prodiges

de valeur ; les boulets les enlevaient par rangs , ils n'étaient pas plus ébranlés que les plus intrépides Français ; ils couraient après les bombes , et , avec un gazon à la main , ils empêchaient presque toujours l'effet de ce projectile.

En 1808 , une compagnie de noirs , commandée par un capitaine blanc et un officier noir , fut envoyée en colonne mobile dans les montagnes de la Calabre. Ils furent attaqués par plus de 1500 Calabrois ; la compagnie prit position et se battit avec un sang froid digne de leur chef et d'eux. N'ayant plus de cartouches , ayant perdu cinquante des leurs , on leur parla de se rendre ; ils s'y opposèrent : « Quoi , nous rendre , quoi , Royal Africain » déshonorer l'armée française ; non , disaient » le lieutenant nègre et tous les autres. — Mais » nous sommes cernés ! — A la baïonnette , » capitaine , et nous passerons au travers de » ces brigands. »

Le capitaine eut la faiblesse de capituler ; mais jamais les nègres ne voulurent mettre bas les armes. Arrivés à leur destination , et se croyant en sûreté , ils furent désarmés et fusillés ainsi que le capitaine.

Cette horrible action irrita tellement les

Africains, que l'on n'osa pas renvoyer le régiment en Calabre ; il aurait tout tué. Il fut envoyé à Caprée, où il est encore. Les noirs étaient les plus forts *tireurs* de l'armée ; ils vivaient très-bien avec les troupes Françaises, à quelques coups de sabres et de fleurets mouchetés près, qu'ils donnaient aux soldats qui les appelaient nègres ou maùricauds.

CHAPITRE XII.

Nécessité d'une banque coloniale , ou compagnie des Indes Occidentales , sans privilège exclusif (1).

APRÈS avoir donné , dans les chapitres précédents , mon opinion sur les moyens à employer pour ramener l'ordre et une tranquillité durable à Saint-Domingue , je crois devoir indiquer ici ceux qui restent pour réparer les propriétés dévastées.

Les colons ruinés sont presque tous débiteurs de très-fortes sommes envers les négociants de France , qui ont eux-mêmes éprouvé des pertes si considérables par la révolution des Antilles , qu'il leur est impossible de faire les avances nécessaires aux propriétaires pour rétablir leurs habitations.

Les mulets , les bœufs , les instruments aratoires , manquent à beaucoup de planteurs.

Les mulets , dans l'état actuel des choses ,

(1) Ce chapitre faisait partie du mémoire que j'adressai au général Leclerc avant son expédition.

sont même plus utiles que les bras des Africains , si on n'établit pas des moulins à vent.

Pour rétablir une sucrerie un peu considérable , qui n'a pas de moulins à eau , il faut absolument cent-huit mulets pour les moulins à bête , et trente - six pour les cabrouets : total cent-quarante-quatre mulets , qui , à six cents francs , font 86,400 fr.

Trente-quatre bœufs , à cent-cinquante francs , *idem.* 3,600

Houes , serpes , haches , suif , clous , cylindres , manchettes , et mille autres objets très-dispendieux , que je porte au plus bas..... 10,000

Total..... 100,000 fr.

Dans une sucrerie qui a un moulin à eau , la dépense est bien moins considérable : elle n'a besoin que des mulets et des bœufs nécessaires aux cabrouets.

Avec ce capital de 100,000 francs , et cent noirs travaillant à la houe , un bon agriculteur doit faire de 900 à 1200 milliers de sucre brut par an. Mais comment se les procurera-t-il ? et que pourra-t-il faire , s'il ne se les procure pas ?

Quelques grands planteurs en trouveront, sans doute, encore les moyens : ils rétabliront leurs habitations , mais ce rétablissement sera l'arbre qui dévorera , par ses racines et par ses branches , tous les arbrisseaux d'alentour. Les noirs des habitations adjacentes , voyant leurs camarades heureux sur celle qui aura été rétablie , se dégoûteront , et voudront y aller travailler , parce qu'elle leur offrira de plus grands avantages ; c'est ce qui doit naturellement arriver , si tous les planteurs n'ont pas les mêmes moyens pour réparer leurs propriétés.

Pour prévenir ce malheur , si le gouvernement , trop sage pour protéger le riche à l'exclusion du pauvre , ne peut pas lui-même faire les avances nécessaires à l'un et à l'autre , il pourrait , je crois , engager des capitalistes à former une compagnie , sous le nom de Banque coloniale , ou Compagnie des Indes occidentales.

Avec vingt millions de francs , cette compagnie , par le crédit qu'elle obtiendrait dans les manufactures du royaume , par la bonté de son papier , et par la protection du roi , pourrait facilement faire aux colons toutes les avances dont ils auraient besoin , sauf à ceux-

ci de les rembourser au fur et à mesure qu'ils auraient des revenus.

Cette compagnie aurait d'autant plus d'avantages, qu'elle trouverait aisément à affermer les plantations des propriétaires qui ne veulent pas retourner à Saint-Domingue, ou qui ne sont pas assez riches pour les rétablir.

Le prix de ces fermes serait déterminé entre les agents de la compagnie à Saint-Domingue, ou entre les administrateurs de la compagnie et les planteurs en France.

On ferait préalablement un inventaire des plantations et des bâtimens.

Les fermiers fourniraient aux habitations tous les noirs, mulets et objets nécessaires pendant leurs baux, qui pourraient être de neuf ans; ils porteraient la culture au dernier degré de perfection. Un an suffit pour jouir des produits. Ils obtiendraient de grands bénéfices; et si, à l'expiration des baux, les propriétaires voulaient prendre possession de leur plantations, ils tiendraient compte des améliorations qui y auraient été faites, ainsi que de tout ce que la compagnie voudrait y laisser, soit en noirs, soit en mulets, à des termes convenus et en payant les intérêts.

Une chose juste, et dont, sans doute, s'oc-

cupera le gouvernement , c'est de tâcher de rembourser aux colons les revenus qui ont été versés dans les magasins de la république , depuis que les habitations ont été séquestrées et affermées par les administrations.

Les livres en existent chez tous les ordonnateurs dans les colonies.

Il faudrait les consulter ; et, les créances bien reconnues , il me semble que le mode que je vais proposer pour le remboursement , serait admissible. Il accélérerait le rétablissement de la culture , et ferait le bien général.

Le commerce des mulets se faisait par *interlope*, au comptant, et par les Espagnols, qui ne vendent pas autrement.

Les capitalistes en achetaient des troupeaux de deux cents , qu'ils vendaient à terme aux colons qui en avaient besoin. Ce commerce offrait des gains fort considérables.

Aujourd'hui le gouvernement pourrait obtenir du roi d'Espagne la permission d'aller acheter des mulets sur le continent. Il les paierait au plus deux cents francs , argent de la colonie ; il emploierait des flûtes pour leur transport , et les donnerait au colon , son créancier , à raison de sept-cent-cinquante ou

huit-cent francs , prix ordinaire. Il se liquiderait ainsi très-aisément envers tous ceux dont les revenus ont été pris par les administrateurs , et versés dans les magasins du pays. J'entends seulement le montant des fermes.

Le gouvernement pourrait aussi faire la traite pour son compte.

Pris sur la côte d'Afrique , un noir ne revient qu'à 400 francs , l'un dans l'autre. Il en serait livré au créancier colon , la quantité nécessaire pour éteindre sa créance , au prix de 15 ou 1800 francs : de cette manière , le roi se libérerait avec bien peu de fonds. Il pourrait même avancer des nègres , qui seraient payables sur les revenus , d'année en année ; et , au bout de quatre ou cinq ans au plus , tout doit être soldé.

Il me semble qu'il est juste qu'on rembourse aux malheureux colons les sommes qu'ils ont versées à Saint-Domingue ; sommes dont le gouvernement a profité , tandis que ces infortunés mouraient de faim en France , aux États-Unis ou ailleurs.

Je sais que le gouvernement leur donne quelques secours ; mais peuvent-ils faire avec si peu de chose ? A peine peuvent-ils se loger : ils reçoivent deux ou trois cents francs par an ,

et leurs biens produisent vingt, trente, et jusqu'à cent fois plus.

Je n'ignore pas qu'il y en a beaucoup qui reçoivent la pension sans qu'ils aient un pouce de terrain à Saint-Domingue ; mais aussi combien y en a-t-il qui avaient de vingt mille à deux cent mille francs de rente, et qui ne reçoivent rien ou à peu près rien ; cependant leurs habitations ont versé considérablement à la caisse publique dans les provinces qui n'ont pas été insurgées.

Je ne parle pas pour moi, car je n'ai aucune réclamation à faire au gouvernement.

Enfin, si les dettes de la France ne lui permettent pas de mettre ces moyens à exécution, c'est-à-dire, de rembourser ces sommes, le gouvernement pourrait au moins faire des avances, soit par lui-même, soit par la compagnie dont j'ai parlé ci-dessus. Vingt ou trente millions et la paix dans l'île, rendraient, dans deux ou trois ans, cette colonie aussi florissante qu'elle était jadis.

J'observe que, par cette mesure, le trésor recevra des sommes énormes : les douanes seules auront bientôt remboursé les avances. Ainsi atteindront le terme de leurs maux, les malheureux colons *propriétaires*, en proie à

la plus affreuse misère depuis vingt ans, et qui, même en ce moment, n'ont d'autre espérance que dans la bonté du roi. Juste et sensible, comme il est, il ne laissera pas échapper un moyen qui rend l'existence à dix mille familles. Le commerce reprendra son activité, la culture sera encouragée, les coffres se rempliront par le revenu de la colonie, et la marine marchande formera des matelots.

Mais, en parlant pour les colons, je dois observer qu'ils aiment extrêmement la dépense, qu'ils emploient aussi aisément un *million* qu'un français trois mille francs : plus ils ont de fortune, moins ils songent à économiser. Pour éviter que le gouvernement n'éprouve du retard dans les remboursements, je pense que les revenus de ceux auxquels on aura fait des avances, doivent être perçus par les agents de la compagnie. On leur en retiendrait un tiers, en acquittement de leurs nouvelles dettes, un autre tiers en acquittement de leurs anciennes, contractées avec le commerce de France, quoique plusieurs disent qu'elles doivent être abolies.

L'autre tiers serait pour eux ; et s'ils résident sur leurs habitations, qu'ils les régissent sagement, ils pourront faire de grandes économies.

En l'an 4, je fus envoyé à Saint-Domingue par le ministre Truguet, en qualité d'inspecteur général des biens séquestrés. Comme ces biens, dans l'état de dépérissement où ils étaient, ne produisaient rien, et que je manquais de moyens pour les réparer, je proposai l'affermage des habitations, en engageant les agents du directoire à exciter les généraux, les officiers supérieurs noirs, et toutes autres personnes à les prendre à ferme, en les payant en denrées. Elles étaient dans l'état le plus déplorable. Christophe et plusieurs autres s'empressèrent d'affermier des sucreries.

Dans trois mois elles se trouvèrent tellement déblayées, que l'on se réjouissait déjà de l'espoir d'une belle récolte. Alors les négociants s'empressèrent de faire venir, des États-Unis, des bois de charpente, et dans un an les sucreries parurent aussi belles que s'il n'y eût jamais eu d'insurrection, si ce n'est que les haies, qui étaient montées en bois debout, n'avaient pu être toutes taillées.

En examinant les pieds de café et les voyant couverts de lianes, je ne pus me défendre du préjugé que les colons m'avait inculqué, en me disant que ces arbres sont étouffés par cette plante sarmenteuse. Cependant, comme

inspecteur des cultures, je fis arracher ces lianes. Je crus véritablement au premier coup-d'œil que les cafiers étaient tous morts. La terre était totalement dégarnie d'herbe, les arbres n'avaient pas une feuille, mais en les visitant je m'assurai qu'aucun n'avait péri.

Je repassai quinze jours après sur cette habitation ; je fus surpris de voir tous ces caféiers tellement couverts de fleurs, que je craignis qu'ils n'eussent pas assez de vigueur pour supporter tous les fruits. Cette année ils donnèrent considérablement.

Si les colons voient leurs caféières dans cet état, ils ne doivent point s'en inquiéter : qu'ils emploient seulement les mêmes procédés que moi.

Il faut très-peu de fonds pour restaurer une plantation en ce genre ; on n'en a besoin que pour rétablir les cases et les magasins. Cette dépense n'excède pas trois quatre mille francs.

Depuis cette époque le gouvernement de la colonie a continué l'affermage des habitations ; et c'est à cette mesure que l'on devait l'état florissant de St.-Domingue à l'arrivée de Lelerc. Ce système existe encore aujourd'hui. Le gouvernement actuel reçoit le prix des fermes, et les noirs ont le quart du revenu.

Il est des colons assez injustes pour dire d'avance qu'ils doivent rentrer de suite dans leurs biens et en chasser les fermiers.

Cette conduite occasionnerait de grands troubles et serait de la plus grande injustice. Le propriétaire doit la plus vive reconnaissance à celui qui a pris son habitation à ferme; sans lui elle serait en friche et ses noirs dispersés. Il en doit toucher le montant, cela est juste; mais il ne peut faire quitter le fermier que de son consentement ou à l'expiration de son bail.

Il doit lui tenir compte, à l'amiable, de toutes les réparations qui auront été faites, des mulets, des nègres et des instruments aratoires qu'il aura fournis, et qu'il sera libre de reprendre ou de céder.

Heureux et mille fois heureux les colons assez fortunés pour que des mulâtres ou des noirs aient eu soin de leurs habitations! Outre l'avantage de trouver de suite des revenus, ils auront celui d'avoir des cultivateurs habitués au travail et jaloux de faire fleurir des plantations qui leur produisent une part, car ils en jouissent depuis Toussaint et on ne la leur arrachera point sans combats.

CHAPITRE XIII.

De Cayenne et du Sénégal.

PERSONNE ne connaît mieux que moi Cayenne, l'esprit de ses indolents mais bons habitants, parmi lesquels il en est de très-instruits ; le caractère des nègres et les cultures qu'il faut y établir d'après celles de leurs industriels voisins les Surinamois, véritables castors de l'Amérique méridionale. Depuis plus de quarante ans Cayenne a paru fixer les regards de la France. J'ai été invité à y passer par le ministre Bruix, qui m'avait chargé de lui rendre compte de mes observations. Elles sont dans les cartons de la marine, avec un mémoire sur la colonie de Surinam. Les colons peuvent le lire, ils verront avec quelle chaleur je me suis opposé à ce qu'on envoyât de Cayenne des soldats nègres, de crainte que ces troupes ne parlissent de liberté et ne fissent éprouver à cette superbe colonie, à ses bons, honnêtes et loyaux habitants, des malheurs dont l'Europe entière ne les tirerait pas.

Jamais pays n'a été plus calomnié que la Guyanne française. Ramel et Pitou se sont écartés de la vérité avec une égale audace : la narration du dernier n'est qu'un roman assaisonné de calomnie.

Le climat y est aussi sain , aussi bon qu'à St.-Domingue , quoique le pays ne soit pas assez découvert. Je dis plus , c'est que les Cayennois n'ont pas le teint si pâle que ceux de cette colonie. J'ai été surpris en l'an 6 de la fraîcheur de plusieurs vieillards.

La ville offre l'aspect d'une prison , son vilain pavé contribue encore à l'enlaidir. Les maisons sont sans goût et malpropres ; à la Savanne il y a quelque air de colonie. Les habitations sont tristes et mal tenues ; sur l'anse quelques unes sont jolies.

Pour parler de Cayenne , j'avoue qu'il ne faut pas venir de Surinam , où tout annonce la grandeur , l'opulence , et où l'on voit la propreté la plus recherchée.

En sortant de Cayenne , et en apercevant Paramaribo , on éprouve la même sensation qu'à la vue des champs Élysées au lever du rideau à l'Opéra.

Tout se ressent du peu d'ambition des Cayennois et du peu de secours que le gou-

vernement leur donne. Cependant depuis la révolution et leurs voyages à Surinam, ils ont pris de l'émulation.

Je puis parler avec connaissance de ces deux colonies, de leur culture, de leur territoire, puisque j'en ai fait une étude particulière, d'après les ordres du ministre Bruix et de l'agent à Cayenne.

On ne peut comparer la plus vilaine chaumière aux Tuileries et à ses jardins ; mais abattez cette chaumière, donnez des bras, des moyens, et avant vingt ans Cayenne sera au-dessus de Surinam par sa culture et ses productions.

La Guyanne française est plus avantageusement située que Surinam. Les terres y produisent des épiceries qui ne peuvent venir chez les Hollandais où les girofliers meurent. La cannelle mieux soignée vaudrait celle de Ceylan. Le poivre et la muscade mériteraient seuls l'attention du roi, si les cotons, le rocou, le café, le sucre, le cacao plantés dans les pièces de vases desséchées par des écluses, n'assuraient des avantages marqués. Ajoutez le bois de construction dont cette partie du monde est couverte. Ces bois peuvent être employés comme bordages ; ils ne sont jamais piqués

par les vers. Les bâtimens marchands qui séjournent six mois dans les rivières de Cayenne et de Surinam, sont rongés et incapables de tenir la mer.

Si ses habitans, jusqu'à ce jour, n'ont pas eu une grande industrie, il faut s'en prendre à la calomnie qui n'a cessé de décrier cette contrée, digne pourtant de fixer l'attention des hommes sages.

Son terrain est meilleur que celui de Surinam, il faut moins de dépenses pour dessécher les savannes noyées. Cayenne a l'avantage de l'eau que la colonie Hollandaise n'a pas. Plus rapproché des montagnes, l'air est plus salubre.

Les Guyannes sont au-dessus de Saint-Domingue; on n'y voit jamais de ces terribles ouragans; on n'éprouve jamais de ces tremblemens de terre si effrayans pour les colons de St.-Domingue. Le gibier, les bêtes fauves, les poissons y sont excellents et en abondance. Les bananeries ne demandent qu'un peu de soin pour donner leur fruit nourrissant et délicieux. Les patates y sont indigènes.

Il ne manque à cette colonie que des bras; si le roi veut jeter un regard favorable sur les Guyannes françaises, il peut en quelques années

faire fleurir cette colonie, à laquelle il faut faire parvenir 60,000 noirs, deux tiers mâles, et protéger la population. Ce sera facile, puisque les vivres y sont très-abondants. Il faut que les colons quittent leurs plantations sur les hauteurs et qu'ils s'occupent de leurs établissemens à la manière de ceux de Surinam, sans y mettre le même luxe : il est urgent qu'ils imitent leur propreté.

Ils peuvent établir avec facilité des moulins à scie, et faire un commerce lucratif de bois avec les colonies françaises ; ils trouveront chez eux des pierres à chaux, des terres à briques, nécessaires à la maçonnerie de leurs écluses ; ils pourront faire un commerce avantageux avec Surinam, en y portant de la chaux et des briques, qu'on n'y fabrique pas faute de matière première.

Si les colons veulent s'occuper de dessécher les savannes noyées qui sont placées derrière l'habitation la Franchise, ils recueilleront, dans six mois, une immense quantité de coton. Ils peuvent aller s'instruire dans les plaines de vases, situées près le poste Orange, que les Cayennois fréquentent peu ; ils verront quels avantages on a retirés de cet établissement en coton. Dans un an, il s'est établi dans ce

quartier des habitations magnifiques. Je les engage à bien examiner cette partie et à planter beaucoup de bananiers.

Trois négriers qui arriveraient à Cayenne après avoir consommé leurs vivres à bord , y mourraient de faim. Il faut des bananes aux arrivants , la cassave est trop froide pour leur estomac. Vingt négriers , mouillant le même jour à Surinam , trouveraient assez de bananes pour nourrir tous leurs esclaves.

Je ne dirai rien relativement à la construction de leurs maisons ; ils doivent suivre les fondations de Surinam , et ne pas mettre le même luxe dans leurs magasins ; cela est inutile. Il y a des cases à café qui ont coûté 150,000 florins. Cayennois, imitez la propreté de vos voisins ; que les cases des blancs soient bien tenues, les jardins bien sablés et bien décorés , et que les broussailles n'entourent plus vos cases. Cela éloignera la visite nocturne des reptiles. Que les cases des nègres soient plus élevées de terre que chez les Hollandais ; qu'elles soient plancheyées , et que les noirs couchent sur des lits, bien enveloppés dans des couvertures de laine ; sans cela les moustiques et les moustiques feront périr les nouveaux noirs. Ceux de Cayenne souffrent hor-

riblement de ces insectes, surtout à la Gabrielle et sur la rivière de Courou.

Si j'établissais des terres à Cayenne, j'adopterais, quel que fût le régime pour les nègres, tous les articles de mon règlement. Dès la troisième année, si j'avais cultivé le coton et le roucou, j'accorderais une portion à mes noirs ; au bout de ce temps, leur travail m'aurait remboursé du prix qu'ils m'auraient coûté.

J'engage les Cayennois à soigner un peu plus leur canelle, et à s'occuper aussi du poivre et de la muscade. Si ces colons veulent quitter leur indolence indienne, le commerce les aidera.

Je prédis aux négociants d'Europe que, si l'on fait parvenir des cultivateurs dans cette colonie, et qu'ils y portent leur commerce, ils doubleront leurs capitaux avant six ans.

C'est là qu'un administrateur peut rendre des services importants à sa patrie, en régénérant un pays qui n'a d'autre inconvénient que les macques et les maringouins, dont il est aisé de se défendre.

Mon code de culture y est d'autant plus nécessaire, que ces colonies sont plantées sur un continent, et que, si on admet les noirs

au partage des revenus , leurs intérêts les attacheront à ceux des habitants.

Colons de Cayenne , croyez un de vos plus sincères amis. Lisez l'arrêté qui fut pris en l'an 8 , pour la défense de votre colonie ; vous y verrez que deux de vos habitants proposèrent de boucher la passe , en coulant des carcasses , et que moi seul je m'y opposai , ainsi qu'à l'armement des cultivateurs , auxquels je parlai avec une énergie dont aucun de vous n'est capable ; que c'est à cette énergie et à quelques actes de justice que j'ai fait rendre aux cultivateurs de Guatimala (auxquels j'ai fait seulement donner des nattes à l'hôpital de cette habitation) , que j'ai dû l'influence que vous m'avez donnée sur vos noirs , et que vous aviez augmentée par vos indiscretions.

Songez que vous êtes sur un continent , et que , si l'esclavage peut être maintenu dans une petite île , il est bien dangereux dans un pays comme les Guyannes. Il ne le sera plus , bons Cayennois , lorsque vos noirs auront un intérêt direct à conserver vos plantations , qui seront les leurs. Ne croyez pas ces hommes pervers qui vous diront que , si vous leur accordez un quart , ils voudront avoir la moitié , ensuite le tout ; mais , pour que cela fût possible , il fau-

drait que tous les noirs et les négresses pussent spontanément ainsi.

Si un nègre, même dix, se mettaient un tel projet dans l'esprit, ils seraient de suite arrêtés par les autres noirs, puisqu'une telle conspiration ne peut se faire sans une révolution, sans une commotion terrible qui ruinerait les cultivateurs.

Cultivez davantage les principes religieux que les Jésuites avaient inculqués aux vieillards de votre colonie, et que ceux-ci ont eux-mêmes pris soin de transmettre à leurs enfants : si la religion est nécessaire à tous les hommes, elle l'est bien davantage à des noirs, qui, *en se retirant à une lieue de vos plantages*, sont à l'abri des poursuites des Européens. Vous savez, par expérience, que vos esclaves pouvaient rejoindre les nègres marrons réunis au haut de vos rivières. S'ils ne l'ont pas fait, rendez grâce à la Providence, et félicitez-vous d'avoir des noirs qui ont préféré, *pour vos deux sous par jour*, leur petite aisance à la vie libre et indépendante des noirs marrons.

Je connais si bien l'esprit des nègres de Cayenne, que je suis convaincu que les marrons des rivières de Mahury et de Maroni,

demanderaient à travailler, s'ils voyaient qu'on accordât le quart aux cultivateurs.

Un missionnaire véritablement vertueux, politique et philosophe, ramènerait tous ces noirs, comme un berger conduit des moutons.

Je crois qu'il y a plus de soixante mille nègres marrons dans les Guyannes. La belle mission pour un prêtre philosophe, que de ramener à la culture ces bras auxquels il ne faut qu'un chef pour devenir dangereux ! un homme entreprenant qui se mettrait à leur tête, serait bientôt maître de toutes les Guyannes : je ne puis faire cette réflexion sans frémir pour les bons Surinamois.

Que les Martiniquois, les petites colonies gardent leur esclavage, puisqu'avec quelques milliers de blancs ils peuvent subjuguier les noirs ; mais qu'ils ne se mêlent pas de parler de colonies qui ne ressemblent en rien à leur *taupinière*.

Madame Bonaparte ; qui ne connaissait que la Martinique, a beaucoup contribué, dit-on, à persuader le premier consul de ramener l'esclavage. C'est un grand malheur pour les grandes colonies, d'avoir des conseillers colons qui, sortant de leur îlot, veulent influencer des contrées qu'ils ne jugent que d'après

les notions qu'ils ont prises dans leur pays. L'observateur est obligé de prendre un télescope pour les trouver sur la pointe de leur rocher. Lorsqu'il y parvient, il n'y rencontre que routiniers. Plût à Dieu que la cupidité jalouse ne suggérât pas aussi de semblables conseils !

Les Anglais n'ont aucun droit de s'immiscer dans notre système colonial, puisqu'avec quatre mille hommes de troupes, ils peuvent arrêter tous les mouvements de leurs esclaves. De quel droit se sont-ils mêlés de Saint-Domingue sous Bonaparte ? De quel droit ? on l'a vu au chapitre II, qui traite de la perfidie que ce gouvernement a montrée envers la colonie depuis 1790 jusqu'à l'époque où il nous a rendu les Bourbons. Puissé-t-il aujourd'hui, se rappelant ce qu'il a fait pour cette illustre famille, ne plus renouveler les maux qu'il nous a causés à Saint-Domingue, en se mêlant d'un régime qui ne peut nuire à celui de ses petites colonies, qui toutes réunies ne comptent pas dans les Antilles cinq cent mille noirs !

Sans doute, si, pendant le cours de la révolution, on eût envoyé des agents désintéressés, des hommes justes et connaissant les cultures, on eût pu faire de grandes choses dans les Guyannes

françaises. Les vues du gouvernement étaient vastes ; c'étaient celles que *Louis XVI* avait adoptées. Mais qu'ont fait les agents ? Le premier, homme d'esprit, aimable, jurait la république, et s'en moquait. Il voulait de la fortune : il a donné la liberté en faisant un entechat. J'ai été témoin de son départ ; tous les habitants pleuraient, surtout les dames. Pourquoi cela ? C'est qu'il n'avait pas d'orgueil, et qu'il vivait familièrement avec les colons.

Son successeur, homme de beaucoup d'esprit, mais mordant, sans aucune idée de culture quoiqu'il eût habité l'Ile de France comme avocat, avait de bonnes intentions, était si rempli de morgue, si vain, qu'il s'est fait détester et chasser de la colonie. Lié d'enfance avec lui, je lui ai donné des conseils dictés par la plus tendre amitié. J'ai voulu ramener les esprits prévenus contre lui par les plaintes des déportés, envers lesquels cependant il n'a eu d'autre tort que de se fâcher parce qu'on ne lui écrivait pas *salut et respect*.

A mon retour de la Gabrielle, je l'engageai à attacher son nom à la colonie, en réparant les ponts qui tombaient en ruines depuis Siamari jusqu'à Cayenne ; à faire exécuter, avec le régiment noir, le plan d'un canal qui con-

duit de l'habitation la Franchise à la Gabrielle ; à établir un four à chaux et une sucrerie sur cette habitation , et plusieurs autres plans.

La prise de Surinam , annoncée par un sieur Ton... , marchand , a dérangé tous ces projets. Ce factieux a jeté le désordre dans la troupe du régiment d'Alsace , et parmi les soldats venus de l'armée d'Italie (peu s'en est fallu que ces dernières troupes n'en viussent aux mains) : ce qui me fit partir en l'an 8 pour instruire le ministre de l'état critique de la colonie.

Le troisième agent , homme de tête , mais plus grand négociant que colon cultivateur , a rendu des services à la colonie ; et , aussitôt que la paix a été faite , il s'est occupé des cultures et s'est lui-même rendu habitant. Je suis persuadé que , si cet administrateur eût eu des cultivateurs , il aurait rendu cette colonie florissante , par les capitaux qu'il pouvait y verser. Cependant je crois que celui qui n'a pas visité avec attention les plantages de Surinam , ne peut que travailler à tâtons. Il faut avoir vu cette colonie et s'y être adonné à la culture dans ses vases , pour défricher à Cayenne.

Pendant vingt-quatre heures que j'y ai sé-

journalé en 1803, j'ai eu occasion de voir tous les colons ; les uns rendaient justice à Victor Hugues , les autres le déchiraient impitoyablement. Un gouverneur , un agent ne doit jamais faire de commerce , même sous le nom d'un autre. Le chef d'une colonie ne doit avoir que son traitement , rien que son traitement. Je voudrais même qu'un chef n'eût point d'appointement , que sa table fût défrayée , et qu'il ne pût jamais toucher un sol au trésor. A son retour , le gouvernement payerait ses services par des honneurs et des récompenses.

Quant aux Indiens , il faudra des siècles pour les faire travailler à la culture. Ils préfèrent se rendre à Surinam , où le gouverneur Frédérici a la politique de les bien traiter.

Ils viennent au premier de l'an , en grand nombre , lui faire visite. Les chefs noirs marons n'y manquent jamais.

On comble ces deux espèces d'hommes de présents , et on traite les chefs avec des égards et des distinctions. Sans cela ils seraient très-dangereux.

Les Français se moquent et rient des Indiens , qui s'en aperçoivent. Cette conduite est d'autant plus reprehensible que ce sont des gens doux et bons , et qu'ils ne sont point des an-

thropophages, comme l'a écrit impudemment le chanteur Pitou.

Je ne m'étendrai point sur notre colonie du Sénégal ; je ne l'ai point parcourue. Je garde même le silence sur les Cayes, je ne connais pas cette partie de Saint-Domingue.

Ce que je sais sur le Sénégal, je le dois au rapport d'une de mes connaissances qui y possède une habitation, et aux récits des voyageurs.

Mais lorsque des sages, sortis d'Angleterre, vont fonder une colonie sur la Sierra-Léona, et ouvrir un commerce avec l'Afrique, pourquoi ne suivrions-nous pas l'exemple de ces estimables Anglais sur la belle rivière du Sénégal? Elle peut avec facilité nous conduire dans l'intérieur de l'Afrique, nous ouvrir un commerce et des liaisons d'amitié avec les habitants de ces contrées.

L'attachement que les indigènes du Sénégal nous ont toujours montré, me fait penser que nous serions bien reçus dans l'intérieur. Je suis persuadé que c'est encore dans cette contrée qu'on doit établir des plantations, en accordant le quart aux cultivateurs. Les noirs d'Afrique voyant leurs compatriotes heureux, bien vêtus, suivront peu-à-peu leur exemple ; ce qu'ils ne devaient pas faire lorsque la punition se mon-

trait sans cesse. Ce n'est pas avec un *fouet teint de sang qu'on peut se faire des amis.*

C'est sans doute ce faux système colonial, qui a retenu dans les Guyannes les noirs marrons, qui, sous la liberté même, ne sont pas descendus : aussi quelle était cette liberté de Jeannet ? deux sols par jour et une tâche dix fois trop forte pour un pareil salaire.

Les nègres de Cayenne riaient lorsque je leur disais : Vous êtes payés. — *Qué gagne l'argent deux sous pour travail depuis soleil levé au couché : encore propriétaire, pas payé l'argent : li acheté vieu morue, vieu hareng, vieu maquereau pourri ; ba nous ça en compte.*

Malgré cela les noirs de Cayenne aiment leurs maîtres. *Pauvre blanc Cayenne, yo pas riche. Li mangé casave, poisson, piment, li boit tafia tout comme nègre.* Ces noirs n'auraient jamais quitté leurs plantages pour aller travailler chez d'autres blancs, si ces derniers ne fussent pas venus les solliciter. L'agent Jeannet en permettant aux noirs de quitter, ne croyait pas sans doute trouver des colons assez peu délicats pour agir comme l'ont fait quelques planteurs de Cayenne. En donnant la liberté, jamais Sonthouax et Polverel n'ont per-

mis aux nègres de quitter. Ils se sont tus sur cet article ; et comme les colons de Saint-Domingue n'ont point fait de sollicitations , pas un noir n'est sorti de la propriété de son maître.

En général les Africains préfèrent l'esprit des Français à celui des Anglais , des Hollandais , des Espagnols ; naturellement chanteurs et gais, ils trouvent chez les premiers un caractère plus rapproché du leur. Je pense que nous ferions de rapides progrès dans l'Afrique , et que nous nous y ferions aimer. Les Canadiens , les Indiens des rivières de l'Ohio que j'ai vus à l'Amérique , prouvaient par leurs discours combien ils sont encore attachés aux Français.

Je finis le chapitre sur Cayenne en faisant une observation utile aux marins qui ne connaissent pas cette côte, sur laquelle je serais péri corps et biens en 1803, sans la bonté de mon navire et de mes câbles.

Les bâtimens qui se destinent pour Cayenne, doivent reconnaître le cap Orange. La terre reconnue, on file le long de la côte. On voit la terre élevée au sud, le rocher *le Connétable* à l'ouest : on le double par tribord (droite). On aperçoit les îlets du Père et de la Mère,

qu'on laisse à babord (gauche); la rivière de Mahuri au sud. Dans cette partie on aperçoit un grand arbre placé près de la Gabrielle. Il faut mouiller avant d'avoir vu Cayenne, sinon on court risque de se perdre.

Nous eussions tous péri sur l'*Enfant-Perdu* (rocher à fleur d'eau que découvre la marée), si je n'avais ordonné au capitaine de mouiller en hâte sur deux ancres, Cayenne par notre droite, en vue au sud après avoir mouillé, poupe à l'ouest. A la marée basse, le navire *talonnait* si fort sur un fond de vase dure, que nous craignîmes de perdre le gouvernail. J'avais beau tirer du canon, mettre le pavillon en berne, les indolents pilotes ne s'empres-
saient pas d'arriver à nous.

Je me jetai dans mon canot; et malgré le mauvais temps, j'arrivai à Cayenne, où je forçai un pilote à se rendre à bord. Il ne pouvait partir, parce qu'il n'avait pas de grelin; j'en avais deux.

Le navire passa la nuit dans la plus cruelle situation. Le lendemain il tira plus de cinquante coups de canon de détresse. Je me rendis à bord. Ne pouvant entrer à Cayenne, je filai le câble d'une de mes ancres.

Ce fut avec bien de la peine que je réussis

à doubler l'*Enfant-Perdu*, qui se découvrait. Le pilote nous croyait perdus ; heureusement nous évitâmes le rocher.

Si j'avais mouillé à une portée de canon plus au vent de Cayenne, je ne me serais point trouvé dans cette situation.

De trente-deux marins que j'avais sur mon bord, quatre avaient été à Cayenne ; cependant ils ne connaissaient pas cette côte.

Si mon navire eût été fin, il eût été mis en pièces : il calait 14 pieds.

Ne pouvant entrer à Cayenne, je partis à 4 heures du soir pour Surinam, et le lendemain à 5 heures du matin j'étais à six lieues de cette rivière.

Pour se rendre dans cette colonie, il faut courir par les quatre à cinq brasses.

Les terres sont si basses, qu'on les voit à peine de deux lieues, *temps clair*.

Il faut éviter le banc de sable qui s'avance à l'embouchure de la rivière de Maroni, sinon on s'échoue. Toute la côte est fond de vase, bon fond. Il faut mouiller à une lieue de la rivière de Surinam : si on la passait, on serait obligé de rétropiquer, ce qui arrive souvent aux gros bâtimens hollandais ; ils ne peuvent

remonter un courant qui file 5 à 6 nœuds à l'heure, et contre le vent.

En l'an 8, j'ai mis trente-cinq jours pour me rendre de Surinam à Synamari, d'où je suis parti par terre à pied, et je suis arrivé à Cayenne dans un jour et demi; il y a 24 lieues.

La corvette de l'Etat l'*Importune*, capitaine Sauvage, était fine voilière; malgré cela, elle mit quarante-deux jours pour se rendre de Surinam à Cayenne. Cela fait juger du courant.

Il serait aisé de faire une route d'Yracoubo à travers les marais, et on se rendrait aisément par terre à Maroni. De cette rivière on peut voyager le long de la côte sur le sable, jusqu'à Orange ou Monte-Christo. L'entrée de la rivière de Cayenne est très-difficile; la sortie l'est davantage.

On pourrait faire un port royal aux îlets du Salut; il y a de l'eau, bon fond, et ce port serait à l'abri des vents du nord et de l'est. Jamais le vent d'ouest ne souffle dans cette partie du Nouveau-Monde; la mer y est toujours tranquille. Ce port serait d'autant plus utile, que les frégates ne peuvent entrer à Cayenne.

CHAPITRE XIV.

De la position physique de Saint-Domingue, et de la ressemblance de ce pays avec les plaines de la Lombardie, et principalement des Calabres.

SAINT-DOMINGUE présente à la première vue une masse de rochers semblables aux Alpes et aux Pyrénées, avec cette différence que les montagnes d'Haïti n'ont jamais de neige, et que toutes les parties exposées aux vents du nord, d'est et d'ouest, se trouvent couvertes de bois et d'habitations plantées en cafiers. La partie exposée au sud est presque partout stérile et ne présente à l'œil que des broussailles et aucune verdure. Les montagnes ou mornes sont séparées par des plaines dans lesquelles on a établi des plantations à sucre. Les plus considérables sont celles du Cap, du Cul-de-Sac, etc. Les plaines sont coupées par des chemins bien alignés et bordés de haies vives, de citronniers ou de bois de Campêche. Ces haies sont toutes taillées, et le pied en est tou-

jours bien sarclé ; elles sont larges de quatre pieds , et plantées en terre sans fossé.

Les habitations sont placées de distance en distance , et très-près les unes des autres ; à peine a-t-on fait cinq à six cents pas , qu'on en rencontre à droite et à gauche. Toutes les grandes cases présentent leur façade à la grande route , et en général n'en sont pas éloignées de plus de quatre à cinq cents pas. L'avenue qui conduit à la grande case est quelquefois ornée d'arbres et de deux haies bien soignées ; du côté de la grande route , elle est fermée par un beau portail près duquel se trouve un gardeur de barrière ; à droite et à gauche de la grande case se trouvent des pavillons qui servent de magasins , de cuisines , de logement pour les économes et les étrangers , etc. Ils n'ont qu'un rez-de-chaussée. La grande case , qui a rarement un étage , est ordinairement entourée d'une galerie large de dix à douze pieds. Les hôpitaux sont assez beaux ; mais le dedans est nu : pas une chaise , quelquefois un banc , et dans les plus fameux un lit de camp. Dans la province du nord , les bâtiments sont en maçonnerie ; dans celles de l'ouest et du sud , ils sont en bois durs , et liés par des poteaux , crainte des tremblements de terre.

Des deux côtés de la route sont les jardins à sucre (1). On croirait être dans une plaine de roseaux, coupée par des divisions à angles droits de quatre cents pas carrés, et partagée par des allées de vingt-cinq à trente pieds de large.

Les cases nègres sont un peu éloignées de la grande case, et présentent l'aspect d'un village. Les maisons sont séparées par des rues bien alignées. Chaque case a trois portes et loge trois ménages; elles sont couvertes en paille et souvent en essence (2); elles sont sans cheminées, et ressemblent beaucoup à celles des bûcherons. Il y a environ trente pieds d'une case à l'autre.

Près de chaque case, les noirs plantent des piquets en terre pour parquer leurs cochons; ils y plantent aussi ordinairement un arbre où leurs poules vont se jucher.

Les jardins des nègres sont de dix ou douze pas carrés, et séparés l'un de l'autre par un petit sentier. Le noir y plante à sa volonté des ignames, mais de préférence des patates, par

(1) On appelle jardins toutes les terres en culture.

(2) On appelle essence le bois coupé en forme d'ardoise.

la raison que le pampre de cette racine sert de nourriture à ses cochons : elle rapporte quatre fois l'an.

Dans les plaines où l'on arrose, chaque habitation est colloquée pour une portion d'eau de la rivière. Un bâtardeau coupé par des créneaux de quinze, vingt, trente pouces d'eau, distribue l'eau que doit avoir la plantation. Il y a au Cul-de-Sac des propriétaires qui payeraient un million pour vingt-cinq pouces cubes d'eau de plus que celle qu'ils reçoivent de la rivière.

Dans beaucoup d'habitations, on a établi des bassins bien maçonnés en dedans, afin de conserver l'eau pour arroser dans le jour ; les bassins ont quelquefois deux cents pieds de long sur cent cinquante de large, et six, huit à dix pieds de profondeur, selon le niveau de l'habitation.

La sucrerie est un bâtiment de soixante pieds de long sur trente-six de large ; elle est couverte en briques, avec une ouverture pour laisser passer la fumée qui sort des chaudières. Dans l'intérieur, on voit cinq grandes chaudières encaissées dans des briques et adossées au mur. Quand elles sont ainsi montées, on les appelle équipages. Elles ont presque toutes

deux équipages, en cas qu'une chaudière se fende.

Pour donner une idée des plaines de ce pays, on n'a qu'à se rappeler celle qui conduit de Turin à Milan; je n'ai rien vu qui m'ait paru si ressemblant, si ce n'est la Calabre.

J'ai parcouru les deux Calabres dans tous les coins, jusqu'à Reggio: rien ne ressemble plus aux côtes de Saint-Domingue que ce pays. La partie de Vibo est pareille à l'Arcaye et à Léogane. En allant à la chasse, j'ai bien examiné cette partie, et je suis persuadé qu'il serait possible de faire dans ce terrain quatre belles sucreries; il faudrait seulement combler le petit lac qui est au bord de la mer; ce qui se fera facilement, si on veut y laisser couler la rivière. Les sucreries ne pourront avoir qu'un moulin à eau; les trois autres en auront à vent, à pompe, à feu ou à bête.

La plaine de Sainte-Euphémie ressemble à celle du Cul-de-Sac. Il serait facile, en encaissant la rivière qui la traverse, d'y établir des sucreries qui pourraient être arrosées, s'il était nécessaire. Toute la partie de Pestum et le rivage depuis Eboli jusqu'à Salerne, m'ont paru propres à la culture du sucre, et je crois

même à celle du café, il y croîtrait aussi du coton différent de celui qu'on cultive près de Pompéia.

Je suis persuadé que, dans toutes ces parties, la canne viendrait facilement en maturité, et qu'elle ferait de beau sucre. Je n'ignore point que beaucoup de colons, même des Français, vont me traiter de mauvais citoyen ; mais j'écris pour tous les hommes. J'ai d'ailleurs reçu du roi de Naples des témoignages d'estime que je ne puis reconnaître qu'en lui communiquant les observations que j'ai faites sur les lieux.

Ce souverain a des idées libérales. Il a rendu aux Calabres, par les services du général Manhès, la tranquillité intérieure ; jamais, sans les Français, ces Calabrois, braves gens, mais trop vindicatifs entr'eux, n'eussent été civilisés.

Les Calabrois, depuis Reggio jusqu'à Cozenza, aimaient tellement les Français, qu'ils versaient des larmes en 1811, lorsque le premier, le dixième, le vingtième, le soixante-deuxième, le cent unième régiments de ligne, le vingt-deuxième d'infanterie légère, sont partis ; le quatrième et le neuvième de chasseurs à cheval, ont obtenu d'autant plus de

regrets de ces peuples , que ces régiments les ont protégés contre leurs compatriotes qui ne connaissaient que la loi du plus fort. « C'est mon ennemi , disaient-ils , je le tue d'un coup de fusil » ; et ils le faisaient.

Les noirs esclaves sont mille fois plus civilisés que tous ces peuples de l'ancienne grande Grèce.

Le roi de Naples peut , parmi les troupes noires , trouver des hommes capables de lui élever une sucrerie et de l'établir : il doit y avoir dans ces braves et intrépides Africains des hommes de tous les états et capables de former une sucrerie dans peu de temps.

Ce prince est aimé des Napolitains ; ses manières affables lui ont mérité l'affection de ses peuples ; le séjour des Français les a beaucoup civilisés et rendus plus propres. Cette dernière amélioration paraîtra sans doute étrange aux Anglais et aux Hollandais qui , avec raison , nous traitent de gens sales ; mais les Italiens et les Napolitains le sont au suprême degré. Les plus beaux palais de Naples sont dégoûtants ; les escaliers sont remplis d'ordures , les plafonds des portiques sont tapissés de toiles d'araignées , les cuisines font horreur

à voir ; heureux quand on n'y est pas asphyxié par les lieux d'aisance qui y sont placés !

Je ne fais qu'un souhait, c'est que quelques seigneurs napolitains ayent plus de bonne foi. Dans ce pays, on se joue de son créancier : tel seigneur prend votre argent pour une lettre de change ; à l'échéance il ne vous paye pas ; si vous obtenez sentence, ni procureur ni huisnier n'ose faire exécuter les lois que le roi lui-même a proclamées. Les noirs esclaves des colonies qui faisaient entr'eux des transactions, étaient plus exacts et plus délicats que ces grands seigneurs.

Anglais, c'est chez vous seuls qu'on sait faire payer, sans distinction de rang, le débiteur de mauvaise foi ; si vous êtes puissants, riches, vous le devez à votre exactitude à remplir vos engagements.

CHAPITRE XV.

Des causes qui me firent quitter l'armée à Brest, et du peu de connaissance que les chefs avaient du pays qu'ils allaient aborder (1).

LE général Moreau, à son retour de l'armée du Rhin, où j'avais été employé comme colonel adjoint à l'état-major, demanda pour moi, au premier Consul, une place d'inspecteur aux revues. Bonaparte lui dit : « *Malenfant* connaît bien les colonies, je le nommerai inspecteur. »

Appelé à Rennes (mon pays), pour affaires de famille, je reçus ma nomination de sous-inspecteur pour Saint-Domingue. Je me rendis à Paris, auprès du général Moreau, et lui dis que je ne voulais point aller dans cette colonie. Il me répondit : « Vas voir le premier Consul et fais-lui tes observations. » J'allai aux Tuileries;

(1) Le lecteur verra, j'espère, que ce chapitre tient directement à mon sujet, quoique le titre semble d'abord annoncer le contraire.

à peine le premier Consul m'eut-il vu, qu'il vint à moi et me dit : » Comment ! vous n'êtes » pas parti pour Saint-Domingue ? je comp- » tais vous nommer inspecteur ; mais j'ai ou- » blié ce que j'avais promis au général Moreau , » vous serez nommé inspecteur à votre arri- » vée. — Citoyen Consul , je venais vous prier » de me donner une autre destination, comme » sous-inspecteur. — Comment ? vous connais- » sez parfaitement Saint - Domingue , vous » pouvez y être très-utile. — Cela suffit je » partirai. » Douze heures après j'avais quitté ma femme et mes enfants.

Arrivé à Brest, je me rendis chez le général Ledoyen, inspecteur aux revues. Il m'invita à dîner, et je vais faire part au public de la conversation que j'eus à sa table : elle fera connaître ma façon de voir et celle des militaires attachés à l'expédition ; elle servira de leçon aux généraux qui se destinent à être employés dans les colonies (1). Lorsque les

(1) Les convives étaient deux généraux de division , un général de brigade , un adjudant-commandant, deux colonels, M. Lenoir, secrétaire intime du général Ledoyen, et moi.

Pendant tout le repas , les questions qu'on me fit sur

filz de Toussaint vinrent me voir avec l'adjudant-commandant Huin, ami de leur père, ces

Saint-Domingue me prouvèrent que ces messieurs n'avaient pas la plus petite idée de la colonie. Leurs souvenirs se portaient toujours sur l'Égypte, parce que la chaleur est considérable dans cette partie de l'Afrique, et qu'ils savaient qu'à Saint-Domingue elle y est aussi très-forte ; ils s'imaginaient que cette circonstance rendait ces deux pays semblables en tout. Nous avons vaincu les Mamelucks, disaient-ils ; nous aurons bien plus de facilité à subjuguier les mulâtres et les nègres.

Persuadé que la guerre était ce qu'il fallait éviter, persuadé qu'elle rendrait tous les habitants blancs, noirs et mulâtres malheureux ; que la paix seule pouvait faire fleurir la culture, je leur dis : « Sans la culture, il n'y a point de colonies ; plus les denrées coloniales seront abondantes, plus les habitants seront heureux.

» Si on ne fait pas la guerre à Saint-Domingue, les généraux français mariés pourront affermer les habitations séquestrées ou nationales, comme l'ont fait beaucoup de blancs et de généraux noirs, qui ont fait de grandes fortunes. Les officiers supérieurs qui agiraient ainsi, rendraient de grands services à la colonie, par l'influence que leur rang leur donnerait sur l'esprit des cultivateurs, qui seront jaloux de travailler sous les ordres des généraux français. Avec un peu d'économie sur leurs appointements, ils trouveront les moyens de faire les avances qu'exigent les réparations d'une habitation. Dans le commerce, ils trouveront du crédit pour

jeunes gens étaient chagrins. « On veut donc faire la guerre au général Toussaint? — Je ne

tout ce dont ils auront besoin , aussitôt que les négociants s'apercevront que les cultures vont s'améliorer.

» Il ne faut que quinze mois pour rétablir une sucrerie et la remettre dans un état très-florissant. Dans six mois ou un an tout au plus , les habitations à café peuvent donner des récoltes très-abondantes.

» Voilà le seul moyen que je connaisse , pour qu'un général marié puisse faire sa fortune sans vexer les propriétaires. Saint-Domingue est un pays français ; ses habitants doivent être traités comme tels ; on ne peut imposer des colons qui ont eux-mêmes besoin de la protection et des avances pécuniaires du gouvernement ou du commerce , pour réparer leurs plantages.

» Les officiers non mariés trouveront , outre ce moyen , à contracter des mariages , soit avec des veuves propriétaires , soit avec de riches et jolies créoles qui repasseront , aussitôt que la tranquillité sera assurée , des Etats-Unis , de la Jamaïque et de France. La grande quantité de ces dames revenant dans la colonie , donnera la faculté à tous ces Français de faire des choix ; ces mêmes veuves ou demoiselles seront flattées d'accepter la main d'officiers supérieurs qui , par leurs grades et la gloire dont ils se sont couverts en Europe , leur assureront le premier rang dans la société. Ces mariages se feront avec d'autant plus de facilité , que les dames n'étant pas propres à administrer les habitations , trouveront dans leurs maris les appuis dont elles ont besoin.

» Ces officiers , devenus propriétaires par leurs ma-

crois pas , répondis-je. — Pourquoi, reprirént-ils, envoyer une armée ? on ne fait que répéter

riages , ainsi que ceux qui auront affermé des habitations , pourront rendre les plus grands services à une multitude de jeunes gens qui sont dans l'armée , sans autre état que de savoir lire et écrire ; il leur sera facile de faire obtenir des congés à ces mêmes jeunes gens , et de les utiliser pour l'intérêt commun , en les plaçant sur les habitations comme économes , et ensuite gérants. Lorsqu'ils voudront retourner en France , ils donneront leurs procurations à ceux qu'ils en croiront dignes. Les fortunes que ces militaires feront , ne peuvent être comparées aux bénéfices que les guerres d'Europe ont produits par les impositions. Ils en ont une preuve. En sortant de l'armée du Rhin , ils savent que le partage que fit le général Moreau aux officiers de l'armée , ne se monta , pour un général de division , qu'à 24,000 francs , les généraux de brigades 12,000 francs , ainsi de suite ; sommes bien médiocres , puisque tous les généraux et officiers de cette armée sont pauvres , et qu'à Saint-Domingue , en ne faisant pas la guerre , ils peuvent revenir avec des fortunes de 50,000 jusqu'à 200,000 francs de rente , ce qui est bien au-dessus des fortunes qu'on a pu faire depuis vingt ans de guerre. Certes , dans deux ou trois ans , si la tranquillité est maintenue comme elle est sous Toussaint , j'assure que les généraux , que les militaires jouiront de la fortune que je leur annonce.

» Tous les militaires qui seront commandants de quartiers , feront aussi leur fortune ; non en exigeant des impositions comme en Allemagne , en Italie , mais

qu'il faut combattre notre père. — Ceux qui parlent ainsi sont des militaires qui ne con-

en vivant sans orgueil et dans l'intimité avec les colons, en leur donnant à diner, et en se rendant sans façon à leurs invitations. Il suffira à chaque commandant de quartier d'être juste envers les noirs et les colons de toutes couleurs, pour qu'ils soient aimés et chéris.

» S'il agit ainsi, sa table sera fournie à profusion de gibier, de poissons, de fruits, de tout ce qui sera le plus rare dans le quartier. Sa basse-cour sera remplie de volailles de toute espèce par les colons blancs, et même par les noirs et négresses, qui viendront de leur propre volonté faire aussi leurs offrandes en poules, œufs, etc. dont il dédommagera ces derniers, si toutefois ils se font connaître, en faisant quelques cadeaux aux enfants des noirs lorsqu'il en trouvera l'occasion. Par politique, il ne doit pas refuser les dons des cultivateurs; la raison est qu'ils se croiraient humiliés; leurs camarades du quartier le sauraient, et dans leurs chansons ils lui en feraient des reproches. Voici la preuve :

» Au premier de l'an, jour le plus heureux pour tous les noirs, les cultivateurs des habitations dont j'étais chargé m'apportaient des cadeaux en poules, œufs, fruits, etc. La première fois, je voulus les refuser, en disant qu'ils n'étaient point assez riches pour me faire de pareils présents; tous m'ont répondu :

» *Nous donné ça vous, parceque vous bon blanc, vous mené ben nègre; c'est cœur nous qui donné li ça par mains nous.*

naissent que la guerre ; mais le premier Consul ne peut songer à attaquer votre père dévoué à la France. »

» Et lorsque je voulus payer, le double de leur valeur, ces poules et autres objets :

» *Nous pas vlé l'argent vous, gardé li ; si nous vlé vendre poulayo, nous allé dans marché Port-au-Prince.*

» Ne sachant plus comment reconnaître ces dons des cultivateurs, je me rappelai que les sauvages d'Amérique éprouvent le plus grand plaisir lorsque les navigateurs font quelques présents à leurs enfants ; je me suis servi de ces moyens, et, quoique les pères et les mères m'assurassent qu'ils n'étaient pas contents de ces retours, je me suis aperçu que leurs paroles cachaient leurs véritables sentiments, et que cela leur faisait beaucoup de plaisir, et que même ils s'en trouvaient honorés.

» Les femmes d'officiers, qui suivent leurs maris, seraient dans la détresse si elles n'avaient d'autres ressources que la solde de ces officiers, trop faible pour leur permettre de vivre dans un pays où les comestibles sont aussi chers.

» Par la paix dans la colonie, ces femmes lèveront des boutiques ; elles trouveront à de longs crédits, chez les négociants, des marchandises de toute espèce, qu'elles vendront en détail aux blancs, aux mulâtres et aux noirs.

» C'est ainsi que presque tous les colons ont commencé leur fortune, en s'adonnant au commerce. Les

Le 18 frimaire, je fus invité par les colonels Gougeau et Lachaise à dîner à leur table

blancs venus de France , sans moyens ou avec une petite pacotille , ont été aidés par des crédits. Ces mêmes colons enrichis n'oublent pas qu'ils doivent rendre service aux arrivants.

» Tout blanc , tout Européen qui ne périt pas dans la première année , est presque sûr , avec un peu d'ordre et d'économie , de faire fortune. Il n'y a pas de pays au monde où l'on se rende service avec plus de facilité , plus de loyauté. Les plus grandes affaires se font sur parole , sans écrit , sans billet ; c'est en jouissant de la vie , en s'amusant , que l'on fait son bien - être. On n'est pas forcé , dans les colonies , à cette économie nécessaire en Europe , où , pour se mettre à l'aise , il faut trente ans d'un travail assidu. Dans deux ou trois ans , l'Européen est sûr de son affaire ; et dans dix sa fortune est faite. Cela doit être dans un pays qui a pour proverbe : *On ne vient pas dans les colonies pour changer d'air.*

» Tous les soldats ouvriers qui sont dans l'armée , quels que soient leurs métiers , trouveront de l'ouvrage ; les tonneliers , les menuisiers , acquerront une grande aisance ; les maçons , les charpentiers , un peu instruits dans leur état , en peu d'années seront possesseurs de plusieurs millions , par l'immense quantité de bâtiments et de moulins qu'il faudra reconstruire. Tel est l'avantage de la paix pour les colonies.

» Si l'on fait la guerre , le chagrin , le désespoir , la famine , le massacre des blancs , des mulâtres et des

d'hôte. Nous y étions plus de trente , tous officiers supérieurs. On ne parlait que de St.-Domingue. Je gardais le silence. M. l'adjudant-commandant D...., qui s'exprimait avec beaucoup de facilité, voulait persuader qu'avec 4,000 hommes il réduirait tous les noirs. Frappés d'un tel discours, mes deux amis lui firent

noirs, l'incendie , la plus terrible des guerres civiles , conduiront l'armée au tombeau , et les colons n'auront plus d'autre ressource que la mort ou la plus horrible misère. »

» — Les soldats français , me dit le général Ledoyen , (vous l'avez vu) savent tout braver ; les nègres ne valent pas les mamelucks que nous avons vaincus. — J'ai la conviction que les noirs ne peuvent tenir en ligne contre les troupes françaises ; ils le savent bien , mais ils n'ignorent pas que le climat et les pluies dévorent vite l'Européen ; que c'est en fuyant , en n'attachant point d'importance à conserver leurs positions , qu'ils détruisent vos armées , parce que ces positions , ils peuvent les reprendre le lendemain sur les blancs , qui ne peuvent les garder.

» — Je trouve vos raisons excellentes , me dit le général ; la paix est préférable à la guerre » ; et tout le monde fut de son avis.

Le lendemain , je me rendis à bord du vaisseau *Le Duquesne* , sur lequel je devais m'embarquer , commandé par M. de Kérangal dont j'étais connu. Parmi les passagers se trouvait le général Debeille , deux géné-

observer qu'ils avaient longtemps fait la guerre, et qu'ils n'étaient pas de son avis. M. D***, qui était en habit bourgeois, et que je croyais citoyen de Brest, me paraissait si extraordinaire avec ses 4,000 hommes, que je lui dis :
 » Êtes-vous allé à Saint-Domingue? — Oui,
 » citoyen. — C'était sans doute avant la révo-

raux de brigade, deux colonels et deux lieutenants-colonels.

Le capitaine et ses officiers s'efforçaient de persuader ces militaires que la guerre les conduirait tous au tombeau, et perdrait la colonie. Mon arrivée fut un renfort pour eux. Le capitaine dit, en me présentant : « Voilà un homme qui connaît les noirs, la culture, et qui a fait cinq ans la guerre à Saint-Domingue ». Les officiers, dont plusieurs m'étaient connus, furent convaincus bientôt qu'il n'était pas avantageux de porter la guerre dans l'île; ils m'invitèrent avec instance de présenter au général Leclerc un mémoire contenant mes idées sur la colonie. Plusieurs colonels, plusieurs officiers, l'ordonnateur Pérou même, qui avait fait la guerre plusieurs fois avec moi à Saint-Domingue, sachant bien qu'il fallait employer la douceur et la raison, et connaissant ma manière de voir touchant les colonies, me sollicitèrent d'éclairer le général Leclerc sur la mission qu'il avait à remplir.

L'amiral Villaret me dit, en me rencontrant dans la rue : « Mon cher inspecteur, je crains bien que nous soyons témoins de grandes sottises. »

» lution et dans le temps qu'un petit blanc de
 » dix ans aurait fait fuir deux cents nègres.—
 » Ce n'était pas à cette époque, j'étais de
 » l'expédition du général Hédouville. — Vous
 » y avez resté quelques mois, et vous voulez
 » juger ce pays ! oh ! il me paraît que vous ne
 » l'avez vu que par le trou d'une aiguille.
 » Voilà deux colonels qui ont fait la guerre
 » avec moi, ils vous diront que les noirs se
 » battent bien.—Je suis adjudant-commandant,
 » ce sont des gueux auxquels on a donné des
 » épauettes ; on doit leur arracher cette mar-
 » que qui ne convient qu'aux blancs.—Oui,
 » mais c'est le tout de les leur arracher ; car
 » enfin, si les Bourbons rentraient en France
 » et qu'ils voulussent nous arracher les nôtres,
 » le souffririons nous ? — Nous ne sommes
 » pas des nègres.—Non, mais les noirs sont
 » des hommes, et ils nous prouveront qu'ils
 » sont moins endurants que les Français. Vous
 » le verrez. »

Les espions du général Leclerc étaient,
 sans doute, allés lui rapporter cette conversa-
 tion. Le lendemain, j'allai voir l'ordonnateur
 Daure, qui me prit en particulier, et me dit :
 » Le général Leclerc a donné l'ordre de vous
 » débarquer.—Je suis bien satisfait du service

» qu'il me rend ; mais quelles en sont les rai-
» sons ? — C'est pour vos opinions sur les
» colonies , et un peu pour vos liaisons avec
» Moreau. Au surplus , allez voir le général
» Dugua , il doit avoir une lettre pour vous ; ne
» dites pas que c'est moi qui vous ai dit ceci. »

Je me rends chez moi , je prends mon mé-
moire et le règlement de culture que j'avais
établi en 5 jours à Brest , sans la moindre note.
Après avoir salué le général Dugua , chef de
l'état Major , je lui dis : « On m'a dit , général ,
que vous avez une lettre pour le sous-inspec-
teur aux revues Malenfant. — Oui , me dit-il ,
la voici (1). — Je savais bien le général Leclerc

(1) LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

En rade de Brest , à bord *du Patriote* , le 21 frimaire an 10 de la
république française.

*Le général de division Dugua , chef de l'état-major
général , au citoyen Malenfant , sous-inspecteur aux
revues.*

Conformément aux ordres du général en chef , qui a
décidé que , vu l'état de votre santé , vous ne seriez pas
employé dans l'expédition , je vous prévien que j'ai
invité l'adjudant commandant Molini à opérer de suite
votre débarquement.

En conséquence , vous vous rendrez à Paris , auprès

général, mais je ne le croyais pas *médecin*. — Comment! me dit le général Dugua. — Je vois dans cette lettre qu'on me débarque pour cause de santé; je me porte très-bien. »

Alors le général Dugua me dit : « N'êtes-vous pas parent du général Moreau. — Non général, mais je suis son ami particulier, il n'en a pas de plus fidèle que moi. » Le général Dugua balbutia quelques mots que je ne pus bien entendre. — « Mon général, je sais que la lettre que vous m'avez écrite vient de mes opinions sur les colonies; elles sont connues du premier Consul, elles m'ont valu l'estime de tous les ministres de la marine. Elles sont le fruit de mes observations et de mes voyages; elles partent de ma conscience. Elles ne conviennent pas à certains colons, mais je m'en moque, elles sont à moi et je les garde; au surplus les voilà ». Alors, tirant de ma poche le mémoire que j'avais destiné pour le général Leclerc, et que je ne voulais lui remettre qu'au tropique pour qu'il le lût, je le pré-

du ministre de la guerre, qui en est prévenu et qui vous donnera une nouvelle destination.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

Je vous salue. *Signé*, DUGUA.

sente au général Dugua qui en prend lecture à l'instant.

Comme je voyais à Brest qu'on parlait sans vivres, que les ordonnateurs, excepté Pérou, croyaient que Saint-Domingue ressemblait à l'Égypte, et que le bled y venait, je fis un chapitre sur les moyens de se procurer des vivres, dans lequel je disais qu'il fallait un crédit de plus de *trente millions sur la Havanne et sur l'Amérique septentrionale*, parce qu'on ne pouvait compter sur le commerce de la métropole qu'après qu'on serait sûr en France de la tranquillité. A ce chapitre, le général Dugua dit : « Nous avons remédié à » cela; nous conduisons des paysans et des » charrues, nous ferons semer du bled dans la » partie espagnole.

— « Qui a pu donner une pareille idée au » gouvernement, mon général ? c'est du *sucre*, » du *café*, du *coton*, de l'*indigo* qu'il faut cul- » tiver; avec ces denrées on ne manquera de » rien : les spéculations commerciales se por- » teront à Saint-Domingue; vous aurez des » farines, du vin, des marchandises de toute » espèce, *de l'or*; je ne sais pas d'ailleurs si » le bled y viendrait. » Un petit officier, fils

du général Michel, dit : « Le bled y viendra » très-bien. »

C'était sans doute M. le général Michel, son père, qui avait donné ce conseil au gouvernement.

Le général lut tous les articles du règlement de culture ; lorsqu'il eut fini, il me dit : « Le général Leclerc a été trompé ; vous connaissez bien les colonies, vous n'irez pas à Paris. Portez ce mémoire au général Leclerc ; mais non, je veux le porter moi-même. »

Le lendemain, à sept heures du matin, je me rendis chez le général Leclerc ; je ne le connaissais que de vue, pour l'avoir rencontré en l'an 3 dans diverses sociétés de la capitale. Il me reçut bien. Je lui demandai la cause de la lettre qu'il m'avait fait écrire, et ce qu'il avait à me reprocher. « Je ne vous connais pas, » me dit-il, je n'ai aucun reproche à vous » faire ; mais quatre ou cinq personnes m'ont » dit que vous avez des opinions dangereuses » pour les colonies. — Le général Dugua vous » a sans doute remis le mémoire que je vous » destinais ? — Il m'en a dit beaucoup de bien, » je le lirai. — Général, je n'ai point demandé » à aller à Saint-Domingue ; au contraire, j'ai » prié le premier consul de me donner une

» autre destination. Permettez - moi de vous
 » dire que vous allez dans un pays où la
 » guerre est bien difficile à faire, et que beau-
 » coup de colons, égarés par leurs passions,
 » ne connaissent plus : ils se bercent d'espé-
 » rances; ils croient que les noirs sont ce
 » qu'ils étaient il y a quinze ans; ils se trom-
 » pent. — *Tous les nègres, lorsqu'ils vont voir*
 » *une armée, vont mettre bas les armes; ils*
 » *seront trop heureux qu'on leur pardonne.*
 » — On vous induit en erreur, mon général.
 » — Comment, un brave me parle ainsi! —
 » C'est que je suis vrai, et pas intrigant. —
 » *Mais il y a cependant ici un colon qui m'a*
 » *offert d'arrêter Toussaint dans l'intérieur*
 » *du pays, avec soixante grenadiers?* — Je
 » sais qu'il y a des fanfarons partout. Il est
 » plus hardi que moi, car je ne m'en charge-
 » rais pas avec soixante mille hommes. — *Il*
 » *est bien riche, Toussaint; il a plus de*
 » *quarante millions.* — J'ai déjà entendu dire
 » cela à bien des généraux, mais c'est impos-
 » sible. Ce pays n'est riche qu'en sucre,
 » café, etc. C'est un pays d'échanges; et si
 » Toussaint possède six millions, c'est tout au
 » plus. D'ailleurs, ces millions ne sont point
 » à lui; ils sont au gouvernement, et sans

» doute le prix de l'affermage des habitations
 » des propriétaires qui sont en France, aux-
 » quels ces sommes sont dues, et que Tous-
 » saint veut leur faire passer, ce qu'il a dit
 » vingt fois. Les colonies sont riches en den-
 » rées, et non en argent. Je vois avec douleur
 » qu'on veut agir hostilement dans une contrée
 » où la guerre est impraticable pour des blancs.
 » — *Nous avons bien vaincu les Mameluks,*
 » *qui sont plus braves que les Nègres?* — Je
 » n'en sais rien, mais les Mameluks ne dépas-
 » saient pas douze mille hommes, et les Nègres
 » sont plus de deux cent mille. La chaleur,
 » les pluies, font vite périr les Européens. Je
 » vous l'ai dit dans mon mémoire, je vous le
 » répète : si on fait la guerre, vous ne serez
 » éclairés que par les flammes ; vous coucherez
 » sur des cendres, votre armée périra de fati-
 » gue et de misère. — Les soldats français ne
 » craignent ni la chaleur, ni les pluies ; ils
 » l'ont prouvé en Egypte, où il fait aussi
 » chaud qu'à Saint-Domingue ; la pluie seule
 » manquait dans ce pays : elle nous rafraîchira
 » dans cette colonie. » Voilà le général qu'on
 » envoyait pour subjuguier Toussaint (1) ! —

(1) C'est un grand malheur pour les victimes de cette

» Vous m'avez dit qu'on vous a rapporté que
» j'avais des opinions dangereuses : veuillez
» me faire connaître les individus qui vous
» ont ainsi parlé ; faites-les paraître devant
» vous ; je discuterai mes opinions , et vous
» pourrez juger ceux qui ont tort ou raison.
» — C'est inutile , j'ai écrit au ministre de la
» guerre , qui vous donnera une autre destina-
» tion. »

J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir à Brest pour connaître ces dénonciateurs ; jamais je n'ai pu les découvrir. Je leur aurais peut-être alors témoigné quelque ressentiment ; aujourd'hui , je les remercie de m'avoir empêché d'aller dans un pays où ils ont fait commettre des crimes si effrayants , que les Carrier, les

expédition , que les noirs ne se soient pas tous révoltés le même jour ; elle eût été forcée de se rembarquer , la France n'aurait pas perdu cent mille hommes , vingt-cinq vaisseaux de ligne ; la colonie n'eût pas été le théâtre de crimes atroces qui ont tellement révolté les noirs , qu'il sera peut-être difficile de les convaincre de la bonne foi des Français d'aujourd'hui ; Toussaint serait à Saint-Domingue ; à la première nouvelle de la rentrée des Bourbons , il aurait envoyé des commissaires les assurer de sa soumission , et nous aurions une colonie florissante.

Lebon, les Robespierre seraient en vénération auprès d'eux. Blancs, mulâtres, noirs, tout succombait sous leur barbarie, et sans doute ils m'eussent fait noyer ou dévorer par leurs dogues.

Arrivé à Paris, je me présentai au ministre de la guerre, Berthier, qui me reçut avec politesse; il me fit l'honneur de causer avec moi plus d'une demi-heure. J'allai voir M. Daru, qui me dit : « Nous avons trouvé bien singulier que le général Leclerc ait renvoyé un officier supérieur, sur la dénonciation qu'il aime les Nègres. Cela nous a fait rire, et nous avons dit : Il faut le mettre dans un pays où il n'y a que des blancs. — Je ne dissimule point, répondis-je, que c'est un peu cette raison; mais la véritable, c'est la haine qu'il porte à Moreau depuis sa dernière campagne (1). Il a voulu s'en venger sur moi. — Tout cela passera, me dit M. Daru; c'est l'affaire de quelques mois. »

Je n'allai point voir le premier consul; je le savais parfois violent; j'ai la tête un peu bre-

(1) On a vu par la question que me fit le général Dugua, que Leclerc me croyait parent du général Moreau.

tonne, je n'aurais pu souffrir des injures : je fus réformé.

Un capitaliste me donna une cargaison, et pendant trois ans j'ai parcouru les mers. En dépit des Anglais, je suis arrivé à bon port dans tous les lieux où j'ai fait des escales.

En 1808, le ministre de la guerre (le duc de Feltre) m'a fait rappeler au service. Les témoignages de bonté dont il m'a honoré ne sortiront jamais de mon cœur.

M. le maréchal Pérignon, les généraux Dessoles et Grenier, enfin tous ceux sous lesquels j'ai servi, m'ont donné des preuves d'amitié et d'estime. Tous les colonels ont trouvé en moi un administrateur équitable ; les soldats, le plus ardent défenseur, lorsqu'ils avaient des droits bien constatés. Il n'y a que quelques colons *patriotes* qui se permettent de parler de mon opinion. Ils peuvent la connaître aujourd'hui et l'attaquer ouvertement ; elle n'a jamais été la leur, et je m'en félicite. J'ai été patriote, je le suis encore comme je l'étais en 1789. J'ai cru dans mon cœur que les Français pouvaient être républicains ; arrivé à Paris en 1795, j'ai jugé que ces républicains avaient plus de passions que de véritable républicanisme, et que la France ne peut être sous

un régime qui ne convient qu'à des gens sages et moins légers que mes compatriotes.

Dès le 3 avril , j'envoyai au général Dessoles , qui m'a toujours donné des preuves d'amitié, mon adhésion au rappel de Louis XVIII comme roi constitutionnel. Elle est faite, cette constitution ; je jure de la maintenir, et de perdre la vie pour elle, s'il le faut. Elle doit nous être d'autant plus chère, qu'elle nous a été présentée par un roi sage et connu par ses principes philosophiques , et qu'en la maintenant, nous défendrons notre prince et ses successeurs.

FIN.

CODE

OU

RÈGLEMENT DE CULTURE (1).

ARTICLE PREMIER.

LES cultivateurs des deux sexes rentreront sur les habitations de leurs anciens patrons, et y travailleront pendant neuf ans. Nul ne pourra

(1) Lorsque les commissaires furent forcés de donner la liberté aux esclaves, ils proclamèrent chacun un règlement de culture. Celui de Sonthonax, fait dans le Nord, était différent de celui de son collègue, fait dans l'Ouest. On fut forcé de lire aux noirs le règlement de Polverel; ils n'y entendirent rien, de même que beaucoup de blancs: il était trop compliqué. Les collaborateurs de Polverel, étaient un notaire et deux procureurs *ad lites*, qui avaient par leurs conseils rendu inintelligible un code qui devait être simple et à la portée des noirs.

A chaque article les nègres me faisaient des questions, pour me demander ce que voulait dire le commissaire, ce qui me força à ne plus lire ce règlement.

rester sur une autre habitation sans le consentement du premier propriétaire.

II.

A la fin des neuf années, le cultivateur pourra

Les nègres riaient et disaient : *Commissaire Polverel, li bête trop, li pas connai yen.*

Le commandant Boyer, général estimable, fit, par ordre de Sonthonax, en décembre 1793, une tournée dans la plaine du Cul-de-Sac. C'était un samedi soir ; il se présenta sur les habitations Gouraud, Santo et autres. Sur toutes il ne trouva que trente ou quarante nègres au jardin, les blancs n'étaient plus sur ces plantations. Ils avaient émigré ou étaient en prison. Il vint chez moi, il demanda à voir l'atelier, il s'y rendit, il fut tellement surpris de trouver cent cinquante noirs aux travaux, sans compter les détournés, qu'il fit un rapport au commissaire.

Je fus mandé le lundi, et ce fut le notaire Barrau qui m'écrivit de la part de Sonthonax : on croyait que c'était pour me mettre en prison.

J'arrive au Port-au-Prince, je vais chez M. Barrau, qui me dit : « Le commissaire est enchanté de vous, il ne vous connaît pas, mais le rapport du colonel Boyer lui a fait tant de plaisir, qu'il veut vous voir et causer avec vous. »

Le secrétaire de la commission, M. Gau, propriétaire, fils d'un avocat de Rennes, et par conséquent de mon pays, vint au-devant de moi lorsque j'entrais au gouvernement. Par une singularité, ce secrétaire général s'é-

quitter l'habitation pour travailler sur une autre; il recevra alors sur papier timbré, à ses frais, un certificat par lequel on constatera l'âge, le signalement et les qualités du culti-

tait trouvé à la même pension que moi; nous renouvelâmes bientôt connaissance.

Cet ami de collègue, qui avait été membre de l'assemblée de Saint-Marc, me dit que Sonthonax était l'homme le plus doux de la terre; que je devais lui parler avec franchise, et que je serais d'autant mieux reçu qu'il avait appris que je faisais travailler les noirs avec la liberté.

Je fus introduit; Sonthonax me fit asseoir. « Comment faites-vous, me dit-il, pour faire travailler les noirs avec la liberté? — Je leur repète, que plus l'homme est libre, plus il doit être laborieux; que la liberté de tous les noirs n'était pas la même liberté que celle qu'un maître donnait à son esclave; j'avais été juste sous l'esclavage, et je suis resté chez moi sans crainte. Je ne vous dissimule pas, monsieur le commissaire, que je me trouve très-embarrassé; plusieurs de mes voisins, procureurs ou propriétaires, sont en prison; les noirs de ces habitations sont venus me solliciter de les administrer. Il est bien nécessaire, pour conduire les ateliers, qu'il y ait des blancs à leur tête, ou des hommes capables de les diriger dans leurs travaux.

— Il y a en prison, me dit-il, plus de six cents blancs; Polverel en a fait mettre quelques-uns, les autres y ont été mis par Montbrun; je me suis fait rendre compte, et

vateur. Il sera obligé d'en informer trois mois d'avance , le propriétaire qu'il a dessein de quitter et de faire sa déclaration au juge de paix ; il lui indiquera le nom du propriétaire

presque tous les blancs ont été arrêtés , parce qu'ils disaient aux cultivateurs, *vous êtes libres , vous pouvez faire ce que vous voudrez* ; les autres ont été arrêtés passant aux Anglais.

— » J'avoue que les colons sont peu raisonnables , mais c'est ignorance : si vous et moi étions venus dans la colonie très-jeunes , nous aurions les mêmes préjugés , nous penserions comme eux , ils sont excusables : je connais mon voisin M. Ladoué , procureur de Santo , qui est très-aimé de ses cultivateurs ; cette habitation ne travaillant pas , toutes les autres de la plaine de la Croix-des-Bouquets , se règlent sur celle-là ; si elle travaillait , alors toutes les autres le feraient. — M. Ladoué m'a été réclamé par les mulâtres , les blancs , mais je ne puis le faire sortir , Polverel l'a fait conduire en prison ; il a reçu une lettre de Dar. . . . de la Jamaïque , par laquelle le procureur de Ségur lui annonce que douze mille Hessois sont attendus , et que bientôt les commissaires seront pendus.

» M. Ladoué a reçu cette lettre ; au lieu de la brûler , il l'a gardée , et elle a été apportée à Polverel par un mulâtre *.

* Il m'a dit qu'elle était dans sa poche , et qu'en tirant son mouchoir il l'avait perdue dans une rue au Port-au-Prince.

avec lequel il s'est engagé et le nom de l'habitation. S'il manque à cette formalité il restera encore un an sur l'habitation et n'en pourra sortir qu'à la fin de l'année à dater du jour où il aura fait sa déclaration au juge de paix.

L'inspecteur de culture et le commandant du quartier seront instruits par le propriétaire

» Dites aux noirs de Santo , puisqu'il est aimé , de le réclamer , voilà la seule raison que je puisse donner à Polverel. »

Je fis une pétition en créole de la part des noirs de Santo , et le bon et honnête procureur Ladoué sortit ; Sonthonax l'invita à diner , ainsi que moi. Tous les noirs de Santo se remirent au travail , et la plaine du Cul-de-Sac faisait beaucoup de revenu.

Les habitations de la paroisse du Port-au-Prince travaillaient , quoique très-peu de blancs fussent présents ; les noirs de Gouraud s'occupaient , les autres noirs se croyaient forcés de le faire.

Cette habitation était la plus considérable de cette paroisse , aussi un général doit-il s'informer dans chaque quartier quelle est l'habitation qui donne le ton. S'il s'occupe de gagner les chefs noirs de cette habitation dans chaque quartier , il est sûr que tous les noirs diront : *Nègres de l'habitation Santo travaillent , nous doit travailler aussi. Si nègre Santo pas travail , nous doit pas travail.* Tels sont les noirs.

de la sortie d'un des cultivateurs de la plantation.

III.

Travail et Repos.

Le travail pour toutes les habitations, sera annoncé par une cloche. Les cultivateurs doivent être tous arrivés au lieu du travail avant le soleil levé.

Depuis ce moment ils seront occupés jusqu'à huit heures ; à cette heure ils se mettront à déjeuner, à huit heures et demie tout le monde se remettra au travail.

A onze heures et demie tous les cultivateurs iront se reposer : dans les montagnes, les noirs ne quitteront qu'à midi. Dans les plaines, depuis le 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} septembre, les cultivateurs sortiront à onze heures. Dans les montagnes, ils ne jouiront pas des heures accordées dans les plaines. A deux heures, les cultivateurs retourneront au jardin et n'en sortiront qu'à la nuit.

IV.

Les nourrices et les femmes enceintes de six mois, se rendront au travail avant le soleil levant ; elles le quitteront à onze heures, et le soir au coucher du soleil.

V.

Du travail et de sa durée.

Le travail commencera depuis le lundi, jusqu'au samedi à midi. La demi-journée de ce jour appartiendra aux cultivateurs. Sous aucun prétexte on ne pourra les forcer à travailler le dimanche, à moins qu'ils n'y consentent volontairement. Les cultivateurs fêteront ce jour ainsi que toutes les fêtes de l'année.

VI.

Obligations du propriétaire envers les femmes grosses et les nourrices.

Lorsqu'une femme s'apercevra qu'elle est enceinte, elle en instruira de suite le propriétaire, ou le conducteur.

Après six mois de grossesse, elle sortira de la grande compagnie, passera à la petite, y travaillera deux mois. Le neuvième mois elle se retirera à la case : malgré ce changement de compagnie, elle jouira de la part attachée à la grande.

VII.

Une femme sera relevée de couches après trente jours, à moins que le chirurgien n'en décide autrement.

Elle retournera après ce temps à la petite compagnie, y travaillera un an; pendant ce temps elle jouira du traitement de la grande compagnie.

Si elle continue de nourrir après un an, elle travaillera toujours à la petite compagnie; mais elle ne jouira plus du traitement attaché à la grande.

VIII.

Atelier.

Les cultivateurs seront divisés en deux compagnies, la grande et la petite.

Seront compris dans la grande ceux qui auront atteint l'âge de seize ans jusqu'à cinquante.

La seconde compagnie sera composée des enfants de dix ans jusqu'à seize, et des vieillards au-dessus de cinquante.

IX.

Des conducteurs.

Dans chaque habitation il y aura un conducteur par quarante cultivateurs travaillants.

Les conducteurs recevront les ordres du propriétaire ou de son représentant, pour les

travaux ; ils seront obligés d'obéir exactement à tout ce qui leur sera commandé relativement aux cultures de l'habitation.

X.

Division des parts.

Les cultivateurs d'une habitation partageront entr'eux le quart net des produits de la culture. Le propriétaire sera obligé de faire conduire, par les cabrouets de l'habitation, la portion du cultivateur dans le lieu désigné par l'acquéreur.

Les noirs payeront le quart des objets suivants :

Savoir :

Des merrains, des clous, du suif, des raccommodages de cabrouets, des frais d'hôpital, de la réparation des équipages, des moulins, des houes, des serpes, des manchettes, enfin, de tout ce qu'on appelle frais d'exploitation.

Le partage sera divisé comme il suit :

1 ^{er} Commandeur parts.		4
2 ^o <i>Id.</i>	<i>id.</i>	2
1 ^{er} Sucrier.	<i>id.</i>	3
2 ^o <i>id.</i>	<i>id.</i>	2
Hospitalier.	<i>id.</i>	2

(314)

1 ^{er} Cabrouétier.	<i>id.</i>	2 $\frac{1}{2}$
1 ^{er} Gardeur d'animaux.	<i>id.</i>	2
1 ^{er} Arroseur.	<i>id.</i>	3
Charpentier.	<i>id.</i>	2 $\frac{1}{2}$
Tonnelier.	<i>id.</i>	2 $\frac{1}{2}$

Les autres cultivateurs.

Savoir :

Ceux de la grande compagnie.	<i>id.</i>	1 $\frac{1}{2}$
<i>Id. id. id.</i> , petite.	<i>id.</i>	1
Les tailleurs de haie.	<i>id.</i>	1
Les amarreurs d'entourages.	<i>id.</i>	1
Les gardeurs de barrières.	<i>id.</i>	0 $\frac{1}{2}$
Les petits gardeurs d'animaux.	<i>id.</i>	0 $\frac{1}{2}$

La répartition sera faite par le propriétaire ou son représentant de six mois en six mois.

XI.

Le cultivateur qui sera employé comme ouvrier sur une habitation jouira de tous les avantages des cultivateurs de la grande compagnie. Il obéira au propriétaire, s'il lui commande d'aller aux travaux agricoles.

Si un ouvrier n'est pas cultivateur, il se louera

pour une somme en numéraire , en faisant une convention par écrit et sur papier timbré.

XII.

Obligations du propriétaire.

Le propriétaire logera aux frais de l'habitation chaque cultivateur, il lui donnera une petite portion de terre, le plus près qu'il sera possible des cases des cultivateurs ; il lui délivrera des patates ou des bananes venues sur l'habitation , tous les jeudis comme autrefois.

Cette portion du jardin du noir, sera au moins de dix pas carrés, géométriques. Elle sera cultivée au gré du cultivateur.

XIII.

Le propriétaire indiquera tous les dimanches à tour de rôle dix cultivateurs et cultivatrices, pour qu'ils se rendent à l'office divin. Tous les matins en se mettant au travail et le soir en se retirant, le commandeur fera faire une petite prière ; elle doit être courte et contenir l'amour du travail, l'obéissance aux lois, au roi, à leurs chefs et à leurs patrons. Cette formule de prière sera dressée par l'évêque et envoyée dans tous les ateliers.

Sur les habitations qui seront trop éloignées des paroisses , le commandeur fera un appel le dimanche matin, en présence du propriétaire ou de son représentant , et il fera la prière qui devra être plus longue que celle des jours de la semaine.

Sur toutes les habitations , on choisira la négresse la plus intelligente , pour instruire les enfants des devoirs de la religion chrétienne , et les mettre en état de faire leur première communion.

XIV.

Les samedis soirs , les noirs pourront danser jusqu'à minuit , et les dimanches depuis quatre heures jusqu'à huit du soir. Le commandeur annoncera par le son de la cloche qu'il est l'heure de se retirer.

XV.

Hôpital.

Chaque propriétaire sera forcé , d'avoir un hôpital sain.

Le cultivateur y sera traité par un chirurgien attaché à cet hôpital. Le propriétaire aura de bons lits, des draps , des couvertures , pour les

malades. Dans chaque hôpital il y aura un appartement pour les femmes enceintes.

L'inspecteur veillera exactement à l'exécution de cet article.

XVI.

Dans l'hôpital il y aura toujours un hospitalier ou hospitalière : le devoir de cet emploi sera de soigner les malades , de les surveiller , de les punir même , en les enfermant à la chambre de discipline.

Les convalescents pourront aller voir danser, le dimanche, avec la permission du propriétaire ; à sept heures , ils retourneront à l'hôpital. L'hospitalier pourra accorder cette permission.

L'hospitalier couchera toujours dans l'hôpital, sous la peine indiquée ci-dessous. Un hôpital doit être construit de manière que les malades ne puissent pas sortir à volonté.

XVII.

Dès qu'un cultivateur se rendra à l'hôpital, l'hospitalier en instruira le propriétaire , qui inscrira le nom du malade sur le livre de l'hôpital. Lorsqu'il sortira pour retourner au travail, le propriétaire inscrira sa sortie.

XVIII.

Si un cultivateur se fait traiter dans sa case, ce sera à ses frais. Il perdra alors toute sa part pendant le temps de sa maladie, à l'exception du commandeur et du premier sucrier.

XIX.

Les malades obéiront exactement aux ordres du chirurgien ; celui-ci établira dans l'hôpital le régime qu'il croira nécessaire pour la santé, la tranquillité des malades. Aucun cultivateur ne pourra découcher de l'hôpital, sous peine de la punition indiquée ci-dessous ; il ne pourra sortir sans la permission de l'hospitalier. Tout le temps que le cultivateur sera à l'hôpital, il ne jouira que de la demi-part.

XX.

Délits et Peines.

Tout cultivateur sera obligé de remplir l'engagement qu'il aura contracté en entrant sur l'habitation. Si sans cause légitime il se rend au travail trop de temps après les autres cultivateurs, il sera puni la première fois d'un escalin d'amende, la seconde de deux gourdins, la troisième d'une piastre ; s'il s'absente

plusieurs fois, il aura rompu l'engagement qu'il avait contracté avec le propriétaire, et il sera honteusement chassé de l'habitation, ou puni d'un mois à la chambre de discipline, si l'atelier demande sa grâce.

XXI.

Tout individu renvoyé d'une habitation, qui reparaitra sur la même habitation, sera arrêté et conduit au juge de paix du canton, qui décidera de son sort. Pour qu'un noir soit chassé, il faut que la majorité de l'atelier l'ait demandé.

XXII.

Le cultivateur qui manquera à qui que ce soit sur l'habitation, sera puni pendant quatre dimanches de la chambre de discipline.

XXIII.

Tout cultivateur qui sera convaincu d'avoir *taillé* un animal de l'habitation, payera une gourde d'amende en dédommagement pour le propriétaire. S'il est convaincu d'avoir estropié un des animaux de l'habitation, il sera condamné à travailler jusqu'à ce qu'il ait, par son travail, remboursé la valeur au propriétaire. L'estimation en sera faite par des arbitres

choisis parmi les cultivateurs, en présence du juge de paix.

XXIV.

Tout cultivateur qui s'absentera pendant le travail, sous quelque prétexte que ce soit, sans en avoir averti le premier commandeur, et qui ne reviendra pas au travail dans la demi-journée, payera un gourdin d'amende.

XXV.

Toute personne qui aura allumé du feu dans les jardins plus près de cent toises des maisons, des cases, des piles à bagasse, des pièces de cannes, sera condamné à une amende de deux gourdes ; il payera en outre le dommage que le feu aura occasionné, en perdant sa part, qui sera allouée au propriétaire ; un quart aux cultivateurs, si le feu a pris dans les cannes.

XXVI.

Tout objet incendié dans une habitation, sera de suite estimé par des arbitres, en présence du juge de paix et de l'inspecteur. S'il y a indice que ce soit un cultivateur de l'habitation, s'il est inconnu, et que l'atelier refuse de nommer l'incendiaire, il sera alors retenu

par l'inspecteur, en présence du juge de paix, la somme décidée par les arbitres, jusqu'à ce que l'incendiaire soit découvert. Lorsqu'il le sera, la somme arrêtée sera remise à la masse des cultivateurs. S'il y a preuve que les cultivateurs aient apporté de la négligence dans leurs inspections, ils payeront une amende ou la somme décidée par le juge de paix; elle ne pourra être moindre de quatre gourdes.

XXVII.

Aucun procureur, gérant, économe, ne pourra couper des bois pour porter, vendre en ville, s'il n'y est autorisé par une permission écrite du propriétaire. S'il contrevient à cet article, il sera puni d'un mois de prison et de deux cents francs d'amende en faveur du propriétaire. Pour être gérant, économe, il faut savoir lire, écrire et calculer.

XXVIII.

Tout cultivateur qui, sans permission par écrit, se permettra de couper du bois pour le vendre en ville, sera arrêté par la gendarmerie, et son bois confisqué au profit des capteurs; il sera détenu pendant vingt-quatre heures; il payera à la gendarmerie les frais de geole, le dommage et le bois au propriétaire.

XXIX.

Tout conducteur qui souffrira des étrangers sur l'habitation, répondra des délits qui pourraient arriver : tout inconnu sera arrêté et conduit au juge de paix, s'il cause du trouble.

XXX.

Le premier gardeur d'animaux est responsable des dégâts que les animaux auront occasionnés sur l'habitation ; il payera une amende proportionnée à la perte que feraient le propriétaire et les cultivateurs. La quotité de cette amende sera décidée à dire d'experts, en présence du juge de paix, si les dégâts sont considérables ; sinon il versera deux piastres à la caisse des amendes.

Si les dégâts sont faits sur une habitation voisine, le premier gardeur payera une amende double.

Le propriétaire aura le droit de saisir les animaux, sous l'obligation de les faire conduire au lieu du dépôt, qui sera désigné, pour cet objet, par la municipalité.

Il sera satisfait au dépôt par la vente des animaux, s'ils ne sont pas réclamés, ou si le dommage n'a pas été payé dans la quinzaine du jour du délit.

XXXI.

Quiconque fera un passage dans une haie d'habitation , pour abrégér sa route , payera le dommage fait au propriétaire et aux cultivateurs , en proportion de leur quart , si ce passage a procuré aux animaux un passage dans les pièces de cannes.

XXXII.

Tout cabrouétier , postillon , qui , par la rapidité de sa voiture ou monture , tuera ou blessera des bestiaux sur les chemins , sera condamné à une amende égale à la somme du dédommagement dû au propriétaire des animaux.

XXXIII.

Pour vol de sucre , café , indigo , coton , fruits , etc. ; l'amende sera du double du dédommagement , et la détention qui aura toujours lieu , sera déterminée selon la gravité des circonstances.

XXXIV.

Quiconque aura coupé ou détérioré des arbres plantés sur les routes ou dans les habitations , sera condamné à six mois de détention ,

et à une amende triple de la valeur des arbres.

XXXV.

Tout cultivateur qui , pendant une roulaison sera convaincu d'avoir volé du sirop dans les chaudières, pour porter en ville , sera condamné à l'amende de quatre gourdes , et à huit jours de chambre de discipline ; le propriétaire aura trois gourdes , la quatrième sera versée dans la caisse des amendes.

XXXVI.

Il est défendu à tout cultivateur de porter en ville du sirop , s'il n'en a la permission par écrit du propriétaire.

Les gendarmes veilleront à cet article , ils confisqueront à leur profit le sirop ; le voleur payera une demi-gourde à la gendarmerie.

XXXVII.

Obligation des procureurs , gérants , économes , envers le propriétaire.

Aucun des individus précités ne pourra posséder plus de trois chevaux , ou mulets sur l'habitation , à moins d'une permission par

écrit du propriétaire, sous peine de cinq portugaises d'amende.

XXXVIII.

Les procureurs, gérants, économes, cultivateurs seront obligés de tenir renfermés leurs cochons.

Tout cochon trouvé dans les plantations à sucre, sera tué, laissé sur le lieu; le propriétaire reprendra son animal, et payera quatre gourdes d'amende, trois pour le propriétaire, une pour la caisse des amendes.

Celui qui aura tué le cochon recevra la tête de l'animal.

XXXIX.

Aucun cultivateur ne pourra posséder sur une habitation, ni cheval, ni bourrique, ni mulet, ni vache, ni mouton, ni cabri, à moins d'une permission par écrit du propriétaire.

Le premier et le second conducteurs, le premier gardeur d'animaux, le premier sucrier, auront seuls le droit de posséder un cheval ou une jument.

XL.

Des délits capitaux.

Tout individu convaincu d'avoir tué exprès

un animal , sera puni d'après les lois du Code pénal.

XLI.

Tout cultivateur qui occasionnera , soit par ses actions , soit par ses discours , une insurrection dans une habitation , sera jugé selon les lois du Code pénal.

XLII.

Quiconque sera convaincu d'avoir acheté des denrées coloniales ou des animaux d'un inconnu , soit sur l'habitation , soit dans une ville , soit dans un bourg , soit sur un grand chemin , sera traduit devant les tribunaux , et puni de six mois de prison.

XLIII.

Des Impositions.

Tout cultivateur payera au roi une imposition ;

SAVOIR :

Le procureur gérent	16	gourdes.
Le gérent	8	
L'économe aux appointements . . .	6	
Le premier commandeur	4	
Second commandeur	2	
Le chef des divers travaux	3	
Cultivateurs de la grande bande . . .	1	$\frac{1}{2}$
Cultivateurs de la petite bande . . .	1	

Le cultivateur qui n'aura que la demi-part, ne payera rien. On pourra augmenter les impositions à raison du revenu de chaque habitation.

Ces sommes seront versées dans les mains des percepteurs de trois mois en trois mois.

XLIV.

Tout cultivateur des deux sexes, marié, père de six enfants résidents avec lui sur l'habitation ou au service de l'état, ne payera aucune imposition. A la naissance du sixième enfant, il recevra huit piastres de son propriétaire.

XLV.

Sur chaque habitation, il y aura un jury qui jugera les délits de paresse, de négligence, enfin toutes les fautes qui ne sont point capitales.

Le propriétaire, dans tous les cas possibles, pourra se porter accusateur contre les délinquants. Chaque cultivateur aura le même droit.

Les membres du jury seront, le 1^{er} conducteur, le 1^{er} sucrier, le 1^{er} cabrouétier, et deux cultivateurs choisis par l'atelier, Cette nomination se fera le 1^{er} de l'année.

XLVI.

De la Caisse des amendes.

Chaque habitation aura une caisse pour y recevoir les sommes des amendes décidées par le jury. Les fonds qui y seront versés , seront distribués à ceux qui auront donné le plus de preuves de bonne conduite , le plus d'activité au travail.

Cette distribution se fera le 1^{er} janvier ; les récompenses seront décidées par le jury d'après la demande du propriétaire en présence de tous les cultivateurs , qui, outre la somme qu'ils recevront , auront une gravure du roi encadrée et sous verre ; les frais seront supportés par la caisse des amendes.

XLVII.

Les livres d'une habitation seront cotés , timbrés , numérotés par l'inspecteur :

S A V O I R :

- Le livre de naissances et mortalités , timbré.
- Celui de la caisse des amendes , *idem*.
- Ceux de facture , d'hôpital , copie de lettres , des comptes courants , des travaux journaliers ,

de la naissance et mort des animaux, non timbrés.

XLVIII.

Le propriétaire, ou son représentant, sera chargé de la caisse des amendes. Il notera exactement le nom du condamné, le jour de la condamnation ; il débitera ou créditera sa caisse tous les trois mois ; à cette époque, il enverra à l'inspecteur du canton le bordereau de cette caisse, qui pourra la visiter à sa volonté.

Le président du jury aura chez lui un *duplicata* du livre de caisse, et il recevra tous les trois mois le bordereau.

XLIX.

Obligation des Cultivateurs.

Nul individu ne pourra entrer en ville, s'il n'est habillé ;

SAVOIR :

Les hommes, au moins d'une chemise, d'un pantalon, pour les jours de la semaine ; mais le dimanche ils auront des souliers et un chapeau ou un mouchoir à la tête.

Les femmes auront une chemise, une jupe, un mouchoir de col et des souliers.

Tout individu trouvé en ville ou dans un bourg, sans être ainsi vêtu, sera arrêté par la police, présenté devant le juge de paix et conduit dans les maisons d'arrêt.

L.

Nul individu ne pourra prendre, sans les ordres du propriétaire, du bois patate (fourrage) pour donner à ses cochons; s'il contrevient à cet article, il payera à la caisse deux gourdins d'amende.

L I.

Les jours du dimanche, les cultivateurs ne pourront jamais disposer des cabrouets de l'habitation sans permission du propriétaire. Les cabrouets seront distribués à tour de rôle aux cultivateurs. Le samedi soir, le propriétaire indiquera le nombre de cabrouets qu'il veut bien prêter aux cultivateurs.

Le premier cabrouétier laissera, ce jour, un cabrouet ou deux pour charrier du fourrage aux animaux; s'ils en manquent, et que ce soit négligence de sa part, le premier cabroué-

tier et le premier gardeur d'animaux payeront chacun deux gourdes d'amende.

LII.

Il existera dans chaque quartier un inspecteur ou sous-inspecteur particulier qui visitera les hôpitaux, cotera et paraphera les livres de l'habitation ; se rendra sur celles où il sera requis, soit par le propriétaire, soit par les cultivateurs, qui ne pourront faire cette demande que par l'organe des membres du jury.

Dans les habitations nationales, ou vacantes, il ordonnera les différents travaux ; présentera aux régisseurs les hommes qu'il croira propres à la gestion d'une habitation ; il veillera exactement aux intérêts de la culture, du propriétaire et des cultivateurs.

LIII.

L'inspecteur de chaque canton fera planter sur les habitations de l'état ou sur les biens vacants, tous les arbres qu'il croira nécessaires, soit pour attirer les pluies, soit pour mettre les animaux à l'abri du soleil. Il choisira de préférence les savannes. Dans les habitations où il n'y aura pas de savannes, il fera établir un

grand hangard pour que les animaux soient abrités.

Il sera obligé de faire creuser par l'atelier, une marre ; il la fera remplir d'eau , afin que les animaux puissent dans tous les temps boire et s'y baigner.

Il fera aussi planter le long des grandes routes , des chênes , afin d'ombrager les piétons.

LIV.

Dans chaque habitation , il fera planter dans la cour des cultivateurs , un grand p^oteau , avec cette inscription :

DIEU A DIT :

LES CULTIVATEURS SONT LES HOMMES LES PLUS UTILES.

IL N'Y A POINT DE BONHEUR SANS TRAVAIL.
CELUI QUI MANQUE AU TRAVAIL , QUI VOLE , QUI N'OBÉIT PAS A SES CHEFS , SERA PUNI DE DIEU.
C'EST LA LOI DE DIEU , QUE LE ROI NOUS ENVOIE.

LV.

Tout noir venant de la côte d'Afrique , acheté par un propriétaire , travaillera pendant neuf ans consécutifs. A la fin des neuf années révo-

lués, il sera proclamé libre et jouira de la part attachée à son emploi dans l'habitation.

LVI.

Pendant l'espace de ces neuf années, le propriétaire retiendra la part de chaque noir qu'il a acheté. Il sera tenu seulement de l'habiller à ses frais, jusqu'à ce qu'il l'ait affranchi par neuf ans de travail, temps auquel il jouira de sa part comme les autres nègres. Les vêtements seront deux rechanges de grosse toile, d'un chapeau, d'une paire de souliers, par an. Il lui donnera en arrivant dix pas carrés en jardin. A la quatrième année, il lui donnera de quoi se faire un pantalon et une chemise de toile de Morlaix. Au commencement de la sixième, il renouvèlera cet habillement. Le premier jour de la neuvième année, il fera cadeau au cultivateur, d'un chapeau, d'une paire de souliers, d'un pantalon, d'une chemise de toile de Morlaix.

Ce cultivateur ne pourra sortir de l'habitation, pour entrer sur une autre qu'à la fin de la dix-huitième année, suivant l'article II de ce règlement.

LVII.

Toute négresse achetée, qui aura trois en-

fants vivants , recevra dès l'instant de la naissance du troisieme enfant la part accordée à la grande compagnie , et jouira de tous les avantages des anciens cultivateurs de l'habitation.

A la naissance de son second enfant , elle aura une demi-part.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

	Page
P RÉFACE	j
CHAP. I ^{er} . — Précis historique de la première Loi civile de Saint-Domingue. — Exposé des causes qui ont fait donner la liberté aux Esclaves.	1
CHAP. II. — Opinion du gouvernement anglais sur Saint-Domingue, et de son influence sur l'expédition du général Leclerc.	80
CHAP. III. — Des malheurs qui résulteraient d'une nouvelle guerre portée à Saint-Do- mingue.	110
CHAP. IV. — De la nécessité de conserver aux Noirs la portion du quart des produits, et des avantages que le Propriétaire retirera de cette concession.	127
CHAP. V. — Avantages que retirera la France en accordant aux Cultivateurs une portion des produits. — Objections de quelques colons.	137
CHAP. VI. — De la Comptabilité.	146
CHAP. VII. — De la Culture, et de son amélio- ration; des Causes du peu de Population des Noirs; moyens de l'augmenter, et du soin à apporter aux Animaux.	150
CHAP. VIII. — Des Noirs.	192
CHAP. IX. — De la Traite.	221
CHAP. X. — De la Religion.	227

CHAP. XI. — Réformes à faire dans l'armée noire ; moyen de les opérer.	233
CHAP. XII. — Nécessité d'une Banque colo- niale, ou Compagnie des Indes occidentales, sans pouvoir exclusif.	245
CHAP. XIII. — De Cayenne et du Sénégal.	256
CHAP. XIV. — De la Position physique de Saint-Domingue, et de la ressemblance de ce pays avec les plaines de la Lombardie, et surtout celles des Calabres.	276
CHAP. XV ET DERNIER. — Des Causes qui ne firent quitter l'armée de Leclerc, à Brest, et du peu de connaissance qu'avaient les chefs, du pays qu'ils allaient aborder.	284
Code ou Règlement de Culture.	306

FIN DE LA TABLE.



DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS,
RUE DE LA COLOMBE, EN LA CITÉ, N° 4.





